ABBÉ R. PLANEIX

CHANOINE HONORAIRE
SUPÉRIEUR DES MISSIONNAIRES DIOCÉSAINS DE CLERMONT-FERRAND

CONSTITUTION DE L'ÉGLISE

CONFÉRENCES APOLOGÉTIQUES

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

Ch. Hist.

CONSTITUTION

DE

L'ÉGLISE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

CONFÉRENCES APOLOGÉTIQUES SUR L'ÉGLISE

Divinité de l'Église. — Un vol. in-12.... 3 fr. 50
Constitution de l'Église. — Un vol. in-12 3 fr. 50

En préparation :

L'Église et l'État. — Un vol. in-12...... 3 fr. 50

Vie de M. l'abbé Randanne, Supérieur de la Mission diocésaine de Clermont-Ferrand. — Un vol. in-12, orné d'un portrait........................ 3 fr. 50
L'apostolat laïque. — Brochure in-12.... 0 fr. 75
La même brochure, in-32 *(édition de prop.)*.. 0 fr. 25
L'Église et la France.
Brochure in-12.......................... 0 fr. 75
Notre-Dame de l'Arbre, histoire et légende.
Brochure in-12.......................... 0 fr. 75
Le bienheureux Chanel. — Broch. in-12 0 fr. 75
Une œuvre d'étudiants à Paris.
Brochure in-12.......................... 0 fr. 75

ABBÉ R. PLANEIX
CHANOINE HONORAIRE
SUPÉRIEUR DES MISSIONNAIRES DIOCÉSAINS DE CLERMONT-FERRAND

CONSTITUTION
DE
L'ÉGLISE

CONFÉRENCES APOLOGÉTIQUES

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

Imprimatur.

Parisiis, die 9ª Maii 1901.

P. FAGES,
VIC. GÉN.

AVANT-PROPOS

Ces conférences forment la suite logique de celles que nous avons publiées sous ce titre : *Divinité de l'Église*[1].

L'Église catholique, considérée dans sa doctrine, sa morale, son histoire, ses influences sociales, et mise en parallèle avec les autres sociétés religieuses, nous est apparue toute resplendissante de signes transcendants et de caractères dont les hommes ne revêtirent jamais leurs œuvres. Les preuves de sa divinité sont innombrables, éclatantes, et si nous avons pu, même au cours d'une étude qui se proposait seulement d'en pré-

1. *Divinité de l'Église*, conférences apologétiques, un vol. in-12, P. Lethielleux, éditeur, rue Cassette, Paris.

senter un tableau raccourci, être tourmenté par une crainte, ce n'est pas celle que la lumière manquât aux esprits sincères, mais plutôt qu'ils vinssent à se fatiguer devant la multiplicité des témoignages et l'abondance de la certitude.

Toutefois, pour avoir une notion complète et scientifique de l'Église, ce n'est pas assez de s'être enquis de son origine. Connaît-il une cathédrale, celui qui se borne à en rechercher l'architecture, ou même qui en a examiné les avenues grandioses, les solides assises, les flèches audacieuses, le solennel et majestueux ensemble? Il faut encore qu'il en franchisse les portes, qu'il étudie dans ses détails chacun des chefs-d'œuvre dont elle est faite, du vestibule au sanctuaire, qu'il conçoive les proportions de l'édifice et apprenne comment toutes les parties se coordonnent et s'harmonisent dans l'unité. Après avoir contemplé les abords et la structure extérieure de l'Église, monument incomparable qui a Dieu pour architecte, pour dimensions le monde, les siècles pour durée, il convient

que, passant le seuil, nous pénétrions au dedans : là se trouvent des merveilles sculptées par un ciseau plus puissant que celui de Michel-Ange ; là resplendit une idéale beauté qui a jailli d'un pinceau supérieur à celui de Raphaël ou de Fra Angelico ; là se manifeste l'intelligence même de Dieu, dans une lumière qui fait tout pâlir.

Cette étude de la constitution de l'Église fortifiera d'abord les conclusions que nous avons précédemment énoncées ; elle rendra plus éclairée et plus profonde dans les âmes la croyance à sa divinité. Quand le voyageur qui parcourt la vallée du Nil voit se dresser les Pyramides, il comprend, au premier coup d'œil, que ces monuments fameux sont des œuvres de géants ; mais sa conviction s'accroît, son admiration grandit, s'il vient à considérer une à une ces puissantes assises, qu'une force prodigieuse a seule pu soulever jusqu'à ces hauteurs et lier ensemble par un ciment qui défie les siècles. De même, la foi en la divinité de l'Église devra s'éclairer et s'affermir au spectacle de la constitution

catholique : la signature de l'architecte est gravée dans chaque pierre de cet édifice, qui s'élève avec une majesté incomparable, depuis dix-neuf cents ans, sur des fondements que l'action du temps et la colère des hommes n'ont jamais pu détruire, ni même ébranler.

En même temps apparaîtra davantage l'erreur de ceux qui ne veulent voir dans l'Église qu'une formation du hasard, un événement amené par les circonstances, un heureux succès de la politique sacerdotale, et qui, la tenant pour une institution néfaste, croient bien mériter de l'humanité en la combattant avec toutes les armes et en la privant de tous les droits. Certes, elle a beaucoup souffert des coups qu'ils lui ont portés, et nous voyons que son front est labouré de cicatrices toujours humides ; mais l'amour que le Christ versa pour eux dans son sein ne s'est pas amoindri et n'a pas cessé de la tourmenter. Elle sait qu'il y a en face d'elle, dans les luttes de ce temps, beaucoup plus d'ignorance que de malice réfléchie, et elle ne ren-

voie à personne les blessures qu'on lui fait ou les anathèmes dont on la poursuit. Voilà deux cents ans qu'on ne cesse de la montrer à l'opinion sous les couleurs les plus odieuses. Le XVIIIe siècle a démonté en quelque sorte pièce par pièce toutes les parties de son organisme; il a remplacé chaque vérité par une erreur, chaque beauté séduisante par une repoussante difformité, et il a produit au grand jour ce fantôme horrible en disant : Voilà l'Église! Notre siècle a encore enlaidi le monstre déjà hideux; la fausse science, la haine sectaire, la politique, l'ont tour à tour représenté comme l'ennemi farouche de tout ce qui est grand, beau, bien, se nourrissant de la substance des nations; puis elles l'ont poussé devant la génération présente en s'écriant : Voilà l'Église! Comment s'étonner que beaucoup de nos contemporains lui aient voué une haine profonde, et qu'ils soient venus, en vérité, ces temps prédits par le Christ, où plusieurs croient, en la combattant, faire œuvre agréable à Dieu? Qu'allons-nous donc tenter pour sa défense, nous, ses enfants et ses prêtres? Opposerons-nous la

haine, l'indignation aux injustes préjugés et aux mensonges stupides, de faciles flétrissures aux outrages immérités? Ce serait oublier de quel esprit nous sommes, ne pas nous rappeler que les hommes, que nous avons mission d'éclairer bien plus que de combattre, ont été rachetés par le sang de notre Dieu, et que partout, tout abusés et tout coupables même qu'ils soient, ils restent nos frères et l'objet de notre plus tendre amour. Certes, les premiers prédicateurs de l'Évangile auraient eu belle carrière, alors qu'on représentait déjà les chrétiens comme chargés de tous les crimes, s'ils avaient voulu user de la loi du talion et entreprendre une polémique agressive contre des adversaires qui s'appelaient Tibère, Néron, Caligula, Claude, Messaline; ils ne se souvinrent que de la douceur de leur Maître, et, laissant à la plume profane de Tacite le soin d'immortaliser l'indignation du genre humain, ils se bornèrent à montrer, dans une exposition tranquille et sereine, la vérité qu'ils avaient reçue. Cette méthode tout apostolique nous attire, parce qu'elle prend obstinément en

pitié l'immense faiblesse de l'homme, ses passions mêmes et ses haines, faites souvent plus d'inconscience que de méchanceté ; elle nous attire, parce qu'il est désirable que la parole du prêtre, s'élevât-elle des catacombes, soit exempte d'amertume, et que, surtout en ces jours de divisions universelles, la lumière et la vérité s'épanchent de ses lèvres en flots pacifiques sur toute âme de bonne volonté ; elle nous attire, parce qu'elle est la plus conforme aux désirs de Dieu et aux conseils de notre amour pour ceux qui ignorent notre foi ou qui la méconnaissent, la plus efficace pour les désabuser des préjugés et former en eux de saines et fortes convictions. La meilleure apologie de l'Église, c'est de la leur montrer, sans vaines luttes d'arguments, telle que le Christ l'a faite, dépouillée du masque dont l'erreur et la passion l'ont enveloppée, dans sa grandeur native et sa beauté originelle. Cette attitude souveraine, cette manière d'agir à travers les siècles comme si elle était l'œuvre de Dieu, la structure puissante de cet organisme qu'aucun effort n'a pu rompre ni même compri-

mer, l'équilibre harmonieux de ces pouvoirs qui coordonnent l'immense variété du nombre dans une majestueuse et infrangible unité, tout son être enfin fait jaillir la lumière, et rien qu'à la voir dans cette clarté, les préjugés tombent et on la sent divine.

Ce spectacle n'est-il pas capable encore de rendre la foi des catholiques plus robuste et leur amour plus généreux? Une des raisons qui font chanceler leur courage et qui amoindrissent leur dévouement, c'est qu'ils voient trop souvent l'Église, eux aussi, à travers les ombres dont plusieurs générations ennemies l'ont enveloppée, ou le front terni par la poussière de ces champs de bataille, où elle a soutenu tant de luttes sanglantes. Quelquefois aussi, habitués à respecter ses lois et à suivre ses commandements, ils n'ont pas de notions assez étendues et par là même de convictions assez profondes sur sa nature, son organisation, les pouvoirs et les droits de sa hiérarchie. C'est un fait lamentable, mais qui semble trop certain : la connaissance dogmatique et rai-

sonnée des fondements de la foi est à peu près étrangère, non seulement aux incroyants, mais à un grand nombre de ceux qui pratiquent sa morale : de là ce mélange singulier, même dans des esprits chrétiens, d'erreur et de vérité sur des points essentiels, les alliances avec l'erreur ou le mal, et les promptes concessions, les trahisons faciles. Qu'elle apparaisse dans toute sa majesté, la sainte Église de Dieu, qu'elle apparaisse à ces catholiques abusés ou défaillants ! Ils verront qu'il est impossible de rien imaginer de plus grand, de mieux ordonné, de plus sagement conçu, de plus divinement organisé. Leur attachement à l'Église et leur confiance en son avenir croîtront en proportion de la connaissance qu'ils auront acquise de sa grandeur; leur amour s'enflammera à la vue de sa beauté divine, rendue plus resplendissante encore par le contraste de tant de ruines flétries accumulées dans le monde, depuis dix-neuf siècles qu'elle existe, de celles mêmes qui nous menacent à mesure que nous les relevons, et sur lesquelles l'Église catholique demeure debout comme

le seul abri du présent, l'unique espérance de l'avenir.

Et ainsi, célébrant tour à tour et défendant notre Mère, faisant ressortir aux yeux de ses fils ses mérites incomparables, la protégeant contre ses ennemis, tout en évitant, avec un soin charitable, de les blesser ou de les meurtrir, mêlant des pensées antiques à des aspirations nouvelles, nous essayerons de répondre à ce qu'exige la foi des fidèles et à ce que demandent les inquiétudes et les obscurités des temps où nous vivons.

Clermont-Ferrand, en la fête de saint Jean l'Évangéliste, 27 décembre 1900.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

L'ORGANISATION SOCIALE DE L'ÉGLISE

CONSTITUTION DE L'ÉGLISE

PREMIÈRE CONFÉRENCE

L'ORGANISATION SOCIALE DE L'ÉGLISE

L'Église catholique est d'origine divine : à quelque point de vue que nous l'ayons envisagée[1], dans sa doctrine, dans sa morale, dans son histoire, dans ses influences sociales, elle nous est apparue comme une institution transcendante, revêtue de caractères que le génie humain n'a jamais reproduits.

Mais ce n'est pas assez de l'avoir considérée

1. *Divinité de l'Église,* conférences apologétiques, un vol. in-12. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris.

sous cet aspect et en quelque sorte par le dehors. Il est temps que, laissant les avenues du temple et ses portiques, nous en passions le seuil, que nous en foulions les parvis, que nous en admirions les beautés intérieures.

L'édifice que le Christ a bâti vous ouvre ses portes ; entrez : mesurez les proportions du monument ; étudiez l'harmonie qui ramène à une unité parfaite des parties si nombreuses et si variées ; calculez la puissance, les audaces, la précision, la force de cette architecture supérieure à toutes les conceptions de l'homme, et, cette fois encore, vous proclamerez sans hésitation que ce n'est pas assez de dire : c'est beau, c'est incomparable, c'est merveilleux. Devant ce spectacle, un seul mot peut traduire le ravissement de l'esprit et la conviction du cœur : c'est divin !

Étude fut-elle jamais plus opportune et plus nécessaire ? Beaucoup de catholiques ne savent plus au juste ce qu'est l'Église et ce qu'ils lui doivent : de là les incertitudes de leur foi, les défaillances de leur dévouement, une promptitude surprenante à admettre les accusations

les plus injustes et les plus étranges préjugés. Et combien d'incroyants ne vouent-ils pas l'Église au mépris ou à la haine seulement parce qu'ils l'ignorent, n'ayant jamais connu d'elle que cette contrefaçon odieuse et ridicule que la fausse science ou la libre-pensée leur a révélée ! L'œuvre du Christ s'étend sous leurs yeux ; qu'ils la regardent bien en face et qu'ils la voient telle qu'elle est : les ombres se dissiperont et elle leur apparaîtra dans tout l'éclat d'une incomparable beauté. Il deviendra manifeste qu'elle a été conçue, ordonnée, conservée par Dieu : car de même qu'il se montre dans la nature, dans ses grandeurs, ses harmonies, les lois qui la régissent, il se révèle dans l'organisation de l'Église, cette autre création de sa puissance et de son amour.

Le premier caractère qui ressort aux yeux de qui la considère, c'est qu'elle n'est pas un groupement confus ou un éparpillement incohérent, mais une société véritable, ordonnée sous une forme précise, munie de prérogatives bien déterminées. Dieu n'a pas plus

éparpillé les âmes dans l'Église que les astres dans l'espace. Elles font corps, semblables à ces éléments, qui, saisis et retenus par une force intense, adhèrent les uns aux autres sous l'action d'un lien invisible et composent un tout organisé. Nous étudierons cette organisation sociale de l'Église, en répondant à ces trois questions :

L'Église catholiqne est-elle constituée sous forme de société?

Quelle est la nature de cette constitution?

Quels en sont les prérogatives et les caractères?

C'est une erreur commune à plusieurs fractions du protestantisme, à la plupart des incroyants et même à quelques catholiques, auxquels ne manquent ni le bon vouloir, ni les intentions généreuses, mais une connaissance plus éclairée de leur foi, de croire qu'il n'y a pas ici-bas d'autre société que l'État. Cette opinion donne aux pouvoirs civils une prédominance universelle et sans frein ; elle

justifie tous leurs envahissements du domaine de la conscience, et elle réduit l'Église au rôle d'une simple administration, sans autonomie et sans indépendance.

Les docteurs catholiques protestent avec force et unanimité contre ces théories en définissant l'Église : « La société des hommes qui, ayant le Christ pour chef, unis dans la profession d'une même foi, la pratique des mêmes sacrements, la soumission à une même autorité, tendent ainsi à une fin commune, qui est le bonheur éternel. »

Qu'elle doive être, non pas l'assemblage confus d'êtres sans cohésion et sans lien, mais une vraie société, c'est la conséquence évidente de son origine divine. L'unité est la marque nécessaire des œuvres de Dieu, dont la sagesse répugne au désordre et recherche l'harmonie. S'il se contentait d'exercer sa puissance en tirant un monde du néant pour l'abandonner au hasard et le livrer à l'anarchie, il serait créateur, mais non pas ordonnateur et providence. Il y aurait dans ses perfections une

immense lacune, qui contredirait la notion même de l'Être infini.

En même temps qu'elle serait dépourvue de sagesse et de beauté, son œuvre serait en désaccord avec l'instinct irrésistible et universel qui pousse l'humanité à la vie sociale. Ce n'est pas sans raison que le philosophe antique définissait l'homme « un animal sociable », et que Bossuet, reprenant cette idée, l'exprimait avec autant de justesse et plus de dignité en disant : « Le plus noble plaisir de l'homme, c'est l'homme lui-même ». Ce sentiment est le principe de toutes les grandes institutions terrestres : la famille, la cité, la nation. Mais famille, cité, nation ne suffisent pas à satisfaire le besoin d'union mis par la nature au cœur de l'homme. Il rêve une société universelle qui groupe les familles, les villes, les empires même, et qui coordonne dans un vaste ensemble les intérêts de toute la terre. Depuis son berceau, la race humaine a poursuivi sans trêve cet idéal. Que rêvèrent successivement la Grèce, Rome, Alexandre, César, Charlemagne, Napoléon, sinon l'organisation d'une société sans limites dans l'espace? Mais ces

rêves se sont un jour ou l'autre évanouis, et les nations qui s'étaient promis une impérissable fraternité se sont déchirées dans des luttes sanglantes. Le siècle qui vient de s'achever, bien qu'il ait percé les montagnes, relié les continents, supprimé par ses inventions les frontières qui séparaient les peuples, ne semble pas avoir sensiblement rapproché les hommes de l'unité sociale. Il a vu les combats les plus meurtriers, et il n'a légué, en finissant, au siècle qui se lève, que des menaces et des dangers. Pauvre humanité, seras-tu donc le jouet éternel d'une éternelle illusion, et l'idéal que tu portes en toi, toujours démenti par l'expérience, toujours contredit par l'histoire, demeurera-t-il à jamais une cruelle raillerie ou une utopie ridicule? Non. Dieu ne dépose pas dans la nature des instincts qu'il ne puisse satisfaire, et une espérance si forte, si persévérante, si universelle, doit avoir un fondement. Mais, pour que ce désir soit réalisé, pour que cette faim qu'a notre âme de l'union et de la paix soit satisfaite, il faut monter dans une sphère supérieure aux ambitions des forts, aux bassesses des faibles, aux discordes des

rois, aux rivalités des peuples, à toutes les passions qui tourmentent et divisent les hommes.

C'est l'œuvre que le Christ a faite en établissant l'Église. Il n'a pas voulu qu'elle fût une institution où les âmes seraient éparses, isolées, sans lien, sans hiérarchie, jetées au hasard sur tous les points du globe dans un désordre qui aurait également contredit les perfections divines et la nature humaine ; il les a unies entre elles et avec Dieu de l'union la plus haute, si étroitement que, quels que soient leur nom, leur langue, leurs cieux, elles ne forment qu'un seul corps : *unum corpus multi sumus* ; il a fait de l'Église une société véritable et il lui en a donné tous les caractères et toutes les prérogatives.

Qu'est-ce, en effet, qu'une société? Saint Thomas d'Aquin donne ce nom à une multitude d'êtres intelligents et libres, poursuivant une fin commune par des moyens communs. Après lui, les écrivains religieux ou profanes disent que trois éléments sont nécessaires à la constitution de toute société : le nombre, ce que

saint Thomas, pour écarter l'idée de toute réunion restreinte et subalterne, appelle, avec sa précision imagée, une multitude ; l'unité de moyens et de fin, et une même autorité, groupant toutes les individualités et les mettant en mouvement vers le même but. Or, un simple coup d'œil sur l'organisation intime de l'Église montre qu'elle est revêtue de ces caractères.

N'est-elle pas multitude? Elle a mis le pied sur tous les rivages, pris possession de tous les peuples, assemblé sous sa domination l'universalité de l'espace et du temps. Il n'y a pas une peuplade errante au fond des forêts à peine explorées, ni une île perdue dans l'Océan, où elle n'ait des envoyés qui vivent avec elle dans une communion étroite, des fils qui reçoivent ses jugements et ses lois. Les nations et les races ont pu avoir des divinités ou des religions particulières ; mais au-dessus de ces religions locales, qui n'ont jamais aspiré qu'à illuminer une montagne, une vallée, un pli de terrain, une caste, une école, tout au plus un continent, l'Église du Christ apparaît avec ce titre incomparable : « *Ecclesia catholica*, l'Église du monde entier ».

Aucune école, aucune secte, aucun peuple n'égala jamais le nombre de ses adhérents, citoyens d'un empire incomparable, sans frontières dans l'espace et sans limites dans la durée. Sur le globe conquis et éclairé, elle peut chanter l'hymne de son triomphe : « *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat* : Le Christ est vainqueur, il règne, il est souverain. »

C'est le Christ, en effet, qui est le premier principe de cohésion entre les multitudes assemblées de tous les points de l'histoire et du monde dans le sein de l'Église, *sub Christo capite*. Il est le plus fort des liens sacrés qui, selon la formule célèbre de saint Paul, rattachent les unes aux autres ces innombrables unités pour en former un tout vivant et coordonné : *Unus Dominus, una fides, unum baptisma*[1].

Unus Dominus, un Seigneur. L'Église n'a qu'un principe, qu'une source de vie et de

1. Eph., IV, 4.

fécondité : Jésus-Christ. Quand il était sur la terre, il la portait avec lui ; en lui, elle enseignait les foules, guérissait les malades, aimait, bénissait et consolait les malheureux, souffrait pour l'humanité. Après sa Passion, il se survit en elle ; en elle, il enseigne les générations, sanctifie les âmes, aime, bénit et console les malheureux, achève ce qui manque à ses souffrances pour la rédemption des hommes. Elle est sa bouche pour enseigner, sa main pour pardonner, relever, purifier, bénir, son bras pour combattre et triompher, son cœur pour se donner. Séparez l'Église de Jésus-Christ, et elle perd sa solidité, son fondement, sa vie ; comme le tronc séparé de la tête, elle se désagrège et se dissout ; elle n'est plus qu'un assemblage sans cohésion, une association vulgaire, livrée aux chances diverses que subissent les œuvres de l'homme. Fatalement le temps les altère, le choc des intérêts ou des passions les ébranle, et un jour vient où, sous le regard des générations prises d'étonnement ou de pitié, elles s'effondrent avec fracas, couvrant le sol d'irréparables ruines. L'édifice n'avait pas de fondement ; la terre a tremblé

et ses secousses puissantes ont tout renversé.

Il n'en est pas ainsi de l'Église : Jésus-Christ en relie tous les membres dans l'unité comme par un indestructible ciment ; ils se rattachent à lui comme toutes les parties de l'édifice se rattachent à la base, toutes les branches au cep et à la racine, toutes les fibres du corps humain au cœur et à la tête. Le Verbe la porte et la soutient, et sa vie divine coule et se répand en elle par une merveilleuse et intarissable transfusion.

Una fides, une seule croyance, une seule doctrine, un seul enseignement. Les associations secondaires manquent de cette unité dans la foi ; elles ont horreur de toute dictature intellectuelle. Ombrageuses, jalouses à l'excès de leur liberté, elles ont coutume d'en défendre les frontières contre toute tentative d'envahissement. Les philosophes ont pu fonder des écoles, les hérétiques ont organisé des sectes ; mais prendre à fond possession des esprits, mettre dans les intelligences de générations innombrables les mêmes vérités, sur leurs lèvres le même *Credo*, toujours et partout

immuable, c'est le miracle d'unité qu'aucune institution terrestre n'a jamais accompli. Seule la société catholique a soumis à ce point la pensée humaine que celle-ci, dans les esprits les plus élevés comme dans les plus modestes, sous les formes les plus multiples, dans les temps les plus divers, a professé, proclamé, défendu une même doctrine. Des millions de croyants, sur tous les points du globe, d'une extrémité de l'histoire à l'autre, ont accepté, redit, chanté un symbole toujours identique à lui-même.

Unum baptisma, un seul baptême. La société catholique possède l'unité de la vie dans son principe, qui est Jésus-Christ, l'unité des intelligences dans la foi, et aussi l'unité des volontés dans la pratique des mêmes sacrements et la soumission à une commune autorité. Nous n'avons qu'un autel, toujours le même, dressé partout où il y a des disciples du Rédempteur ; nous n'avons qu'une victime, toujours la même, bien qu'elle soit offerte chaque jour à l'Orient et à l'Occident, au Septentrion et au Midi ; nous n'avons qu'un sacer-

doce, répandu dans tous les temps, par toute la terre, offrant à Dieu la prière commune de tous les fils gémissants d'Adam, et puisant dans le côté ouvert de Jésus-Christ les flots du sang régénérateur pour les faire couler par les canaux des sept sacrements dans les veines épuisées de l'humanité.

Ces divers moyens sont ordonnés vers une fin commune, qui est le salut éternel. Les adversaires de l'Église ont coutume de lui reprocher son ambition, ses incorrigibles tendances à accaparer le pouvoir, à dominer les peuples et les gouvernements. La nature même de l'Église contredit ces affirmations. Toute son action et tous ses efforts tendent à pousser l'humanité dans la voie qui mène à Dieu, à l'éloigner des sentiers perfides, à la conduire comme par la main dans les routes glorieuses qui aboutissent à l'éternelle félicité.

Et cependant il est juste de dire que, tout en ayant pour fin directe de procurer aux hommes le salut, elle contribue indirectement même à leur bonheur temporel. Elle enseigne

aux peuples les vérités qui sont la source de toute prospérité durable et de toute vraie civilisation. C'est par elle que la liberté, inconnue aux nations païennes, s'est de nouveau levée sur le monde, que la science s'est répandue jusque dans les classes les plus humbles, que la charité s'est appliquée à guérir ou à soulager tous les maux dont souffre l'humanité. Elle enseigne aux individus l'étendue et les limites de leurs droits, aux familles, les vérités qui leur servent de base et de lien, aux sociétés, les principes éternels qui doivent les régir et développer en elles tous les salutaires progrès.

Enfin, une autorité divinement établie préside dans l'Église à l'organisation de ces divers éléments et combine leur action en vue de la fin commune.

Ce nouveau lien est de tous le plus essentiel à la constitution d'une société, le principe nécessaire de l'unité. Si vous le supprimez, vous pourrez avoir une multitude, non pas cette multitude ordonnée, *cœtus ordinatus*, qui compose le corps social ; une foule confuse,

indisciplinée, non pas un peuple; l'anarchie, non pas l'ordre et l'harmonie. Il est vrai, les disciples de Luther et de Calvin ont voulu qu'il en fût autrement, et qu'il n'y eût pas de différence essentielle dans l'Église entre gouvernants et gouvernés; mais tout proteste contre cette doctrine : la raison, qui proclame que, partout où il y a des hommes groupés, il doit y avoir commandement d'une part et sujétion de l'autre; la Tradition, qui nous apprend qu'il y eut dans l'Église, dès l'origine, des pasteurs et des fidèles; l'Écriture enfin, qui nous révèle que l'Église se compose d'un peuple gouverné et d'un gouvernement constitué par un mandat divin.

A la différence de tous les gouvernements des sociétés humaines, ce ne sont pas les hommes qui l'ont institué. Ils peuvent élever à leur aise des trônes et les renverser le jour où il vient à leur déplaire de les avoir élevés; ils peuvent organiser la démocratie, s'efforçant d'équilibrer habilement le pouvoir et la liberté; mais Jésus-Christ seul a établi, à ses divers degrés, l'autorité catholique.

Un jour, dans une plaine de l'Orient, il

s'assit au milieu de douze disciples, et il leur tint ce langage : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. Allez et enseignez les nations. Ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel... Quiconque vous écoute m'écoute... Le Saint-Esprit vous établit Pontifes pour gouverner son Église. Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Ces paroles, et quelques autres, que l'Évangile a conservées, sont l'acte de naissance de l'autorité catholique ; elles l'ont constituée dans l'Église et elles ont assuré à jamais son existence et sa transmission.

Or, cette autorité, lien essentiel des éléments divers qui forment la société catholique, a trois degrés principaux. Au sommet est le Pontife romain, celui auquel Jésus a dit : « Tu es Pierre et sur toi je bâtirai mon Église. » Tout s'appuie sur lui : il est la source d'où toute vie découle, le centre vers lequel toute obéissance converge. Dans ce grand édifice de l'Église, il est le fondement. Fondement, point d'appui bien faible, en apparence, ce vieillard enfermé dans une chambre du Vatican ! Et cependant, il n'y a pas un coin de terre dans

le monde, pas une île dans l'Océan, où sa parole ne soit écoutée, ses jugements obéis, ses lois respectées. Il a une autorité si universelle et si incontestée qu'on l'admet sans qu'il l'impose. Non seulement on s'y soumet, mais on l'aime, on la vénère, on la bénit. On est uni à celui que Dieu en a fait le dépositaire au point de se réjouir de ses joies, de pleurer de ses tristesses, et le jour où il arrive qu'une main sacrilège, pour puissante qu'elle soit, ose menacer ce vieillard, deux cents millions d'hommes, dispersés dans le monde entier, s'arrêtent, attentifs et émus. Ils lui tendent les bras, et volontiers ils lui feraient un rempart de leur propre vie.

Le Pape est le pasteur de tous les hommes régénérés par le Christ, fidèles, prêtres, évêques. Au-dessous de lui est l'évêque, qui possède aussi la plénitude du sacerdoce, mais qui a le droit et la mission de gouverner seulement une portion déterminée de l'Église[1]. Égal

1. Le gouvernement de la société catholique est doté d'un double pouvoir : d'un pouvoir d'ordre, indélébile, immédiatement coordonné à la sanctification des âmes, et d'un pouvoir de juridiction, dont le rôle est de régir les fidèles, soit en pro-

du Pape par le pouvoir d'ordre, il en a comme lui toute la plénitude ; son auxiliaire dans le gouvernement des âmes, il exerce le pouvoir de juridiction dans la mesure où l'autorité souveraine le lui a départi. Uni à son chef, il est juge infaillible de la doctrine. Il veille à la garde des mœurs et réprime les abus. Il prépare, consacre et dirige les prêtres. Recevant directement les influences de celui qui a la sollicitude de toutes les églises, il les communique à l'âme des fidèles. Sa vie, affranchie de tout souci profane, est tout entière vouée à ces grandes et saintes fonctions.

Plus bas, soumis au Souverain Pontife et à l'évêque, se trouvent les ministres inférieurs, et particulièrement le prêtre. L'ordination lui confère le pouvoir d'annoncer la parole de Dieu et d'administrer les sacrements confiés à l'ordre presbytéral ; mais il ne peut faire usage légitimement et parfois validement de ce pouvoir qu'en union avec l'évêque et sous sa

posant à leur intelligence la doctrine de la vraie foi, soit en dirigeant efficacement leur volonté par des préceptes moraux. De là, une double hiérarchie : hiérarchie d'ordre, hiérarchie de juridiction.

dépendance. Rattaché à lui et au chef suprême de l'Église par les liens les plus étroits, il communique aux fidèles toutes les grâces et tous les biens dont disposent l'Épiscopat et la Papauté elle-même. Autour de lui se forme une chrétienté dont il porte la sollicitude. Il est délégué auprès de cette fraction de la société catholique pour représenter l'autorité suprême et en exécuter les ordres. A lui d'instruire les ignorants, de ramener les pécheurs, de fortifier les justes, de visiter les malades, de soutenir les agonisants, de consoler ceux qui pleurent, de faire briller devant les fidèles le flambeau de la foi et de la vertu. Il a échangé toutes les jouissances et tous les biens que les hommes poursuivent avidement pour ces devoirs difficiles et pour ces obscurs travaux.

Prêtres, évêques, pontife, tous travaillent au même but : le bonheur de l'humanité en ce monde et son salut éternel dans l'autre. Dans l'antiquité (et il n'est pas démontré que ce désordre soit à jamais banni de la terre), les nations semblaient faites pour ceux qui les gouvernaient. Chaque peuple était un trou-

peau sans droits, livré aux ambitions de quelques-uns. Le Christ lui-même l'a constaté par ces paroles : *Reges gentium dominantur eorum, et qui potestatem habent super eos benefici vocantur*[1]. Et s'adressant à ses apôtres, il ajoutait : « Il n'en sera point ainsi parmi vous ; celui qui commandera aux autres devra se faire le serviteur de tous. » Aussi toutes les fonctions sacerdotales, de la base au sommet de la hiérarchie, sont-elles éminemment des services publics, et le Pape, préposé au gouvernement universel de la chrétienté, s'appelle le serviteur des serviteurs de Dieu.

Ce fut son plus beau titre toujours, en face des despotismes comme de la démocratie, parce qu'il est la traduction fidèle de ce programme du divin Maître : « Je suis venu pour servir, non pour être servi[2]. »

Nous pouvons donc saluer l'Église catholique comme une société véritable, comme le type de toute société parfaite. Elle groupe

1. Luc., XXII, 25.
2. Matth., XX, 28.

dans son sein une multitude innombrable, disséminée sur tous les points du globe et dans tous les siècles de l'histoire ; elle unit ces individualités éparses et les pousse par les mêmes voies vers la même fin ; le principe et le lien de cette unité, c'est une autorité qui a reçu de Dieu la fonction d'instruire, de sanctifier, de sauver le peuple chrétien.

Voilà bien la société rêvée par l'humanité : elle n'aspire pas à unir les hommes par ce qu'il y a de bas, comme les appétits, de changeant comme les intérêts, de périssable comme les affections que la mort dissout, ou les richesses que les caprices du hasard enlèvent. Elle les prend par le haut de leur nature, coordonne par les liens les plus sacrés leurs intelligences et leurs volontés et les mène ensemble à une même gloire. Seule, elle est la cité universelle qui enferme dans ses remparts tous les citoyens de l'univers ; seule, elle est la nation puissante qui, d'un bout du monde à l'autre, n'a qu'un chef, un drapeau, un cri de ralliement ; seule, elle a pour tous ses enfants le même amour, les mêmes riches-

ses ; seule, elle leur inspire les mêmes vertus, leur offre les mêmes secours, leur ouvre la même voie, leur propose le même but et les mène du même pas à la conquête du même bonheur.

Cet exposé des divers éléments de la société catholique vous permet de déterminer sans peine la forme de sa constitution [1].

Ceux qui ont étudié les modes divers que le pouvoir peut prendre dans une société les réduisent à quatre : le despotisme, la forme monarchique, la forme aristocratique, la forme démocratique ou républicaine. Leurs nuances sont variées presque à l'infini, mais tous les gouvernements se résolvent dans l'une de ces quatre formes de pouvoir. En ce temps où l'on discute avec passion pour savoir quelle est la meilleure, sera-t-il sans intérêt de savoir quelle est celle que Jésus-Christ a préférée, ou,

1. Voir l'appendice, page 349.

du moins, comment il les a admises et combinées dans la société catholique ?

Il est d'abord certain qu'il n'a pas choisi le despotisme. La libre-pensée a coutume de parler en toute occasion du despotisme clérical, de l'insupportable domination de l'Eglise. La meilleure excuse qu'on puisse invoquer en sa faveur, c'est qu'elle parle du gouvernement de l'Eglise comme les aveugles des couleurs, sans le connaître. Le pouvoir des Papes, autorité souveraine et universelle, n'est pas un pouvoir absolu, illimité, de bon plaisir. Jésus-Christ lui a imposé de merveilleux tempéraments de douceur et de bonté. La mansuétude fut le caractère essentiel dont il le marqua, quand, quelques heures avant sa mort, il dit ces mémorables paroles : « Celui qui est plus grand que son frère doit se montrer plus petit. Celui qui commande doit être le serviteur. Vous m'appelez maître, et je le suis en effet. Si donc, moi qui suis le maître, je me suis mis à vos pieds pour les laver, je vous ai donné cet exemple pour que vous fassiez après moi ce que vous m'avez vu faire. » Et

de fait, parmi les catholiques, celui qui est le premier doit l'être surtout dans le sacrifice et dans le dévouement ; son ambition doit être de se faire petit, et son mandat, de servir ses frères. Où est, dans les sociétés humaines, en dehors de l'influence catholique, le chef d'Etat qui se reconnaisse une telle mission, et qu'on ait quelque jour surpris à genoux devant les pauvres et leur lavant les pieds ? Quel est l'article des constitutions, même les plus démocratiques, qui ordonne aux gouvernements d'être les serviteurs de leurs sujets et de leurs fonctionnaires ? On a voulu abaisser le pouvoir, le rendre moins majestueux et plus populaire, faire du « prince auguste » un simple bourgeois, modeste et sans faste. C'est bien, et nous n'avons aucune inclination à protester contre ces tendances ; mais ce qu'il faut surtout, c'est que ce simple bourgeois ne demeure pas égoïste et fier comme une majesté ; que le pouvoir, en prenant des allures démocratiques, devienne en réalité plus humble, meilleur, plus dévoué.

L'esprit de la constitution catholique, voilà donc la première barrière qui contient l'au-

torité. Elle en trouve une seconde dans l'immutabilité même de cette constitution. Les despotes peuvent changer à leur guise l'organisation des sociétés qu'ils tyrannisent : la seule loi, c'est leur volonté. On en a vu envoyer en exil les représentants de la nation ; d'autres les chassaient avec un fouet de la salle des délibérations. Ils supprimaient simplement et sans vergogne ce qui était une entrave à leur bon plaisir. « Supprimer ce qui gêne », c'est la maxime favorite des pouvoirs absolus, et l'histoire dit que toutes les tyrannies ont aspiré à l'appliquer. Or, l'autorité souveraine, dans l'Eglise, ne peut supprimer aucun élément essentiel de la constitution catholique ; elle ne peut rien retrancher, rien modifier, soit par une loi, soit par un décret, ni l'épiscopat, ni le sacerdoce, ni les droits inviolables donnés par Jésus-Christ aux autres pasteurs et aux fidèles. Elle ne peut corrompre ou réformer une syllabe de l'Ecriture ; elle ne peut adoucir, exagérer, altérer en quelque manière une doctrine de la Tradition ; elle ne peut amoindrir ou supprimer la coopération de l'épiscopat : autant d'infranchis-

sables barrières qui l'empêchent de glisser au despotisme et que les démocraties les plus avancées doivent lui envier. Les gouvernements humains ont toujours sous la main une quantité presque infinie de lois, de décrets, de règlements, tout un attirail de chaînes bien forgées et redoutables pour la liberté des peuples. Dans l'Eglise, c'est autre chose : l'autorité n'a point de voie qui puisse la mener au despotisme ; elle en est même garantie par d'infranchissables obstacles ; elle se présente à nous comme le plus libéral de tous les pouvoirs et le moins favorable à la tyrannie.

Mais une fois rejetée cette forme despotique que l'Eglise n'a jamais adoptée, qu'elle est dans l'heureuse impossibilité d'adopter jamais, les trois autres se rencontrent dans son gouvernement. Elles y sont toutefois de telle façon qu'on ne peut pas dire de l'autorité catholique qu'elle est une monarchie, une aristocratie ou une démocratie ; c'est une combinaison savante, un éclectisme merveilleux dans lequel ces trois systèmes se fondent, se complètent, se pénètrent, s'équilibrent, de manière à for-

mer une constitution supérieure et visiblement divine.

Elle contient l'élément monarchique, puisqu'elle est le gouvernement d'un seul. Le Pape est le chef universel de l'Eglise; son autorité est souveraine, directe, immédiate sur toutes les fractions du peuple chrétien, sur tous les pasteurs et tous les fidèles.

L'épiscopat forme autour de lui comme une puissante et forte aristocratie. Les évêques ne sont pas des mandataires; ce sont des princes véritables qui gouvernent en leur propre nom la province qui leur est confiée.

Enfin, comme la dignité épiscopale et le souverain pontificat ne sont pas fermés par l'hérédité, comme ces charges sont accessibles à tous, à la roture comme à la noblesse, au fils du pâtre comme au fils des rois, l'élément démocratique a une large part dans ce système. Les fils de paysans et d'ouvriers, les plus obscurs enfants du peuple peuvent succéder sous la tiare et sous la mitre aux enfants des princes. Le fils du savetier Pantaléon, dont l'échoppe est aujourd'hui une église française, remplaça le comte de Segni et de Marsi

Alexandre IV; un paysan, sous le nom de Benoît XI, succéda à un descendant des Gaëtani, Boniface VIII; l'obscur hollandais Florent vint après l'illustre Médicis Léon X; un berger, Sixte-Quint, succéda à Grégoire XIII, d'une puissante maison. L'histoire est pleine de ces contrastes, qui font de l'Eglise la première et la plus libérale des démocraties.

Ainsi la constitution catholique réunit tous les avantages des autres constitutions et elle échappe à tous leurs inconvénients. Par son chef, elle a l'avantage de l'unité de commandement et la force de concentration, comme dans les monarchies les mieux ordonnées. Elle a, par son immense conseil de cardinaux et d'évêques, l'avantage de l'éducation, de la science et de l'esprit de tradition, qui est le propre des aristocraties. Par ses prêtres et ses religieux, elle a l'action expansive et populaire, qui est le propre des démocraties. Mais elle ne subit aucun des inconvénients de ces trois systèmes pris isolément : elle n'a pas l'inconvénient du principe d'hérédité, son chef étant électif, et elle ne peut jamais conduire au despotisme, comme il arrive dans certai-

nes formes de la monarchie. Je dis de la monarchie, et peut-être ne suis-je pas impartial, puisque nos démocraties contemporaines sont à chaque instant affolées par le spectre de la dictature. Elle n'a pas l'inconvénient de la routine et de la hauteur dédaigneuse des aristocraties, car ses évêques sont pris parmi les simples prêtres, et ils ont longtemps obéi, avant d'être appelés à commander. Enfin, elle n'a pas l'inconvénient des démocraties, l'insubordination et la révolte ; prêtres et fidèles sont soumis à une autorité sacrée, qu'ils vénèrent et qu'ils ne discutent pas.

Si vous étudiez dans tous ses éléments cette constitution incomparable, vous en admirerez l'ordonnance merveilleuse, l'équilibre, la solidité ; vous verrez qu'aucun législateur humain n'en égala jamais la perfection et vous conclurez à sa divinité.

De nombreuses prérogatives distinguent la constitution de l'Église de toutes les créations

humaines ; elle est marquée de caractères qui en font une institution à laquelle rien ne peut être comparé. J'en signalerai quelques-uns.

Embarrassés par la puissante argumentation des théologiens qui leur disaient : « Avant vous, où était l'Église? » les protestants imaginèrent cette réponse surprenante : « La véritable Église est une société invisible, et nous en sommes ! »

Nous, catholiques, nous n'avons jamais nié l'Église invisible ; mais nous prétendons que, semblable à l'âme humaine, cette Église est faite pour un corps, qu'elle ne peut pas exister sans lui, que l'Église enfin est une société extérieure et visible. Ne se compose-t-elle pas d'hommes qui ont un corps et une âme, et dont la nature mixte doit se refléter et se traduire dans toutes les formes de leur activité? Sans doute, par ses origines, par le principe qui l'anime, par sa fin, elle est spirituelle et invisible ; mais n'est-elle pas visible par les membres qu'elle recrute, par les relations extérieures qu'elle noue entre eux, par les moyens sensibles qu'elle emploie? Elle vit sur

la terre, elle respire et se meut dans l'atmosphère qui nous entoure, elle se déploie dans le temps et dans l'espace. Tous les hommes doivent être ses enfants et, par conséquent, ils doivent pouvoir la discerner des églises trompeuses qui crient à l'humanité : « Venez, je suis l'Église véritable. » Enlevez à l'Église ce caractère, cette visibilité, tout s'échappe, tout croule : il n'y a plus de société religieuse.

En même temps qu'elle est visible, l'Église possède un second caractère, qui en fait une institution à part, profondément différente de toutes les œuvres humaines : elle est intérieure, invisible, spirituelle, insaisissable, elle plonge ses racines dans la conscience.

Ceux qui en sont les chefs et ceux qui en sont les enfants portent en eux une marque immatérielle que rien ne peut supprimer.

Il n'en est pas ainsi dans les sociétés humaines : les pouvoirs, les dignités, les charges, la nationalité même, tout est extérieur. Le citoyen peut quitter son pays et se faire sous d'autres cieux une patrie d'adoption. Les révolutions peuvent emporter à leur gré les fonc-

tionnaires et les rois ; les gouvernements se succèdent : on remplace la royauté par l'empire, l'empire par la république, et, le jour où les chefs d'État ont été rendus à la vie privée, tout est dit : il ne reste plus rien en eux de l'autorité dont ils étaient investis.

Il en va tout autrement dans l'Église. Les orages politiques et la puissance des hommes n'ont aucune action contre le caractère sacré imprimé dans l'âme de ses membres. Le plus petit enfant, une fois baptisé, est chrétien pour toujours; le plus humble prêtre, une fois consacré, est prêtre pour l'éternité. Le Pape même et les Évêques n'y peuvent plus rien : ils sont incapables de faire que l'enfant cesse d'être chrétien et que le prêtre cesse d'être prêtre. Ce caractère est incrusté dans l'âme, il ne dépend de personne de l'effacer.

Bien plus, l'âme tout entière de l'Église échappe à l'action des forces extérieures. Car, de même qu'elle a un corps qui tombe sous les sens, l'Église a aussi une âme faite de grâce, de foi, d'espérance, de charité, une âme qui la vivifie et qui met en elle un principe d'immortalité.

Vous vous rappelez la grande scène de la création d'Adam. Après avoir pris un peu de poussière dans ses mains et en avoir formé notre corps, Dieu tire de son cœur un souffle de vie : tout à coup la statue se dresse, ses yeux s'ouvrent, son cœur bat, et l'humanité commence.

Ainsi a été faite l'Église. Jésus la crée ; il forme ses articulations divines et ses grandes artères, et ensuite, soufflant sur elle, comme Dieu avait soufflé sur le front d'Adam, il ajoute : « Recevez l'Esprit-Saint. » L'âme de l'Église est née, et désormais on la sentira dans toute son action, dans sa parole, dans ses résistances, dans ses vertus.

Voilà l'incurable faiblesse des ennemis de l'Église et la grande force de la constitution catholique, c'est qu'elle possède une âme intangible. Que peut-on entreprendre contre elle ? Mettre le Pape en prison, l'envoyer en exil ? Il n'en sera pas moins le chef de l'Église. Sa dignité est indestructible, elle réside à un endroit que la puissance des hommes ne peut atteindre. Que peut-on tenter encore ? Dépouiller les Évêques de tous les honneurs exté-

rieurs, leur imposer toutes sortes de vexations? Que le Pape soit captif ou qu'il soit assis sur un siège royal, le Pape reste toujours le Pape. Que les Évêques soient vêtus de pourpre ou qu'ils soient vêtus de bure, qu'ils aient une crosse d'or ou une crosse de bois, ils restent les pontifes de Dieu, établis pour gouverner son Église. Que peut-on essayer enfin? Supprimer le budget des cultes? Ce ne sera jamais contre l'Église qu'un choc impuissant. Ce qu'il faudrait, ce serait saisir son âme ; mais, comment faire? Elle est invisible, irréductible, insaisissable. Déjà, quand il s'agit d'atteindre l'âme humaine, c'est une entreprise souvent irréalisable. Vous pouvez, si vous avez la force, sceller mes lèvres, enchaîner mes pieds et mes mains ; mais ma volonté réside à des profondeurs où il est difficile à la tyrannie de pénétrer. Il en est de même de l'âme de l'Église : elle défie toutes les audaces de la force matérielle. Voilà dix-neuf siècles qu'on essaye de l'atteindre, et l'inanité de ces efforts prouve qu'on peut tout contre l'Église, sauf mettre la main sur l'Esprit qui la fait vivre et qui assure ses triomphes.

C'est ce qui explique que la constitution catholique ne soit pas mobile, comme les constitutions des sociétés humaines, mais à jamais immuable : elle l'est doublement, dans sa forme et dans ses principes.

Le vice commun de toutes les constitutions humaines, c'est leur mobilité. Les hommes pourront toujours démolir le lendemain ce qu'ils auront bâti la veille. En établissant la monarchie, l'empire, la république, ils ne contractent pas d'engagements éternels, ils ne promettent point, au nom de ceux qui viendront après eux, l'immortalité à ces régimes. Le feraient-ils que leur audace serait vaine, elle serait bientôt impuissante contre les faits. Révoquerons-nous en doute cette mobilité fatale, nous qui depuis cent ans avons usé dix ou douze constitutions différentes? Si un de ces ancêtres reculés, qui furent contemporains de la naissance de l'Église, revenait aujourd'hui, quels changements inouïs ne verrait-il pas? Où est l'empire romain? Où sont la barbarie, la féodalité, la royauté, les dynasties? Seule, l'Église survit, et elle subsiste dans sa forme première, avec la même organisation

et les mêmes éléments. La papauté, l'épiscopat, le sacerdoce, sont toujours les trois grandes articulations qui lui donnent le mouvement et la font se tenir debout. Comme ces pyramides séculaires, au pied desquelles l'Arabe vagabond dresse sa tente le soir pour la replier au matin, la constitution catholique reste immuable au milieu des tempêtes qui entraînent tout à l'abîme, hommes et empires, gouvernements et nations.

Ce qui achève de lui donner un caractère de divinité, c'est qu'elle n'est pas seulement immuable dans sa forme, mais encore dans ses principes. Les constitutions politiques sont perfectibles ; elles sont sujettes à être revisées. Aujourd'hui, elles ont pour principe la responsabilité du chef de l'État ; demain, son irresponsabilité. Aujourd'hui, elles établissent le suffrage restreint ; demain, le suffrage universel. Aujourd'hui, elles professent telle théorie administrative, commerciale, militaire ; demain, telle autre. Aujourd'hui, elles déclarent la guerre au socialisme ; demain, elles en adopteront les doctrines. Dans la société catholique, c'est autre chose : ses principes

sont immuables ; sa parole n'a jamais varié, et personne n'est arrivé à en retrancher ou à en modifier une syllabe.

On s'étonne quelquefois de ce qu'on a appelé « l'entêtement de l'Église ». Cet entêtement n'est que le sentiment du devoir poussé jusqu'au martyre. L'Église est entêtée d'un entêtement sublime, de l'entêtement du soldat qui ne livre pas son drapeau. Le Christ lui a dit : « Celui qui supprimera un seul de mes commandements, voire même un iota, sera traité comme le plus petit dans le royaume des cieux ; car le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas. » Vainement la fausse philosophie, la science orgueilleuse, les vices mutinés ont tenté d'altérer ou de détruire les principes de la constitution catholique ; l'Église les a maintenus par une résistance que rien n'a pu briser. Il n'y a pas un article du *Credo* qui ne lui ait coûté des actes d'héroïsme et des flots de sang. Des hommes de génie : Arius, Tertullien, Jansénius, Luther, Lamennais ; des peuples puissants : l'Angleterre, l'Allemagne, ont tenté de modifier dans sa forme ou dans ses principes

l'organisation que le Christ lui avait donnée. Ils y ont échoué, et son immutabilité est demeurée dans le passé, elle demeure, dans le présent, victorieuse de toutes les attaques.

Passez donc, puissants de ce monde ; guerriers redoutables, hérétiques audacieux, politiques habiles, passez dans le tourbillon qui emporte tout. Empires, monarchies, républiques, gouvernements de toutes sortes, succédez-vous dans la ruine ; écroulez-vous avec un immense fracas. Organisée sous une forme dont la perfection défie toutes les œuvres humaines, l'Église demeure, aujourd'hui comme hier, la société spirituelle, visible, immuable, des rachetés qui, unis dans une même foi, la pratique des mêmes sacrements et l'obéissance à une même autorité, marchent vers un même but. Rien ne l'altère, rien ne l'ébranle, rien ne la renverse ; elle se tient debout sur toutes les tombes.

César disait, dans la tempête, à son nautonier tremblant : « *Quid times? Cæsarem vehis!*

Que crains-tu ? tu portes César ! » C'était un mot audacieux, mais sans fondement ; il y a une parole meilleure, une espérance mieux justifiée, c'est la parole et l'espérance du chrétien qui a étudié la constitution de l'Église et qui en a compris la nature : « *Quid times ? Deum vehis !* Catholiques, que craindriez-vous pour l'Église? Elle porte en elle la présence et la force de Dieu. »

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LE PAPE

ORIGINE DIVINE DE SON POUVOIR
TÉMOIGNAGE DE L'ÉVANGILE ET DE LA TRADITION

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LE PAPE

Origine divine de son pouvoir
Témoignage de l'Évangile et de la Tradition

L'Église catholique est la société visible, spirituelle, immuable, des hommes qui, rachetés par Jésus-Christ, unis dans la croyance aux mêmes vérités, la pratique des mêmes sacrements, sont conduits à une même fin par une même autorité.

Or, au sommet de cette autorité, divinement établie et coordonnée, se trouve le Pape, qui possède sur toute l'Église, pasteurs et

fidèles, un pouvoir immédiat et universel de gouvernement et de doctrine.

C'est une figure étrange, humainement inexplicable, à l'heure présente, celle du Pape, de ce vieux prêtre dépouillé de toute puissance, et dont la faible voix est cependant portée sur les ailes des vents jusqu'aux extrémités du globe, dont les décrets sont reçus avec soumission par deux cent cinquante millions d'âmes. Les siècles passés vénérèrent dans ses prédécesseurs la splendeur d'une autorité royale, que de longs services avaient consacrée ; mais ce sceptre a été brisé et d'autres en ont rassemblé les tronçons. Le Pape est maintenant un vieillard qu'aucune puissance matérielle ne recommande, qu'aucune force ne protège, que son âge seul et sa faiblesse pourraient signaler au respect des peuples. Et cependant, aujourd'hui même, au milieu de tous les chefs d'État et de tous les souverains, ce vieillard est manifestement la première personnalité de la terre. Les chemins qui mènent à sa demeure ne désemplissent pas. Les fidèles dispersés aux quatre coins du

monde, les incroyants même ou les hérétiques accourent jusqu'au palais où ce nonagénaire, roi sans couronne, prince sans armée, demande les hommages du monde et où il les reçoit.

Nous allons parler de cet homme humainement incompréhensible et rechercher sa généalogie. Vous verrez qu'il eut pour premier ancêtre Jésus-Christ ; car il est impossible qu'il ait usurpé son pouvoir, et l'histoire, en effet, se tait sur cette usurpation, tandis que l'Évangile et la Tradition possèdent l'acte de naissance de la papauté et racontent son institution divine.

Quelles que soient vos croyances ou vos opinions, vous ne contesterez pas que le Pontife romain exerce sur l'Église catholique un pouvoir universel et immédiat. Dans le monde entier, il institue les Évêques, censure l'erreur, surveille l'intégrité de la foi, couvre les pasteurs et les fidèles de la splendeur de son autorité et de ses enseignements. Ses juge-

ments, sa parole, sa doctrine, sont universellement acceptés, et, parmi ses fils, il n'y en a pas un, quels que soient son génie, son illustration, sa dignité, il n'y en a pas un qui élève contre le Pontife romain une protestation.

C'est un fait indéniable, et ce fait, à lui seul, pour tout esprit sincère, pourrait être une preuve suffisante de l'origine surnaturelle de la papauté.

Le Pape exerce sur le monde catholique ce pouvoir indiscuté; mais comment l'aurait-il acquis ou usurpé, si Dieu ne le lui avait donné? Par quels moyens le pêcheur de Galilée ou ses successeurs auraient-ils conquis ce sceptre incomparable? S'ils avaient disposé de la force matérielle, s'ils avaient eu la protection des Césars, peut-être aurait-on pu dire que leur siège était devenu le premier, parce qu'il était établi dans la première ville de l'Empire, sous la pourpre impériale; mais cette force a toujours fait défaut au pontificat romain. La protection de Tibère ne couvrit pas son berceau. Les faisceaux de l'Empire ne

protégèrent pas la dynastie naissante des Papes contre les fureurs de la foule ou les entreprises sanglantes des magistrats. Lorsque saint Pierre vint à Rome, pauvre, illettré, dénué de tout, quelle possibilité avait-il d'usurper un pouvoir universel? Déjà tous les respects de l'Église naissante allaient à lui; Paul lui-même ne se croyait apôtre qu'après l'avoir visité; mais c'était librement, sans contrainte, par les inspirations d'une obéissance volontaire aux ordres encore récents du Christ.

Plus tard, ce premier pontife, après une mort infamante, fut enseveli dans ces tombeaux qui bordent la voie Appienne. Trente de ses successeurs furent persécutés comme lui et moururent de mort violente; mais dans les souffrances, dans les ignominies et jusque dans le martyre, ils régnaient déjà sur le monde. On leur rendait spontanément cet hommage que leur siège est le principal, qu'ils sont Princes des pasteurs, Évêques des évêques; c'est là ce que tous les siècles proclament à l'envi.

Dans cette dynastie de captifs et de martyrs, où seront donc les usurpateurs? Que le très

puissant czar de toutes les Russies, que l'empereur d'Allemagne, que la France guerrière et magnanime puissent entreprendre sur des vaincus la conquête d'une suprématie quelconque, je ne m'en étonne pas. Mais, en saint Pierre, le pontificat naquit faible et désarmé; il a vécu, dans ses successeurs, désarmé et faible comme il était né. On n'a point vu dans leurs mains d'autre arme que la prière; on n'a point connu d'autres généralissimes à leurs armées que des vieillards pacifiques. Pour écarter à jamais de leur autorité le soupçon même d'usurpation, la Providence n'a pas permis qu'ils aient le moyen de réaliser un tel attentat et de confisquer à leur profit la liberté du genre humain.

Si, par impossible, ils l'avaient fait, aujourd'hui encore leur pouvoir conserverait les traces et comme les stigmates de ces violences originelles. L'histoire nous en parlerait et nous trouverions autour de nous et dans nos consciences mêmes mille témoignages certains de cette usurpation.

L'histoire, vous le savez, a l'oreille atten-

tive et la mémoire longue; elle aurait fait retentir tous les siècles du bruit d'une telle entreprise. Et cependant, vous pouvez l'étudier à votre aise ; vous pouvez, comme tant d'autres, secouer la poussière du passé pour y découvrir le secret mystérieux, qui serait la destruction de toute l'économie catholique et la ruine de l'Église; le passé demeure silencieux, ou, s'il élève la voix, c'est pour rendre des hommages solennels aux origines divines de la suprématie pontificale.

Mais, en dehors même de l'histoire, ne trouverions-nous pas, autour de nous et jusqu'au fond même de nos âmes, les leçons que nous cherchons? Oui, même après des siècles d'asservissement, les victimes de l'ambition pontificale garderaient cette haine qui ne s'éteint jamais au cœur des peuples que la violence ou la diplomatie a privés de leur indépendance. La force peut bien quelquefois assouplir pour un temps une nation, la prendre à la gorge et la maintenir muette et comme inanimée. Mais ces triomphes ne sont ni universels ni de longue durée. Le monde

est en dehors des atteintes d'une même tyrannie, et cependant c'est sur le monde que règne le Pontife de Rome. On peut bien, il est vrai, entraîner un peuple dans la servitude ; mais il garde de cet outrage un souvenir éternel. Longtemps après, quand on le croit à jamais résigné, des générations vaillantes se lèvent soudainement et arrachent de leurs entrailles meurtries un cri de liberté. Regardez : est-ce que c'est là ce que vous voyez parmi nous? Évêques, prêtres, fidèles, nous obéissons spontanément, d'une obéissance où se mêlent, dans une alliance inexplicable, le respect, la liberté et le filial amour. Aucune autre force que celle de la conscience n'incline notre tête devant le Pape, aucune autre ne fait ployer notre genou. Cela vous montre bien que, dans ces dix-neuf siècles qu'a duré notre vie, nous n'avons pas entendu dire que la dynastie dont nous sommes les sujets ait usurpé son pouvoir. Au contraire, nous avons appris de nos pères qu'elle fut dès son principe ce qu'elle a été toujours, et qu'elle sortit avec cette faiblesse et cette autorité de la pensée et du cœur de Jésus-Christ.

Quel autre que lui aurait assoupli le genre humain et l'aurait soumis à un homme? L'obéissance, en effet, que les catholiques accordent au Pape, n'est pas une obéissance extérieure que puisse imposer la force ou l'habileté. Elle a son siège et sa racine dans la conscience, en des profondeurs inaccessibles à la violence. Dieu seul peut y descendre, et, par conséquent, c'est assez que l'autorité pontificale s'exerce pour que nous devions la croire divine. Bossuet, qui s'y entendait bien, a dit cette parole : « Quand je considère le cœur humain soumis, j'adore. » Il adore, parce qu'il voit dans cette soumission un signe révélateur de la Divinité. L'autorité du Pontife romain a ce caractère supérieur. L'obéissance que nous lui accordons ne porte aucune trace de violence. Nous sommes des millions de catholiques, qui nous soumettons au Pape, non point par contrainte, non pas extérieurement, mais dans le fond même de nos consciences, qui condamnons et absolvons les doctrines et les hommes d'après ses propres sentences, qui mettons entre ses mains

un cœur docile et une intelligence assouplie. Nous ne lui obéissons pas d'une obéissance passive et extérieure, comme des esclaves à un tyran, ni d'une obéissance irrationnelle, comme des fanatiques au chef de leur superstition. Nous nous soumettons d'une manière réfléchie, libre, spontanée, et nous apportons à l'autorité pontificale, dans la nature même de cette obéissance, un témoignage de sa divinité.

Ainsi, au premier regard qu'il jette sur cette question, tout esprit clairvoyant et sincère constate qu'on ne saurait attribuer à une usurpation le pouvoir qu'exerce la papauté.

Où faut-il donc en chercher l'origine? Ni la conscience ni l'histoire n'en révèlent l'institution humaine, et leur silence crée déjà tout au moins une présomption en faveur de sa divinité.

Cette présomption devient facilement une conviction inébranlable sous l'influence de preuves plus directes, particulièrement du témoignage de l'Évangile.

Il raconte tout au long l'institution divine de la papauté, dans un récit immortel que la Tradition a confirmé d'un siècle à l'autre.

Après avoir connu le Seigneur, André accourut vers Simon, son frère, et lui dit : Mon frère, nous avons trouvé le Messie. Simon quitte aussitôt ses filets et vient à Jésus. Jésus le regarde, non pas d'un regard superficiel et vague, mais de ce regard investigateur et réfléchi qu'exprime le texte sacré, *intuitus eum,* de ce regard transcendant, qui pénètre jusqu'au fond. Et avec ce regard, il laisse tomber sur l'apôtre ces paroles étonnantes : « Jusqu'ici tu t'es appelé Simon, fils de Jean ; désormais tu t'appelleras Pierre. »

Ce fut la première prédiction du Sauveur au disciple, la première annonce de ses desseins.

A quelque temps de là, les apôtres étant réunis autour de leur maître, Jésus leur dit : « Qu'est-ce que les hommes disent de moi ? » Les Apôtres répondirent : « Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste ; d'autres, que vous êtes Élie ; d'autres, Jérémie ou l'un des prophètes. » Alors il leur dit : « Et vous, que

dites-vous de moi? » Et Pierre, répondant, lui dit : « Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant. » Et Jésus lui dit : « Tu es bien heureux, Simon, fils de Jean, parce que ce n'est point la chair ni le sang qui te l'ont révélé, mais mon Père, qui est au ciel. Et moi je te dis : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle, et je te donnerai les clés du royaume des cieux. Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. »

Enfin, après sa résurrection, Jésus fait à son apôtre une révélation dernière. Vous connaissez cette scène touchante et sublime. Trois fois Pierre est interrogé sur son amour pour le Sauveur, et trois fois il entend affirmer ses pouvoirs et sa mission : « Pais mes agneaux, pais mes brebis. » Tout le bercail lui est confié et sa houlette devra s'étendre sur tout le troupeau.

En vertu de ces paroles, après l'Ascension du Sauveur, Pierre exerce les prérogatives dont il est investi. C'est lui qui se lève dans le Cé-

nacle pour faire élire un apôtre à la place de Judas ; c'est lui qui, le premier, après la descente du Saint-Esprit, annonce la vérité aux Juifs et ouvre l'histoire de la prédication ; c'est lui qui, le premier, appelle les nations à la foi dans le centurion Corneille ; c'est lui qui, le premier, élève la voix dans le concile de Jérusalem et propose ce qu'il faut faire au sujet des observances de l'ancienne Loi. Sa suprématie se manifeste en toute circonstance, et jamais l'Église naissante n'élève contre elle une protestation.

Cependant, le Pape étant le fondement de l'Église, pour qu'elle subsistât, il fallait qu'il fût immortel. Si l'homme qui s'appelait Simon devait mourir, il fallait que Pierre demeurât vivant dans une suite ininterrompue de successeurs.

Quels sont ces successeurs, et suivant quel ordre la puissance suprême se transmettra-t-elle dans l'Église ? Ce ne sera ni la chair, ni le sang, ni les chances du hasard, ni les caprices populaires qui gouverneront les destinées du souverain pontificat. Un jour, poussé par la

volonté de Celui qui l'avait choisi, le batelier du lac de Tibériade entre dans Rome[1]. Sept cents ans auparavant, quelques bandits du Latium s'étaient assemblés à cet endroit et y avaient construit leurs huttes. Mais, à ce moment, quand l'étranger arriva, ces bandits avaient supprimé à leur profit la nationalité de tous les peuples voisins; gorgés de sang, de richesses et de gloire, ils étaient devenus les maîtres du monde. Ce fut au centre même de leur empire que saint Pierre alla fixer sa chaire et qu'il établit le siège de la primauté. Il y vécut caché dans ces demeures souterraines qu'on appelait catacombes, et il y mourut crucifié sur le Janicule par les préto-

1. « Il est digne de remarque que, durant les treize premiers siècles de l'ère chrétienne, personne n'a jamais pensé à nier que saint Pierre fût évêque de Rome, qu'il vécût et mourût dans cette cité; et, de nos jours même, il n'y a qu'un homme aveuglé par ses préjugés ou par une ignorance grossière en histoire ecclésiastique qui puisse mettre ce grand fait en question. Nous sommes dans le vrai en disant que cette cause a été examinée et établie par les protestants les plus érudits : Grotius, Scaliger, Blondel, Shroch, Bertholt, Pearson, Basnage, Cave, Bimsen. » (*La suprématie de saint Pierre et de ses successeurs*, par le R. P. Mac-Corry, p. 148.)

riens de Néron. Mais, par sa vie comme par sa mort, il avait pris possession de cette terre illustre. Après lui, le second évêque de Rome monta sur cette chaire ensanglantée où, pendant trois cents ans, on ne devait voir que des condamnés à mort.

Si donc vous demandez où est le successeur de Pierre, fondement de l'Église, prince des pasteurs, centre de l'unité, la réponse est facile : il est sur le siège que Pierre a établi [1], où il a vécu et où il est mort. Toute la Tradition le proclame, et des actes imposants, accomplis dans les origines mêmes, fourniront à toutes les générations des preuves inattaquables de cette vérité.

A la fin du IIe siècle, les Églises d'Asie s'obstinent à célébrer les fêtes de Pâques le quatorzième jour de la lune, comme les Juifs, tandis que les chrétiens d'Occident la solennisent le dimanche qui suit ce jour ; le pape saint Victor Ier les excommunie. Au IIIe siècle, saint Cyprien, évêque de Carthage, avec un concile de soixante évêques d'Afrique, décide

1. Voir l'appendice, note II, page 373.

qu'on rebaptisera les enfants des hérétiques . saint Étienne Ier s'y oppose, menace de fulminer l'excommunication, et saint Cyprien, tout grand homme qu'il soit, est obligé de se soumettre. Saint Denys, patriarche d'Alexandrie, le premier des patriarcats d'Orient, émet des propositions douteuses sur la Trinité. Quelques évêques effrayés s'adressent au Souverain Pontife, et saint Denys est contraint de lui écrire pour expliquer sa doctrine et la défendre. Plus tard, les évêques s'assemblent en Orient pour étudier et combattre une hérésie redoutable. Qui va présider ce premier concile œcuménique, où l'Église universelle est représentée par des pontifes décorés des cicatrices du martyre? Le successeur de Pierre, non pas même directement, mais par ses légats, par un évêque d'Espagne et deux simples prêtres. Bien plus, le concile envoie ses actes au Saint-Siège pour en obtenir la confirmation, abaissant ainsi devant la suprématie du Pape l'autorité de la première et de la plus auguste assemblée chrétienne. Et il en sera de même, dans la suite, à Ephèse, à Chalcédoine, à Constantinople. Dans toute la chré-

tienté, quand une erreur menace la pureté de la foi, quand un évêque méconnaît son devoir et fait courir aux âmes quelque péril, tous les regards se tournent vers le Siège Apostolique, où réside l'autorité de Pierre et d'où découle l'infaillible vérité.

Les faits par lesquels il a plu à la Providence de prouver ce dogme sont nombreux et incontestables. La Tradition les a sanctionnés, les docteurs catholiques ont vénéré, défendu, glorifié la papauté et son pouvoir souverain. La suite de nos maîtres dans la foi proclame d'une manière unanime l'universelle obéissance de l'Église à l'évêque de Rome. « C'est de la sorte, comme le dit Bossuet en résumant le passé, c'est de la sorte que fut établie et fixée à Rome la Chaire éternelle, la principauté principale, l'Église-mère qui tient en sa main la conduite de toutes les autres Églises, le chef de l'épiscopat, d'où part le rayon du gouvernement, la chaire unique en laquelle seule tous gardent l'unité, et c'est là que Pierre demeure à jamais dans ses successeurs le chef des évêques catholiques et le fondement des fidèles. Dans ces mots, ajoute-

t-il, vous entendez l'Orient et l'Occident unis ensemble. »

Que devons-nous conclure de là? Le gouvernement de l'Église est d'une tout autre nature que les gouvernements humains : il a sa source immédiate en Dieu. Les plus illustres dynasties ont des hommes pour ancêtres. Le Pape n'a d'autre ancêtre que Jésus-Christ. Son autorité n'est le résultat ni de l'usurpation, ni de la victoire, ni de la diplomatie ; Jésus-Christ la constitua telle qu'elle fonctionne sous nos yeux. Il mit lui-même aux mains de saint Pierre ce sceptre souverain que l'apôtre a transmis à la dynastie immortelle de ses successeurs.

Je dis qu'il est souverain, universellement souverain, et c'est son second caractère. De même que tout l'édifice repose sur son fondement, toute l'Église repose sur le Pape. Assurément son autorité n'est pas une autorité tyrannique, sans frein ni ménagements. Dieu lui-même y a mis des tempéraments et des

bornes. Mais, dans l'Église, il n'y a aucun pouvoir supérieur à cette autorité, ni assemblée constituante, ni assemblée législative. Le concile œcuménique même tire toute sa puissance de son union avec le Pape ; contre lui ou sans lui, il ne peut rien. Fondement de l'Église, centre de son unité, continuation visible de la personne de Jésus-Christ, le Pontife romain possède seul, de droit divin, le pouvoir de gouverner toute l'Église, évêques, prêtres, fidèles.

Enfin une dernière conclusion découle d'elle-même de cet enseignement : c'est la stabilité, la perpétuité du pouvoir pontifical. L'Église est impérissable. Impérissable sera son fondement. On s'étonne quelquefois que, malgré les tristesses présentes, nous demeurions fermes dans notre foi et du parti de l'espérance. Notre confiance a un double appui : les promesses de Jésus-Christ, qui ne sauraient être menteuses, et les leçons que notre expérience, vieille de dix-neuf siècles, a tirées du passé. Combien de peuples, avec leurs dynasties, ont disparu, depuis que le Christ, au bord d'un lac de Galilée, disait à un pêcheur : « Tu es Pierre ; sur

toi je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » Qu'était donc cet homme? Un pauvre, un illettré, un ouvrier. Qu'est-ce même que l'homme? Une poussière, et c'est à cette poussière que Dieu disait : « Sur toi je bâtirai mon Église. » Cependant, tandis que le monde a été plusieurs fois bouleversé, que les siècles ont fait plusieurs fois table rase des institutions humaines, le pêcheur de Galilée vit encore. Deux cent soixante-dix-huit hommes, faibles comme lui, se sont succédé sur le trône de bois où il s'était assis. Aucune violence, aucune habileté, aucune révolution, aucune catastrophe n'a pu jeter à terre leur autorité triomphante. Dans toute la chrétienté, il n'y a pas un évêque qui n'envoie au Pontife suprême des témoignages authentiques de son obéissance ; il n'y a pas une nation qui ne lui députe des représentants. Hommes et peuples différents d'origine, de race, de langue, ils se donnent rendez-vous autour du siège où le Christ vit et parle dans les successeurs de son apôtre. Que vont-ils voir, qu'admirent-ils dans l'ancienne capitale de l'empire romain? Sans doute ces innom-

brables chefs-d'œuvre que le paganisme et l'Église y ont tour à tour accumulés, et où le génie de l'homme se révèle avec de divines splendeurs ; mais il y a pour eux dans Rome un attrait plus puissant, une source d'émotions plus élevées et plus douces : ils savent que si tant de peintures admirables du Vatican sont l'œuvre de Raphaël, si Saint-Pierre est l'œuvre de Michel-Ange, le Pape est l'œuvre divine et immortelle de Jésus-Christ !

TROISIÈME CONFÉRENCE

LE PAPE

ORIGINE DIVINE DE SON POUVOIR
TÉMOIGNAGE DE L'HISTOIRE
LES GLOIRES HISTORIQUES DE LA PAPAUTÉ

TROISIÈME CONFÉRENCE

LE PAPE

Origine divine de son pouvoir
Témoignage de l'histoire
Les gloires historiques de la papauté

L'an 795 depuis la fondation de Rome, la deuxième année de l'empereur Claude, sous le consulat de ce prince et de Caïus Cœcina Largus, un étranger s'avançait à pas lents sur la voie Appienne qui menait au Forum.

Arrivé là, au pied de cette tribune où s'agitaient les affaires de la ville et du monde, il s'appuya sur son bâton de voyageur et il se mit à promener ses regards autour de lui. En face se dressait le Capitole, portant jusqu'au

ciel, avec les dépouilles du monde, la gloire du nom romain. Au-dessus des habitations patriciennes s'élevaient les dômes des temples, où Rome, qui avait abaissé devant la majesté de ses faisceaux le front des nations les plus fières, venait adorer à deux genoux des divinités de marbre et d'or. Plus loin, on voyait le palais d'où César, empereur et pontife, régnait sur le monde.

L'étranger considéra longtemps toutes ces choses ; puis, ayant levé les yeux au ciel, il se recueillit un moment.

Si, descendant alors de son siège de pourpre, César avait demandé à cet inconnu, dont le costume oriental trahissait l'origine : « Étranger, que viens-tu faire ici? » le juif au langage rude aurait sans doute répondu : « Prince, vous avez des millions de sujets et vous portez le sceptre du monde ; vos légions sillonnent la terre dans tous les sens, elles se croisent sur toutes les routes. Eh bien, à côté de votre trône, je viens établir le siège d'un empire qui s'étendra plus loin que le vôtre, plus loin que le Rhin et l'Euphrate, que le Tanaïs et le Nil, d'un empire qui aura le vide

pour frontières et pour terme l'immortalité. Ce dessein, j'en conviens, est étrange : car je suis pauvre, sans puissance, illettré ; mais c'est à moi que ces paroles ont été dites, au bord d'un des lacs de mon pays, par cet homme qu'un de vos magistrats a fait crucifier aux portes de Jérusalem : « Tu es Pierre, sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. »

Assurément, si l'empereur Claude, tout défiant qu'il était, au témoignage de Suétone, avait entendu ce langage, une telle extravagance l'aurait fait sourire de pitié. Ce fut, en effet, dans Rome et dans l'empire, une dérision universelle.

Et cependant, Rome païenne et l'empire ont passé ; sur leurs ruines d'autres ruines se sont faites ; mais le pêcheur de Galilée vit toujours, et il vit honoré. Les chemins qui mènent à sa demeure ne désemplissent pas ; il a par toute la terre des sujets dévoués et soumis, et il reçoit les hommages du monde entier.

L'Évangile nous a révélé l'origine divine de son pouvoir ; l'histoire confirme ce témoignage par des faits. Martyrs, apôtres, civilisateurs,

propagateurs infatigables de la science, héros de la sainteté, tels sont les titres qui résument toute l'histoire des Souverains Pontifes et qui mettent au front de la papauté des signes incommunicables de divinité.

Ses débuts furent étranges, et nous n'y trouvons rien qui rappelle ceux des gouvernements humains.

Ils furent si humbles que Rome, tout ombrageuse qu'elle était chaque fois qu'il s'agissait d'une rivalité à combattre, n'en conçut aucune crainte. Mais un peu plus tard, quand le pêcheur de Galilée eut recruté des adhérents, et que les courtisans mêmes de César commencèrent à se déclarer pour la superstition nouvelle, les politiques s'émurent de ces premiers empiètements de la puissance cléricale. Ils s'assemblèrent au Palatin et ils passèrent en revue les divers moyens de comprimer les progrès de la religion venue d'Orient. Tout bien examiné, ils convinrent à l'unanimité des suffrages qu'une seule arme pouvait être

réellement efficace : la force. Alors on vit cet homme de l'Orient, qui déjà troublait le sommeil de César, et qui, dans sa longue vie, devait troubler celui de tant d'autres tyrans, on le vit monter sur le Janicule entre une bande de prétoriens. Là, en face de la croix qu'on lui avait préparée, après avoir été battu de verges à la manière des esclaves condamnés à mort, il ne sollicita qu'une grâce, la grâce d'être crucifié la tête en bas, se déclarant indigne d'être crucifié comme son maître Jésus-Christ. Ainsi mourut à Rome, l'an 66 de notre ère, sous le gouvernement de Néron, le premier Pape, Simon-Pierre, fils de Jean, autrefois pêcheur en Galilée.

Or, en ce même temps, le sénat romain fut convoqué dans la curie Hostilia. Quand il fut réuni, Néron vint, porté dans sa litière, et il demanda qu'on lui décrétât des temples et les honneurs de la divinité. L'assemblée qui la veille condamnait les chrétiens à mort comme ennemis de la patrie, (vous voyez que l'objection est ancienne ; dans tous les siècles, il s'est rencontré des hommes vendus au pouvoir qui ont accusé les catholiques de manquer de

patriotisme), l'assemblée y consentit sans hésiter, et elle se mit à deux genoux devant cet homme dont le nom devait devenir aux plus exécrables tyrans une exécrable injure. Si quelqu'un s'était avisé de dire que le mendiant qu'on avait crucifié la tête en bas sur le Janicule bientôt jetterait à terre le nouveau dieu, et qu'il établirait sur les ruines du paganisme les fondements d'une dynastie immortelle, sans doute le sénat romain n'aurait pas contenu sa pitié. Ne vous en étonnez pas : on n'avait jamais vu, aux origines d'une dynastie, l'ignominie et la mort d'un supplicié. C'est ainsi qu'elles périssent; ce n'est pas ainsi qu'elles se fondent. Elles se fondent par la force ou par l'habileté. La victoire apporte sur leur berceau les lauriers qu'elle a cueillis, ou bien l'encens de la popularité l'entoure de son enivrante fumée. La destinée du gouvernement de l'Église était de s'établir, au contraire, par ce qui provoque la ruine des pouvoirs humains, par la faiblesse et par le sang, non par le sang des autres, mais par son propre sang, non par le sang de la persécution, l'histoire atteste que les mains de la papauté en furent toujours

pures, mais par le sang du sacrifice et du martyre.

De Néron à Dèce, de Dèce à Dioclétien, le courage des Papes se maintint à cette hauteur. Ils se passèrent la palme du martyre avec la houlette du pontificat. Pendant trois siècles, trente-deux se succédèrent sur la chaire de Pierre, et, sur ce nombre, deux seulement furent épargnés par la persécution. Les autres furent décapités, lapidés, précipités dans les fleuves, jetés aux bêtes des amphithéâtres. La papauté commença et s'affermit dans le monde par trente condamnés à mort.

Il semble que cette fois l'empire romain pouvait dormir tranquille. Même quand une dynastie a plongé dans un peuple, par son ancienneté et ses services, les plus vénérables racines, une révolution suffit pour la jeter à terre en vingt-quatre heures et rendre le trône vide pendant des siècles. Mais les œuvres de Dieu sont d'une autre nature. Les trente premiers Papes ayant été mis à mort, la papauté se trouva victorieuse, et son trône affermi. Constantin transporta le siège de l'empire aux extrémités de l'Europe, laissant le Pape seul à

Rome et souverain. Plus tard, les barbares respectèrent cette faiblesse et cette souveraineté; les conquérants n'osèrent y porter la main. Les puissants de ce monde ne passèrent plus à Rome que comme des pèlerins jusqu'au jour où, dans notre temps, d'autres barbares, venus on ne sait d'où, plus audacieux que ceux du passé et surtout plus ingrats, ont jeté à terre cet édifice dont Dieu garde aujourd'hui les ruines, et qu'il relèvera demain.

Nous n'avons pas oublié, nous, catholiques, ces origines sanglantes de la papauté. Les prospérités des âges suivants n'ont pas éteint en nous le souvenir de ces commencements glorieux. Il nous reste comme un honneur et comme le fondement d'espérances invincibles. Ce qu'ont fait les papes des premiers temps, d'autres le feraient aussi. Leur courage se maintint toujours à la hauteur de la persécution, et le sang versé n'amoindrit pas visiblement leurs forces. On a dit quelquefois que la papauté est une institution surannée, qu'elle est sur le point de finir. Ceux qui s'instruisent aux leçons du passé savent qu'elle est immortelle, parce qu'elle est divine. Si elle ne l'était

pas, l'Empire romain l'aurait broyée dix fois sous le choc de ses puissantes fureurs. Elle l'a vu s'écrouler; elle a vu le cortège tant de fois séculaire des Césars s'arrêter à jamais dans les chemins du Capitole; elle a survécu à leurs persécutions, après avoir conquis, au prix de son sang, avec le respect des peuples, le libre passage, à travers le monde, de Dieu et de la vérité.

Cependant la Providence permet bien que son Pontife ait à supporter l'injustice, mais non pas que ces attentats demeurent sans châtiment. Qui mange du pape, disait M. Thiers avec une énergie de langage que je suis obligé de tempérer ici, en meurt. Chaque fois que les puissants ont porté la main sur le Vicaire de Jésus-Christ, un signe fatal a paru sur leur front. Le vertige les a saisis au faîte de la fortune, et toute la terre a retenti de chutes qu'elle ne prévoyait pas.

Le sang des papes appela sur Rome les vengeances du ciel. L'empire croula sous le poids

de ses crimes et un monde nouveau s'éleva sur ses ruines. Chrétiens ou incroyants, nous sommes tous les fils de ce monde nouveau, fait de justice, de vérité, de vertu, de liberté. Plusieurs en cherchent les origines dans des temps plus rapprochés et se proclament fils de 89. C'est de l'ignorance ou de l'illusion. Le monde moderne commença le jour où les papes sortirent des catacombes, et où ils devinrent apôtres et civilisateurs après avoir été martyrs.

Il n'y a pas une nation, même parmi celles qui ont cessé de reconnaître l'autorité du Pontife romain, il n'y en a pas une qui, creusant jusqu'à sa source, n'y trouve un pape comme point de départ de sa civilisation. Pothin et Irénée partirent du pied de la chaire apostolique pour porter les premiers coups au druidisme gaulois. Célestin Ier envoya Pallade et Patrice préparer les merveilles qui devaient faire de la verte Irlande l'île des saints. Un jour Grégoire le Grand voit sur le marché de Rome des esclaves bretons. Touché par leur beauté, il rêve de donner au Christ cette race superbe : Augustin et ses compagnons sont

aussitôt envoyés en Angleterre. A la voix de Grégoire II, Boniface entreprend de convertir l'Allemagne. Adrien II tourne les yeux du côté des Slaves, et Méthode, qu'il leur envoie, fait luire la lumière de l'Évangile sur cette race barbare. Nicolas I[er] s'inquiète des peuplades qui errent sur les glaces du pôle et il leur député saint Anschaire. Plus tard, lorsqu'un grand homme qui fut en même temps un grand saint, Christophe Colomb, eut découvert l'Amérique, et qu'au bruit de cette découverte le monde entier poussait des cris de joie, le pape envoya des missionnaires arroser de leur sang régénérateur ces contrées inexplorées. Aujourd'hui encore, elle député au monde entier des messagers de la parole divine et de la civilisation. Et cependant que font les philosophes, les politiques, les souverains? Ils cherchent à pacifier leurs discordes, à résoudre leurs conflits; ils augmentent leur effectif de guerre, étudient des projets de loi, préparènt les élections. C'est bien, puisque telle est leur mission; mais la mission de la papauté est de veiller aux intérêts supérieurs de l'humanité, et sa gloire est de l'avoir remplie. Malgré les

promesses retentissantes de ceux qui sans cesse célèbrent les progrès modernes et la diffusion des lumières, on ne cite pas une région qu'ils aient civilisée, une tribu sauvage qu'ils aient arrachée à la barbarie. Rome parle moins ; elle agit mieux : elle fait comme le soleil, qui se tait au fond du firmament et qui rayonne sur le monde avec une infatigable libéralité.

Il est vrai, quelques-uns assurent que, dans leurs entreprises d'apostolat, les papes répandent, non point des principes civilisateurs, mais la superstition. L'objection n'est pas nouvelle, et depuis longtemps les catholiques ne lui cherchent pas d'autre réponse que l'évidence même de son injustice. Le paganisme, qui adorait le bois et la pierre, et qui, ne sachant plus à quel objet prostituer son culte, finit par adorer Néron, le paganisme reprochait déjà à l'Église naissante d'être une superstition. Aujourd'hui, en Chine, les lettrés appellent superstition la religion catholique. On peut s'étonner que la libre-pensée, ayant trouvé ces propos sur de telles lèvres, ait voulu les retenir et se les approprier. Toute la

terre sait assez maintenant que nous avons combattu la superstition partout et jusqu'en ceux qui nous la reprochaient. Elle sait qu'en prêchant la religion de Jésus-Christ, les papes prêchaient la vérité, la justice, la liberté, pour tout dire, ce qui constitue ces deux choses à jamais inséparables : l'Évangile et la civilisation.

Ce n'était pas assez d'avoir fondé la civilisation ; il fallait la défendre à l'intérieur et au dehors contre des ennemis redoutables. Le Pape ne manqua pas à ce devoir nouveau, et il devint le protecteur officiel de l'Occident contre les barbares. Rome, neuf fois saccagée, fut neuf fois, par lui, relevée de ses ruines. Plus tard, quand son œuvre fut menacée par l'islamisme, seul en Europe il songea à contenir les flots de l'invasion. Depuis Urbain II, enflammant l'enthousiasme chrétien au concile de Clermont, jusqu'à Pie V, armant

contre les Turcs les héros de Lépante, six siècles durant, ces vieillards héroïques ne cessèrent pas de réveiller les échos de la chrétienté en poussant le cri d'alarme contre les envahissements de la barbarie musulmane. S'il est vrai de dire que les croisades ont sauvé l'Europe du joug mahométan, c'est à la papauté qu'elle doit ce bienfait.

A l'intérieur, la foi et la discipline, la morale et les libertés publiques, les intérêts des particuliers et le droit des gens ne connurent jamais de plus ferme gardien que le Pape. Impatientés de sa tutelle, qui les contraignait à la modération, les empereurs d'Allemagne tentèrent de le soumettre. Ils furent même sur le point d'y réussir, et il y eut un jour où ils purent annoncer qu'ils seraient le lendemain les maîtres du monde. Mais Dieu leur préparait un adversaire; et, pour bien montrer aux hommes qu'il n'a pas peur de la force, il alla le prendre dans une boutique de charpentier. Il mit au cœur de cet ouvrier un grand amour pour la justice, une haine profonde de l'iniquité. Et quand le charpentier de Tos-

cane, devenu Pape, fut monté sur le siège de saint Pierre, il somma l'empereur d'Allemagne de rendre à l'Église et au monde la liberté. La violence tint bon; mais la force morale combattit avec un acharnement héroïque les excès et les débauches de la force matérielle. Alexandre III, Adrien IV, Innocent III, Grégoire IX, pour ne citer que les plus célèbres, s'usèrent dans cette lutte. Il n'y eut pas un crime public que la papauté n'atteignit, pas un abus qu'elle ne condamna, pas un scandale qu'elle ne flétrit. Elle alla venger, jusque sur le trône des plus grands monarques, les lois de la pudeur et la sainteté du mariage, et l'anathème pontifical n'épargna pas un seul jour l'injustice, même quand elle était couronnée.

Chose étrange, ces bienfaits se sont plus d'une fois retournés contre elle. On a reproché aux Papes les services rendus comme des empiètements audacieux sur le pouvoir des rois. La faiblesse aurait donc empiété sur la force, et des vieillards désarmés auraient violé les droits des États! Qui lit l'histoire d'un œil

impartial apprend vite que la seule ambition des Papes a été de protéger les opprimés, de soutenir la justice, de défendre le sang innocent, de sauver la vertu et la liberté. C'est pour cela qu'ils ont souffert, qu'ils ont été chassés de Rome et de leur siège, qu'ils ont senti sur leurs joues les soufflets des courtisans et des valets, qu'ils sont morts en exil. Encore ne les a-t-on jamais entendus se plaindre qu'avec modération, heureux de sauver, au prix des plus grandes épreuves, la liberté du genre humain. On parle beaucoup aujourd'hui de cette grande et sainte chose que les démagogues ont plus d'une fois couverte de sang et traînée dans la boue ; mais qui, si ce n'est le Pape, initia le monde à la connaître ? Qui l'a soutenue plus longtemps ? Qui l'a le mieux servie ? Qui l'arracha une première fois, écrasée et sanglante, aux mains des barbares ? Plus tard, qui la délivra du despotisme des empereurs ? Le monde civilisé doit ce bienfait au Pape. Son front ne porta jamais les stigmates d'aucune servitude, et les tyrans, alors que tout le monde tendait la tête au joug, n'arrivèrent pas un seul jour à la courber.

Le Pape continue sous vos yeux cette mission glorieuse. Sans doute, il n'a plus à ses ordres la force matérielle. La chevalerie n'est plus là, le pied à l'étrier, la lance au poing, prête à aller, sur un geste du Pontife, faire rendre gorge à la démagogie licencieuse ou à la débauche couronnée. Mais le Pape dispose toujours d'une force morale préférable à la force matérielle, et il la fait servir à soutenir la cause sainte qu'il n'a jamais désertée. Récemment encore, le deux cent soixante-quatorzième successeur de saint Pierre disait ces paroles dignes des âges antiques : « L'Église est faite pour supporter l'injustice, non pas pour la causer. C'est son devoir et son ministère très saint d'enseigner avec fermeté et de défendre, même malgré les hommes, tout ce que Jésus-Christ lui a commandé de défendre et d'enseigner. S'il y a dans les lois et les constitutions des États quelque chose de contraire aux préceptes chrétiens touchant la foi et la morale, le clergé ne peut ni l'approuver ni le couvrir de son silence. » En effet, aujourd'hui comme dans le passé, le

Pape ne couvre de son silence aucune iniquité. Sa parole est encore notre meilleure sauvegarde contre le despotisme, qu'il vienne du peuple ou qu'il vienne des souverains. La libre-pensée peut bien s'élever contre lui, ne rien comprendre au rôle qu'il joue dans le monde, ne voir dans les saintes tentatives de son pouvoir que des empiétements à réprimer ; mais la justice doit tenir un autre langage. Il est juste que nous, ses fils, nous fassions monter vers lui le cri de notre reconnaissance et de notre admiration, et que, jusqu'à la fin des siècles, la papauté ait un autel sacré dans le cœur de tous ceux qui ont le respect de Dieu et l'amour de la liberté.

Martyr, apôtre et civilisateur, le Pape n'aurait pourtant pas une gloire complète s'il n'ajoutait à ces couronnes la couronne de la science.

Le reproche d'obscurantisme, qu'on nous adressait si fréquemment autrefois, commence à être un peu démodé; à moins d'être à bout d'arguments, les adversaires de l'Église se servent rarement de cette arme depuis longtemps ébréchée. L'histoire proclame si haut que, dans tous les siècles, les Papes furent les promoteurs du mouvement intellectuel, qu'on finit par en convenir. A l'époque des invasions, ils sauvèrent les lettres d'une ruine certaine. Plus tard, si l'empire de Charlemagne eut quelque culture, c'est au voyage de ce prince à Rome qu'il faut l'attribuer. Déjà Grégoire le Grand avait regardé comme dignes d'un Pape les fonctions d'instituteur de la jeunesse. Léon IV avait ouvert des écoles dans toute l'Italie. Sylvestre II avait mérité, par ses vastes connaissances, d'être regardé comme le prodige de son siècle. Bientôt le zèle des Papes couvrit l'Europe d'établissements scientifiques; ils fondèrent ces Universités fameuses, qui eurent pour maîtres des saints, pour auditoire la chrétienté. Tout en nous accusant d'obscurantisme, la Révolution les a détruites; mais c'est le Pape qui les

avait établies, qui les avait dotées, c'est l'Église qui s'est plusieurs fois efforcée, sous nos yeux, d'en restaurer les ruines. Que vous dirai-je encore? Vous montrerai-je Léon X provoquant la renaissance des littératures grecque et latine, les réfugiés de Constantinople trouvant un abri auprès du trône pontifical? Lascaris enseignant le grec à l'Europe surprise, sur l'Esquilin? Nicolas V entretenant une légion de savants pour aller recueillir les manuscrits du monde entier, et, dans des temps plus rapprochés, Grégoire XIII demanmandant à l'astronomie un calcul plus régulier des jours et des mois? Sixte-Quint, développant cette immense bibliothèque Vaticane qui est aujourd'hui la plus riche de l'univers? Benoît XIV, en qui l'impiété même a salué l'homme le plus savant du XVIII[e] siècle? Léon XIII, enfin, qui, dans sa captivité et malgré toutes les angoisses de l'heure présente, excite l'amour de l'étude dans le clergé, corrige lui-même les méthodes, honore les maîtres les plus illustres, ouvre libéralement à tous, disciples et adversaires, la bibliothèque du Vatican, dont les trésors inexplorés pro-

voquent le zèle des chercheurs du monde entier? Il y a trente ans, quelques esprits attardés croyaient encore que l'instruction datait de 1789, et qu'antérieurement on était en pleine barbarie. Un quart d'heure d'attention donné aux leçons de l'histoire suffit à modifier cet incroyable préjugé. L'honneur immortel de l'Église a été de se tenir, depuis ses origines, à la tête du mouvement intellectuel chez tous les peuples; la gloire du Pape, dans tous les âges, fut de se faire le protecteur de la science, le propagateur de la civilisation, le précepteur du genre humain.

Un dernier caractère plus inimitable que les autres, la sainteté, couronne la dynastie des Pontifes romains. Nulle part ailleurs on n'a vu briller à un tel degré la splendeur des plus admirables vertus, et elles resplendissent sur le trône où elles devraient, humainement, le moins se trouver, parce que, le plus élevé

de tous, il n'admet aucun contrôle, sinon celui de Dieu.

Le cortège des Papes s'ouvre par trente martyrs. Il se continue par des hommes comme Léon le Grand, Grégoire le Grand, Grégoire VIII, Innocent IV, Pie V, Pie VII, c'est-à-dire par des princes qui ont porté jusqu'à l'héroïsme toutes les vertus qui font le bonheur des peuples et la gloire des souverains.

La libre-pensée s'imagine nous embarrasser beaucoup, parce que, en remontant aux époques les plus ténébreuses de l'histoire, elle croit rencontrer deux ou trois Papes peu dignes de la grandeur de leur mission. Nous pourrions aisément retourner l'argument : prenez la liste des politiques, des chefs d'État, de tous ceux qui ont tenu un sceptre, vous en trouverez aussi peu qui aient été irréprochables que vous trouverez de Papes dont le nom ne semble pas sans flétrissure aux yeux de l'histoire. Sur 273 pontifes, 82, c'est-à-dire le tiers, ont été déclarés saints par l'Église ; 44 ont porté l'habit religieux sur le trône ; plus de 50 ont été élus absents ou malgré leurs vives supplications pour se dérober à

cet honneur. Que, dans cette liste toute rayonnante de sainteté, deux ou trois, en des temps affreux, apparaissent moins dignes de leur sublime mission, qu'est-ce que cela prouve? La liberté humaine, qui, dans les deux cent soixante-dix autres, a été glorieusement employée à la vertu. Il y a donc dans leur histoire un phénomène de sainteté que rien n'égale, et, à ses autres gloires, la Papauté unit la plus belle, celle qui les complète et qui les achève, la gloire de la sainteté.

Voilà l'institution dont on a dit et dont on écrit chaque jour qu'elle a fait son temps et qu'elle doit disparaître. Grâce à Dieu, le Pape est habitué à entendre ces prophéties et à bénir la tombe de ceux qui les font. Son rôle sera fini, il aura fait son temps le jour où il n'y aura plus sur la terre d'injustice à combattre, de violents à désarmer, de faibles à défendre, d'âmes à sauver. C'est pourquoi,

malgré les nuages dont l'horizon paraît s'assombrir, quand nous pensons à l'avenir de la Papauté, nous ne sommes pas chancelants dans nos espérances et nous nous sentons une foi exempte de toute hésitation. Nous entourons notre Pontife et notre père d'un hommage tranquille, parce que, à la différence de tous les autres pouvoirs, il est sûr de son lendemain, et que, de science certaine, nous le savons immortel. Toute l'histoire chante un hymne en l'honneur de son pouvoir : le martyre, l'apostolat, la science, la sainteté, mettent à son front les signes inimitables d'une origine plus qu'humaine, et font éclater davantage la vérité de ces paroles que le Christ dit à Pierre, et dont tous les siècles nous ont donné le glorieux commentaire : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.*

QUATRIÈME CONFÉRENCE

LE PAPE

ORIGINE DIVINE DE SON POUVOIR.
TÉMOIGNAGE DE L'HISTOIRE.
LUTTES DE LA PAPAUTÉ
CONTRE LA FORCE MATÉRIELLE.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

LUTTES DE LA PAPAUTÉ
CONTRE LA FORCE MATÉRIELLE

Chez tous les peuples, le pontificat, même déshonoré par l'erreur, fut entouré constamment de la vénération publique. C'étaient les plus illustres familles de l'Egypte, de la Grèce et de Rome, qui composaient les collèges sacerdotaux, et s'il se fût rencontré, au sein de ces peuples, un blasphémateur de la plus sainte des dignités, la nation se serait levée tout entière comme d'elle-même pour l'accabler. Il en est de même aujourd'hui partout où l'erreur a bâti des sanctuaires. Les églises schis-

matiques, les hérésies, l'islamisme entourent l'autorité religieuse, même quand elle n'est pas relevée par la vertu, d'un incontestable respect.

Le Pape aura sans doute les mêmes honneurs et la même destinée ? Les services qu'il a rendus à travers les siècles le recommandent plus qu'aucune autre puissance religieuse à l'estime des peuples ; du moins ne sauraient-ils susciter contre lui des oppositions et des violences ?

N'y comptons pas. L'Evangile renferme une promesse sanglante qui n'autorise pas ces espérances.

Après avoir regardé Pierre d'un premier regard enthousiaste et joyeux, en l'établissant fondement de l'Eglise, le Christ arrêta sur l'apôtre un second regard, plein d'une compassion divine : « Simon, Simon, lui dit-il, voici que Satan a demandé à te cribler comme on crible le froment ; mais j'ai prié pour toi. »

Il faut que cette parole ait sa réalisation. Comme son Maître, le Pape doit être dans le monde un signe de contradiction. Mais comme pour son Maître aussi, la divinité de son pouvoir éclate dans ses souffrances, dans

son triomphe sur la mort, dans les victoires de sa faiblesse sur les conjurations des plus puissants ennemis. Cette conclusion se dégagera d'un coup d'œil même rapide sur les luttes de la Papauté contre la force matérielle.

Une des passions les plus puissantes de l'homme est la passion de la souveraineté. Il veut être libre, mais il veut plus encore être maître. La rage de la domination, disait de Maistre, est innée dans le cœur de l'homme.

Ce désir du commandement y fut mis par Dieu même, à l'origine ; mais, en l'y mettant, il ne le voulait pas sans limites ni sans équité.

La conscience, la justice, choses immuables et sacrées, devaient lui être une barrière fragile, et il n'y a pas eu de pouvoir humain qui n'ait dû se défendre sans cesse contre une tentation redoutable, la tentation du despotisme. Dans toute l'antiquité, l'histoire ne cite pas un seul gouvernement qui n'ait glissé une fois ou l'autre sur cette pente fatale. Et aujourd'hui, bien que le mot de

liberté soit devenu une devise universelle, les précautions que prennent les peuples, les chartes qu'ils signent, les garanties qu'ils se donnent contre les excès de l'autorité montrent que le despotisme n'est qu'endormi dans le monde et qu'il pourrait bien se réveiller.

Ainsi, la tendance innée des pouvoirs humains étant de s'étendre toujours et de passer les limites de la justice et de la conscience, quand les projets de l'ambition l'exigent, un conflit devait inévitablement se produire le jour où une autre puissance se lèverait pour contrebalancer l'omnipotence de l'autorité temporelle et mettre un frein à ses envahissements.

Les fausses religions l'ont toujours compris et elles n'ont jamais fait au pouvoir une minute de sérieuse résistance. Elles se sont mises partout aux ordres de l'Etat, et elles se sont constituées, chaque fois qu'on l'a voulu, un instrument de servitude aux mains des tyrans. A peine l'arianisme était-il né qu'il rampait au pied du trône. La cour était sa demeure officielle, et il y tenait avec aisance le langage d'un courtisan. Le schisme grec recueillit ces

traditions faciles. Pierre Ier, en se frappant la poitrine, pouvait dire avec raison au clergé grec ce mot célèbre : « Voilà votre patriarche ! » Et aujourd'hui le tsar est encore le véritable pontife de son empire : il institue les évêques, et il leur fait définir, par la grâce de son épée, dans les synodes, le dogme et la morale. Le protestantisme n'a pas eu des destinées plus indépendantes, et il s'est engagé à son tour dans ces routes que l'erreur avait battues. Quand il naquit, sa première parole fut à la fois une insulte au Pape et un hommage au roi. Il ne tarda pas à confondre les deux pouvoirs entre les mains du prince, et il fit descendre son obéissance jusqu'aux derniers scandales de la servilité. C'est à ce prix que les fausses religions ont acheté la paix. Quand on étudie leur histoire, on ne s'étonne plus qu'elles n'aient jamais sérieusement connu la persécution et qu'elles aient vécu honorées et heureuses sous tous les sceptres.

Il n'a tenu qu'au Pape d'avoir les mêmes destinées. S'il avait consenti à servir d'escabeau à la fortune des pouvoirs humains, s'il s'était montré, lui aussi, l'approbateur timide

de leurs excès, ou s'il s'était simplement résigné à demeurer silencieux devant l'iniquité consommée, la souveraineté temporelle n'aurait pas été longtemps ingrate. Les Papes ne l'ont jamais ignoré. C'était d'ailleurs assez, pour les instruire, d'un simple regard jeté sur le monde, où l'on a toujours vu le sacerdoce de l'erreur prospère et tranquille sous la garde des lois.

Mais la mission des Pontifes romains était plus haute, et Dieu leur donna toujours le courage de la remplir.

Dès son origine, la papauté s'est proposé une double fin, qu'elle n'a jamais cessé de poursuivre : séparer le pouvoir spirituel du pouvoir temporel, rappeler à celui-ci, quand il le faudrait, les barrières que la justice et la conscience lui imposent, et qu'il a trop souvent entrepris de franchir.

Lorsque saint Pierre arriva à Rome, les deux pouvoirs étaient ainsi confondus dans les mains de César, empereur et pontife : *Divus Cæsar, imperator et summus pontifex*. Le but de la papauté fut de ramener l'autorité civile à son domaine et de rétablir le plan

divin, corrompu par les ambitions humaines. Nous lui devons l'honneur de ne pas recevoir notre foi d'un homme qui nous l'imposerait par la force de l'épée. Nous lui devons l'honneur de croire librement, sur l'affirmation d'une autorité désarmée, et de ne pas sentir, entre elle et notre conscience, le knout du cosaque ou la verge du bourreau.

Mais cette entreprise n'était pas faite pour plaire au pouvoir civil. Le droit de régenter les consciences lui fut toujours infiniment cher. Pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à nous rappeler l'empressement et la persévérance qu'il a mis, dans tous les siècles, à l'exercer. Notre pays n'a pas été exempt de ces tentations, contre lesquelles nous ont protégés la fidélité du peuple chrétien et l'intrépide courage de la hiérarchie. Mais partout, dans tous les siècles, cette mission de la papauté fut le premier brandon de discorde jeté entre les deux pouvoirs, et nous verrons qu'elle lui valut, de la part de l'autorité temporelle, une défiance presque constante et de longues représailles.

Cependant l'ambition du Pape ne s'en tint pas là. En même temps qu'il enlevait au prince toute puissance spirituelle, il se proposait de modérer son autorité temporelle. Par des usurpations successives, elle était devenue sans frein, sans limites, sans contrôle, dédaigneuse du contrôle même de la justice et de Dieu. Le souverain pouvait impunément ruiner ses sujets jusqu'à les faire mourir de faim, prendre leurs biens, leurs enfants, leur vie, sans qu'ils eussent le droit de se plaindre ; il pouvait, pour satisfaire une rancune mesquine ou un simple caprice, demander le sang des plus illustres serviteurs de la nation. Dans les temps modernes, Catherine II en Russie, Henri VIII en Angleterre, en France la Révolution, ont prouvé que ces excès n'ont pas cessé d'être possibles dès que la lumière du Christ vient à se voiler sur un peuple. Or, tout en honorant la souveraineté humaine, le Pape déclara, dès l'origine, qu'elle a des bornes, qu'elle ne saurait, tout au moins, être plus étendue que la souveraineté de Dieu. La papauté se plaça en face des pouvoirs humains, portant d'une main la loi divine, de

l'autre montrant la loi naturelle, double frontière aux empiétements de la force, frontière sacrée, que la violence avait bien des fois franchie, mais dont le Pape était désormais constitué l'inviolable gardien. A partir de ce jour, la tyrannie, au moins la tyrannie complète, dans toute cette ampleur abominable qu'elle avait souvent réalisée dans l'antiquité, allait devenir impossible. Il devait y avoir à l'avenir une tête qu'aucun despotisme ne pourrait abaisser, une voix que rien ne rendrait muette contre l'injustice, et qui proclamerait, en face de toutes les tyrannies, les droits de Dieu et de la conscience humaine.

Sous le règne d'Henri VIII, la comtesse de Salisbury, issue du sang royal des Plantagenets, fut condamnée à mort, n'ayant pas d'autre crime que de garder la foi catholique. Elle monta donc sur l'échafaud et soutint jusqu'au bout la grandeur de son caractère. Comme le bourreau lui ordonnait de pencher la tête sur le billot : « Non, non ! s'écria-t-elle ; jamais ma tête ne fléchira devant la tyrannie ; si tu la veux, tâche de l'abattre comme tu pourras. » La papauté a fait cette immuable

réponse à tous les pouvoirs ambitieux de passer les limites de la justice, mais impuissants à faire fléchir le pêcheur de Galilée, obstacle immortel à leurs excès, et à avoir raison de la vie divine qui frémit dans son sein.

Quand l'Église résiste aux pouvoirs humains, quand sa voix solennelle s'élève pour dénoncer leurs entreprises d'iniquité, vous croyez souvent qu'elle combat pour elle-même et qu'elle doit bénéficier seule de la victoire. Votre défiance lui est gagnée d'avance, et plus d'une fois peut-être vos sympathies soutiennent les audaces du mal contre sa divine faiblesse. Vous vous trompez, vous vous trompez étrangement : sans doute, c'est le Pape qui combat ; mais l'enjeu, ce sont les droits de la conscience, ce sont vos droits et votre liberté. Dieu et le devoir l'obligent, malgré son amour de la paix, à soutenir ces droits sacrés contre les puissances, et contre vous-mêmes, leurs alliés insconscients. Tous les malheurs de l'Église, les blessures toujours saignantes qu'elle porte à son flanc divin, viennent uniquement de ce qu'elle défend, avec une obs-

tination intraitable, les droits de la conscience et de Dieu contre les empiétements ou les excès des pouvoirs humains.

Un conflit ne pouvait pas se faire longtemps attendre. Il dure encore ; dix-neuf siècles ne l'ont pas résolu, et nous en voyons de nos yeux la triste continuation. Il durera probablement toujours : peut-on espérer que les ambitions humaines se décident jamais sans arrière-pensée à se ranger dans le respect de la justice et de Dieu ? Mais par un miracle constant, ce conflit tourne à la gloire des Pontifes romains, et la divinité de leur pouvoir éclate dans les victoires que leur faiblesse remporte sans cesse sur les entreprises de la force.

César comprit vite que l'étranger, dont ses prétoriens lui avaient signalé la présence à Rome, tout impuissant qu'il parût, allait devenir une menace pour lui. Quand il fut certain qu'il faudrait en venir à partager le manteau de pourpre dont il était couvert, il

ne se contint pas, et sa colère éclata dans de solennelles vengeances. L'empire romain se leva pour soutenir les prétentions de son maître, et le monde sembla devenir bourreau pour accabler la papauté. Ce fut la première de ses luttes contre ce que d'autres temps convinrent d'appeler les empiétements du Pape. Trente pontifes y perdirent la vie ; mais, après ce long martyre, la papauté toujours vivante commença à recevoir la récompense de son courage, et Rome, le châtiment de ses persécutions.

La divinité du pontificat souverain se révélait déjà au monde dans ces héroïques débuts. Comment une autorité humaine n'aurait-elle pas faibli, comment n'aurait-elle pas succombé sous des attaques si puissantes et si prolongées? Si l'empereur s'était avisé de mettre à mort quelques prêtres des idoles et de menacer de la même peine leurs successeurs, l'encens se serait éteint le même jour dans les sanctuaires du paganisme et les temples seraient devenus déserts. Mais l'apôtre Pierre, dans trente de ses premiers successeurs, eut un courage supérieur à toutes les violences, et

sa force s'accrut même par le sang répandu.

Le Bas-Empire apporta aux Papes d'autres épreuves. Là commencèrent ces hérésies et ces schismes dont les audaces furent soutenues avec acharnement par les empereurs et leurs courtisans. Dans une période de cinq cents ans, à peine trouve-t-on quelques princes qui surent demeurer étrangers à la fureur des subtilités grecques. Du fond de Rome gouvernée par un préfet impérial, les Papes s'opposèrent sans relâche aux entreprises de l'erreur. Un seul exemple vous donnera l'idée de ce qu'ils durent souffrir quelquefois et souvent appréhender. Le pape Vigile, attiré à Constantinople par l'empereur Justinien, fut obligé, pour se soustraire aux sicaires qui le poursuivaient, de s'enfuir dans une église, et de chercher un refuge sous l'autel même, dont il embrassa les colonnes ; les soldats y entrèrent après lui, l'épée nue, et l'on vit le chef de la chrétienté, vainement abrité par le Saint des saints, se débattre tout sanglant contre des persécuteurs sans pitié.

L'histoire multiplie ces tableaux. Dans la même période, elle nous montre le pape Silvère déporté dans une île et y mourant de misère et de faim. Grégoire le Grand apparaît tout en larmes sur les ruines de l'empire romain. Martin Ier est exilé. Les papes Constantin, Grégoire II, Grégoire III, voient les empereurs organiser sans cesse des conspirations contre leur liberté ou leur vie et sont toujours en danger de mort.

Quelle dynastie aurait tenu un siècle contre l'emportement et la persévérance de ces agresseurs? Mais les Papes n'abdiquèrent pas un seul jour la mission de s'opposer à l'iniquité, de flétrir le vice, de défendre la justice et la vérité.

Au Moyen-Age, ils connurent d'autres dangers. On avait cru le despotisme païen mort; il n'était qu'assoupi. Avec les empereurs d'Allemagne, il fit un effort suprême pour ressaisir la conscience humaine qui lui échappait. On a fait souvent, et non sans sévérité, le procès des Papes du Moyen-Age. Des théologiens de cour et des savants d'antichambre ont flétri à

leur aise ce qu'ils appelaient les empiétements de la papauté sur le pouvoir temporel. On a même voulu, comme il arriva pour Grégoire VII, leur supprimer par arrêt du Parlement le titre de saint et arracher de leur front l'auréole de la vertu. Mais l'histoire, mieux éclairée, a peu à peu réformé ces jugements trop rapides. Elle a rendu aux Papes du Moyen-Age le témoignage qu'ils avaient lutté pour Dieu, pour la justice et pour la liberté.

Je ne puis vous dire tout ce qu'il leur en a coûté; on a écrit des volumes sur leurs tribulations. Grégoire VI voit la sédition appuyée à Rome par Henri III, prince chrétien de Germanie. Alexandre II s'enfuit devant la colère d'Henri IV et il périt misérablement. Grégoire VII, mal protégé par son génie et sa sainteté, meurt exilé à Salerne, en disant : « J'ai aimé la justice et haï l'iniquité ; c'est pourquoi je meurs en exil. » Pascal II refuse de sacrer l'empereur d'Allemagne tant que celui-ci n'aura pas juré de respecter la liberté de l'Eglise : on enlève le pontife courageux, on le lie avec des cordes comme un criminel,

et il va mourir, à Bénévent, de fatigue et de chagrin. Plus tard, Innocent IV n'échappe aux violences de Frédéric II qu'en se réfugiant en France, asile ordinaire des Papes persécutés. Alexandre IV meurt en exil. Boniface VIII reçoit le soufflet de Nogaret... Comment poursuivre ce récit ? O sainte dynastie de nos pontifes, d'autres peuvent vous méconnaître et blasphémer vos bienfaits. Mais nous, vos fils, nous sommes fiers de vous ; nous vous rendons grâces d'avoir sauvé la conscience humaine des atteintes du glaive et de la servitude, et d'avoir comprimé sans faiblesse toutes les audaces de la tyrannie ; nous admirons ces luttes de géants que, dans des siècles affreux, vous avez soutenues avec héroïsme et modération pour le bien de l'humanité.

La pacification fut rarement complète ; jamais elle ne fut de longue durée. Dans un siècle qu'on croit avoir été une ère de bonheur pour l'Église, qui compromit davantage les droits du Saint-Siège que Louis XIV ? Qui en fut l'adversaire plus implacable que les

parlements de Louis XV ? Qu'étaient Catherine II, Henri VIII, Joseph II, sinon des ennemis déclarés de la papauté ? Où en étaient, à l'égard du Pontife romain, les gouvernements de France, d'Espagne, de Portugal, de Naples, quand ils imposaient leurs volontés à Clément XIV ? La Révolution tomba comme la foudre au milieu de leurs projets et elle apprit une fois de plus aux princes que, s'il est facile de porter la main sur l'oint du Seigneur, il l'est moins d'éviter les châtiments qu'entraînent ces sacrilèges violences.

La plus grande puissance des temps modernes, Napoléon, l'éprouva à son tour. Quand tout cédait à sa volonté, un homme se rencontra qui ne se laissa enchaîner ni par la peur ni par l'admiration. On tint le Pape pendant cinq ans en prison ; on le fit traîner de Rome à Fontainebleau dans une voiture qu'on fermait à clé comme les voitures cellulaires. On laissa son premier ministre, le cardinal Pacca, au cachot, à Fenestrelle. Par ces moyens, on obtint tout, moins une chose cependant : on ne fit pas fléchir le courage

du Pape devant l'iniquité. Toute la terre sait aujourd'hui les résultats de ces emportements. Napoléon est mort à Sainte-Hélène, captif et découronné, et son prisonnier est mort à Rome, en donnant l'hospitalité à la famille du souverain déchu. Ces souvenirs sont pour les catholiques le fondement d'espérances invincibles : on peut tout entreprendre contre la faiblesse du Pape ; mais l'histoire nous apprend que, dans cette lutte, la force n'aura jamais le dernier mot.

Et même, il est d'expérience que la persécution ne porte pas bonheur à celui qui la consomme. Règne court, désastres humiliants, mort violente, c'est le sort qui attend, en plus ou en moins, quiconque attente aux droits de la papauté. De Julien à Philippe le Bel, de Philippe le Bel à la Révolution, les exemples anciens sont écrits partout. Quant aux exemples nouveaux, tout le monde les connaît, et il y en a eu d'assez frappants pour que les moins attentifs y trouvent des leçons.

Cependant le Pape vit encore. Rome a voulu le broyer ; le Bas-Empire a voulu l'asservir; les despotismes renaissants du Moyen-Age ont voulu le subjuguer ; toutes les habiletés ont conspiré sa perte et toutes les forces se sont ruées contre cette chaire de bois d'où il enseigne le monde. Et le Pape vit encore : ni l'exil, ni la prison, ni le sang versé n'ont eu raison de lui. Aucune force ne l'a empêché un seul jour de remplir la mission qu'il a reçue de Dieu.

Oui, quand nous ne croirions pas, quand jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, un rayon de la grâce divine n'aurait illuminé notre entendement, nous devrions baiser avec respect les pieds de cet homme qui a maintenu par tant de courage et de souffrances les droits de la conscience et de Dieu; nous devrions élever un temple dans notre cœur à ce gardien incorruptible de la justice et de la liberté. Mais nous sommes chrétiens : pour nous, l'Évangile suffit à former notre foi, et les leçons de l'histoire ne nous apparaissent que comme son commentaire. Du moins, sachons rendre grâces à Dieu d'avoir voulu ce

commentaire si éloquent et si glorieux. O Dieu, père de la justice, merci d'en avoir établi dans le monde un immortel et incorruptible gardien. Merci de l'avoir environné de tant de gloire que toute âme sincère est obligée de reconnaître en lui quelque chose de plus qu'humain, d'avoir fait des annales de l'humanité la preuve de votre Evangile, d'avoir fait éclater à chaque page de l'histoire, pour l'incroyant comme pour le fidèle, l'accomplissement de cette parole qui soutient l'Église et porte notre foi : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.*

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LE PAPE

ORIGINE DIVINE DE SON POUVOIR.
TÉMOIGNAGE DE L'HISTOIRE.
LUTTES DE LA PAPAUTÉ
CONTRE LA FORCE INTELLECTUELLE.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LUTTES DE LA PAPAUTÉ
CONTRE LA FORCE INTELLECTUELLE

Dieu a condamné à l'impuissance toutes les tentatives de la force matérielle contre les Pontifes romains : Rome essaya de les broyer sous le choc de ses formidables colères ; le Bas-Empire, de les épouvanter ou de les séduire; les souverains du Moyen-Age, souvent plus musulmans que catholiques, de les opprimer; et plus d'une fois les gouvernements modernes ont repris pour leur compte ces ambitions et ces projets. Le Pape a résisté à toutes les attaques, survécu à toutes les ruines, et sa faiblesse désarmée a eu raison des adversaires les plus invincibles.

Mais l'esprit est plus puissant que la matière, et il lui est arrivé souvent de jeter à terre des institutions que la force n'avait pas même ébranlées. Il était donc nécessaire que le monde vît cet ennemi nouveau aux prises avec la Papauté et qu'il sût bien si elle est capable de résister à ses coups.

Une des raisons qui ont provoqué les hostilités de la puissance matérielle contre la Papauté, c'est que celle-ci s'est proposé, dès ses origines, de rappeler aux pouvoirs humains les limites de leurs droits, et qu'elle n'a jamais cessé de mettre une barrière aux injustices et aux usurpations. C'est une cause pareille qui explique les efforts séculaires de la force intellectuelle contre les Pontifes romains.

Avant eux, la raison humaine étendait sur le domaine des idées un sceptre qui était sans rival et sans contrôle. L'homme de génie groupait des intelligences, il en formait une école

et il la gouvernait comme un roi gouverne son royaume, non pas en vassal, mais en souverain. C'est ainsi que naquirent et que vécurent dans l'antiquité ces écoles fameuses qui réunissaient en fractions distinctes tout ce qui comptait dans les lettres, les sciences ou la philosophie. Jusqu'à Jésus-Christ, il n'y avait pas un homme d'esprit qui ne tînt à honneur de relever de Zénon, d'Aristote, de Platon, de quelques-uns enfin de ces génies qui se partageaient le gouvernement des intelligences et le royaume de la vérité.

La Papauté brisa dans leurs mains ce sceptre glorieux. A mesure que l'autorité du Pape s'étendit sur le monde, le prestige des écoles philosophiques pâlit ; bientôt elles disparurent, et la raison humaine devint impuissante à fonder un empire où elle fût chez elle et où elle gouvernât avec indépendance. Ce ministère était désormais réservé au pêcheur de Galilée et à ses successeurs, à ceux auxquels le Christ avait dit : « Allez et enseignez les nations. »

Le batelier de Génézareth ne se bornait pas

à supprimer le crédit des écoles antiques; sur leurs ruines, il établissait une école nouvelle, qui aurait les siècles pour durée et pour auditoire le genre humain. Ce n'était donc pas assez que la raison abdiquât le gouvernement intellectuel de l'humanité; il fallait qu'elle se soumît à la Papauté, qu'elle acceptât ses lois, qu'elle reçût de ses mains la vérité toute faite. Elle avait pris l'habitude, pendant des siècles, de dogmatiser sur Dieu, sur l'âme, sur la nature du bien et du mal, sur les droits et les devoirs de l'homme. Cette liberté ne pouvait maintenant s'exercer que sous un contrôle, le contrôle de la Papauté, dans certaines limites, les limites fixées par la Papauté. Il y avait désormais dans le monde un maître de la vérité, et son sceptre était intangible et sacré.

C'était assez pour que la concorde ne fût pas de longue durée entre la force intellectuelle et la Papauté : car l'esprit humain tend sans cesse à mettre ses idées à la place des

idées divines; son ambition est de régner, et toute sujétion lui est un fardeau lourd à porter.

Le conflit ne tarda pas à éclater, et il fut violent : de Simon à Manès, en moins de trois cents ans, on vit s'élever plus de quatre-vingts sectes différentes qui dénaturèrent la foi; mais son intégrité fut gardée avec une vigilance attentive et défendue avec une persévérante intrépidité par les Pontifes romains,

Quand les gnostiques enseignent l'éternité de la matière, nient la divinité du Christ et la résurrection de la chair, le successeur de Pierre se lève, et il fait tomber sur ces erreurs, qui devaient en engendrer tant d'autres, les premiers anathèmes de l'Église.

Au IIe siècle, le pape Hygin dénonce hautement l'hérétique Cerdon, et le pape Pie Ier condamne Valentin et ses sectateurs.

Lorsque Montan, trouvant l'Église trop indulgente, lui conteste le droit d'absoudre certains crimes, ce sont les papes Soter et Victor Ier qui repoussent tous les envahissements de l'erreur et qui élèvent devant elle le rempart de l'histoire et de la Tradition.

Pendant trois cents ans, harcelés par la persécution, traqués dans tout l'empire comme des bêtes fauves, ces héroïques vieillards ne déposent pas un seul jour le glaive de la vérité. La force intellectuelle ne peut ni les réduire ni les décourager. Ils en repoussent tous les assauts. Ils mettent eux-mêmes aux mains des apologistes, pour la combattre, une plume invincible. A leur voix, ceux-ci font face à l'hérésie, et ils écrivent, comme sous la dictée des Papes, ces livres immortels, où chaque génération peut venir constater, à côté de la légitimité de la foi, la date de la naissance et l'adultère filiation de l'erreur.

Cependant, tant de fois repoussée, tant de fois vaincue, la force intellectuelle ne désarma point. Rebelle aux raisonnements, appuyée sur les passions humaines et secondée par la puissance civile, embellie d'ailleurs par une apparence de vérité chrétienne capable de rassurer les esprits hésitants, l'hérésie reprit bientôt les luttes où elle avait été battue. Le prêtre Arius la développa jusqu'aux proportions d'un parti redoutable, et un jour vint où

l'on put annoncer sans forfanterie que l'univers se réveillerait arien. Mais les successeurs des apôtres se souvinrent que Jésus leur avait assuré qu'il serait avec Pierre jusqu'à la consommation des siècles. Ils invoquèrent son autorité. A leur prière, le pape saint Sylvestre éleva la voix, afin que le monde entendît la vérité par sa bouche, et qu'il crût. De toutes les parties de l'empire, les évêques furent convoqués, et l'on vit trois cent dix-huit pontifes, dont plusieurs portaient les cicatrices du martyre, s'assembler à Nicée, sous la présidence des légats du Pape, pour opposer, dans un commun effort, d'infranchissables barrières aux entreprises de la force intellectuelle, redresser ses sophismes et les marquer d'un ineffaçable anathème. Et plus tard, les conciles d'Arles, de Milan et de Rimini, ayant fait à l'arianisme d'imprudentes concessions, c'est encore un pape, Libère, qui annule leurs professions de foi incomplètes et téméraires, et qui porte à l'arianisme les derniers coups.

Dans la longue liste des Pontifes romains, l'histoire n'en cite pas un seul qui ne se soit

montré le tuteur infatigable de la vérité et qui n'ait soutenu contre l'erreur d'intrépides batailles.

Lorsque Macédonius attaque la divinité du Saint-Esprit, c'est le pape Damase qui condamne son hérésie et qui la signale à la réprobation du concile de Constantinople.

Lasse de contester les attributs de Dieu et de dogmatiser sur sa nature, la raison se prend à étudier la nature de l'homme, les influences du péché originel, les mystérieuses relations de la grâce et du libre arbitre. Avec Pélage, elle multiplie les erreurs, et Innocent Ier élève la voix pour prononcer ces décisions célèbres dont saint Augustin écrivait : « Rome a parlé, la cause est finie. »

Nestorius, patriarche de Constantinople, ayant mis le monde chrétien en émoi par ses théories sur une double personne en Jésus-Christ, c'est un pape, Célestin Ier, qui assemble le concile d'Éphèse, dont les décrets fixent à jamais la doctrine catholique. Et le moine Eutychès, par aversion pour les enseignements de Nestorius, étant tombé dans l'erreur qui en est le contre-pied, c'est un pape, saint Léon,

qui donne l'alarme à l'épiscopat catholique, et qui convoque le concile de Chalcédoine, dont les Pères font entendre cette affirmation : « Pierre a parlé par la bouche de Léon. »

A peine la Papauté a-t-elle achevé ses merveilleux triomphes sur ces hérésies et sur les doctrines qui en étaient issues, que je la trouve aux prises avec un autre adversaire, aidé de toutes les séductions de l'esprit et de la chair. Au commencement du VII[e] siècle, un homme se lève, en Arabie, du milieu de sa tribu, et s'indigne de voir jusqu'à trois cent soixante idoles dans le temple de ses pères. S'inspirant de Moïse et d'Abraham, le descendant d'Ismaël s'écrie : « Dieu seul est Dieu ! » Puis, après avoir mûri les rêves de la solitude, il sort de sa retraite, un glaive d'une main, de l'autre le Coran, et il ajoute : « Mahomet est le vrai prophète. » Qu'est-ce que le Coran ? Quelques feuillets de la Bible, quelques lambeaux de l'Évangile ; mais ces grands souvenirs suffisent à Mahomet pour fasciner les peuplades de l'Orient et souffler en elles le désir de conquérir le monde. L'Asie-Mineure, l'Afrique, l'Espagne, sont soumises ; la Sicile succombe ;

l'Italie est menacée; les Pyrénées sont franchies, et la France livre ses campagnes au coursier de l'Arabe. Qui arrêtera Mahomet? La Papauté. Non seulement elle condamnera, avec une persévérance infatigable, les erreurs de l'Islam, mais elle maintiendra le glaive de la croisade dans la main de la chrétienté, jusqu'au jour où l'ombre du Croissant se sera retirée des pays catholiques.

Quand donc un traité de paix a-t-il été signé entre l'erreur et la Papauté? Quand la force intellectuelle a-t-elle cessé ses assauts contre le Pape et vu la fin de ses défaites? Au VIIe siècle, c'est le pape Agathon qui condamne l'hérésie du monothélisme et la signale aux décrets du sixième concile œcuménique. Au VIIIe siècle, Grégoire III dénonce à la chrétienté les erreurs des iconoclastes. Lorsque deux fanatiques, Adalbert et Clément, attaquent la Tradition et les conciles, c'est le pape Zacharie qui élève la voix pour venger la vérité. Au XIe siècle, les doctrines de Bérenger succombent sous les coups de Léon IX, et celles de Gilbert de La Porée, dans le siècle suivant, s'évanouissent sous les anathèmes d'Eugène III.

Au XIVe et au XVe siècle, les disciples de Wicleff et de Jean Huss nient la transsubstantiation et contestent l'autorité de l'Église. Grégoire XI et ses successeurs les confondent et n'accordent aucune trêve à leurs erreurs.

La Réforme n'était pas loin, et la force intellectuelle se préparait à porter à la Papauté des coups qui jamais n'avaient été surpassés. Pendant cent ans, elle va lui faire une guerre sans trêve ni merci. Luther met à son service sa fougueuse éloquence; Calvin, sa dialectique serrée; Théodore de Bèze, ses insinuations perfides; Érasme, son érudition railleuse; Rabelais, sa verve intarissable; Marot, ses rimes populaires. Bientôt une grande partie de l'Europe est entraînée, et voici que, quand on attendait d'un jour à l'autre la ruine de la Papauté conspuée, avilie, traînée dans la boue, elle apparaît plus forte et plus invincible que jamais; elle apparaît, tenant d'une main les condamnations infaillibles que Léon X et ses successeurs ont prononcées contre le protestantisme, et de l'autre, les canons de ce concile de Trente, qui vient d'affermir, sur

des bases inébranlables, la vérité catholique.

Je passe sous silence les conflits de Baius et de ses disciples avec Pie V, du jansénisme avec Innocent X et ses successeurs, du gallicanisme avec Alexandre VIII, et tant d'autres luttes mémorables, dont le souvenir est l'honneur immortel de la Papauté. Mais jamais secte n'avait encore apporté dans ces luttes autant d'ardeur, d'habileté, de chances de succès que celle que le XVIIIe siècle vit naître et qui n'est pas encore éteinte. Voltaire en est le chef. Secondé par vingt subalternes, il a pour complices des ministres, Choiseul en France, d'Aranda en Espagne, Tanucci à Naples, Pombal en Portugal; des rois pour disciples, Frédéric II, Joseph II, Catherine II, et il exerce lui-même sur son siècle une véritable royauté. Il lui enseigna avec infiniment d'art le mépris de Dieu et la haine de la religion, et il fut écouté. La Révolution fit entrer dans les faits ces leçons d'impiété; elle abattit pêle-mêle nos statues, nos images, nos autels; elle déclara la superstition abolie à Rome comme à Paris. Non contente d'avoir dépouillé Pie VI

de ses États, elle traîna de prison en prison jusqu'à sa mort celui qu'on appelait le ci-devant Pape. « C'est le dernier Pape, dit l'impiété, et Valence a vu les funérailles de l'Église. » Et cependant le conclave s'assemble, Pie VII succède à Pie VI; enchaîné lui-même et captif, il se relève ensuite et apparaît au monde comme un grand exemple de la faiblesse de la Papauté et de ses triomphes sur les conjurations de la force intellectuelle et de la force matérielle. Ses successeurs ne cessent pas un seul jour de démasquer et de combattre les erreurs innombrables issues du philosophisme, et Pie IX, dans une condamnation générale, signale aux catholiques tous les faux principes, toutes les fausses maximes accumulés depuis deux siècles. Pour les censurer avec plus de force et d'autorité, il convoque une de ces assemblées solennelles d'où la vérité sortit toujours plus lumineuse et plus efficace, le concile du Vatican, qui a porté aux erreurs modernes des coups dont elles mourront un jour ou l'autre, et officiellement sanctionné la croyance catholique sur l'infaillibilité pontificale. Sous nos yeux, Léon XIII a recueilli

le redoutable héritage de ses prédécesseurs et il en a soutenu le poids avec un courage glorieux. La postérité lira avec émotion les encycliques mémorables où ce vieillard a révélé au monde son génie et sa charité, et où, dénonçant les erreurs religieuses, philosophiques et sociales, il s'est montré le gardien intrépide de la vérité et le sauveur des sociétés en péril.

Nous pouvons donc saluer avec respect et avec amour cette Papauté qui, de saint Pierre à Léon XIII, a maintenu la vérité catholique dans une unité sans divisions, dans une intégrité sans tache, dans une indépendance sans entraves, dans une pureté sans alliage, et qui s'est montrée prête, chaque fois qu'il l'a fallu, à résister jusqu'au sang à quiconque a voulu corrompre la doctrine du Christ ou l'asservir. C'était beaucoup déjà qu'elle eût résisté aux assauts de la force matérielle, émoussé tous les poignards, désespéré tous les glaives, mis en éclats tous les marteaux; c'est mieux qu'elle n'ait été ni vaincue une seule

fois, ni même affaiblie par la force intellectuelle, la première puissance de ce monde. Chaque génération lui a demandé un compte exact de ses titres et s'est efforcée de lui arracher le patrimoine sacré que Dieu lui a confié; mais ni les habiletés de la dialectique, ni la vigueur de l'éloquence, ni la force des raisonnements, ni les découvertes de la science, ni les sarcasmes de l'impiété n'ont eu raison de ses résistances et ne sont même arrivés à la convaincre d'usurpation ou d'imposture. Ce que le Christ affirmait, elle l'affirme; ce qu'il niait, elle le nie; ce qu'il révélait, elle le révèle; c'est la même vérité qui retentit encore toute vive dans le monde entier, incorruptible aussi bien qu'immuable, et tous les hommes d'esprit qui se sont ligués contre la Papauté, foule innombrable, Arius, Pélage, Luther, Calvin, Henri VIII, Voltaire, et tant d'autres, ne l'ont pas ébranlée sur ses fortes assises; ils n'ont pas même démontré qu'elle n'est pas l'œuvre de Dieu ou qu'elle a trahi sa mission divine. Je défie de trouver une institution que la polémique ait tourmentée avec autant d'acharnement et d'habileté, qu'on

ait palpée, auscultée, disséquée au même degré, jusqu'en ses dernières fibres. Vos bibliothèques publiques regorgent de livres qui l'ont attaquée ou qu'elle a composés pour se défendre ; ils y sont plus nombreux que les œuvres d'art dans vos musées, ou que les armes dans vos arsenaux. Et comme, après tout cela, vous la voyez encore debout sur tant de ruines accumulées, comme elle est là, sans altération, sans cicatrice, sans caducité, vigoureuse et intacte comme un géant qui s'apprêterait à descendre pour la première fois dans la carrière, nous avons bien le droit de demander si tant de force ne lui vient pas d'une origine surhumaine. Après l'avoir combattue sans repos depuis deux mille ans, la raison humaine, convaincue de n'en avoir ni détaché, ni brisé, ni rongé un atome, peut bien dire que cette institution est unique dans l'histoire, qu'elle a Dieu pour principe, et que le Pape est bien l'héritier des paroles de Jésus-Christ : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.*

SIXIÈME CONFÉRENCE

LE PAPE

ORIGINE DIVINE DE SON POUVOIR.
TÉMOIGNAGE DE LA RAISON.
STABILITÉ DE LA PAPAUTÉ.

SIXIÈME CONFÉRENCE

STABILITÉ DE LA PAPAUTÉ

Le Pape exerce un pouvoir qu'on ne peut comparer à aucun autre.

Ce pouvoir est spirituel : les souverains ne règnent que sur l'homme extérieur. Plus heureuse et plus puissante, la Papauté domine sur les âmes et en gouverne les destinées.

Ce pouvoir est universel : les empires, même les plus vastes, ont des limites ; il est un rocher, un fleuve, une colonne, au delà desquels le bras de leur chef ne peut pas s'étendre ni sa voix se faire entendre. Mais la Papauté couvre de son autorité tous les États, et la ligne de ses frontières se confond et recule avec celle des régions connues.

Mais ce ne sont point là peut-être ses caractères principaux. Ce qui, même à première vue, la distingue merveilleusement de toutes les autres institutions humaines, c'est sa stabilité. Il n'y a point de nation où elle n'ait vu naître et périr plusieurs dynasties. Chaque siècle, depuis les origines, a parlé de sa caducité et a prédit sa ruine ; cependant les prophètes sinistres ont passé, leur gloire s'est dissipée, les générations ont désappris même leurs sarcasmes. Et le pêcheur de Galilée vit toujours, et il vit honoré. Il porte encore le sceptre qu'il a reçu du Christ et que toutes les conjurations de la force matérielle et de la force intellectuelle ne lui ont pas arraché. Dans ce monde où tout change, l'immuable stabilité de ce pouvoir est une de ses meilleures gloires, un des caractères qui manifestent davantage son origine divine.

Humainement, suivant les lois qui gouvernent les choses terrestres, si la Papauté avait été une œuvre humaine, elle devait

périr, et rien ne l'autorisait à prétendre à l'immortalité. Si l'on veut exclure l'intervention divine, il est manifeste que, plus que tout autre gouvernement, elle porte en elle des éléments de dissolution et des causes d'une ruine rapide. Il n'y a pas de pouvoir, en effet, qui demande à ses sujets une obéissance plus difficile, plus capable de provoquer à chaque instant la révolte; il n'y en a pas qui s'étende sur un empire plus vaste, il n'y en a point dont la faiblesse soit plus profonde et l'existence plus désarmée.

Quand vous avez payé au fisc vos impôts et que vous avez accordé aux autorités établies cette déférence extérieure que la politesse suffirait seule à vous arracher, l'État vous tient quittes de tout autre sentiment. Mais le Pape ne se borne pas à ces modestes exigences. Avec l'obéissance extérieure, c'est une soumision intime qu'il réclame, c'est le fond même de votre être qu'il vous prend. Il demande la suprématie de votre conscience et le gouvernement de votre volonté. Son autorité descend jusque dans votre âme, et vous

n'avez pas le droit de lui opposer, même dans le secret de votre cœur, une négation solitaire et inconnue.

C'était là une conquête difficile à faire, plus difficile encore à garder. Dans ses longues annales, l'histoire ne nous donne pas le nom d'un seul conquérant de cette nature. Beaucoup d'hommes, philosophes profonds qui avaient scruté tous les replis de la pensée, orateurs éloquents et acclamés par leurs contemporains, beaucoup d'hommes ont fait un jour le rêve de régner sur les intelligences. Ils en ont même tenté la réalisation : leur autorité s'est imposée à quelques amis, élèves dociles ou admirateurs passionnés ; mais elle n'a point passé ce cercle étroit, et encore, un jour est-il toujours venu où le maître s'est aperçu qu'il était temps de fermer son école et que les disciples étaient partis. C'est qu'il y a dans l'homme, depuis sa corruption originelle, une indépendance d'esprit que Dieu seul peut contenir et empêcher de se manifester par d'incessantes rébellions. Le Pape a réussi à la contenir aussi, ce qui est une preuve que Dieu est avec lui, et il a fait

accepter une autorité qui gouverne la conscience même. Il l'a fait accepter de tous les catholiques, par toute la terre, dans tous les temps. On pourra, comme Bossuet, sentir en soi la flamme du génie; comme Louis XIV, on pourra posséder la splendeur d'un pouvoir souverain, ou, comme Napoléon, recevoir les hommages du monde subjugué ; mais ni la gloire, ni la dignité, ni le génie ne dispensera de la soumission. Quand le génie aura failli, avec Bossuet ou Fénelon, il faudra qu'il se rétracte. Si la royauté se permet, avec Louis XIV, des empiétements sacrilèges, il faudra qu'elle recule. Si la gloire, le génie, la puissance, dans un moment d'ambition et de colère, avec Napoléon, osent porter sur la faiblesse de Pierre une main violente et révoltée, il faudra qu'ils en viennent à faire à cette autorité méconnue une réparation solennelle. Les exigences de la Papauté vont jusque-là. Ce qu'elle demande, c'est une soumission entière, intime, profonde, comme aucun gouvernement n'en réclama jamais. Mais ces exigences mêmes devraient demeurer pour la stabilité du pouvoir pontifical une

menace perpétuelle, et lui créer chaque jour des périls qu'une institution humaine n'aurait pas conjurés.

Elle est exposée à d'autres dangers. Dieu semble avoir voulu les multiplier à dessein, pour montrer d'une manière plus indiscutable son intervention dans la stabilité du pouvoir pontifical.

Ce qui paraît faire sa gloire principale, l'immensité de son empire, devait être, avant tout, une cause formidable de fragilité. L'espace et l'humanité ont des ressources infinies contre la domination d'une puissance unique, serait-elle appuyée par la force matérielle. On obéit à cent lieues ; à mille, l'obéissance fléchit ; à trois mille, elle n'existe plus ; les liens se relâchent et la soumission se détend par le seul effet de la distance. S'il subsiste encore quelque unité entre la métropole et la colonie, elle est éphémère, et l'heure de l'affranchissement ne tarde pas à sonner. La différence des races, le climat, la distinction des nationalités sont autant de barrières infranchissables à une domination universelle. De

fait, il n'y a pas, dans toute l'histoire, l'exemple d'une seule entreprise de ce genre qui n'ait abouti à de rapides catastrophes. Alexandre, l'empire romain, Charlemagne, et, dans des temps plus modernes, Napoléon, avaient rassemblé sous un même sceptre l'immensité de l'espace. Mais une fois évanouie la puissance qui l'avait créé, le colosse est tombé de lui-même, et il a été impossible d'en réunir les tronçons.

Or, la Papauté a renouvelé cette tentative des conquérants, et elle l'a fait avec l'inexpérience en plus et la force en moins. L'apôtre Pierre avait pour programme ces paroles : « Là où finira le monde, là s'arrêtera mon empire », et son ambition était de couvrir l'univers d'une autorité hiérarchique, judiciaire, législative, qui s'exercerait à perpétuité, sans que rien pût jamais en briser le faisceau. Quand Alexandre mourut, à Babylone, annonçant à ses compagnons qu'on lui ferait de sanglantes funérailles, si quelqu'un s'était avisé de lui prédire qu'un paysan reprendrait un jour son idée et qu'il établirait un empire immortel, le grand homme aurait pris ce

projet pour le rêve d'un halluciné ou pour le cauchemar d'un fou. En effet, humainement, c'était une folie de songer à une telle entreprise : la stabilité d'une domination qui n'aurait pas d'autres frontières que celles de l'univers, et toute l'histoire rend témoignage qu'il était impossible de la réaliser.

Cette impossibilité semble plus radicale encore quand on songe que cette immense domination ne devait avoir aucune force pour la défendre, aucun appui pour la soutenir. La vie des États est gardée par une double protection : la force matérielle contient les révoltes du dedans et repousse les attaques du dehors ; la faveur enchaîne au char des pouvoirs publics cette nombreuse armée de serviteurs d'autant plus désireux de le voir aller vite qu'il porte leur fortune. On a dit avec raison que la constitution la plus populaire devrait commencer ainsi : « Article premier : Tout électeur aura une place. » Je le crois sans peine, et c'est pourquoi on aurait depuis longtemps sonné le glas de la Papauté, si elle n'avait été qu'une institution humaine. Elle

n'a pas de richesses pour ses amis, et contre ses adversaires elle n'a que sa faiblesse. Oui, le Pape pourra lancer des anathèmes, fulminer des excommunications ; mais il y a des fronts que l'anathème ne courbe pas, et l'excommunication, comme le disait un tyran célèbre, ne fait pas tomber les armes des mains des soldats. De plus, la soumission qu'on lui donnera devra être une soumission toujours spontanée, éternellement gratuite, désintéressée, qu'on n'achètera pas par des faveurs, qu'on ne paiera point par des récompenses. Nous qui servons le Pape, nous ne devrons jamais espérer à notre dévouement d'autre encouragement et d'autre récompense que ces récompenses éternelles, que les serviteurs des pouvoirs humains ont toujours jugées si parfaitement incapables de suffire à soutenir leur fidélité. Aussi, quand je pense qu'il n'y aura jamais de pouvoir qui ait à subir des haines, des attaques, des violences comparables à celles qui sont réservées à la Papauté, je m'effraie pour ses destinées et je me dis qu'humainement elle ne devrait pas demeurer quinze jours debout dans le monde.

Elle ne porte en elle que des causes de fragilité et des principes de ruine. On ne voit pas ce qui la soutient; elle n'a rien à sa base; elle est maintenue debout par son propre poids : *mole suâ stat*.

Mais, en dehors même de ces causes de ruine, le temps n'aurait-il pas suffi à consommer la destruction de la Papauté, s'il n'y avait point en elle un élément divin? Rien ne lui échappe, et ses âpres morsures rongent jusqu'à la racine toutes les œuvres humaines. Dieu seul, quand il édifie, peut prétendre à l'immortalité; mais tout ce qui est bâti de main d'homme est voué à une ruine inévitable. L'histoire nous donne à chaque page de solennelles confirmations de cette vérité. Ses longues annales nous montrent les institutions qui se détruisent, les gouvernements qui se succèdent, les peuples, même les plus puissants, dont la gloire se flétrit, et dont le nom s'éteint un jour dans la honte de la défaite ou dans les ténèbres de la barbarie.

La Papauté fut fondée, il y a vingt siècles, dans une pauvre bourgade de la tribu de

Nephtali, vers les sources du Jourdain, par une parole dite à Simon-Pierre, pêcheur de la Galilée. Vous savez quel était, à cette heure, l'état du monde : voyez s'il en reste quelque chose et si vous en retrouverez même les débris. Le temps a marché ; il a détruit tout ce qui était, tout ce qui a suivi, toutes les œuvres humaines, même celles que le génie avait établies et que la gloire avait consacrées. Les empires, les monarchies, les républiques, les gouvernements et les peuples se sont successivement effondrés sur ce sol mouvant, dont les tremblements périodiques jettent à terre les plus solides institutions. Et aujourd'hui cette mobilité semble encore accrue : les ruines se font du soir au lendemain, et les pouvoirs ne sont jamais sûrs de garder pendant un mois la popularité qui les a fait naître. Mais si je cherche dans le monde le pêcheur de Galilée, je le vois. Seul il subsiste, unique puissance que les siècles ont respectée, survivant solitaire et divin de toutes les choses humaines. Vieux de deux mille ans, il vit encore, et, ce qui achève le miracle, il vit populaire et honoré. Le sceptre qu'il étend

sur le monde n'est pas plus caduc qu'au jour où le Christ le remit aux mains tremblantes de son apôtre. L'humble dynastie des Papes a vu naître et mourir, dans chaque nation, plusieurs dynasties de souverains. Après les avoir couronnées, elle a vu se flétrir ces couronnes éphémères. Elle a béni les tombes où sont descendus les fils de lignées glorieuses, ou bien elle les a accueillis, exilés et déchus, dans ses modestes États. Mais, dans son propre empire, elle n'a jamais trouvé qu'une fidélité sans défaillance. Quand elle a souffert, il s'est rencontré partout des âmes pour la plaindre et pour la secourir. Quand elle a erré sur les chemins de l'exil, il y a eu dans le monde entier des bras qui se sont tendus vers elle pour la défendre. Aujourd'hui encore, elle reçoit par toute la terre des ovations spontanées et immenses comme n'en reçut jamais aucune créature. Loin d'affaiblir la soumission de ses fils, ses malheurs ont accru leur respect et leur amour. Voilà bien des années que leur charité s'impose des sacrifices toujours croissants pour conserver à la dignité du Pape cette splendeur vénérable qu'elle a

reçue des âges passés. Non seulement les riches, mais les plus humbles parmi nous, portent fidèlement leur obole au chef de la catholicité. Où donc, je vous le demande, est le souverain ou le ministre tombé qui reçoit de tels témoignages et qui ne risquerait pas de mourir de faim au bout de quinze jours, s'il comptait, pour vivre, sur les libres offrandes de ses administrés? Grâce à cette fidélité inexplicable, malgré les longues guerres qu'elle n'avait pas provoquées et qu'elle a victorieusement soutenues, la Papauté subsiste et elle est respectée. Des millions d'hommes se soumettent à son autorité faible, impuissante, désarmée, et abdiquent entre ses mains ce qu'ils ont de plus précieux, le gouvernement de leur conscience. En voyant ce spectacle, on pourra bien les appeler des fanatiques, des intolérants, des cléricaux. Peu importe, le nom n'y fait rien. La chose existe. Vous ne pouvez pas ne pas la voir. Vous ne pouvez pas ne pas trouver humainement inexplicable cette stabilité perpétuelle de la Papauté, vous, surtout, qui, dans notre temps, constatez l'effroyable instabilité des pouvoirs

humains, et qui avez pris l'habitude de vous regarder comme très généreux quand vous accordez à ces condamnés à mort, avant l'exécution, quelques mois de délai.

Pour nous, il y a bien longtemps que nous obéissons à la même autorité sans que la tentation nous soit venue de la briser ou seulement de l'aimer d'un amour moins profond. Bien qu'il porte le poids de vingt siècles de règne et de combat, notre monarque nous est cher et nous faisons toujours monter jusqu'à lui ces acclamations enthousiastes qu'on n'accorde d'ordinaire qu'aux jeunes dynasties. Son autorité, de toutes la plus exigeante, son empire, de tous le plus universel, sa faiblesse, de toutes la plus profonde, mettent au cœur même de son pouvoir des causes perpétuelles de ruine qui auraient cent fois fait crouler un trône humain. Il semble, au contraire, que, malgré ces principes de dissolution, avec le temps, son prestige s'accroisse, que son

sceptre s'affermisse, que son autorité pousse dans nos cœurs de plus immuables racines. Cherchez donc l'explication de ce phénomène : l'histoire, la science, la philosophie, ne vous la donneront pas. Vous ne trouverez pas à cette stabilité d'autre explication ni d'autre fondement que cette parole dite un jour par Jésus-Christ à un batelier, et que les siècles n'ont pas démentie : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.*

SEPTIÈME CONFÉRENCE

L'AUTORITÉ DU PAPE

SEPTIÈME CONFÉRENCE

L'AUTORITÉ DU PAPE

Le pouvoir du Pape vient de Dieu : l'Évangile, l'histoire, la raison, s'unissent dans une affirmation commune pour nous en convaincre.

Mais ce n'est pas assez d'avoir constaté l'origine de ce pouvoir incomparable ; il importe encore d'en connaître la nature et l'étendue.

Le concile du Vatican, résumant tous les enseignements de la Tradition dans un de ces décrets immortels que les passions devaient

si violemment combattre, mais qu'elles n'ont pas infirmés, a exprimé en ces termes la profession de foi catholique sur ce point : « Si quelqu'un dit que le Pontife romain n'a qu'une charge d'inspection et de direction, et qu'il ne possède pas un pouvoir plénier et suprême de juridiction sur l'Église universelle, non seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Église répandue dans tout l'univers, ou qu'il a la portion principale, et non toute la plénitude de ce pouvoir, ou que le pouvoir qui lui appartient n'est pas ordinaire et immédiat, soit sur toutes les Églises et sur chacune d'elles, soit sur tous les pasteurs et tous les fidèles, et sur chacun d'eux, qu'il soit anathème[1]. »

Ces paroles sont claires. Nous nous bornerons

1. (Const. Conc. Vat. De Ecclesia Christi, cap. III.) Avant de formuler cette constitution, le concile du Vatican rappelle la définition du concile de Florence (1438), ainsi conçue : « Le Saint-Siège Apostolique et le Pontife romain ont la primauté sur le monde entier, et le même Pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, le vrai Vicaire de

à en faire un rapide commentaire en montrant que le Pape a une autorité plénière, universelle et immédiate sur l'Église, quels pouvoirs cette autorité implique et comment elle les exerce, et en répondant aux objections les plus accréditées aujourd'hui contre cette vérité.

Le Pape possède une autorité universelle, immédiate, plénière sur l'Église.

Quand il s'agit des gouvernements humains, nous ne négligeons pas de leur imposer un contrôle et des tempéraments qui ont pour but de mettre notre liberté à l'abri des entreprises du despotisme. Nous ne sommes jamais assez rassurés, et nous en venons à ne laisser au chef de l'État que des attributs honorifiques.

Jésus-Christ, le chef de toute l'Église, le père et le docteur de tous les chrétiens; à lui a été confié par Notre-Seigneur Jésus-Christ, en la personne du bienheureux Pierre, le plein pouvoir de paître, de régir et de gouverner l'Église universelle, comme cela est aussi contenu dans les actes des conciles œcuméniques et dans les saints canons. »

Il règne, tandis que, représentés par nos élus, nous gouvernons.

Il n'en est pas ainsi de l'autorité du Pape. Jésus-Christ même a déterminé les conditions dans lesquelles elle doit s'exercer et fixé les barrières qu'elle ne doit point franchir; nous n'y pouvons rien changer. Établi par Dieu, ne relevant que de lui, le Pape exerce une puissance universelle : elle s'étend à toute l'Église, aux pasteurs comme aux fidèles; une puisrance immédiate : elle atteint directement et sans intermédiaire toutes les âmes baptisées; une puissance plénière, qui n'a d'analogue nulle part, puisque les pouvoirs les plus absolus ne peuvent, quoi qu'ils fassent, franchir le seuil de la conscience et la soumettre à leurs arrêts.

Les preuves de cette primauté sont dans toutes les mémoires, et il serait superflu d'en refaire longuement le récit. Nous avons déjà lu les scènes sublimes et touchantes où cette mission fut promise et conférée au chef des Apôtres. La première fois, dans le voisinage de Césarée de Philippe, plus tard, sur les bords de la mer de Galilée, le Christ lui donna un

pouvoir unique de juridiction, récompense glorieuse et impérissable de son amour et de sa foi. Saint Pierre fut investi d'une autorité d'un ordre supérieur, autorité qui s'étendait à l'Église entière, puisqu'il était chargé de paître tout le troupeau, brebis et pasteurs [1]; autorité qui excluait la coexistence d'une autorité égale, puisqu'il était le roc sur lequel tout devait reposer en une parfaite unité; autorité enfin qui supposait en lui le commandement suprême, puisqu'on le faisait possesseur des clés [2].

C'est d'ailleurs ainsi que toute la Tradition a interprété les paroles du Sauveur, et ses affirmations solennelles et mille fois répétées forment la trame même de l'histoire catholique. Comprenant que, créé pour l'Église, le pouvoir pontifical doit durer autant qu'elle, et que, sa transmission ne devant pas avoir lieu par le sang, il faut qu'elle se fasse par le siège où Pierre a exercé sa puissance, les docteurs et les conciles ont « chanté à l'envi la chaire uni-

1. Joan., XXI, 15, 17.
2. Matth., XVI, 19.

que, la chaire suprême, où Lin a succédé à Pierre, et où se sont assis dans la suite les papes avec lesquels tout l'univers chrétien est en communion[1] ». On écrirait d'innombrables volumes si l'on voulait citer toutes les apologies qui ont été faites de la Papauté. Saint François de Sales les a résumées dans une page célèbre, qui est en même temps une hymne en l'honneur des Pontifes romains et une glorieuse synthèse des enseignements de tous les siècles chrétiens[2].

Le concile du Vatican n'a été qu'un écho fidèle de ces enseignements, quand il a défini « que le bienheureux Pierre a des successeurs perpétuels dans sa primauté sur l'Église universelle, et que le Pontife romain est ce successeur[3] », « que ce même Pontife, successeur de Pierre, véritable Vicaire du Christ, chef de toute l'Église, père et docteur de tous les chrétiens, a reçu de Jésus-Christ, dans la personne de Pierre, la pleine puissance de paître, régir

1. Optat. Milev., lib. II *Contra Parmenionem*.
2. V. l'appendice, note III, p. 388.
3. Const. *De Ecclesia*, c. II.

et gouverner l'Église entière, puissance de juridiction ordinaire, épiscopale, immédiate, s'étendant à tous, fidèles et pasteurs, pris à part ou collectivement [1] ».

Ainsi, dans l'Église, le Pape est le chef universel et souverain, en qui l'autorité se concentre, et d'où tout pouvoir découle. Ce n'est pas le monarque constitutionnel, dont un Parlement détermine les attributions et contrôle les actes. Ce n'est pas le commis couronné de la foule, encore qu'il soit la personnification juridique la plus haute du peuple chrétien, comme le père est la personnification de la famille. Il est encore moins le despote qui n'admet d'autre loi que sa volonté. Il est le Vicaire de Jésus-Christ, dont il exerce l'autorité souveraine, qui l'a fait pasteur avec lui et en lui, un seul pasteur pour un seul troupeau [2].

1. Const. *De Ecclesia*, c. III.

2. Voir *La Suprématie de saint Pierre et de ses successeurs*, par le Rév. John Mac-Corry. Cet ouvrage contient une étude approfondie des textes du saint Évangile qui prouvent que Jésus-Christ a conféré la primauté à saint Pierre, et qu'elle est héréditaire parmi ses successeurs, les Pontifes romains.

Ces vérités salutaires, nous, catholiques, nous les croyons, nous les croyons avec les docteurs et les conciles, avec l'histoire et la Tradition, avec la science et la vertu, avec les martyrs et les saints, avec la foule des simples, des pauvres, des humbles femmes, des pieux pèlerins, qui, depuis deux mille ans, vont baiser la sandale du divin Pêcheur, et qui se relèvent en disant : Très-Saint-Père !

Ce titre est le seul qui traduise fidèlement le sens et la nature de l'autorité pontificale. Sans doute, le Pape est le chef du plus vaste établissement ecclésiastique, la plus haute personnalité de la terre, le Pontife choisi de Dieu et imposé par lui à l'Église, mais il est le père surtout. Il est père, et nous ne prononçons pas son nom sans sentir ce que l'affection a de plus tendre s'unir en nous à ce que le respect a de plus profond. Il ne se montre pas à ses sujets comme le maître rigoureux, qui peut les gouverner avec force, comme le monarque terrible devant lequel on tremble. Ce n'est pas dans cet esprit qu'il a été établi. Il est le père dont la voix nous guide, dont le cœur nous aime, dont la main nous bénit. C'est le titre

officiel qu'il se donne, et il l'explique en ajoutant qu'il est venu, comme Jésus-Christ, pour servir, non pour être servi, qu'il est le serviteur des serviteurs de Dieu.

O Pontife, c'est ainsi que nous, catholiques, nous comprenons l'autorité sacrée dont vous êtes investi, et c'est pourquoi nous la vénérons, nous l'aimons, nous lui sommes fidèles, nous avons recours à elle dans nos incertitudes, nous l'invoquons contre l'iniquité, nous nous attachons à elle comme au fondement de l'unité et au principe du salut.

Le Pape possède une autorité plénière, universelle, immédiate, sur l'Église ; c'est un dogme de notre foi ; mais il importe de connaître les pouvoirs que cette autorité implique et comment elle les exerce.

Dans toute société parfaite, l'autorité légitimement constituée a le pouvoir et le droit de faire tout ce qui est nécessaire à la société pour atteindre sa fin. Or, la fin de la société chrétienne, c'est le salut de ses membres, c'est-à-

dire leur bonheur éternel, mérité par des œuvres saintes.

Dès lors, il est évident que la première nécessité qui s'impose à la société chrétienne est de connaître sa fin et les moyens de l'atteindre. Comme elle serait impuissante à acquérir par elle-même cette science nécessaire, elle a besoin du secours d'un magistère intellectuel, qui promulguera les vérités révélées et les lois divines. Chef de l'Église, Docteur suprême, le Pape est l'organe de ce magistère sacré. Chargé par le Christ de distribuer aux agneaux et à leurs mères l'aliment de la vérité, et de les éloigner des pâturages dangereux, il doit élever la voix pour instruire les âmes, pour exprimer ce qu'il sait et sent être la Tradition catholique et l'enseignement de Dieu, pour réprouver l'erreur et en interdire l'approche au monde entier. « Parle, lui dit l'Église, parle, et que ton magistère très sage fasse entendre à toute la chrétienté, pour qu'elle les reçoive, ta parole de vérité et ton décret de justice [1]. »

1. Per sapientissimum magisterium vestrum, veritas aliis etiam universis Ecclesiis personet et suscipiatur.

Pierre a parlé, et depuis qu'il est sorti des embrassements du Christ, il a fait entendre sans interruption dans le monde la vérité rédemptrice. Qui, sinon le Pape, a fait luire dans les ténèbres du paganisme la lumière évangélique? Qui, sinon le Pape et ses envoyés, a enseigné le Dieu véritable à la Gaule, à la Germanie encore barbare, à l'Angleterre, à l'Espagne? Qui, au Ve siècle, envoya Séverin dans la Norique, Pallade en Ecosse, Patrice en Irlande? Qui, au VIIe, envoya Kilian en Franconie, Amand dans les Flandres et aux barbares des bords du Danube? Qui, au VIIIe et au IXe siècle, envoya Anschaire aux peuples du Nord, Méthodius et ses compagnons aux Bulgares et aux Slaves? Qui enflamma le zèle de François Xavier et en fit le civilisateur de tant de nations barbares? Qui encore, sinon le Pape, envoie les missionnaires actuels, vos fils et vos frères, qui volent au martyre avec plus d'ardeur que les Anglais ne courent après l'or et les diamants, qui promènent à travers le monde le flambeau de la lumière évangélique, et qui ne s'arrêtent point tant que la terre ne manque pas à leur charité? Vous le

savez, ce sont les Pontifes romains qui, dans leur sollicitude universelle, ne cessent de répandre par le monde ces légions pacifiques de bienfaiteurs des peuples et de conquérants des âmes, en leur répétant cette immortelle parole : *Euntes, docete.*

En même temps que les Papes élargissaient au dehors les frontières de la vérité, ils la développaient au dedans par leurs décisions, leurs définitions et leurs censures. Chaque fois qu'une discussion a surgi parmi ses fils, Rome est intervenue et elle a pacifié les esprits en déclarant ce qu'il fallait croire. Chaque fois que l'erreur a menacé d'envahir les esprits, le Pape s'est levé pour la combattre et pour la condamner. Par son action, le dogme catholique s'est peu à peu développé à travers les âges et s'est formée cette science théologique qui offre aux intelligences une doctrine d'une unité que rien n'altère jamais, d'une clarté merveilleuse, d'une incomparable profondeur, d'une plénitude divine.

Éclairés dans nos esprits par le magistère intellectuel de l'Église, nous avons besoin

d'être soutenus et dirigés dans nos volontés par ses lois. Cette puissance législative, attribut nécessaire de toute société, l'Église l'a reçue de son fondateur[1], et elle l'exerce principalement par son chef, auquel il a été dit : « Ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel. » Le droit universel qu'il a reçu de régir le troupeau du Christ emporte avec lui le droit de faire des lois qui s'imposent aux fidèles et aux pasteurs, et qui unissent dans une même obéissance toutes les fractions de la République chrétienne.

Le code où se sont entassés les décrets de cette législation vingt fois séculaire est un monument incomparable de génie, de sagesse, de miséricorde, de bonté pour les hommes. La Papauté a fait étrangement pâlir la gloire de Solon, de Lycurgue, de Numa et de tous les législateurs humains. Ses mérites n'ont pas seulement éclaté dans les décisions par lesquelles elle a organisé le culte et fixé les rites sacrés, qu'elle a accommodés au génie des peuples, dégagés de plus en plus de la matière

1. Matth., XVIII, 17.

en y faisant reluire, par tous les attraits de l'art et tous les dons du génie, les choses spirituelles, enseignées sous mille formes, représentées par d'innombrables symboles. Cette puissance législative s'est montrée surtout supérieure à l'homme par le soin persévérant et l'habileté divine qu'elle a mis à faire aux individus, aux familles, à la société, une application chaque jour plus large, plus complète, plus chrétienne de la loi de la charité, qui résume tout le Décalogue. Par elle, l'esclavage disparut, le servage fut graduellement adouci et cessa enfin; la femme fut réhabilitée, la famille restaurée, les mœurs publiques purifiées, les peuples gouvernés avec plus de justice; par elle, les principes générateurs de toute civilisation prirent peu à peu possession de nations les plus barbares.

Par le magistère intellectuel et par l'autorité législative, l'Église saisit l'âme humaine dans ses deux facultés essentielles, et ces deux pouvoirs suffiraient à la conduite de la société chrétienne, s'il n'y avait dans notre nature déchue des énergies rebelles au devoir et à la

vérité, et, par suite, des conflits. L'autorité qui instruit et qui légifère serait vaine, si elle n'était armée, contre ces conflits, d'une puissance judiciaire. C'est le Pontife romain qui l'exerce en dernier ressort, et qui, en toutes choses, dit le dernier mot de la justice et prononce des sentences sans appel. Prêtez l'oreille à la voix des siècles, et vous entendrez un immense gémissement monter jusqu'à lui. C'est la plainte des églises outragées, des évêques et des clercs persécutés, des peuples opprimés, des princes trahis, des reines méprisées, qui crient : Le Pape ! Le Pape ! Les hérétiques eux-mêmes ont eu recours aux arrêts irréformables de ce tribunal suprême, tant qu'ils ont espéré une sentence favorable. Ce n'est qu'après avoir été frappés d'une condamnation définitive, qu'ils en ont appelé du Pape au concile. Tactique inutile : car les arrêts des conciles ne sont valides que s'ils sont approuvés par l'évêque de Rome.

Bien des sentences sont tombées de ce tribunal, depuis vingt siècles que le Christ l'a institué dans le monde. Elles ont défendu les droits méconnus ou outragés, réprimé les abus

de la force, poursuivi jusque sur le trône des plus grands monarques l'injustice, la débauche, l'adultère, protégé l'innocence et la faiblesse contre les entreprises de l'iniquité. On n'en cite pas une seule qui ait été une concession faite au pouvoir ou à la fortune et une trahison de la justice.

Mais le pouvoir de juger serait une chimère, s'il n'était complété par la force répressive et coercitive. A défaut de ce pouvoir de répression, que seraient les lois? Des prescriptions vaines et de vaines menaces. Que deviendrait l'État? Une souveraineté illusoire et promise à la mort. La Papauté ne saurait donc avoir reçu le pouvoir de légiférer et de juger si les lois qu'elle porte n'ont point de sanction. Mais son pouvoir coercitif est écrit comme les autres dans l'Évangile; il a été donné à Pierre quand Jésus lui a promis de lier et de délier dans le ciel ce qu'il aurait lié et délié sur la terre[1].

Il n'y a donc rien de plus évangélique que

1. Matth., XVI, 19.

l'usage de ce pouvoir. Il n'y a rien de plus conforme à la Tradition, et, si nous ouvrons l'histoire, nous ne voyons pas que la Papauté s'en soit jamais servie d'une manière dont elle ait à rougir.

Que lui reprochera-t-on ?

Ses excommunications ? En nier la légitimité serait une dérision. Autant vaudrait affirmer qu'on peut être membre d'une société malgré elle, en combattre les intérêts, en violer les lois, et cependant profiter de ses mérites et jouir de sa protection ; autant vaudrait dire que le chef d'Etat ne peut pas éloigner de lui le sujet rebelle, que la cité ne doit pas bannir le citoyen qui l'a trahie, que le père ne peut pas interdire son foyer au fils qui l'a déshonoré. C'est vainement que vous chercheriez un pouvoir qui n'ait pas usé de cette pénalité. Athènes bannit Aristide ; Rome, Coriolan ; Constantinople, Athanase, Chrysostome, Narsès, Bélisaire. Si nous descendions jusqu'aux temps modernes, nous trouverions des exemples encore présents à toutes les mémoires, de ces retranchements que la justice n'a pas toujours sanctionnés. Mais la Papauté peut avouer

sans humiliation l'usage qu'elle a fait de ce glaive redoutable. Elle a sauvé la foi en la séparant du schisme et de l'hérésie. Elle a vengé la morale en réprimant le divorce, en contraignant les rois à respecter les lois du mariage, en combattant le vice dans le peuple et jusque sur les trônes les plus puissants. Elle a défendu ou vengé la justice, en obligeant les souverains à régner selon Dieu, à respecter le sang de leurs sujets, la dignité de leurs épouses, l'héritage de leurs pupilles, la sainteté de leurs serments, les domaines de leurs voisins. Faites la liste de ceux que la Papauté a ainsi frappés. Qu'y trouverez-vous? Des usurpateurs avides du bien d'autrui, des princes familiers avec l'inceste ou l'adultère, des hommes de guerre qui outrageaient tous les droits et opprimaient les peuples, des hommes d'église qui profanaient ou vendaient les choses saintes. Dans les temps les plus ténébreux, cette autorité s'est exercée avec force et avec équité, et, en même temps qu'elle a protégé la foi, elle a contenu la barbarie et sauvé la civilisation.

Il est vrai, la Papauté n'a pas eu recours seulement aux peines spirituelles, mais elle a

usé quelquefois de peines temporelles. Mais ce qui est aussi incontestable, c'est qu'elle ne l'a jamais fait pour imposer la foi. La doctrine constante de tous les siècles, c'est que la foi n'entre pas dans l'âme par contrainte, et cette doctrine n'a jamais été démentie. C'est la seule véritable, la seule que l'Église et la Papauté aient toujours acceptée. J'en atteste les enseignements mêmes de Jésus, qui a voulu que sa religion fût toute de patience et de douceur. J'en atteste les Ignace d'Antioche, les Clément, les Tertullien, les Origène, les Cyprien, les Hilaire, les Grégoire, les Chrysostome, les Papes, les évêques, les docteurs, qui n'ont cessé de proclamer la liberté de l'acte de foi et de condamner l'emploi de la violence pour imposer la vérité.

Mais, autant il est certain que la force répugna toujours à la papauté quand il s'agit d'accréditer ses enseignements, autant il serait injuste de lui en interdire l'usage quand il s'agit de se défendre. On ne trouve jamais le glaive dans ses mains pour conquérir les âmes ; on l'y trouve quelquefois pour les protéger. Quand ses droits ont été violés, sa chaire

menacée, ses autels profanés, il lui est arrivé d'armer ses enfants et de repousser l'ennemi. Qui la condamnera? Qui condamnera les Papes pour avoir fait combattre et réduit les albigeois, assassins, incendiaires, qui pillaient les temples, mutilaient les prêtres, érigeaient en lois les désordres les plus honteux? Qui les condamnera pour avoir armé les croisés et sauvé l'Europe du joug de Mahomet?

Chaque fois que l'intérêt des peuples lui a fait un devoir de recourir à la force répressive, la papauté s'y est résignée avec douleur, et elle s'est montrée plus douce, plus patiente, plus humaine que les tribunaux civils. Elle a blâmé hautement les massacres des Juifs, et ils ont trouvé à Rome un asile inviolable ; elle a protesté contre le supplice des Templiers et plus tard contre les dragonnades ; elle n'a eu que des avertissements sévères ou des reproches pour l'inquisition espagnole, dont le zèle malentendu ou les pratiques cruelles n'ont jamais trouvé grâce à ses yeux.

Et si l'inquisition politique a commis des excès que tout le monde condamne et réprouve avec une égale indignation, l'inquisition

apostolique et romaine a toujours été un tribunal de miséricorde autant que de justice, le seul tribunal où l'on fût absous en disant : « Je me rétracte », le seul de tous les tribunaux criminels qui n'ait jamais prononcé un arrêt de mort ; institution douce, indulgente, résolue à éviter à tout prix l'effusion du sang, et qui a fait de Rome le lieu du monde où l'humanité a le moins souffert pour la religion, parce que c'est le lieu où l'influence de la Papauté a été plus souveraine.

Quelquefois, je ne le conteste pas, poussés à bout, les Papes ont usé de la force répressive contre les gouvernements et les rois. Leur charge spirituelle leur en donnait le droit ; la constitution politique des États leur en imposait alors le devoir. Et d'ailleurs, quels étaient ces souverains ? Des usurpateurs ou des tyrans qui en voulaient à l'indépendance de l'Église ou à la liberté des peuples. L'histoire a vanté, tous les siècles ont exalté ces vieux Romains qui poursuivaient à outrance, haïssaient et combattaient à mort tout pouvoir tyrannique qui voulait opprimer la patrie. Et nous, catholiques, affranchis par la Papauté,

vingt fois arrachés par elle aux serres du despotisme, nous nous élèverions contre la protection bienfaisante dont elle nous a couverts! Nous condamnerions cette lutte si longue, si noble, si héroïque, si sanglante, qu'elle a soutenue en notre faveur, pour la défense des droits les plus sacrés, contre des souverains scandaleux ou oppresseurs ! Ce serait obéir à l'excès à des préjugés surannés, chers aux parlements de la monarchie ou aux jansénistes ; ce serait manquer de reconnaissance et même de justice envers le pouvoir paternel qui nous a sauvés.

La doctrine catholique sur l'autorité du Pape a suscité quelques objections, que les partis politiques se sont efforcés récemment de rajeunir et dont les tribunes publiques ont retenti.

« Il est inadmissible, a-t-on dit, au point de vue politique, que le Pape, souverain étranger, élu sans la participation des gouvernements temporels, intervienne directement,

immédiatement, ordinairement, dans les affaires spirituelles des divers États ; ses actes et ses enseignements ne sont tolérables qu'à la condition d'être soumis au placet du gouvernement et revêtus d'un exequatur[1]. »

Quelle erreur ! Les citoyens, membres d'un État, lui appartiennent au point de vue de leur fin temporelle. Les catholiques, membres de l'Église, relèvent de son autorité au point de vue de leur fin spirituelle. Par l'organe de la Papauté, l'Église peut traiter avec ses fils de leurs intérêts éternels, librement et sans le contrôle du pouvoir civil, de même que, sans l'ingérence de l'Église, l'État peut traiter avec ses sujets de leurs intérêts temporels. Le Pape enseigne ; il le fait en vertu d'un mandat divin, par un pouvoir universel, plénier, immédiat, qu'il tient du Christ. La prétention de soumettre sa parole à des formalités vexatoires est dénuée de toute raison. Ne dites donc plus : Ce bref n'a point reçu d'exequatur ; cette encyclique n'est pas autorisée, le placet royal manque à ce catéchisme. La parole apos-

1. V. l'appendice, note IV, p. 392.

tolique ne peut pas être atteinte par les ciseaux d'une censure humaine, et la Papauté, rebelle à toutes les défenses, continuera à prêcher la vérité, parce qu'elle en a reçu la mission de Dieu.

Elle ne le peut pas, dites-vous, parce que le Pape est un étranger. Nous, catholiques, nous ne saurions accepter cette affirmation. Le Pape est le représentant de Jésus-Christ. Or, Jésus-Christ, qui s'appelait lui-même Fils de l'homme, n'est étranger nulle part où il y a des hommes à servir et à aimer, et le Pape, comme Celui qu'il représente, n'est étranger à aucune âme baptisée. Et si nous, Français, nous laissons tomber de nos lèvres cette critique, nous manquons de gratitude et de justice, nous oublions les services mémorables qu'à toutes les époques de l'histoire, et même en ces derniers temps, les Papes ont rendus à la France. L'histoire a écrit sur cette alliance tant de fois séculaire plus d'une page glorieuse ; mais à peine avons-nous besoin des témoignages du passé. Qui ne se souvient de l'incomparable conduite de Pie IX au temps de nos derniers désastres ? L'Europe nous avait

abandonnés : l'Italie avait oublié le sang que nous avions versé pour elle à Magenta et à Solferino ; l'Autriche, au spectacle de notre orgueil brisé, dédaignait de laver l'affront de Sadowa ; l'Angleterre, notre alliée égoïste et hautaine d'Inkermann et de Sébastopol, ne voyait dans nos défaites qu'une heureuse occasion de fortifier sa puissance maritime. Mais le Pape, dépouillé de ses États, captif, du fond du Vatican devenu une prison, écrivait au roi Guillaume pour lui demander un armistice en faveur du peuple français. Quand la paix fut signée, il fit plus encore : il voulut ordonner aux évêques et aux prêtres français de vendre les vases sacrés pour acquitter une partie des cinq milliards que le vainqueur exigeait de notre détresse. Et notre ambassadeur en ayant averti Jules Favre, celui-ci lui répondait : « En lisant dans votre dépêche qu'il avait été question de donner aux évêques l'ordre de fondre les vases sacrés, je me suis cru revenu aux siècles de l'Église primitive, si féconds en actes de dévouement et de vertu. »

Toute la terre sait que Léon XIII a hérité de cette affection privilégiée. Ses lettres, ses

encycliques en sont une preuve indiscutable, et ses actes l'ont montré plus éloquemment encore que ses paroles. Non, le Pape n'est pas un étranger : il n'est étranger à aucune âme croyante; mais en France, autant, peut-être plus que partout ailleurs, il est chez lui.

« Il est du moins nécessaire, ajoutent les adversaires du pouvoir pontifical, de restreindre la juridiction du Pape au domaine de la croyance et des mœurs. C'est une intolérable exagération de l'étendre à autre chose, comme le prouve l'ambition politique de certains Papes qui ont bien osé se mêler de faire et de défaire empereurs et rois, chartes et constitutions. »

La primauté pontificale doit s'exercer sur tout le domaine que le Sauveur lui a assigné, et ce domaine est l'Église, l'Église seulement, mais toute l'Église. Les personnes et les choses qui n'ont avec l'Église aucun lien échappent à cette juridiction. Mais celles qui, de loin ou de près, dépendent de l'ordre ecclésiastique, relèvent du Pape dans la même proportion.

Indépendamment des pouvoirs que les Papes ont ainsi reçus de Jésus-Christ, il est arrivé qu'ils ont été investis, à certaines époques de l'histoire et en vertu des constitutions politiques du temps, de droits que les révolutions et les changements sociaux ont pu supprimer. Qu'ils fussent d'un ordre purement humain, qui établissait le Pape arbitre entre les peuples et les rois, ou qu'ils fussent un corollaire de la puissance pontificale elle-même, en les exerçant, les Papes répondaient à la volonté et à l'attente des peuples catholiques. Sans doute, dans la suite, des savants de greffe et d'antichambre, des courtisans de l'autorité civile, leur ont amèrement reproché ce qu'ils ont appelé des abus ; mais les contemporains, loin de faire à la Papauté un crime de ces interventions énergiques, n'ont cessé de la bénir de les avoir protégés contre les excès de la force et du despotisme.

Et d'ailleurs, quand les conditions de temps et de milieu ont changé, ces droits politiques ont disparu, et la Papauté est demeurée immuable dans la possession et l'exercice de ses pouvoirs essentiels.

Mais démontrerait-on qu'une fois ou l'autre un Pape a excédé dans l'usage de son autorité, qu'en faudrait-il conclure? Les rois ont excédé souvent et audacieusement empiété sur les droits de l'Église. Réels ou supposés, les torts de la puissance religieuse ne sauraient amoindrir la légitimité de son autorité surnaturelle et l'immensité de ses bienfaits. Ce ne sont point des anges, mais des hommes que le Christ a posés à la tête de son Église, et il ne serait pas surprenant qu'à leur gouvernement d'une nature incontestablement supérieure se fût quelquefois mêlé quelque alliage humain.

« Ce qui fait encore supposer, disent enfin les adversaires de la Papauté, que l'autorité universelle et immédiate du Pape est une usurpation, ce sont les enseignements de la tradition chrétienne primitive. Il y a des différences profondes entre le pouvoir pontifical des trois premiers siècles et celui du IXe, entre celui du IXe et celui du XIIIe. Les envahissements de la cour romaine deviennent de plus en plus audacieux, et Luther lui-même n'arrivera

pas à les contenir. Les Papes modernes n'ont cessé d'accroître le pouvoir pontifical jusqu'au concile du Vatican, où il a atteint son apogée et où l'antique constitution de l'Église a fait place définitivement à un catholicisme nouveau. »

Quelle inattention, en vérité, de ne pas distinguer entre le pouvoir pontifical, toujours le même depuis qu'il fut conféré à saint Pierre, et ses manifestations, nécessairement diverses, suivant la diversité des temps et des conjonctures ! Veut-on que les Papes, relégués dans les catacombes, harcelés par la hache des licteurs, aient cité Néron à leur tribunal, qu'ils aient excommuuié Claude ou déposé Caligula ? Exige-t-on que, cachés dans le cimetière de Callixte ou de Prétextat, ils aient convoqué des conciles œcuméniques, envoyé aux gouvernements des nonces et des légats, choisi des cardinaux, établi des Universités et des collèges, des Ordres contemplatifs ou militaires ?

Les contempteurs actuels de la Papauté auraient-ils conseillé aux Papes contemporains de Charlemagne de rédiger des Syllabus et de

promulguer des encycliques sur la liberté de conscience ou la liberté de la presse ? Qu'on n'appelle donc pas envahissements les adaptations de l'activité pontificale aux événements contingents de l'histoire humaine. En réalité, les premiers successeurs de saint Pierre ont été aussi réellement Papes que Pie IX ou Léon XIII, avec la même plénitude d'autorité, avec les mêmes pouvoirs législatif, judiciaire, coercitif, et l'histoire atteste que cette autorité s'est exercée chaque fois que les circonstances extérieures l'ont demandé ou qu'elles l'ont permis. Pierre est demeuré et il demeurera jusqu'à la fin des temps ce que le Christ l'a fait, et les Papes ne seront jamais que Pierre toujours vivant dans l'Église fondée sur lui.

Le concile du Vatican n'a rien changé, rien modifié, rien transformé. C'est en vain que quelques esprits malheureusement aigris se sont appliqués à persuader aux gouvernements qu'ils avaient affaire désormais à un catholicisme nouveau. Leurs protestations n'ont pas eu d'écho, et le *vieux-catholicisme* n'a existé que pour montrer qu'il y a un ca-

tholicisme ancien et toujours jeune, qui se développe, mais ne change pas, et qui n'a rien à redouter des flots irrités, dont les tempêtes peuvent agiter la barque de Pierre, mais la submerger, jamais.

Telle est dans sa nature intime, telle a été dans ses manifestations, l'autorité du Pape : autorité plénière, universelle, immédiate, armée du pouvoir d'enseigner, de légiférer, de juger, de punir, autorité essentiellement juste, paternelle, bienfaisante dans son exercice. Notre temps le comprend ainsi de plus en plus, et il semble que la Papauté soit arrivée à une ère meilleure que celle qui l'a précédée. La réaction violente que l'usage du pouvoir politique et les événements du Moyen-Age avaient produite contre elle dans l'esprit public touche visiblement à son terme. On a vu que ses interventions dans les affaires civiles venaient des circonstances, non de ses pré-

tentions ou de ses désirs, qu'elles avaient été favorables, en somme, aux peuples, à l'Europe et à l'humanité, qu'au fond, dans la sainteté du mariage, dans la fidélité aux serments, dans le respect de la propriété, les Papes avaient défendu une cause juste, bienfaisante et civilisatrice. Tous les gouvernements qui ont combattu la Papauté ont successivement disparu, l'empire romain, l'empire d'Orient, l'empire d'Occident. Il est vrai, son pouvoir temporel a été momentanément supprimé ; mais son crédit dans le monde, son prestige, son autorité n'en ont pas été amoindris. Au point de vue spirituel, sa suprématie est mieux reconnue et plus assurée que jamais. Le jansénisme est détruit, le protestantisme chancelant, le schisme grec domestiqué ; partout l'erreur est usée, languissante ou flétrie, tandis que la Papauté demeure stable et florissante sur tous ces débris du passé. Les incroyants eux-mêmes le reconnaissent, et proclament que « la Papauté, prisonnière au Vatican, n'a joui, dans aucune période de son

1. M. Spuller.

histoire, d'un plus grand prestige, d'une plus haute autorité qu'aujourd'hui. De l'aveu de tous, amis ou ennemis, le vieillard Léon XIII est au sommet de la grandeur humaine[1]. » Elle apparaît dans sa force, et, à l'heure où l'on s'y attendait le moins, éclate de nouveau la vérité de la divine promesse : « Tu es Pierre, sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. »

HUITIÈME CONFÉRENCE

L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE

HUITIÈME CONFÉRENCE

L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE

L'Église possède une autorité enseignante et législative dont le Pape est le représentant suprême. Le but de cette autorité est de nous instruire de notre vraie destinée et de nous y conduire, en nous apprenant ce que nous devons croire et ce que nous devons faire.

Or l'homme, être intelligent et libre, ne peut être tenu à se soumettre qu'à la vérité. Il faut donc qu'il soit obligé de regarder comme certain que l'autorité qui lui demande obéissance et soumission lui commande la vérité, ou, en d'autres termes, et cette conclusion est inévitable, il faut que cette autorité soit infaillible.

Si vous supposez qu'elle ne l'est pas, ses

décisions même les plus solennelles restent contestables, et dès lors peuvent être éludées. Elles ne sont pas seulement contestables, elles aspirent aussi à être tyranniques, puisqu'elles veulent s'imposer aux hommes sans même justifier cette prétention.

En établissant une autorité enseignante et législative, Jésus-Christ a donc dû la prémunir à jamais contre l'erreur et lui donner l'infaillibilité.

C'est ainsi qu'il devait faire; c'est ainsi qu'il a fait. Nous allons nous en convaincre en étudiant ce point important, clair et facile à saisir, mais sur lequel des discussions passionnées ont accumulé beaucoup d'ombres.

Qu'est-ce donc que l'infaillibilité? Quelles preuves l'Église donne-t-elle de son infaillibilité? Quel est le sujet de l'infaillibilité? Quel en est l'objet et quelles sont les conditions de son exercice?

Qu'est-ce que l'infaillibilité et que faut-il entendre par ce mot?

Notre temps sait beaucoup de choses, mais on ne m'accusera ni d'exagération ni d'injustice si j'avance qu'il ignore la religion. Bien qu'il soit assez ordinaire d'en parler d'un ton tranchant et avec une allure décisive, on n'a trop souvent de la doctrine catholique qu'une idée vague, incomplète, altérée par les préjugés.

C'est ce qui explique que beaucoup d'incroyants et quelques catholiques aient coutume de confondre l'infaillibilité et l'impeccabilité et de faire synonymes ces deux mots : *infaillible*, *impeccable*. Rien de plus opposé à la vérité, rien même de plus contraire au bon sens. L'Église devrait être livrée à tous les sarcasmes et serait digne de tous les mépris si elle enseignait de telles puérilités.

Non, l'infaillibilité n'est pas l'impeccabilité. Une autorité infaillible n'est pas, pour celui qui en est investi, une protection contre le mal moral et un rempart contre le péché. Infaillible, le Pape est homme comme vous et moi, avec la même nature et les mêmes passions. Chaque jour il frappe sa poitrine et il dit comme le dernier de ses fils : « Seigneur,

pardonnez-moi, j'ai péché. » Il peut déshonorer la terre et affliger l'Église par des scandales d'autant plus éclatants qu'ils viennent de celui qui avait reçu la mission de donner des leçons de vertu et d'enseigner la sainteté. Sans doute, nous n'acceptons pas toutes les calomnies intéressées, inventées contre les papes par l'hérésie ou par l'impiété ; mais nous ne croyons pas davantage que l'impeccabilité se soit jamais assise sur la chaire de Pierre, et nous sommes aussi hostiles aux apologies outrées qu'aux injustes accusations.

L'infaillibilité n'est pas davantage l'*inspiration*, la révélation, une sorte d'intuition supérieure qui s'étendrait à tout l'ensemble des connaissances humaines, et permettrait à l'Église de trancher à son gré les questions de physique, de géologie, de chimie ou de méde cine, comme elle tranche les questions religieuses. Beaucoup ont été épouvantés par cette conception d'une infaillibilité qui aurait investi le Pape du pouvoir arbitraire de décréter au hasard ce qui lui plaît, et d'imposer comme des dogmes indiscutables ses pensées personnelles et ses jugements. Ils ont été

effrayés par un fantôme, et ils se sont battus contre des moulins à vent. L'infaillibilité n'embrasse aucunement l'ensemble des connaissances humaines. Le Pape est un docteur faillible quand il exprime son opinion privée sur un point de théologie, de philosophie, d'histoire ou de science ; il est un législateur faillible quand il administre sa maison ou son domaine temporel ; il est juge faillible dans les causes particulières, où sa prudence, comme celle des autres juges, peut être trompée par l'intrigue, l'astuce et l'ignorance.

La vérité est plus simple. La voici : une autorité infaillible est une autorité assistée, gouvernée, dirigée, soutenue, gardée, préservée par Dieu, de telle sorte que, dans la sphère où elle doit se mouvoir, elle est à l'abri de l'erreur, ou, en d'autres termes, l'infaillibilité est le privilège que l'Église possède, en vertu d'une assistance perpétuelle de Dieu, de ne pas se tromper dans l'exercice du suprême pouvoir qu'elle exerce sur toute la société chrétienne pour la conduire à sa fin.

Ainsi réduit à de justes proportions, le privilège de l'infaillibilité ne cesse pas d'être

surprenant ; mais qui n'en comprend néanmoins la possibilité? Sans doute, abandonnée à elle-même, la raison même la plus puissante risquerait de ne pas atteindre toujours la vérité : car la raison de l'homme est semblable à un coursier ombrageux et indocile : il s'effraie, s'emporte à droite, à gauche, et souvent il jette à terre son cavalier. Mais Dieu peut tenir dans ses mains cet esprit de l'homme, le guider, le gouverner, lui faire éviter les mauvais pas et franchir les obstacles, l'exciter ou le refréner, et alors il sera sûr d'atteindre le but. Telle est l'action de la Providence sur une autorité infaillible ; elle ne révèle pas, elle protège ; elle n'enseigne pas, elle dirige ; elle ne violente pas le libre arbitre, mais elle le guide. Qu'il y ait dans cette action supérieure et permanente un miracle de l'ordre moral, je ne le contesterai pas, pas plus que je ne contesterai ce qu'il y a de supérieur aux forces de la nature dans les notes de la véritable Église, dans son unité, sa sainteté, sa catholicité ; mais on ne saurait en nier la possibilité sans nier la possibilité de l'intervention de Dieu dans les choses d'ici-bas,

et par conséquent sans être entraîné par d'inévitables déductions à nier l'existence de Dieu.

Pourquoi nous attarderions-nous à démontrer la possibilité du privilège que l'Église revendique? Les faits sont plus décisifs que toutes les considérations. Or, il est de fait qu'il y a une autorité infaillible dans l'Église. Dieu l'affirme, l'histoire le proclame, la raison elle-même l'atteste.

L'Église étant l'œuvre de Jésus-Christ, c'est par les paroles de son fondateur surtout que nous en pouvons connaître la nature et les prérogatives. Mais quoi de plus clair que l'enseignement du Christ sur cette question?

Un jour il dit à Pierre : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les puissances de l'enfer ne prévaudront pas contre elle[1]. » Pour une société spirituelle, l'enfer n'a pas de puissance plus redoutable

1. Matth., XIV, 18.

que l'erreur. S'il ne doit pas prévaloir, c'est donc que l'erreur ne prévaudra point, et que l'Église enseignera infailliblement la doctrine dont elle a reçu le dépôt.

En une autre circonstance tout aussi connue, Jésus dit à ses Apôtres : « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel ; tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel[1]. » Si l'Église devait se tromper, Jésus se serait ainsi mis au service de l'erreur ; Dieu se serait engagé à en contresigner les décrets.

Enfin, comme s'il avait voulu entourer d'une éclatante lumière cette indiscutable vérité, Jésus-Christ y revint dans les paroles suprêmes qu'il adressa à ses Apôtres : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre : allez donc, enseignez toutes les nations,... leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées ; et voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles[2]. » Texte magnifique, qui nous révèle la source, les organes, l'objet de l'infaillibi-

1. Matth., XVIII, 18.
2. Matth., XVIII, 20.

lité! « Je suis avec vous! » Ces brèves syllabes sont l'indiscutable justification de notre foi sur ce point. Que signifient-elles, en effet, si elles ne signifient pas que Dieu veille sur son Église, qu'il lui prête son assistance, qu'il est avec les Apôtres et leurs successeurs, faibles instruments de ses volontés? Il est avec eux, en eux, soutenant, et, pour ainsi parler, épaulant leur faiblesse, faisant éclater dans leur infirmité même la grandeur de sa puissance et la force de son bras.

Nous devons donc admettre l'infaillibilité de l'Église ou convenir que Jésus fut un imposteur, que tout au moins il n'est pas Dieu. Mais nier la divinité de Jésus-Christ, ce n'est pas un amusement comme tant d'autres de l'irréligion, c'est poser une affirmation pleine d'inacceptables conséquences. Si vous contestez ce dogme fondamental, vous dites par là même que depuis deux mille ans l'humanité est à genoux devant une idole, que le genre humain a été le jouet d'une inconcevable erreur. Vous niez l'existence même de Dieu. S'il existe, en effet, comment a-t-il permis que toutes les vertus fussent réunies en

Jésus-Christ uniquement pour tromper l'humanité? Jésus aurait été doué d'un génie surhumain, il aurait été le plus grand réformateur de l'histoire; il aurait accompli les miracles les plus merveilleux, il aurait ressuscité des morts et se serait ressuscité lui-même, il aurait transformé quelques pêcheurs timides et grossiers en conquérants héroïques du monde; il aurait fait tant de grandes choses pour prouver qu'il était Dieu, et le vrai Dieu n'aurait rien entrepris contre cette formidable erreur! Il serait devenu le serviteur de l'imposture et le complice du mensonge! De telles affirmations équivalent à une négation de son existence.

L'histoire témoigne comme l'Évangile en faveur de l'infaillibilité de l'Église. Tous les docteurs catholiques s'accordent dans la croyance à ce dogme. « Ne cherchez pas chez d'autres, disent-ils, la vérité qu'il est facile de recevoir de l'Église. Car les Apôtres lui ont transmis, comme dans un riche dépôt, tout ce qui est vérité, afin que tous ceux qui le désirent puissent recevoir d'elle le breuvage

de la vie[1]. » « Où est l'Église, là est l'Esprit de Dieu, et l'esprit de Dieu est vérité[2]. » « On appelle l'Église catholique, parce qu'elle enseigne à tout le monde tous les dogmes sans défaut et sans variation[3]. » « Épouse du Christ, pudique et incorruptible, elle ne peut être souillée par une erreur[4]. Elle est la bouche même du Christ[5]. »

De fait, le passé, témoin sincère et incorruptible, atteste que l'Église ne s'est pas trompée, que son enseignement n'a jamais varié dans ses lignes essentielles. Vous pouvez scruter ses annales, secouer la poussière de ses parchemins, aller du concile de Jérusalem au concile du Vatican, vous ne trouverez pas, dans une définition solennelle, un dogme, une phrase, même une syllabe, qui ait été démentie. A travers toutes les vicissitudes du temps, tous les progrès de la science, toutes les contradictions de l'esprit humain, la doc-

1. Lib. III, *Adversus hæreses*, cap. IV.
2. Lib. III, cap. XIV.
3. S. Cyrillus Hierosolym.
4. S. Cyprianus.
5. S. Hilarius.

trine catholique est demeurée la même. Ses dogmes se sont éclaircis, sa législation s'est perfectionnée, mais les vérités essentielles et les règles fondamentales n'ont pas été atteintes par l'action du temps,

C'est ce qui explique qu'aujourd'hui l'Église puisse élever cette inconcevable affirmation : « Je suis infaillible », et la faire prendre au sérieux même par ses ennemis. Si le saint-synode, assemblé sous la présidence du tsar, et l'épiscopat anglican, convoqué par le roi Edouard VII, avaient la fantaisie de décréter leur infaillibilité, cette définition serait accueillie, d'un bout du monde à l'autre, par un universel éclat de rire. L'histoire dirait bien haut : Vous avez pour fondement un sable mouvant, vous êtes l'instabilité même, vous avez dit oui, vous avez dit non, et vous vous déclarez infaillibles ! Mais quand l'Église, dans le pêle-mêle des idées et la confusion des choses, s'écrie : « Je suis l'infaillibilité », les sceptiques mêmes et les indifférents deviennent pensifs, parce que cette vérité a sa confirmation dans les faits et qu'elle resplendit dans l'histoire.

La raison invoque une autorité infaillible comme une nécessité pour l'homme et pour la société.

La fonction propre de l'Église, c'est d'enseigner la vérité et de promulguer les préceptes. Croire à cette vérité, observer ces préceptes, c'est, pour les catholiques, l'unique moyen de salut. Mais qui gardera cette vérité intacte et pure ? Qui l'interprétera authentiquement et la préservera de tout alliage avec l'erreur ? Quelle autorité indiscutable appliquera les préceptes ? Nous avons, il est vrai, la parole de Dieu, et le protestantisme assure qu'elle suffit ; mais ses propres divisions sur l'interprétation de l'Écriture démontrent d'une manière péremptoire le contraire. Luther a sa manière de comprendre le texte sacré ; autre est celle de Carlostadt, autre celle d'Œcolampade, autre celle de Mélanchton, autre celle de Bucer, autre celle de Zwingle, autre celle de Calvin, autre celle des anabaptistes, autre celle des sociniens, autre celle des anglicans, autre celle des presbytériens, autre celle des quakers, autre celle des

mille sectes issues de la Réforme. Est-ce pour aboutir à ces ténèbres que le Christ nous aurait donné sa parole ? Ouvrier malhabile et impuissant, il n'aurait donc bâti qu'un édifice sans art, où s'entassent d'informes débris, des lambeaux délabrés et méconnaissables de la vérité ? Il aurait donné à son Église pour base le désordre, et pour principe de vie l'anarchie. Il aurait été un Dieu sans sagesse et sans justice : sans sagesse, car il aurait fait une œuvre dépourvue de grandeur et d'unité ; sans justice, car il aurait exigé d'une volonté intelligente et libre une adhésion aveugle à un tribunal faillible. C'est un non-sens et une impossibilité : une autorité faillible qui réclamerait une foi absolue et qui commanderait à la conscience au nom de Dieu serait une odieuse et immense tromperie.

Tout autant que l'individu, la société a besoin du secours surnaturel de l'infaillibilité. « Ce qui fait tout périr aujourd'hui, disait Lacordaire, ce qui fait que le monde est flottant sur ses ancres, c'est le raisonnement, c'est que l'homme ne croit plus à l'homme et ne veut pas encore se soumettre à Dieu. Sans

une autorité divine, il n'y a rien de stable, rien de fort, mais du vent qui passe en détruisant. Si la société s'ébranle d'un bout de l'Europe à l'autre, que croyez-vous qui l'agite dans ses fondements? Ce n'est pas le fer qui renverse les princes... L'ennemi terrible, celui qui renverse toute chose, c'est le raisonnement, le raisonnement qui n'a plus le contrepoids de l'autorité et de l'infaillibilité [1]. » Le raisonnement, transformé en sophismes, ronge les colonnes qui portent l'édifice social : Dieu, l'âme, la conscience, la justice, le droit. Ces fondements détruits ou ébranlés, comment tout ne tomberait-il pas? C'est la vérité qui délivre les peuples, qui fait leur force et leur sécurité, et la vérité ne peut être maintenue et sauvegardée que par une Église infaillible.

Cette infaillibilité nécessaire réside dans l'épiscopat uni au Pape, et dans le Pape personnellement. Une doctrine enseignée comme vraie par le Pape et par le plus grand nombre

1. Lacordaire, *Conf. de Notre-Dame*, 1835 (3e conférence).

des évêques est certainement vraie. Une doctrine jugée erronée par le Pape et par le plus grand nombre des évêques est certainement erronée. Nous, simples prêtres, nous ne sommes auprès des fidèles que les mandataires de cette autorité enseignante. Notre voix n'est que l'écho de cette grande voix qui a retenti depuis Jésus-Christ et qui ne cessera point de s'élever jusqu'à la consommation des siècles. Notre parole lui emprunte toute sa valeur et toute sa force. Si elle agite des questions d'un ordre humain, et librement controversées, elle vaut ce que valent les raisons qu'elle apporte. Mais, quand elle transmet la doctrine apostolique, elle a tout le poids de l'autorité de Dieu. La contredire ou l'attaquer, c'est contredire l'Église et faire la leçon à Jésus-Christ.

C'est Jésus-Christ qui a confié cette puissance doctrinale à l'épiscopat et au Pape ; car il a dit aux Apôtres, et par conséquent à leurs successeurs : « Allez, et enseignez toutes les nations. Je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles. Qui vous écoute m'écoute. » Or, quels sont les successeurs des Apôtres, sinon les évêques et le Pape? La promesse qui leur a été

faite suppose qu'ils conserveront à jamais la vérité. Jésus-Christ se rend garant qu'ils ne dévieront pas de son enseignement et par là même qu'ils ne tomberont pas dans l'erreur.

L'infaillibilité qui leur est assurée, appartient aussi bien à l'épiscopat dispersé dans le monde qu'à l'épiscopat réuni dans ces assises solennelles qu'on appelle conciles. Le secours du divin Esprit, qui est le principe et la garantie de l'infaillibilité, ne dépend pas de la diversité des lieux et des espaces. Il ne fait jamais défaut à l'Église, que son enseignement ait lieu de telle ou telle manière. Elle parle, et cette parole devient immuable et se trouve fixée pour l'éternité.

Mais, en certaines conjonctures plus graves, quand de grands périls menacent la société chrétienne, quand de grandes erreurs tentent de l'envahir, Pierre fait un signe à ses frères, et ils accourent, ils s'assemblent autour de leur chef, formant avec lui le tribunal le plus important et le plus éclairé. Faut-il défendre la foi ou la définir? les témoins de la croyance de toutes les églises apportent les lumières du monde entier. S'agit-il d'affirmer

l'autorité de la loi qui régit les mœurs privées ou sociales? les gardiens autorisés de la justice sont là pour signaler les maux dont souffrent les familles et les peuples, et pour dénoncer hautement les théories erronées et les maximes perverses qui menacent les âmes.

Dix-huit fois déjà l'Église a convoqué ces vénérables assemblées, huit fois en Orient, dix fois en Occident. Il n'y a rien de plus glorieux que leur histoire : c'est l'histoire de l'erreur dénoncée, combattue, terrassée; c'est l'histoire de la sainteté dirigée dans les droits sentiers et exaltée par d'incomparables honneurs; c'est l'histoire des peuples délivrés, protégés, refaits par les mains de l'Église.

Ainsi, l'infaillibilité doctrinale appartient à l'Église enseignante, c'est-à-dire aux évêques, soit dispersés, soit assemblés en concile. Mais les évêques, même dans un concile général, que d'ailleurs le Pape peut seul convoquer, présider, confirmer et dissoudre, ne jouissent de cette prérogative qu'en vertu de leur union avec le Vicaire de Jésus-Christ. Il n'y a pas deux infaillibilités, mais une seule, possédée

par le chef comme présidant aux membres de l'Église enseignante, et par les membres comme unis au chef. Il s'agit maintenant de savoir si, de même que le corps épiscopal ne possède l'infaillibilité qu'à la condition d'être d'accord avec le Pape, aussi le Pape n'est infaillible que s'il a l'assentiment antérieur, simultané ou postérieur des évêques. C'est là, à proprement parler, l'infaillibilité pontificale, définie par le concile du Vatican. Ce n'est pas, assurément, qu'il fût loisible auparavant de nier cette prérogative de la Chaire apostolique. L'inerrance du Pontife romain a été reconnue dans tous les siècles catholiques. Ce n'est pas une innovation doctrinale ou une addition frauduleuse aux vérités révélées qu'a faite le concile, mais une énonciation plus explicite et définitivement arrêtée d'une vérité aussi ancienne que l'Evangile.

Depuis que ce dogme a été proclamé, il a été souvent combattu, plus souvent encore mal compris et travesti. Il est facile pourtant de l'établir, puisque l'infaillibilité du Pontife romain ressort clairement des mêmes preuves qui démontrent sa suprématie.

Vous vous rappelez ce texte capital, auquel il faut toujours revenir, quand il s'agit de la Papauté : « Tu es Pierre; sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » Pierre est donc le fondement, mais si le fondement est arraché, comment tiendra l'édifice? Et le fondement ne serait-il pas détruit si la foi était altérée, si l'erreur prévalait contre la vérité?

Après la dernière Cène, Jésus dit encore à Pierre ces paroles décisives qui tranchent le débat : « Simon, Simon, Satan a demandé de vous passer au crible, mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point. » Or, défaillir est le contraire d'infaillir. Si la prière de Jésus n'est pas vaine, Pierre sera donc infaillible. Cela est si vrai que, parlant des Apôtres, le Christ ajoute : « Confirme-les dans ma doctrine. » Pierre ne pouvait être appelé à confirmer les autres dans la foi que s'il était sûr d'y être lui-même, s'il avait la certitude d'être protégé contre l'erreur.

Enfin, après sa résurrection, Jésus établit Pierre pasteur souverain, en lui confiant les agneaux et les brebis. Était-ce pour qu'il con-

duisît le troupeau dans des pâturages empoisonnés? Pasteur imprudent ou mauvais, il aurait eu la mission de perdre le bercail au lieu de le garder! Il aurait reçu la houlette seulement pour mener le troupeau à la mort!

L'Église a toujours entendu autrement le langage de son fondateur. Si nous interrogeons la Tradition, dont les Pères et les Docteurs sont les éloquents interprètes, la pratique constante des siècles, les définitions répétées des conciles, nous voyons que le monde catholique, dans les conjonctures difficiles, s'est toujours tourné vers Pierre, et que toujours il a reçu avec une pleine obéissance, comme venant du ciel même, ses décisions souveraines[1].

Ce n'est pas assez d'avoir démontré l'infaillibilité doctrinale de l'Église et du Pape; il faut encore que nous sachions sur quel objet elle s'exerce. C'est particulièrement sur ce

1. V. l'appendice, note V, p. 399.

point qu'ont été accumulés les malentendus et les préjugés.

C'est une étrange illusion de croire que l'infaillibilité embrasse tout l'ensemble des connaissances humaines. Elle n'a qu'un objet propre, c'est la révélation, la doctrine religieuse, qui comprend ce que nous devons croire et pratiquer pour sauver notre âme. Jésus-Christ a dit à ses Apôtres : « Allez, et enseignez aux peuples tout ce que je vous ai enseigné moi-même : *Quæcumque mandavi vobis.* » Or, Jésus-Christ n'a enseigné à ses Apôtres ni la chimie, ni la botanique, ni la zoologie, ni la médecine ; il leur a enseigné la religion, qui est la loi de nos rapports avec Dieu. L'objet unique de l'infaillibilité est donc le dogme religieux et la morale religieuse. C'est d'ailleurs ce que le concile du Vatican a déclaré avec une précision parfaite en prononçant que « le Pape est infaillible en vertu des promesses de Jésus-Christ, toutes les fois que, remplissant son ministère suprême de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, et usant de son autorité souveraine dans toute son étendue, il définit que telle doctrine de dogme

ou de morale doit être regardée comme de foi par l'Église entière [1] ».

Ainsi le Pape n'est ni inspiré ni illuminé, il est assisté. Son infaillibilité n'a pas pour but d'enseigner des choses nouvelles, mais de fixer, avec le secours surnaturel de Dieu, le sens de la révélation.

Et encore est-il juste de dire que cette infaillibilité s'exerce seulement lorsque le Pape use de tout son pouvoir de pasteur et déclare à l'Église, après avoir invoqué l'Esprit-Saint, dont l'assistance lui est promise, que sur tel point de dogme ou de morale l'enseignement de Jésus-Christ doit être entendu de telle ou telle manière.

Ainsi comprise, une pareille autorité n'entraîne, assurément, ni servilisme, ni fanatisme, ni despotisme. Où est le despotisme, puisque l'infaillibilité est une prérogative conférée par Dieu au profit de notre intelligence, dont la soumission est exempte de contrainte? Où est le fanatisme, puisque l'infaillibilité n'a qu'un domaine, la religion? Où est le servi-

1. Bulle *Pastor æternus*, ch. IV.

lisme, quand on s'incline devant une autorité et un enseignement qui viennent de Dieu?

Chassons donc les fantômes, voyons sous son vrai jour ce dogme, mal compris des uns, défiguré à plaisir par les autres. L'infaillibilité n'est pas une menace pour l'indépendance des peuples, elle est un soutien et une force ; elle n'est pas une servitude humiliante qui comprime la raison, elle est le phare qui éclaire l'humanité en marche vers sa destinée.

Quand Athanase, cet invincible athlète de la vérité, eut rendu le dernier soupir, un docteur de l'Église fit entendre ce mot : « L'œil du monde s'est fermé. » Si le Pape infaillible venait à disparaître du monde, cette exagération orientale deviendrait une vérité. La certitude religieuse, l'ordre, la justice, seraient bannis, et, à côté de la tombe qui recouvrirait notre foi et nos espérances, nous devrions aussi répéter ces paroles : « L'œil du monde s'est fermé. »

NEUVIÈME CONFÉRENCE

L'ÉPISCOPAT CATHOLIQUE

NEUVIÈME CONFÉRENCE

L'ÉPISCOPAT CATHOLIQUE

Le Pape ne pouvait suffire au gouvernement de l'Eglise et atteindre les âmes à toutes les extrémités de l'espace. Jésus-Christ lui a préparé des auxiliaires en établissant l'épiscopat.

Il l'a fait éternel, indestructible, indéracinable comme la Papauté elle-même, d'égale institution divine, mais non pas d'égale autorité.

L'évêque n'est donc pas un fonctionnaire choisi par l'Etat et chargé d'exécuter les volontés du pouvoir. Il n'est pas davantage un mandataire du peuple, ni simplement le premier des prêtres de son diocèse. C'est un

dignitaire élevé, qui, en vertu d'un ordre supérieur et d'un mandat divin, possède la plénitude du sacerdoce, pour un gouvernement ecclésiastique.

Nous développerons cette notion en étudiant l'origine de l'épiscopat catholique, sa nature, la manière dont il a rempli sa mission.

Jésus-Christ est l'unique fondateur de l'épiscopat, et le Pape, son vicaire, en est le procréateur unique. C'est la croyance catholique.

Contre cette croyance, à diverses époques, se sont élevées des doctrines qui ont cherché d'autres modes d'institution épiscopale. A défaut du Pape, qui pourrait faire des évêques? Les uns ont dit : Le peuple ! Les autres se sont écriés : Le gouvernement ! Ce sont de simples théories que des hommes ordinairement intéressés à cette entreprise ont élevées contre l'enseignement de l'Eglise. Mentionnons-les, mais tout en réservant les droits sacrés de la foi contre les habiletés de la politique ou les utopies de la raison.

Ainsi le peuple pourrait faire des évêques? Ce système nous ramènerait à la théologie démocratique de Marsile de Padoue, qui, au lieu de faire descendre l'épiscopat du ciel par la succession de Jésus-Christ, le fait sortir de la volonté générale par délégation. Par là même, des hommes qui n'ont point la foi choisiraient ceux qui sont appelés à en devenir les pères et les juges! Des libres-penseurs avérés, des juifs ou même des athées deviendraient candidats et électeurs dans des concours pour le droit de prêcher, de consacrer et de bénir, et les mitres sacrées, comme les écharpes de députés et de sénateurs, émergeraient des boîtes de scrutin. Le Saint-Esprit serait remplacé par le suffrage universel, qui prendrait possession du sanctuaire et en distribuerait les dignités!

L'Evangile proteste contre ces fantaisies, et la Tradition nous apprend que l'acclamation des multitudes ne fit jamais un successeur des Apôtres sans la ratification au moins implicite de Rome. Notre pays a connu, il y a un siècle, de ces évêques ainsi nommés; mais la foi était si enracinée en lui qu'il les a repoussés

et qu'il a mis son honneur à en perdre le souvenir.

Les gouvernements ne seraient-ils pas mieux venus que le peuple à faire des évêques? Par concession de Rome, ils les nomment quelquefois; ils ne les instituent jamais. Comment le feraient-ils, n'en ayant pas reçu la mission?

Ils ont tenté souvent de commettre cette usurpation; mais leur violence a été punie par ses propres résultats, et l'épiscopat césarien a été pire que l'épiscopat populaire.

Interrogez l'anglicanisme. Dans les régions où il règne, les vrais évêques, c'était saint Augustin, faisant nu-pieds la conquête des âmes; c'était saint Dunstan, adressant des remontrances courageuses au conseil d'Edgard, saint Thomas succombant au pied des autels pour soutenir les droits de l'Eglise. Que dire des évêques issus des volontés royales? Ce sont des rentiers dociles, à qui le souverain qui les paie dicte la pratique nationale de la foi et les règlements du culte. Ce sont des docteurs accommodants, qui contresignent

toutes les encycliques ministérielles. Ce sont des courtisans tranquilles, qui récemment vénéraient une papesse et s'inclinaient devant un pontificat tombé en quenouille. L'anglicanisme ne sait plus ce que c'est qu'un évêque.

Le schisme n'est pas plus heureux. Les pontifes sont des officiers de police spirituelle, qui marchent aux ordres du tsar, selon la remarque de Pierre Ier, comme les soldats au son du tambour. Ce sont des subalternes effacés, s'en référant au saint Synode, lequel s'en réfère au colonel, son président, qui s'en réfère à l'empereur, son maître. Serviles envers le pouvoir, ils sont tyranniques pour le clergé inférieur et ils le courbent sous le joug d'une obéissance sans honneur.

Leur déchéance atteste que, pour faire un évêque, ce n'est pas assez de l'habileté, ce n'est pas assez de la puissance et de la force : il faut l'intervention de Jésus-Christ et un mandat divin.

C'est en effet Jésus-Christ qui a fondé l'épiscopat. Il en a choisi les premiers membres, les apôtres. Il les a formés en même

temps que Pierre, et les paroles qui les ont institués sont presque les mêmes que celles qui ont fondé la Papauté. « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie[1]. Allez, prêchez à tous les peuples[2]. Qui vous écoute m'écoute, et qui vous méprise me méprise[3]. Recevez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis à ceux auxquels vous les remettrez et retenus à ceux auxquels vous les retiendrez[4]. » Et, en les quittant : « Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Apprenez-leur à garder tout ce que je vous ai enseigné. Voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles[5]. »

Ce sont là les paroles solennelles par lesquelles Jésus a fondé l'épiscopat, chargé de gouverner, avec Pierre et sous son autorité, le peuple des âmes. Dans cette similitude de paroles il y a pourtant de grosses différences.

1. Joann., XX, 21.
2. Marc., XVI, 15.
3. Matth., X, 40.
4. Joann., XX, 22.
5. Joann., XVII, 11.

Ce que Jésus dit à Pierre, il le lui dit à part, séparément des apôtres; ce qu'il dit aux apôtres, il ne leur dit jamais séparément de Pierre. Il les unit à leur fondement de cette unité indestructible qu'il demandait quand il disait : « Mon Père, qu'ils soient un comme nous sommes un ! » Qu'on n'essaye pas de les séparer ! Ils sont unis en vertu du désir, de la prière et de l'institution même de Jésus-Christ, et c'est cette dépendance et cette unité qui forment l'Eglise, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais.

Elle est donc éminente, dans le sacerdoce, la dignité des évêques, puisque Dieu a épuisé sur leur tête les richesses du sacrement de l'Ordre. Sous ce rapport, le Pape lui-même n'est pas au-dessus d'eux ; voilà pourquoi il se donne la qualification d'évêque, et s'il en possède le caractère avant d'être appelé au gouvernement de toute l'Eglise, sa prise de possession se nomme couronnement, non consécration.

Elle est éminente en autorité, la dignité des évêques : car, en vertu d'un droit incontesté, ils gouvernent leurs diocèses comme les ordinaires choisis par Dieu, non comme de simples

délégués du Pape, en leur nom, non à titre de vicaires. « Ils sont établis gouverneurs de l'Eglise [1] », a dit le Saint-Esprit, et la vertu de cette parole communique au corps épiscopal une autonomie indestructible. Aussi, même quand le Pape meurt, la juridiction qu'il a donnée aux évêques n'expire pas.

Et cependant, si éminente que soit cette dignité, elle est subordonnée. Jésus, premier Pape et premier Evêque, transmit à Pierre héréditairement, et aux autres Apôtres viagèrement, sous la dépendance de Pierre, la suprême juridiction sur le monde. Conséquemment, l'autorité des apôtres, soumise à celle de Pierre, était plénière par toute la terre, et, comme Pierre, ils pouvaient fonder des Églises et instituer des évêques. Leurs successeurs n'ont pas les mêmes droits, parce qu'ils leur ont succédé comme évêques, c'est-à-dire dans les pouvoirs d'ordre et de juridiction locale, non comme apôtres, dans le pouvoir de recruter l'épiscopat et d'enseigner toutes les nations.

1. Act., xx, 28.

Ainsi, tandis que la mission extraordinaire de onze apôtres s'éteignit avec eux, cette mission extraordinaire qui était la mission ordinaire de la Papauté se perpétua sur le siège de Pierre, toujours en vue au lieu le plus élevé de ce monde, et désormais seul nommé apostolique, pour marquer qu'il cumule les prérogatives de tous les apôtres. Pierre est là, toujours vivant, tel que Jésus le sacra, évêque diocésain de l'univers, chef des évêques et seul dépositaire de la paternité qui les engendre. C'est par lui que l'épiscopat se reproduit et se perpétue, et, depuis la mort des apôtres, il n'est pas un de leurs héritiers qui n'ait reçu l'investiture de ce patriarche œcuménique, de ce pasteur suprême, de ce Pontife, qui est l'unique procréateur de tous les souverains prêtres de la catholicité : *Summus Pontifex, summi sacerdotes*.

Telle a été la foi de tous les siècles, foi persévérante et tranquille, qui a réglé la soumission filiale des prêtres aux évêques, des évêques au Pape. Aussi quelle indignation produisit Arius, au IVe siècle, quand il tenta de briser les liens de la hiérarchie en

disant : « L'évêque n'est pas supérieur au prêtre ; il n'y a entre eux aucune différence. » L'Eglise, avec saint Augustin et saint Epiphane, protesta contre cette erreur, et la vérité catholique, jusqu'à la Réforme, ne subit plus de contradictions sur ce point. Les négations du protestantisme et ses prétentions égalitaires n'aboutirent qu'à obliger le concile de Trente à une définition solennelle de la foi et à des anathèmes vengeurs de la dignité, de la puissance et des droits de l'épiscopat[1]. Mais l'œuvre de Dieu ne fut ni renversée ni amoindrie. L'évêque est demeuré debout au sommet de la sainte hiérarchie, se rattachant au Pape, par le Pape à Pierre et aux apôtres, auxquels le Christ a dit : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie ; recevez mon Esprit. *Sicut misit me vivens Pater, et ego mitto vos ; accipite Spiritum sanctum...* »

1. Conc. Trid., Sess. XXIII, cap. IV.

Dans ces données sur l'origine de la dignité épiscopale et sur ses grandeurs, il n'y a rien qui ne soit antique, rien qui ne se retrouve sur les lèvres des premiers Pères et pasteurs de l'Eglise. Tous leurs écrits montrent l'évêque comme « le représentant de la personne du Christ[1], celui auquel les âmes de tout un peuple furent confiées[2], celui qui est le fondement d'une Eglise », selon la belle définition de saint Cyprien : « Une église est un peuple uni à son évêque, un troupeau uni à son pasteur. L'évêque est dans l'Eglise, et l'Eglise est dans l'évêque, et qui n'est pas avec l'évêque n'est pas avec l'Eglise : *Qui in episcopo non sunt, in Ecclesia non sunt*[3]. »

Elu par Dieu, consacré par lui, l'évêque va à son peuple au nom de Celui qui l'envoie et il apporte aux âmes le sacerdoce de Jésus-Christ dans une triple et indivisible manifestation : l'autorité doctrinale, l'autorité sacerdotale, l'autorité de juridiction.

1. S. Amb., in I Cor., XI, 10.
2. Apost. can., XL.
3. S. Cyp., epist. LXVI, 8,

Docteur de la vérité, il a mission d'en garder le dépôt, il en est le protecteur officiel et le naturel défenseur. « *Depositum custodi*, gardez- le bien », disait l'Apôtre à son disciple Timothée, et cette parole, traversant les espaces et les siècles, passe d'un évêque à l'autre comme un mot d'ordre qui garantit l'intégrité de la foi. Des sommets où sa dignité l'établit, le Pontife surveille la marche ténébreuse de l'erreur, démasque ses projets, prévoit ses attaques, signale ses approches, et crie en temps opportun, au clergé et au peuple : « Attention ! voilà l'ennemi ! » Dans ce poste de sentinelle avancée, toujours difficile, souvent périlleux, comme le grand Hilaire, l'évêque ne redoute que trois choses : « les dangers de l'Eglise, le crime du silence et le jugement de Dieu[1] ». Ni la majesté des puissants ni leurs menaces n'arrivent à rendre son bras immobile et à sceller ses lèvres. Il sait dire avec un grand saint : « Sachez que ceux qui ont été nourris des oracles divins ne

1. Opera S. Hilar., ad Constant.

permettent pas qu'on corrompe une syllabe des dogmes sacrés ; pour en maintenir l'intégrité, ils endureront, s'il le faut, tous les genres de mort. »

Gardien de la vérité, il en est aussi le propagateur, et il doit justifier par la splendeur de sa doctrine et par son apostolat la parole que le Sauveur a dite de lui : « Vous êtes la lumière du monde. » Directement ou par ceux qu'il choisit et qu'il honore de cette mission, il exerce le ministère de la parole auprès de ses fidèles, de ses lévites et de ses prêtres, *prædicationis munus, quod episcoporum præcipuum est.* Dépositaire et dispensateur de la vérité, il en ouvre largement sur toutes les âmes les sources divines.

La mission de l'évêque ne se borne pas à ses fonctions de docteur. Après la doctrine, il donne aux fidèles les réalités de la vie nouvelle. L'Eglise n'est pas une simple école où l'homme reçoit la vérité. Si elle donne la vérité à l'intelligence, elle offre la grâce à la volonté dans les sacrements. Or l'évêque est le ministre principal des sacrements dans son

Église. Il ouvre sans cesse les fontaines de vie et de sainteté qui jaillissent dans les âmes, et nul ne peut en répandre les ondes bienfaisantes que par son ordre. Seul il a le droit ordinaire de confirmer, c'est-à-dire de faire passer de l'enfance à la virilité chrétienne ceux que le prêtre baptise, de choisir et d'armer pour le combat les recrues de la milice du Christ. Seul, et c'est là sa prérogative la plus glorieuse, il a le pouvoir de faire un prêtre. La légende pontificale des premiers temps dit : « Il ordonna tant de prêtres, et il s'endormit dans le Seigneur. » Alors, c'était assez pour faire une oraison funèbre. Faire un prêtre, c'est accomplir un ouvrage incomparable, un ouvrage éternel. Toute dignité faite de main d'homme peut périr un jour. Ce que l'évêque nous a mis là, dans le cœur et sur le front, est indélébile : ni les ravages de la mort, ni les rayons de l'éternelle béatitude, ni les foudres de l'enfer ne pourront l'effacer ; c'est pour toujours : *Tu es sacerdos in æternum.* Le prêtre infidèle peut faire une couronne d'infamie de cette couronne de gloire, mais il n'est pas en son pouvoir d'effacer la marque de la main épiscopale.

Laissez-le demander à l'impiété des tolérances ou des ratifications dont son amour-propre a besoin, laissez-le même passer la frontière protestante, pour se procurer les honneurs d'une patrie nouvelle : toute la terre voit sur son front un signe qui ne s'altère pas. Le Pontife a produit dans son âme une œuvre immortelle.

Son action créatrice est le principe de la vie de l'Église et des âmes. Cette vie s'épuiserait bientôt, si la fécondité de l'évêque, subitement tarie, cessait de produire des ministres et des prêtres. Que l'épiscopat disparaisse dans une persécution, ou que, par impossible, il se refuse à ouvrir ses flancs paternels, et bientôt nos autels seront sans sacrifice, nos tabernacles sans hôte, les âmes sans nourriture, les pécheurs sans pardon, les mourants sans consolation. Le peuple chrétien se lamentera dans ses temples devenus inutiles, et l'Eglise ne sera plus qu'un corps sans âme.

Enfin l'évêque sanctifie son Eglise par la prière : cette prière a une force et une dignité particulières [1], parce qu'elle assemble dans le

1. S. Ign. Antioch., Epist. ad Eph., n. 5.

mystère de l'unité les supplications, les louanges, les gémissements et les actions de grâces de tout un peuple. Centre de la communion des âmes dans son diocèse, l'évêque réunit comme en un seul faisceau « les vœux et les demandes de tous ; par lui les tribulations des peuples, les périls des nations, les délaissements des orphelins et de ceux qui sont sans asile, les plaintes des captifs, les faiblesses et les langueurs des malades et des désespérés, les défaillances des vieillards, les saints désirs des jeunes gens, les cœurs des vierges, les larmes des veuves[1] », reçoivent une voix et montent vers le ciel. Son Eglise, comme parle saint Ignace, est une harpe divine; prêtres et fidèles s'unissent à lui comme les cordes de la lyre au bois de l'instrument qui leur donne le son et l'harmonie, et par cette union les âmes obtiennent des grâces de vertu et de sainteté.

Ces pouvoirs de docteur et de sanctificateur entraînent pour l'évêque le pouvoir de gouvernement sur son Eglise, c'est-à-dire le pouvoir

1. S. Amb., Orat. ante miss. in Missal. rom.

de légiférer, de juger, dans les limites de sa juridiction, et même de punir. Il fait des lois et établit des règlements stables ; il maintient l'ordre et la paix par des sentences qui règlent les différends et frappent les coupables; il applique des peines équitables et peut retrancher de l'Eglise les prévaricateurs et les rebelles.

Ce triple pouvoir rend le gouvernement de l'évêque à la fois tutélaire et redoutable. La vie même de ses sujets, non pas leur vie temporelle, mais leur vie éternelle, dépend de l'exercice qu'il en fait. Et cependant leur obéissance doit être toute filiale, parce que l'autorité du Pontife est tempérée par l'amour et que le bien de son peuple est la seule loi qui l'inspire.

L'histoire atteste que l'épiscopat catholique a rempli sa triple mission d'une manière glorieuse.

Apôtres et docteurs, les évêques ont conquis

le monde à la vérité. Il n'y a pas un peuple qui n'ait reçu par eux la lumière et la civilisation. Je les vois s'avançant à la suite du Christ et des apôtres comme une innombrable légion de triomphateurs : Patrice mène l'Irlande convertie; Palladius, l'Ecosse; Boniface, la Germanie et la Bavière; Cyrille et Méthode, le pays des Slaves. Si je cherche les origines des Églises d'Asie, d'Afrique, d'Amérique, et, dans des temps plus modernes, d'Océanie, j'y vois des noms d'évêques imprimés en caractères ineffaçables. Et qui, sinon des évêques, ont porté la foi à la Gaule idolâtre : Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Martial à Limoges, Austremoine à Clermont, Gatien à Tours, Saturnin à Toulouse, Denis à Lutèce, Julien au Mans, vingt autres en des lieux moins célèbres?

Cette foi que les évêques missionnaires ont apportée aux nations, les évêques docteurs se sont appliqués à la conserver pure et sans mélange d'erreurs. Quand je regarde en arrière, je les vois courbés sur le livre de la science et de la vérité religieuse, appliqués à le méditer, à le défendre, à le commenter :

Ambroise consacre ses jours à l'instruction du peuple, ses nuits à l'interprétation des Ecritures ; Grégoire le Grand achève son commentaire des Ecritures pendant que les barbares frappent aux portes de Rome ; Augustin, presque mourant, cherche dans tous les Livres sacrés des arguments victorieux contre les ennemis de la grâce, lorsque les Vandales assiègent sa ville épiscopale. Que de noms immortels nous pourrions citer ! les Chrysostome, les Athanase, les Hilaire, les Irénée, et tant d'autres, qui vous sont familiers, et, dans notre pays, les Bossuet, les Fénelon, les Massillon, illustrations sans rivales qui nous resteront aussi longtemps qu'il nous restera une langue, une patrie.

Sanctificateurs de leurs églises, les évêques en ont été les modèles dans la vertu. L'éclat de leur sainteté a resplendi au sein des ténèbres des temps les plus barbares ; leur force morale a soutenu les âmes dans les époques de défaillance. Entrez dans une bibliothèque, cherchez au hasard dans cette monumentale collection que nous appelons la Vie des saints, et vous

y trouverez à chaque page des noms d'évêques : elle est innombrable, la foule de ceux qui ont gravi les sommets les plus lumineux de la perfection et que l'Église a placés sur ses autels.

Ce qui n'est pas moins admirable, c'est la manière dont l'épiscopat catholique a rempli son ministère de législateur et de juge. Les règlements qu'il a portés, les lois qu'il a faites ont protégé la foi contre toutes les tentatives de l'hérésie, délivré la vérité de l'oppression des puissants, donné au monde la liberté. En faisant passer dans les mœurs par leurs décrets et l'influence des conciles les maximes évangéliques, ils triomphèrent de la barbarie, en supprimèrent les pratiques, en détruisirent les abus, et, dans la suite, ils surent défendre leur œuvre par une discipline tutélaire et énergique. On voit, dans des temps difficiles, les abus de la force se multiplier ; mais, en imposant aux plus fiers coupables, aux Raymond de Toulouse ou aux Guillaume de Poitiers, une réparation aussi éclatante que leurs crimes, les évêques sauvent l'idée morale

dans l'esprit des foules frappées par le spectacle de ces expiations publiques. Et que serait devenue, à cette époque, la notion du droit et de la justice, si, à côté de la forteresse ou du château féodal, il n'y avait eu une voix libre et indépendante, la voix de l'évêque, pour arrêter le meurtre ou flétrir l'oppression? Que serait devenue la famille chrétienne, si l'anathème épiscopal n'était allé venger jusque sur le trône des rois les lois de la pudeur et la sainteté du mariage, si les Pères des conciles d'Autun et de Poitiers n'avaient frappé l'adultère dans la personne de Philippe Ier, si Philippe-Auguste, au faîte de sa puissance, n'avait trouvé dans les Pères des conciles de Dijon et de Soissons une barrière invincible à ses caprices scandaleux? C'est en se montrant ainsi les gardiens inflexibles de la loi morale, en avertissant solennellement les peuples que les préceptes et les lois de l'Eglise n'obligent pas moins les grands que les petits, les riches que les pauvres, les rois que les sujets, c'est, dis-je, par cette vigilance et cette énergie, que les évêques ont formé, soutenu, affermi, dirigé la conscience publique, élevé

et maintenu le niveau des mœurs, sans jamais permettre au vice et à l'erreur de prévaloir contre le bien et la vérité.

Ils continuent sous nos yeux ce glorieux ministère, et si vous voulez en connaître les fruits dans le temps présent, je vous répondrai avec un évêque contemporain[1] : « Tout ce qu'il y a de vrai, tout ce qu'il y a de pur, tout ce qu'il y a de juste, tout ce qu'il y a de saint, tout ce qu'il y a de divin sur la terre. »

D'où part l'impulsion de toutes ces œuvres de bienfaisance spirituelle ou matérielle qui couvrent les pays catholiques ? De l'épiscopat.

Quelle est l'origine de ces asiles d'innocence et de paix, de repentir et de pardon, qui s'élèvent dans nos villes ? L'épiscopat.

Qui se dévoue pour l'instruction de l'enfance et de la jeunesse, et par conséquent pour le bien du pays ? L'épiscopat.

Qui maintient dans son intacte majesté le culte des autels ? L'épiscopat.

1. Mgr Germain, év. de Coutances.

Qui s'oppose aux envahissements du mal et aux audaces de la force ? L'épiscopat.

Qui soutient le prêtre dans sa lutte quotidienne contre les efforts de l'enfer, qui dirige le clergé comme une armée vaillante vers un même but de moralisation et de régénération? L'épiscopat.

L'évêque demeure le grand ouvrier de l'Eglise et de Dieu.

O Pontifes, nos maîtres et nos pères, vous êtes apôtres et docteurs : agitez sur nos fronts le flambeau que le Christ a mis dans vos mains bénies ; ouvrez vos lèvres pour que le verbe de vie en jaillisse sur les âmes des prêtres et des fidèles. Dépositaires de la vérité, chargés de la transmettre au sacerdoce, et par lui à votre Eglise, associez-nous à votre apostolat et à votre paternité ; dites-nous d'annoncer

1. Saint Paul.

le royaume de Dieu, parce que vous êtes les chefs de la parole, *dux verbi* [1], et que nous ne pouvons enseigner que par votre permission ; envoyez-nous, envoyez-nous aux âmes que le Christ vous a confiées : car elles sont affamées et nous sommes dans un temps où le monde, travaillé et obscurci par l'erreur, a besoin de ces abondantes émissions de lumière, auxquelles nulles ténèbres ne peuvent résister.

O Pontifes, vous êtes les dispensateurs de la grâce : ouvrez sur nous vos deux mains remplies de ce trésor. Ne soyez pas avares des biens spirituels dont vous êtes la source et enrichissez vos enfants par d'inépuisables et saintes libéralités. Que votre paternité féconde crée beaucoup de prêtres, qui deviendront comme des canaux entre vous et le peuple : ce sera offrir à Dieu le meilleur honneur, et envoyer à la misère humaine la plus royale aumône.

O Pontifes, vous êtes législateurs, et l'Église vous a donné un sceptre : c'est la verge de la justice pour nous punir ou pour nous défendre ; c'est la houlette du pasteur pour

nous conduire. O pères du sacerdoce, menez-nous dans les voies de Dieu et de la sainteté; menez vos prêtres partout où il y a du bien à faire, des ignorants à instruire, des malheureux à consoler, des âmes à sauver. Si nous nous trompons, redressez-nous; si nous tombons, relevez-nous; si nous faiblissons, fortifiez-nous; si nous péchons, punissez-nous. Et puisque vous portez la verge de la justice et le bâton du commandement, soyez nos chefs dans toutes les luttes contre l'erreur et le mal, nos protecteurs et notre bouclier contre les coups de nos ennemis. Nous souffrirons, nous, vos fils, de toutes les blessures qui vous seront faites; mais nous serons fiers de votre courage, de vos exemples, de votre grandeur d'âme, et nous nous rappellerons comme une consolation et une espérance cette parole de saint Ambroise : « Les persécutions des empereurs portent bonheur aux évêques plus que leurs caresses : *Felicius episcopos persequuntur imperatores quam diligunt.* »

DIXIÈME CONFÉRENCE

LE CLERGÉ CATHOLIQUE

DIXIÈME CONFÉRENCE

LE CLERGÉ CATHOLIQUE

Il ne peut pas y avoir de religion sans un sacerdoce pour accomplir les deux actes qui la constituent : le culte public et le sacrifice.

Notre-Seigneur, établissant l'Eglise, institua donc le sacerdoce : il donna naissance à cette race immortelle, encore vivante sous vos yeux, les prêtres catholiques.

Depuis ces origines lointaines, leur histoire a été étonnante, et ils ont connu toutes les extrémités des choses humaines : on les a vus sur tous les chemins de ce monde, dans

la barbarie comme dans la civilisation. Quelquefois ils se sont assis sur les marches des trônes, donnant des conseils aux rois et gouvernant les peuples. Le plus souvent, ils ont passé en fugitifs d'un royaume à l'autre, en secouant la poussière de leurs pieds, seule vengeance que Dieu leur eût permise contre la persécution. Mais rien, ni la prospérité extrême, ni l'extrême misère, rien n'a pu tarir dans leur sein la vie que le Christ y avait répandue.

Le prêtre catholique, vieux de dix-neuf siècles, subsiste encore, plein de force, malgré le sang qu'il a perdu, immortel, malgré la mort qu'il a tant de fois subie. Chaque jour il exerce la mission qu'il prétend tenir de Jésus-Christ, et il l'exerce à travers les mêmes difficultés, au milieu des mêmes conflits, malgré des outrages plus grands encore que ceux qu'il a connus dans le passé.

Il s'agit de savoir s'il a reçu cette mission de Dieu, comme il l'affirme hautement, et s'il en est demeuré réellement digne, malgré les préventions et les reproches accumulés contre lui.

De toutes les propriétés que Jésus-Christ s'attribue, il n'en est aucune sur laquelle il insiste d'une manière plus pressante que sur sa mission. « Je viens de mon Père, dit-il, j'enseigne la doctrine de mon Père, je suis l'envoyé de mon Père. »

Comme lui, il n'y a pas de prérogative que le sacerdoce réclame avec plus de ténacité, il n'y a pas d'honneur qu'il ait revendiqué à travers les siècles avec plus d'intransigeance et d'obstination que la prérogative et l'honneur d'être sorti de Dieu, d'avoir pour ancêtre Jésus-Christ.

Les pouvoirs humains, quels qu'ils soient, empire, monarchie, république, ont tous une source humaine : l'histoire nous dit qu'ils naquirent un jour d'une victoire, d'une élection légitime ou d'une usurpation. Le sacerdoce de l'erreur n'a pas une meilleure origine. Tout le monde sait qu'un moine qui avait jeté le froc, Luther, un roi familier avec l'adultère, Henri VIII, ouvrent la courte généalogie

de ses pontifes. Mais le clergé catholique a un autre berceau et des ancêtres moins vulgaires. Son autorité n'est le résultat ni de l'usurpation ni de la violence ; elle n'a pas été décrétée dans une assemblée ; elle n'est pas sortie des urnes populaires dans un jour d'élection. Nous avons l'acte authentique de sa naissance, signé de Dieu même, et dans lequel il reconnaît tout prêtre catholique pour sa légitime postérité.

L'existence d'une religion, je vous l'ai dit, implique nécessairement celle d'un sacerdoce. Dès lors que Notre-Seigneur établissait une Eglise, il devait donc fonder un sacerdoce et lui transmettre ses pouvoirs sur les âmes.

Que fit-il?... Une chose bien étrange, et qui, aujourd'hui encore, remplit d'étonnement quiconque y pense bien.

S'il était entré dans les vues de la sagesse humaine, il aurait fait comme les fondateurs humains, et pour accomplir de grandes choses, il aurait pris de grands moyens.

Aussi bien, il lui était facile de gravir les marches de ce siège de pourpre sur lequel César avait coutume de s'asseoir, et de dire

au maître des nations : « Prince, sur ta tête je place les deux couronnes ; dans ta main, avec le glaive qui domine les peuples, je mets le sceptre pacifique qui gouverne les âmes. Tu seras mon prêtre pour toujours, *Tu es sacerdos in æternum.* »

S'il répudiait la puissance, il pouvait du moins consacrer le génie. Rome, bien que dégénérée, demeurait l'asile de beaucoup de gloires que les siècles n'ont pas fait pâlir. La tribune aux harangues, encore que son éclat se fût assombri, était la demeure de plus d'une voix éloquente. C'était aussi le temps où l'histoire se préparait à mettre aux mains de Tacite cette plume sanglante qui a tracé au front des tyrans les stigmates d'une immortelle ignominie. Le Christ pouvait donc aller à l'homme de génie et lui dire : « Sur ton front chargé de gloire et de pensées, avec les lauriers de la science, je mets la tiare du pontificat. Tu seras mon prêtre pour toujours. *Tu es sacerdos in æternum.* »

Ce sont les courtes vues de la sagesse humaine ; mais il plut à Dieu d'apprendre au monde une bonne fois que, pour faire de

grandes choses, il n'a besoin ni de la puissance ni du génie. Il choisit des bateliers, des plébéiens, des gens de rien, pour les élever au sacerdoce, donnant ainsi à l'humanité une leçon mémorable qui se renouvelle chaque jour, quand cette dignité sublime vient à tomber sur des fronts obscurs.

Un jour donc que Jésus se promenait sur les rives d'un lac de Galilée avec quelques bateliers du pays, il s'arrêta tout à coup et se prit à les regarder, non pas d'un regard superficiel et vague, mais de ce regard profond, qui pénètre jusqu'à la division de l'âme et du corps.

Comme l'artiste contemple le marbre dont il va faire un chef-d'œuvre, comme Michel-Ange contemplait le bloc de pierre qui provoquerait son ciseau divin, comme Dieu dut regarder dans l'Eden cette poignée de poussière qui devait être l'homme, le Christ regarda les apôtres. Il vit, non pas seulement les bateliers de Tibériade, mais le sacerdoce catholique, les générations tant de fois séculaires que devaient engendrer leurs mains fécondes. Alors il laissa tomber sur eux, avec

son regard, ces paroles étonnantes : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. Allez et enseignez toutes les nations. Baptisez-les au nom du Père, du Fils, de l'Esprit-Saint. Les péchés seront remis quand vous les remettrez... Parcourez toute la terre et ne vous mettez pas en peine d'emporter de l'or ou de l'argent. Ayez seulement un bâton pour le voyage et des sandales aux pieds. Je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups, mais je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles. »

Par ces paroles, Jésus-Christ donnait à ses disciples et à leurs successeurs le pouvoir d'enseigner, de remettre les péchés, tous les pouvoirs qui constituent le sacerdoce. Depuis lors ils se sont conservés et transmis ; une chaîne ininterrompue relie le dernier évêque, le dernier prêtre consacré par l'Eglise, aux apôtres et à Jésus-Christ. De même que dans la famille, le nom, l'héritage, la vie, se transmettent par la filiation charnelle, les pouvoirs du sacerdoce se perpétuent par une filiation surnaturelle et mystique, le sacrement de l'ordre.

Il vous est facile de voir par là ce que vaut cette opinion si fréquemment défendue par les théologiens éminents qui écrivent dans la *Lanterne* ou dans l'*Intransigeant*, à savoir que les prêtres sont des fonctionnaires.

Le fonctionnaire tient son mandat de l'Etat. Or, ce n'est point l'Etat, ce n'est pas un président du conseil ou un ministre qui a dit au clergé catholique : « Allez, enseignez les nations, baptisez-les, remettez les péchés... » C'est Jésus-Christ. Le prêtre ne tient donc sa mission que de lui : il est le fonctionnaire de Jésus-Christ.

Toute autre idée, j'ose le dire, est complètement erronée. Non, mille fois non, l'évêque n'est pas fonctionnaire, le prêtre n'est pas fonctionnaire. Elle est fausse, elle est erronée, elle est ridicule et insoutenable, l'opinion de ceux qui ne voient dans un évêque qu'un préfet en soutane, et dans un prêtre, qu'un gendarme en habit noir ; de ceux qui croient que les fonctions sacerdotales se bornent à célébrer certaines fêtes concordataires avec une certaine pompe, à baptiser les enfants et à enterrer les morts, à prêcher la

soumission au pouvoir et l'obéissance aux lois.

Les prêtres catholiques ont reçu leur mission de Dieu, et c'est en son nom qu'ils l'exercent. La loi peut reconnaître cette autorité, mais ce n'est pas elle qui l'a créée. Ils la tiennent de Jésus-Christ. Et tout prêtre qui n'aurait pas cette conviction, qui ne se croirait pas revêtu d'une puissance indépendante de toute autorité humaine, serait un imposteur ; il ne devrait pas conserver un seul instant les fonctions qu'il remplit.

Nous savons, par la grâce de Dieu, qu'il en est autrement, et nous avons entendu l'Eglise et Jésus-Christ prononcer sur nous les paroles qui constituent notre mission.

Chaque année, plusieurs fois l'an, l'onction sainte qui fait le prêtre tombe des mains de l'Église sur quelques âmes choisies. Elle les prépare, les purifie, les transforme, et, le jour venu, elle les envoie par toute la terre prêcher la vérité du Christ et répandre les grâces de son sacerdoce.

Selon les ordres qu'elle a reçus, elle ne donne au prêtre ni épée, ni sceptre, ni tré-

sor. Dans sa main gauche, elle place comme étendard une croix; elle met dans sa main droite un bâton de voyage, et elle l'envoie ainsi, pauvre, faible comme un agneau, dépourvu de tout; elle l'envoie par toute la terre, dans la barbarie comme dans la civilisation, devant le tribunal improvisé d'un chef indou comme devant l'Aréopage, en lui disant: « Prêtre, va; que devant tes pieds si beaux les montagnes s'affaissent; que les distances s'effacent; que les frontières soient supprimées. Va, prêtre du Christ, avec ta faiblesse et ton bâton de pèlerin. Sois dans le monde entier le modèle de la vertu et son apôtre, l'ouvrier de la vérité, son soldat, son martyr! »

Relativement au sacerdoce catholique, nous avions deux questions à examiner : une question de doctrine et une question de fait.

La question de doctrine était celle-ci : Le prêtre tient-il sa mission de Dieu ou de l'Etat? Nous y avons répondu en montrant que le prêtre a reçu sa mission de Jésus-Christ, qu'en

conséquence il ne peut, à aucun degré, être regardé comme un fonctionnaire.

Il s'agit maintenant de savoir si, en fait, il a été à la hauteur de cette mission divine.

Si nous écoutons sur ce point les échos qui viennent du temps présent, nous voyons bien vite qu'ils sont discordants. Le prêtre suscite des haines implacables et il est chaque jour en butte à des attaques passionnées. Sous toutes les formes, pamphlets, romans, libelles, pièces de théâtre, journaux et revues, la libre-pensée contemporaine le poursuit.

Ah ! l'acte d'accusation qui pèse sur nous est singulièrement chargé, et il s'enrichit tous les jours de quelque grief nouveau ! J'en ramènerai les divers articles à trois points : on attaque dans le prêtre le héraut de la vérité, on attaque l'apôtre de la vertu, et enfin l'impiété, poussant maintenant plus loin ses audaces, attaque en lui même l'homme et le citoyen.

Dans un discours qui fit jadis beaucoup de bruit, un homme auquel cela n'a guère servi, puisqu'il est mort misérablement, Paul Bert, disait : « Personne ne me démentira quand

j'affirmerai que l'enseignement religieux devient aisément l'école de l'imbécillité, l'école de l'immoralité, l'école de l'antipatriotisme. » Tout récemment, une de ces feuilles parisiennes qui passent les nuits à recueillir des immondices pour les offrir à leurs lecteurs, le matin venu, sous forme de chronique ou de feuilleton, rééditait ces aimables reproches en parlant du clergé d'un diocèse de France : « Les prêtres, ce sont, dans l'ordre intellectuel, des idiots; dans l'ordre moral, des dépravés; dans l'ordre politique, de mauvais citoyens. » Ces prêtres, trois fois outragés dans leur honneur sacerdotal, se sont levés avec indignation et ils ont invité ces polémistes à répondre devant les tribunaux de leur prose si athénienne et si distinguée. Pour nous, à l'exemple de saint Paul, nous en appelons au tribunal de l'opinion publique, et nous espérons qu'après avoir entendu la cause, elle n'aura pas beaucoup de peine à se prononcer.

Nous allons donc voir ce que pèsent les objections contemporaines contre le clergé au point de vue intellectuel, moral et social.

Et d'abord, que nous reproche-t-on au point de vue intellectuel? Deux choses. Vous êtes rivés, vous, prêtres, nous dit-on, à un symbole immuable, et, en conséquence, vous êtes d'une part, fatalement ennemis de la science, et de l'autre systématiquement opposés aux aspirations de la société moderne.

En disant que le prêtre est rivé à un symbole immuable, si vous entendez qu'il est le propagateur et le gardien d'une doctrine qui, dans les lignes essentielles, ne change pas, qui ne s'accommode à rien, mais à laquelle il faut que tout s'accommode, dans la science, dans les arts, dans la politique, j'accepte cette affirmation, et je prétends que cette immutabilité est une des gloires du sacerdoce.

Oui, je n'en disconviens pas, la doctrine que nous vous enseignons est toujours la même, la même qu'au XVIIe siècle, la même qu'au Moyen-Age, la même qu'au temps des apôtres, et si vous en voulez la raison, c'est qu'elle est la vérité. Ah ! certainement, il serait bien plus agréable pour vous qu'il en fût autrement, et que nous missions cette doctrine en harmonie avec vos pratiques, avec vos

codes, avec vos lois, avec vos prétentions. Il n'y aurait à cela qu'un petit inconvénient, c'est que le prêtre ne serait plus l'homme de la vérité, et qu'il deviendrait semblable à ces fantômes de prêtres qui, dans les sectes dissidentes, ont un langage différent suivant les époques ou les milieux.

Quand donc la libre-pensée nous reproche l'immutabilité de notre enseignement, ou bien elle ne sait pas ce qu'elle dit, ou bien elle constate inconsciemment que nous possédons la vérité. N'est-ce pas le plus bel éloge qu'on puisse faire du sacerdoce catholique ?

Mais en quoi donc cette immutabilité, privilège inaliénable de la vérité, rend-elle le prêtre ennemi de la science et des lumières ?

J'ouvre l'histoire, et je vois que, dès son premier jour, le sacerdoce a contracté avec la science une alliance sacrée à laquelle il a toujours été fidèle.

Presque à son origine, un philosophe sorti de l'école de Platon, saint Justin, l'honorait à Rome par une éloquence qui aurait été digne de la tribune aux harangues et de Cicéron. Clément d'Alexandrie, Athénagore, Origène,

une des intelligences les plus puissantes qui aient habité un cerveau humain, portaient la couronne du sacerdoce avec celle du génie. Ils étaient prêtres, les Chrysostome, les Jérôme, les Ambroise, et ce pontife admirable, saint Augustin, dont la grande voix enseigne encore le monde et le tient attentif. Pendant tout le Moyen-Age, le clergé catholique devient le gardien et le nourricier de l'esprit humain. Il cultive l'intelligence des barbares, élève des Universités et des écoles, y appelle des étudiants de toute la France et du monde entier, et leur donne pour maîtres les Albert le Grand et les Thomas d'Aquin. Dans la longue série des découvertes qui honorent l'esprit humain, la plupart naissent de l'intelligence d'un prêtre ou d'un moine. Ce sont des prêtres et des moines qui ont initié le monde moderne aux progrès scientifiques dont il est fier aujourd'hui. Ce sont eux qui, au Moyen-Age, ont découvert la boussole, la poudre à canon, la rotation de la terre, le mouvement des cieux. Ce sont des évêques et des prêtres qui ont ouvert à Christophe Colomb le chemin du Nouveau-Monde. Ce sont des évêques et des

prêtres catholiques qui ont patronné l'invention naissante de l'imprimerie. De bonne foi, dites-le-moi, quand donc le sacerdoce a-t-il mérité cette accusation d'ennemi des lumières? Est-ce lorsque le moine Angelico de Fiesole traçait sur la toile ces peintures admirables, auxquelles les anges seuls ajouteraient de plus belles couleurs? Est-ce quand les Souverains Pontifes réunissaient à Rome les plus beaux chefs-d'œuvre du génie des arts et faisaient de cette ville comme le musée du genre humain? Est-ce quand des prêtres formaient ces bibliothèques immenses dont nous ne possédons que les débris, ou qu'ils inspiraient la pensée de ces cathédrales grandioses qui, sur tant de points de notre pays, élèvent jusqu'au ciel le témoignage de la foi et du génie? Est-ce quand cette race immortelle de savants, les Oratoriens, les Bénédictins, les Jésuites, s'emparaient de l'histoire et en défrichaient le champ encore inculte? Est-ce quand Bossuet et ses rivaux faisaient entendre à Versailles les éclats d'une éloquence que des lèvres humaines n'ont jamais surpassée, ou que Lacordaire élevait jusqu'à Dieu, sur les ailes

de son génie, toute une génération de libres-penseurs? Est-ce plutôt quand Monsabré, ce saint Thomas moderne, dans la grande église de Notre-Dame, faisait briller, devant les intelligences émerveillées, le glaive étincelant de la vérité catholique? Aujourd'hui même, malgré toutes les entraves que vous connaissez, le clergé catholique fait des efforts inouïs pour demeurer fidèle à sa mission. Il entoure l'intelligence humaine comme d'un réseau de précepteurs et de maîtres; il la poursuit jusque dans les régions les plus lointaines, sous la hutte du sauvage et dans les ténèbres de la barbarie.

Et c'est pendant que le sacerdoce épuise ses forces à cette rude tâche de civilisateur, en face des tableaux que l'histoire accumule, en présence de tous ces grands hommes qu'il a produits depuis dix-neuf siècles (je ne puis même les nommer, tant la nomenclature en est longue), c'est à ce moment qu'on reproche au clergé d'être l'ennemi de la science et qu'on répète des paroles comme celles-ci: « Il y a maintenant, dans chaque commune de France, une lumière, l'instituteur, et une

bouche qui souffle dessus, c'est le curé. » Quels sont donc les hommes qui soulèvent de telles accusations ? Sans doute des philosophes profonds qui ont scruté tous les replis de l'intelligence humaine, des historiens érudits qui connaissent tous les secrets du passé, des orateurs éloquents et souvent acclamés ? Point du tout. Presque tous les hommes de génie ont rendu à la mission scientifique du clergé des hommages éclatants. Ces détracteurs sont des journalistes, qui se disent fils de Voltaire, et qui n'ont même pas lu Voltaire. Mais ils savent que l'irréligion, dans certains milieux, est une cause de popularité, et qu'il suffit, pour être dispensé de tout autre mérite, de se poser en anticlérical. Que voulez-vous? On ne résiste pas à la tentation d'acquérir une gloire qui coûte si peu ; on crie donc sur les toits : Le clergé n'aime pas la science, il est rétrograde... et le lendemain on se réveille député ou ministre. Ces détracteurs, ce sont des adolescents de collège, récemment échappés à la férule du maître, ignorants comme des bacheliers et outrecuidants de même. Ce sont des instituteurs de village, qui, sachant

à peu près les quatre règles et l'orthographe, se sentent pris d'une pitié profonde pour Bossuet ou Lacordaire et les traitent avec d'étonnantes hauteurs de dédain. Mais le sacerdoce catholique, cette vieille institution, qui en a vu bien d'autres, et qui, depuis dix-neuf siècles, fait l'éducation du genre humain, se retourne, fier et calme, vers ces triomphateurs éphémères qu'il enterrera demain, et il leur dit sans s'émouvoir : « Ou bien vous croyez ce que vous avancez, et alors vous ne connaissez pas une ligne de l'histoire, vous êtes des ignorants ; ou bien vous ne croyez pas ce que vous avancez, et dans ce cas, que seriez-vous, sinon des imposteurs ? »

L'immutabilité du symbole que le prêtre enseigne ne fait donc pas de lui un ennemi des lumières ; l'oblige-t-il à ne rien comprendre, comme on l'assure, aux besoins de la société moderne, et à être systématiquement opposé à toutes ses aspirations ? Pas davantage.

Les aspirations des sociétés, qu'elles soient modernes ou anciennes, nous les acceptons

dans tout ce qu'elles ont de juste et d'acceptable.

Soyons de bonne foi. Citez une entreprise digne d'approbation que le clergé n'approuve pas, une découverte intellectuelle ou scientifique sur laquelle il n'étende ses deux mains pour la bénir, une aspiration légitime contre laquelle il élève des protestations.

Vous aimez la liberté? Enfants de la société moderne, jouissez de cette liberté, si vous l'avez; si vous ne l'avez pas, réclamez-la. Le prêtre applaudit à vos désirs, pourvu qu'il s'agisse de la liberté, de la justice et de la vertu, non point de cette licence honteuse et ensanglantée qui se cache avec perfidie sous le masque de la liberté. Cette liberté-là, la vraie et sainte liberté, nous en avons toujours fait notre idole, toujours nous l'avons aimée, nous l'avons toujours revendiquée à travers les siècles avec un courage indomptable. Nos apôtres, faibles et écrasés par la force, la demandaient à Néron; nos martyrs l'appelaient de leurs vœux au milieu des supplices; Athanase la défendit contre Constantin et Ambroise contre Théodose. Innocent III, Pie VII, beau-

coup d'autres prêtres en furent, à des époques diverses, les gardiens intrépides. L'histoire démontre que nous n'y avons jamais renoncé, et que, chaque fois qu'il l'a fallu, pour la défendre et la sauver, nous y avons mis notre courage, notre dévouement, nous y avons mis notre tête.

L'égalité vous plaît ? Soit, jamais vous ne la ferez aussi touchante et aussi merveilleuse que les prêtres la firent dans l'Église primitive, alors que les fidèles mettaient leurs biens en commun. Oui, nous pouvons dormir tranquilles ; il y aura du temps avant que vous ayez décidé les financiers juifs ou judaïsants à se soumettre à la pauvreté, à mettre leurs biens en commun et à partager avec les miséreux leurs coupons et leurs titres de rente. Le mépris que nous professons pour les richesses rend plus facile aux déshérités l'accès de la fortune. Ce n'est pas tout : nous élevons chaque jour la voix en faveur des malheureux; tandis que d'autres font des souffrances populaires comme un escabeau pour monter aux plus hautes dignités, et qu'ils n'aiment bien le peuple que le matin des élections,

nous cherchons constamment à atténuer parmi les hommes les inégalités du sort. Récemment encore, notre Chef et notre Père, le Souverain Pontife, recommandait à l'univers chrétien le respect et l'amour de l'ouvrier et bénissait les aspirations de la vraie démocratie.

Vous demandez la participation du peuple à l'administration des affaires publiques et vos préférences sont pour un gouvernement démocratique? Le clergé catholique n'a rien à reprendre à cela. Il y a longtemps qu'il pratique ce régime dans les monastères et les couvents. Ce pauvre moine que vous voyez passer dans la rue, une corde autour des reins et les pieds nus, ce capucin désignait ses supérieurs par un vote libre bien avant que la France eût établi le suffrage universel. Le prêtre n'a reçu aucune mission de faire prévaloir un régime de préférence à un autre, et il n'y a pas de gouvernement qui ne puisse avoir ses sympathies, dès lors qu'il est honnête et légitime. Mais s'il en est un qui aille mieux à ses origines et à ses aspirations, c'est celui qui fait à la multitude une place plus grande, celui qui prend en mains la cause des

déshérités et des faibles, celui qui a l'ambition d'élever le niveau intellectuel, moral et matériel du peuple, c'est le régime démocratique.

Facilement justifié comme docteur de la vérité, le prêtre a besoin d'être défendu encore comme représentant de la morale et apôtre de la vertu.

Jamais, semble-t-il, plus qu'à notre époque, on n'a porté contre lui, sous ce rapport, d'amères accusations. En constatant l'indignation avec laquelle, à tout propos, dans la presse, dans les tribunes publiques, on dénonce les scandales du clergé, on serait tenté de croire que nous vivons, non pas dans un temps de libertinage, de corruption, de chèques impudents et de chantage effréné, mais dans un âge d'or, où l'ombre même du mal effarouche les consciences, et où presque tous les humains ont l'innocence et la candeur de la colombe.

La réflexion chasse trop vite cette illusion charmante. Si l'on attaque le clergé dans sa

moralité, je prétends d'abord que ce n'est point par haine de ses vices prétendus, mais par haine de ses vertus, c'est parce que sa chasteté volontaire est un reproche insupportable et permanent pour les cœurs dépravés. S'il y a un mari adultère, un père de famille scandaleux, un jeune homme débauché, un homme de sac et de corde, attendez-vous à les trouver parmi ceux qui mènent grand bruit autour des prétendues déchéances du prêtre. A leurs yeux, Aristide, quoi qu'il fasse, aura toujours tort de porter dans Athènes le glorieux surnom de Juste. L'impopularité sera le prix de sa vertu. De même, prêtres catholiques, résignons-nous : il y a des méchants que nos enseignements font rougir et que notre vie exaspère. Il n'est pas en notre pouvoir de les apaiser ; nous ne le pourrions qu'en imitant les exemples de leur dépravation.

Si vous en doutez, voyez ce qui se passe : de tous les sacerdoces dont l'histoire conserve le souvenir, le sacerdoce catholique est le seul qui ait rencontré ces outrages. L'Indien, agenouillé sur les rives du Gange, n'a jamais insulté ses brahmanes. L'Égypte n'a toujours

montré, pour ses grandes castes sacerdotales, qu'un respect voisin de l'adoration. La Grèce, si libre et si hardie, parmi tant de satires immortelles contre les plus puissants de ses citoyens, n'a rien fait qui ait un nom contre l'honneur de ses prêtres. Rome, à quelque moment qu'on la regarde, dans la liberté comme dans la servitude, a été fidèle au respect de ses vestales et de ses pontifes. Nos pères, dans les forêts de la Gaule et sous les dolmens de l'Armorique, rendaient à leurs druides des hommages pieux. Je ne parle pas d'Israël, où quiconque était appliqué au service de l'autel se trouvait par là même entouré de la vénération des hommes.

Et de nos jours, aucune attaque, aucun reproche, ne vient troubler la tranquillité de ces fantômes de sacerdoces qui règnent dans les Églises séparées. Bien plus, l'hérésie et le schisme défendent leurs tristes apôtres et acceptent la tâche ingrate de restaurer l'honneur d'un Luther ou d'un Calvin, d'un Henri VIII ou d'une Élisabeth d'Angleterre. Qui donc entendit jamais dire que les ministres protestants ou les rabbins juifs fussent exposés à

subir quelques avanies et connussent les outrages qui chaque jour nous sont faits?

Seuls, dans le monde, nous voyons se réaliser ces paroles du Maître : « Vous souffrirez persécution à cause de moi. »

Expliquez ce prodige. Direz-vous qu'il y a moins de vertu dans le clergé catholique que dans le clergé de l'erreur, et que l'Église qui a donné au monde, pour ne parler que de ceux-là, François de Sales et Vincent de Paul, Cheverus et Belzunce, Lacordaire et Ravignan, Dupanloup et Lavigerie, est moins digne du respect des hommes que les sacerdoces de l'hérésie ou du paganisme?

Non, non, le bon sens ne souffre pas qu'on discute une telle question.

Le sacerdoce catholique est le seul qui soit aux prises avec la haine parce qu'il est le seul qui importune les passions. Les autres, elles les tiennent pour des alliés et ils ne troublent en rien leur tranquillité; mais celui-ci, en face de leurs entreprises et de leurs projets, dit sans cesse, par ses paroles comme par ses exemples : *Non licet*, cela n'est pas permis. Elles le savent et elles lui réservent l'honneur de

leurs persécutions. Seuls, entendez-le, nous portons au front ce caractère de divinité prédit par le Christ et auquel tous les siècles doivent reconnaître ses héritiers : « Vous souffrirez persécution. »

Si vous voulez une dernière preuve de cette vérité, écoutez les conseils que nous donnent ces singuliers réformateurs. A les entendre, le prêtre doit renoncer à la loi du célibat ecclésiastique, et de fait, chaque fois qu'ils l'ont pu, ils ont essayé d'établir un sacerdoce de gens mariés. Ce qu'ils veulent donc, ce n'est pas nous élever plus haut dans la grandeur morale, mais nous abaisser, nous découronner, faire de nous un sacerdoce déchu. Grâce à Dieu, le prêtre ne répond pas à ces invitations malsaines. Il reste dans la gloire et dans le sacrifice de sa chasteté. Il y reste pour être plus conforme à Jésus-Christ, son modèle. Il y reste pour être prêt, l'heure venue, à tous les dévouements, et n'être arrêté ni retardé par rien dans l'élan de sa générosité. Il y reste pour être digne de la confiance des âmes et appartenir tout entier aux angoisses et aux douleurs des hommes. Il y reste pour apprendre à ses

détracteurs, par sa vie même, que ce qu'il rêve, ce qu'il désire, ce ne sont pas les plaisirs vulgaires et les jouissances communes, mais la joie austère de se donner aux âmes pour Jésus-Christ.

Les objurgations et les perfides promesses de ses conseillers d'occasion ne lui persuadent donc pas de renoncer à la vertu. Alors, voyant qu'ils ne peuvent le décider à déchoir de lui-même et volontairement, ils s'appliquent à le déshonorer.

Et, dans ce but, que de soupçons sans fondement ! que d'insinuations perfides ! que d'accusations qui ne reposent que sur des témoignages suspects ! que de préventions déshonorantes ! Pour les répandre, on se sert de tous les moyens : du pamphlet, du roman, surtout du journal, du mauvais journal, avide de servir chaque jour à ses lecteurs, comme un régal raffiné, un peu de prêtre à manger.

Mais les scandales subsistent, me direz-vous. Oui, je ne le nierai pas, mais infiniment moins nombreux, infiniment moins graves que ne le proclament les ennemis du sacer-

doce. Pour un fait certain, il y a des centaines et des milliers de faits controuvés et de calomnies odieuses. Les scandales existent ; il est impossible qu'il n'y en ait pas, dit l'Évangile, mais ils existent à l'état d'exception ; et que conclurez-vous de ces exceptions ? Que le sacerdoce, pris dans son ensemble, n'est pas chaste, pur, vertueux ? Ce serait d'une révoltante injustice. Jésus, en communiquant ses pouvoirs à des hommes, ne leur a pas transmis, vous le savez bien, son impeccabilité. Il les a laissés avec leurs faiblesses natives, leurs passions originelles et toutes les inclinations malsaines qui sont le triste apanage du cœur humain. Sur les douze premiers prêtres qu'il forma lui-même, onze furent infidèles ; il y eut un traître qui le vendit, un parjure qui le renia, neuf lâches qui l'abandonnèrent. Mais si le Sauveur a dit : Malheur à celui par qui le scandale arrive, il n'a pas ajouté : Maudite soit la corporation dans laquelle le scandale se produit. Aucune société ne peut être responsable de l'iniquité de ses membres vicieux, lorsqu'elle les réprouve. Or, nulle part vous ne rencontrez une réprobation plus énergique

que celle de tout le corps sacerdotal contre les mauvais prêtres. L'Église a constamment flétri leurs désordres. A peine le Pontife sait-il que Judas se trouve parmi les apôtres, qu'il s'asseoit avec eux à la cène, qu'il lui fait, au nom de Dieu, les reproches du Christ au disciple coupable : « Judas, pourquoi es-tu venu? Pauvre prêtre, pourquoi as-tu laissé le monde, où ta conduite aurait paru excusable et aurait été excusée ? Judas, tu trahis le Fils de l'Homme par un baiser ! » Et s'il arrive que ces graves paroles ne soient pas comprises, si l'héritier de Judas veut imiter jusqu'au bout son triste modèle, c'est alors que le Pontife se lève dans toute la majesté de son autorité divine, et qu'il répète avec une indignation légitime les malédictions de l'Évangile : « Malheur à celui par qui le Fils de l'Homme aura été trahi ! Il aurait mieux valu qu'au jour de sa naissance on lui suspendît au cou une meule de moulin et qu'on le jetât au fond de la mer ! » Cette sentence retranche le malheureux du corps sacerdotal ; elle imprime à son front les stigmates d'une flétrissure qu'aucune main humaine ne peut purifier.

Non, ce n'est point par ces exceptions qu'on peut juger le clergé catholique. Si vous voulez avoir une idée juste de sa vertu, mettez en face de cette petite légion la grande armée de nos héros et de nos saints. Pour comprendre combien elle est innombrable, entrez dans une bibliothèque, étendez la main au hasard et prenez un de ces livres qui racontent l'histoire de l'Église. A chaque page, vous trouverez le nom d'un de ces prêtres qui se sont élevés jusqu'aux plus hauts sommets de la perfection. Il y a nos docteurs, depuis ceux qui défendaient la liberté de l'Église en face des empereurs romains jusqu'à ceux qui, dans notre temps, sont les héritiers de leur science et de leur courage. Il y a nos évêques, depuis ceux auxquels toutes les nations modernes doivent leur civilisation jusqu'à ceux qui, aujourd'hui même, continuent les traditions du passé au sein des peuples chrétiens et jusqu'au milieu des nations barbares. Il y a nos prêtres et nos lévites, foule innombrable, depuis ceux que la voix populaire a canonisés jusqu'au curé d'Ars et à tant d'autres qui dépensent leur

zèle dans de pauvres villages ou qui meurent dans les sanglantes hécatombes de nos révolutions. C'est une armée innombrable : *Vidi turbam magnam, quam nemo dinumerare poterat.* Impossible de la compter dans sa marche solennelle à travers les âges.

Puisqu'aucune intelligence ne peut compter tous ces soldats augustes de la vertu sacerdotale, laissez-moi du moins saluer en passant leur défilé glorieux.

Salut, pontifes, qui avez défendu contre toutes les tyrannies, avec une intrépidité surhumaine, les droits sacrés de la conscience; évêques qui, pour nous apporter le bienfait de la foi, avez franchi tous les obstacles et supprimé toutes les frontières; prêtres, pasteurs, qui vous dévouez pour les âmes, dans un labeur sans gloire, ou qui, vous arrachant à votre pays et à votre famille, allez chercher les peuples assis dans les ombres de la mort; lévites obscurs, qui avez pratiqué dans toute son étendue la perfection évangélique, et qui, tant de fois, êtes allés jusqu'à l'immolation de votre vie; glorieuse et innombrable phalange, vous tous, nos frères et nos pères dans le sacer-

doce, salut ! Vous faites resplendir, en face des attaques contemporaines, la grandeur morale, la vertu magnanime, la sainteté du clergé catholique.

Je suis un peu long... Pardonnez-le-moi ; ce n'est pas ma faute, c'est la faute de l'erreur ; elle n'en finit pas dans ses accusations amères contre les prêtres, et il faut bien débrouiller jusqu'au bout la trame de ses conjurations.

Après l'avoir calomnié comme représentant de la vérité, comme apôtre de la vertu, elle l'attaque même comme homme et comme citoyen. Ici, je vous confesse mon embarras : je me trouve pris entre deux objections absolument contradictoires et venues de deux points opposés de l'horizon social : les uns reprochent au clergé les conditions trop humbles de son recrutement ; ils répètent la parole des Juifs sur Jésus-Christ : *Nonne hic est filius fabri ?* il est le fils du charpentier. Les autres affirment au contraire que le clergé n'aime pas le peuple,

qu'il n'est pas avec le peuple, qu'il manque de patriotisme.

La première critique est familière aux gens de bonne société. Y a-t-il beaucoup de personnes pieuses qui ne l'aient redite une fois ou l'autre, en parlant de leur confesseur ou de leur curé, dans le coin d'un salon, et qui, les yeux baissés et les mains jointes, n'aient répété cette parole qui fit autrefois fortune : « Ce sont des paysans trempés dans l'encre ! »

Je n'en disconviens pas, le clergé contemporain se recrute surtout dans le peuple. Sur 50.000 prêtres environ que nous sommes en France, 6 ou 7000 seulement appartiennent à la bourgeoisie et à la noblesse. Tous les autres sont sortis des rangs du peuple, et on peut reprendre d'une manière très justifiée le mot de saint Paul : « *Non multi potentes*, *non multi nobiles* : Il n'y a parmi nous ni beaucoup de grands, ni beaucoup de riches, ni beaucoup de puissants.

Mais s'il en est ainsi, s'il manque au sacerdoce le lustre et les avantages de la fortune, si vous n'avez souvent pour vous absoudre et

vous bénir que les fils de vos serviteurs, à qui la faute?

Elle est à vous, mesdames, qui refusez vos enfants au sanctuaire, qui ne cultivez pas en eux la vocation de Dieu, qui la combattez quand ils l'ont reçue. Elle est aux classes dirigeantes, puisqu'on les appelle ainsi. Ce titre n'a rien d'ailleurs qui doive enfler leur orgueil : il est purement honoraire, étant donné que depuis longtemps elles ne dirigent rien. C'est une chose devenue rare qu'un prêtre surgisse au sein de ces familles fortunées. Ah! il n'en était pas ainsi autrefois. Quand nous avions à leur offrir de belles abbayes, de riches évêchés, d'opulentes prébendes, les hautes classes y précipitaient leurs enfants, et trop souvent sans bien examiner leur vocation. Ils avaient la vocation de se faire des revenus, et c'était assez.

Mais depuis que nous n'avons plus la feuille des bénéfices et que nous passons notre vie au fond d'un presbytère rural, dans une gêne voisine de la pauvreté, ces classes dirigeantes ont orienté autrement leur ambition. Souvent le désir de leur fils est celui qui semble han-

ter le cerveau de presque toute la jeunesse contemporaine : devenir fonctionnaire ! Etre figurant d'ambassade, copiste de ministère, chef de bureau, sous-préfet, c'est le rêve que caressent ces descendants des croisés. Et comme trop souvent les événements les tiennent éloignés de ces emplois, ils passent leur vie dans leurs terres, à gémir sur le malheur des temps, devant des portes qui ne s'ouvrent pas, et à prendre en pitié ce pauvre vieux Pape, qui se laisse si facilement duper, et qui a la simplicité de recommander, tout comme les Apôtres, le respect aux pouvoirs établis.

Mes frères riches, il y a cent ans que votre place est vide autour de l'autel. Quand vous rappellerez-vous que vous avez autrefois payé un large tribut à l'Eglise et fait descendre ainsi, pendant de longues générations, les bénédictions divines sur vos maisons ? Montrez à vos enfants cette place qui fut glorieuse. C'est votre devoir et ce sera votre honneur de ne pas laisser au peuple le monopole du dévouement, et de ne pas permettre qu'on fasse plus longtemps ce rapprochement inévitable.

entre votre abstention d'aujourd'hui et votre empressement d'autrefois.

Mais en attendant que vos conseils généreux aient eu un écho dans l'âme de vos enfants, que votre respect pour le clergé ne soit en rien amoindri par l'humilité de sa condition ! Ce qui fait l'homme grand, ce n'est pas sa naissance, c'est son âme. Celui-là est un misérable, serait-il né sur les marches du trône, qui porte en lui l'âme d'un misérable. Le prêtre fidèle à sa vocation, serait-il né dans une échoppe ou dans une mansarde, est véritablement grand : il peut être grand par la science, grand par le dévouement, grand même par le caractère et par l'éducation. Vous n'en sauriez douter si vous ouvrez l'histoire, si vous vous rappelez notre passé, si vous n'avez pas oublié que Sixte-Quint était un pâtre, Grégoire VII un ouvrier obscur, les douze Apôtres des paysans, et que Jésus-Christ, notre Maître et notre Roi, voulut être le fils d'un charpentier.

Mais voici une accusation plus infamante : tandis que les uns reprochent au prêtre l'obs-

curité de sa naissance, d'autres prétendent qu'il n'aime pas le peuple, qu'il aspire à la domination, en un mot, qu'il est antipatriotique.

L'injustice de ces attaques éclate aux yeux de tout homme impartial. Comment n'aimerions-nous pas le peuple, puisque nous sommes sortis de ses entrailles, que nous sommes le sang de ses veines? Quand donc avons-nous refusé de compatir à ses maux, de démasquer les projets de ceux qui l'exploitent, de courir partout où il y a des âmes abattues à relever, des malades à consoler, des orphelins à recueillir?

Mais, disent plusieurs, ce dévouement incontestable et magnanime n'est pas désintéressé, il a pour but de favoriser les empiétements du clergé.

Oui, ce clergé dont on dit le recrutement si misérable, l'ignorance si profonde, l'esprit si rétrograde, il y a des hommes qui le redoutent et qui ont peur de ses envahissements!

Les empiétements du clergé, voilà un épouvantail pour les foules, et on a vu même des hommes d'esprit, d'honnêtes conservateurs

qui, en temps d'élection, libellaient ainsi leurs professions de foi : « Nous ne voulons pas du gouvernement des curés ! »

En vérité cela leur a bien servi !

Et c'est quand la libre-pensée aspire à étouffer les plus saintes libertés, c'est quand on fait peser sur le sacerdoce toutes les suspicions, quand il est menacé dans ses droits essentiels, qu'on lui reproche ses empiétements et son ambition !

Ah ! si les hommes d'Église ont jamais eu du penchant à se mêler plus qu'il ne fallait des affaires humaines, ils doivent en être bien guéris par les leçons qu'ils ont reçues de l'adversité. Mais à part certaines personnalités entreprenantes, le sacerdoce n'est point allé au-devant des offices publics. Quand on l'en a requis, il a rendu des services qui n'ont pas été sans gloire ; mais il a toujours cru qu'il était établi pour le gouvernement des âmes, non pour les affaires de ce monde.

Cependant, j'en conviens, par nature et par vocation, il est envahissant, et vous aurez toujours à redouter ses empiétements. Oui, nous voulons envahir vos âmes pour les trans-

former, les régénérer, les sauver. Et pour cela que demandons-nous ? Encore que nous soyons citoyens comme vous, nous n'ambitionnons aucune part dans les dignités ou les largesses de l'Etat, nous ne demandons ni des honneurs ni des décorations, ni des places lucratives, nous ne vous demandons qu'une chose, la liberté. Oui, nous voulons la liberté, non pas pour renverser les pouvoirs, nous les respectons, non pour fomenter des émeutes ou propager le mal, mais pour propager le règne de Dieu. Nous voulons être libres de travailler à cette cause sacrée, et nous le serons, dussions-nous, comme nos pères, y mettre notre tête ! Les honnêtes gens approuveront cette tendance à la domination, et, à défaut des hommes, Dieu ne nous manquera pas. Nous comptons sur lui.

Non, les prêtres ne sont pas vos ennemis, ce sont vos frères et les défenseurs de tous vos droits. Ah ! si vous saviez de quelle tendresse le prêtre vous aime, si vous

saviez ce que vous êtes pour lui et ce qu'il veut être pour vous, combien vous dédaigneriez toutes ces objections ! Qu'il soit éloquent comme Chrysostome, savant comme Thomas d'Aquin ou Bellarmin, ou qu'il soit obscur et inconnu, peu importe, le prêtre n'a qu'une ambition, qu'une passion, qu'un amour, vous, toujours vous ! S'il lutte corps à corps avec l'erreur, c'est pour vous ; s'il passe sa vie dans d'austères travaux, c'est pour vous ; s'il se dépense avec générosité et grandeur d'âme, c'est pour vous ; s'il renonce à toutes les joies de ce monde, c'est pour vous ; vous êtes sa vie, sa pensée, son trésor.

O Jésus, ô Prêtre éternel, ô Victime résignée qui êtes tombée sous les coups des bourreaux avec des paroles de bénédiction et de miséricorde, apprenez-nous à aimer toujours ceux qui nous haïssent et qui nous méconnaissent ; à leur consacrer, comme nous vous l'avons promis, notre temps, nos forces, et, s'il le faut, apprenez-nous à leur donner notre vie. O Jésus, ô Maître adoré, faites-leur comprendre enfin quel dévouement vous avez répandu pour eux dans notre être tout entier.

Dites-le vous-même, je vous en supplie, à ces âmes qui m'entendent, et faites, par votre miséricorde, que j'aie pu mettre en elles, à la place de cette haine dont le siècle mauvais nous accable et sous le poids de laquelle nous nous sentons défaillir, un peu de bienveillance, de justice et d'affection.

ONZIÈME CONFÉRENCE

LES ORDRES RELIGIEUX

LEUR NATURE ET LEUR LÉGITIMITÉ.
LEURS SERVICES DANS LE PASSÉ.

ONZIÈME CONFÉRENCE

LES ORDRES RELIGIEUX

Les religieux et les moines vivent à l'écart de la société où s'agitent les passions et où les ambitions se débattent ; ils ont laissé à d'autres leur part des jouissances terrestres et ils se sont enfuis dans des retraites austères. Cependant il y a peu d'hommes de ce temps qui ne s'occupent pas d'eux et qui n'aient à leur endroit des idées arrêtées. Beaucoup les aiment, un plus grand nombre les haïssent ; mais j'ose dire que tous, amis et ennemis, les ignorent.

Cette ignorance est si commune dans notre temps que nous en sommes presque tous, à des degrés divers, les victimes. Vous êtes sortis du collège, sachant l'histoire et les attributs de tous les dieux de l'Olympe ; mais il y

a sûrement dans cette assemblée plus d'une jeune fille diplômée et plus d'un bachelier qui ignorent la nature et peut-être jusqu'au nom de ces congrégations qui ont civilisé l'Europe et tant de fois sauvé l'Église.

Ce sera servir les intérêts de la vérité de vous en parler. Sans doute elles ne font point partie essentielle de la constitution catholique, dont nous avons étudié la nature ; mais elles entrent dans son organisation comme un rouage important, en quelque sorte nécessaire, sans lequel cette grande institution cesserait d'avoir son jeu normal et serait affaiblie dans son mouvement.

Peut-être détruirai-je quelques préjugés chers, dans notre temps, à beaucoup d'esprits, si je vous montre l'origine et la légitimité des Ordres religieux, et si je vous donne un résumé, si court soit-il, de leurs services et de leur histoire dans le passé.

Si vous voulez une définition sincère des Ordres religieux, ne la cherchez, ni dans les pamphlets des sophistes et des romanciers, qu'ils s'appellent Quinet, Michelet ou Eugène Sue, ni dans les articles de la presse, qu'elle soit de nuance éclatante ou de nuance modérée, ni dans les discours des orateurs dont les assemblées publiques subissent depuis tant d'années les harangues anticléricales.

A les entendre, les religieux, s'appelleraient-ils Lacordaire, Ravignan ou Monsabré, sont des fanatiques voués à toutes les superstitions, des ignorants ensevelis dans un obscurantisme volontaire et dégradant. Se nommeraient-ils Thomas d'Aquin ou Albert le Grand, ce sont des oisifs qui pèsent sur le peuple et se nourrissent de sa substance. Auraient-ils vécu, comme Antoine ou Pacôme, au fond des déserts, d'herbes sauvages et de racines, que ce sont des gens amis de la bonne chère, des intrigants avides de pouvoir et d'argent. Quels que soient leur nom, leur robe, leur but, ce sont des adversaires irréconciliables de la société moderne, de son esprit, de ses aspirations, de ses libertés, une race haïssable et

redoutée, dont il faut combattre l'influence, réprimer les empiétements ,dont il est urgent enfin de consommer la ruine et de débarrasser le monde.

Ces critiques violentes, ces amères railleries nous surprendraient si nous n'en avions une longue habitude. Déjà, au IVe siècle, les écrivains anticléricaux d'alors, Eunapius, Libanius, et d'autres, dénonçaient « ces hommes noirs exerçant une autorité tyrannique et menant une vie criminelle ». Les âges suivants ont varié les accusations; ils n'ont pas changé la tactique, et le mensonge, dans tous les siècles, a été, contre les enfants du Christ, l'arme favorite de l'erreur.

On a beau faire, on ne peut obscurcir éternellement pour les hommes sincères la juste notion des congrégations religieuses. Elles ne forment pas des associations secrètes, s'agitant dans le mystère, permettant à leurs adeptes de se réunir seulement à la faveur des ténèbres, et leur interdisant de se montrer à découvert tant que l'un d'eux n'a pas frappé sur une table préparée à cet effet trois petits

coups avec un maillet d'ivoire. Elles vivent au grand jour, et quiconque veut écouter leurs paroles, étudier leurs actes, peut se rendre compte de la justesse de cette définition qu'elles donnent d'elles-mêmes : des sociétés de chrétiens réunis pour pratiquer les conseils donnés par Jésus-Christ dans l'Évangile. Un Ordre religieux n'est donc pas d'une autre nature que le christianisme, mais il en est la perfection. Il ne dépasse pas la législation de l'Evangile, mais il en est l'accomplissement intégral et complet.

Cette constatation pourrait suffire à montrer la légitimité des Ordres religieux. Contester leurs droits, c'est contester les droits mêmes de Jésus-Christ.

Si un homme, pour illustre ou saint qu'il fût, Benoît, François d'Assise, Dominique, Vincent de Paul, avait établi dans l'Etat une association quelconque, peut-être l'autorité civile serait-elle autorisée à en discuter la légitimité et même à en décréter la suppression. Mais ce n'est pas un homme, c'est Jésus-Christ qui a fait éclore dans le monde la vie

religieuse en prononçant ces paroles, et quelques autres semblables : « Si vous voulez être parfait, vendez ce que vous avez, donnez-en le prix aux pauvres, et suivez-moi. » Et il n'a pas ajouté : « Avant de le faire, vous irez consulter César, et vous n'entreprendrez rien qu'avec son bon plaisir. » Son pouvoir était souverain, c'était le pouvoir d'un Dieu ; il n'avait pas à le soumettre au contrôle d'une puissance humaine, qu'elle s'appelât Louis XIV ou Napoléon, l'empire, la république ou la monarchie, et au visa d'un fonctionnaire.

Après cela, peu importe, en vérité, que tel et tel orateur de club, tel et tel folliculaire avancent que les Congrégations sont inutiles et dangereuses. Les religieux, quels que soient leur costume, leur règle, leur nom, par cela même qu'ils ont pour but la pratique des conseils évangéliques, ont reçu de Jésus-Christ le droit d'exister.

Dès lors, le devoir des magistratures civiles est, non pas d'enchaîner leur action, de surveiller leurs prétendus empiétements, mais plutôt de les couvrir d'une protection équitable, et de respecter en eux, de défendre même,

la première et la plus sainte des libertés, la liberté de faire le bien et d'obéir à Dieu.

Ainsi, l'acte de naissance des Ordres religieux est écrit dans l'Évangile; il a été contresigné par Jésus-Christ. Vouloir leur amoindrissement ou leur ruine, c'est aller à l'encontre de la volonté de Dieu et tendre à détruire son œuvre.

C'est aussi porter atteinte aux droits et à la vie même de l'Église. Ce n'est pas, assurément, que les Congrégations religieuses soient un organe essentiel de la constitution catholique, à ce point que, par leur suppression, l'Église succomberait; mais elles dépendent de cette constitution divine, elles en sont la conséquence nécessaire et l'inévitable épanouissement. On regarde, en effet, dans l'ordre physique et dans l'ordre moral, comme une preuve de dépendance entre deux phénomènes, l'apparition constante de l'un à la suite de l'autre. Or, on ne peut signaler dans l'histoire une époque, un court espace de temps où ces institutions ne soient pas sorties comme un fruit naturel du sein de l'Église. J'admets

volontiers qu'on peut les supprimer sans anéantir l'Église; mais on peut supprimer à l'homme ses bras ou ses jambes sans lui donner la mort; on peut supprimer à un arbre ses fleurs et ses fruits, et même couper ses branches les plus vigoureuses, sans tarir entièrement la sève dans le tronc robuste. On ne la tarit point, mais on l'amoindrit; on enlève à l'arbre sa gloire et son ornement. Ainsi en est-il des coups qui frappent les Congrégations religieuses; ils ne détruisent pas l'Église, mais ils la mutilent; ils ne lui donnent pas la mort, mais ils amoindrissent sa vigueur; ils attentent à sa liberté, ils affaiblissent et paralysent sa vie.

Les blessures faites aux Congrégations établissent l'Église dans un état permanent de langueur et de souffrance; car elle a besoin des familles religieuses pour que sa vie ait toute son intensité. Elle a besoin de chœurs de suppliants qui se tiennent jour et nuit devant Dieu pour opposer la voix de la prière à la voix du péché. Elle a besoin de contemplatifs absorbés dans la méditation de la parole révélée et dans l'exercice de la louange

divine; de martyrs volontaires qui accomplissent en leur chair ce qui manque aux souffrances de Jésus-Christ; d'apôtres au cœur enflammé qui apprennent aux hommes à avoir pitié de leur âme. Elle a besoin de héros qui tiennent l'étendard de la pauvreté volontaire, de la mortification et de l'obéissance perpétuellement levé en face du monde et de sa triple concupiscence. Elle a besoin de milices qui fassent une guerre incessante au schisme et à l'hérésie, à toutes les passions et à tous les vices. Elle a besoin d'hommes d'abnégation et de dévouement, qui se consacrent au soulagement des malheureux et à l'instruction de la jeunesse. Si vous la privez de ces secours, elle n'en mourra pas, j'en conviens; mais pourrez-vous dire que vous n'avez pas affaibli sa vie? Quand les Philistins eurent crevé les yeux de Samson, enchaîné ses membres, brisé en lui cette force plus qu'humaine qui les épouvantait, il n'était pas mort; mais ses ennemis pouvaient-ils dire qu'ils avaient été justes et bons envers le héros et qu'ils ne lui avaient fait aucun mal?

Allez, allez, adversaires de l'Église; cherchez

à enchaîner ses pieds et ses mains, à sceller ses lèvres, à briser en elle cette force surhumaine qui vous déconcerte et vous met au cœur des peurs d'enfant; mais ne nous condamnez pas à entendre cette plaisanterie odieuse, à savoir que vous ne lui portez aucun dommage et que vous ne manquez envers elle ni de justice ni de bonté.

Nous sommes dans un temps que les atteintes portées aux droits de Dieu et de l'Église émeuvent médiocrement, mais qui se déclare plein de respect pour les droits de l'homme. Voilà un siècle passé qu'on répand beaucoup d'encre et quelquefois du sang pour les défendre. Or, ne jugez-vous pas que le droit de vivre pauvre, chaste, obéissant, constitue une liberté essentielle de l'homme? Pour que vous puissiez, sans injustice, la restreindre ou la supprimer, il faut au moins que vous invoquiez une cause. Cette liberté reste inviolable et sacrée tant que vous n'avez pas démontré qu'elle est manifestement nuisible à la société. Eh bien! je le demande à tous les esprits non prévenus, en quoi nuisent et peuvent nuire,

dans notre état social, les Congrégations religieuses? Quel mal font à la nation et quel danger créent au gouvernement ces filles pauvres, vêtues de bure, chétivement nourries, qui disent adieu au monde et s'enferment dans les couvents? Quel mal peuvent faire à l'État ces solitaires laborieux, qui payent les mêmes impôts que tous les citoyens, et d'autres encore, et ne demandent, en retour, que la liberté de vivre dans une humble demeure et de défricher des terres incultes ou d'arracher à la poussière des bibliothèques de vieux manuscrits? Quel dommage peuvent lui porter ces jeunes prêtres qui se préparent dans des asiles austères à élever les enfants que confiera à leur zèle le choix des pères de famille, à évangéliser notre pays, ou à porter le nom du Christ et de la France jusque dans les plus lointaines régions? Si ce ne sont point là des mérites dignes de la reconnaissance des peuples, convenez que ce sont au moins d'inoffensives manies. Où seront donc le droit et la liberté, s'il n'est pas permis à des citoyens de vivre ainsi sous la tutelle des lois, d'habiter une

même maison, de s'y lever et de s'y coucher à une heure convenue, de s'asseoir à une même table, de se revêtir de la même étoffe grossière? La liberté individuelle, la liberté du domicile, l'inviolabilité de la conscience, le droit de propriété, tout sombre, si vous pouvez chasser de chez eux ces citoyens paisibles, uniquement parce qu'ils accomplissent en commun des actes irrépréhensibles et vertueux.

La libre-pensée et le socialisme, il est vrai, allèguent que les religieux se lient par des vœux, c'est-à-dire par des engagements que la loi réprouve.

Oui, la plupart des Ordres religieux ont pour fondement et pour lien les vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté; cependant, il y a des Congrégations très anciennes et très respectables qui sont constituées en dehors des vœux, qui ne les demandent pas à leurs membres, et qui sont néanmoins enveloppées dans la réprobation commune.

Mais en vertu de quel principe, de quel droit la loi interdirait-elle le vœu? Par sa

nature même il échappe à son contrôle. Le vœu est un rapport intime et direct de l'âme avec Dieu ; il a son siège dans la conscience, et s'il prend fantaisie à la loi de l'empêcher, de le dissoudre ou de le surveiller, la conscience réclame son inviolabilité ! Il se forme à cet endroit profond et sacré de l'être humain, où la force matérielle n'entre pas. Si la loi humaine l'interdit, il n'en reste pas moins licite ; si elle le supprime, il n'en reste pas moins inviolable. Ce serait une dérision de prétendre, au nom d'un monsieur, pour honorable qu'on le suppose, qui représente la société civile, empêcher des engagements spirituels que toute conscience est libre de contracter ou de dénouer des nœuds qu'on ne dénoue pas. Cette tentative constituerait un empiétement manifeste du pouvoir civil sur le domaine de l'âme ; elle serait ridicule à force d'être audacieuse et sacrilège.

D'ailleurs, les engagements que les moines et les religieux contractent dans le domaine intangible de leur âme ne sont pas moins légitimes qu'honorables et féconds. Ils méritent, non pas la défiance ou la colère, mais

la reconnaissance et l'admiration du monde.

Quoi de plus légitime que le vœu de pauvreté ? Lorsqu'un citoyen demande à l'État le droit de briguer toutes les charges, d'entrer dans ces chemins de plus en plus encombrés où se coudoient ceux qui sollicitent des emplois, d'aspirer, sans y avoir été en aucune manière préparé, aux fonctions les plus hautes et les plus lucratives, ou de s'associer à des financiers en vue d'entreprises qui ruineront peut-être un grand nombre de familles, on le lui accorde, et, d'un bout à l'autre du pays, aucune protestation ne s'élève. Et si ce même homme, pris d'un irrémédiable dégoût pour toutes les choses terrestres, ne croyant plus qu'à cette parole : « Bienheureux les pauvres ! » veut laisser à d'autres les carrières, la fortune, les honneurs ; s'il est décidé à n'avoir d'autre vêtement qu'une robe mal coupée dans une étoffe commune, d'autre couche qu'une planche dans un réduit misérable, d'autre nourriture que des légumes mal assaisonnés, pourquoi le lui défendrait-on ? Ses privations et sa misère ne nuiront pas à la société qu'il quitte ; elles tourneront à son profit. Elle fait

un héritage quand un religieux, dépouillé de tout, s'enferme dans son couvent comme un mort dans son sépulcre ; les concurrents, qu'il distançait ou qui marchaient de front avec lui, voient leurs chances s'accroître ; les affamés auront toute la part qu'il abandonne à la table commune ; les ambitieux, un accès plus facile et plus prompt aux honneurs et aux places et moins de gêne dans les chemins qui mènent à la fortune.

Quoi de plus légitime que le vœu d'obéissance ? L'État admet qu'on organise des associations politiques dont le but est de faire opposition au pouvoir, de bouleverser l'ordre social pour le réorganiser sur d'autres bases ; il protège l'ouvrier qui fomente des grèves, l'anarchiste même qui, sous certaines réserves, propage ses doctrines et répand dans la société l'esprit de révolte. Est-il contraire à la justice et à l'intérêt public que de paisibles citoyens puissent se réunir pour vivre ensemble dans le respect de toutes les lois divines et humaines, et dans une obéissance filiale et douce à un supérieur qui est plus appelé à servir qu'à être servi, et dont

l'autorité est toute faite de mansuétude et de bonté?

Quoi de plus légitime que le vœu de chasteté? La société tolère dans son sein des établissements, théâtres, clubs, dans lesquels, sous prétexte d'art et d'amusement, ou même sans aucun prétexte, on multiplie chaque soir les excitations à la volupté; elle tolère même des maisons officiellement vouées à la prostitution. Est-il déraisonnable et inique de demander qu'à côté de ces asiles de la luxure, il y ait des sanctuaires de la vertu, des retraites où pourront se réfugier les créatures humaines qui auront d'autres aspirations et qui voudront maintenir les franges de leur robe au-dessus de la boue qui souille les âmes sensuelles? Avoir ces modestes exigences, ce n'est, semble-t-il, ni fouler aux pieds les principes de 89, ni ne rien entendre au progrès, ni se montrer ennemi de la liberté. La postérité s'étonnera de ce qu'on ait pu ne pas avoir pour la vertu les mêmes égards que pour le vice et ne pas traiter les maisons religieuses avec autant de bienveillance que les lupanars et les lieux de débauche.

Les religieux tiennent de Dieu et de la nature la liberté d'êtres pauvres, chastes, obéissants. C'est pourquoi ils l'ont toujours gardée ou reconquise. Les hommes peuvent l'enchaîner pour un temps, en restreindre l'exercice, il n'est pas en leur pouvoir de la détruire. C'est vainement que la haine et les préjugés la présentent au peuple sous des couleurs mensongères et s'efforcent de la rendre odieuse : ils ne sauraient l'anéantir. Un jour vient où la poussière tombe, où les yeux se dessillent, et alors on voit avec évidence que de tels hommes, voués par profession à la sainteté, constamment appliqués à attirer sur le monde les épanchements de la miséricorde divine, consacrés par vocation au soulagement de toutes les infirmités du corps et de l'esprit, à la culture des lettres et des sciences, maintenant au-dessus de toutes les ténèbres et de toutes les barbaries le double flambeau de la civilisation et de la foi, on voit, dis-je, que ces hommes héroïques et bons doivent être regardés, non pas seulement comme

dignes de la liberté commune, mais encore comme les meilleurs amis du peuple, les serviteurs les plus dévoués de leur pays et les bienfaiteurs de l'humanité.

Les Ordres religieux n'ont pas de peine à démontrer par la seule raison leur légitimité ; elle apparaît plus indiscutable encore, leurs droits semblent plus sacrés quand on étudie leur longue vie dans l'histoire.

C'est que les Congrégations, en effet, ne datent pas d'hier ou seulement, comme paraissent le croire quelques instituteurs de village, de l'époque où un soldat, Ignace de Loyola, institua les Jésuites. Elles ont des racines plus profondes dans le passé ; on pourrait leur trouver des ancêtres chez les Juifs, dans le paganisme même ; dans le christianisme, leur vrai fondateur, je vous l'ai dit, fut Jésus-Christ.

A peine la législation de la vie religieuse fut-elle tombée de ses lèvres qu'il se rencon-

tra des hommes courageux pour s'y soumettre. Les premiers, les Apôtres purent dire avec vérité : « Nous avons tout quitté. » A leur exemple, les chrétiens se dépouillèrent de leurs biens, en donnèrent le prix aux pauvres ou le mirent en commun.

Ils réalisaient ainsi, dix-huit cents ans avant la Révolution, cette égalité tant vantée par notre siècle et si peu mise en pratique : car on n'a pas encore vu ceux mêmes qui en font perpétuellement l'éloge sur un ton solennel et d'une voix enflée, distribuer leurs biens aux pauvres, vendre leurs titres de rente et en partager le prix avec la foule des affamés et des malheureux.

Les catholiques commencèrent à commettre ces énormités dès leur origine. Le paganisme, rivé à la matière, ne connaissant en ce monde que deux sources de bonheur : l'or et les plaisirs, n'en revenait pas de voir ces hommes étranges, inaccessibles à l'ambition, dédaigneux de la fortune, plus avides de privations et de pauvreté que les libertins les plus passionnés ne le sont de satisfactions sensuelles.

Au bout de quelques siècles, quand les persécutions ne comprimèrent plus leur élan et qu'on se fut résigné à les laisser faire, ils donnèrent au monde un spectacle qui ne s'était jamais vu. Les déserts de la Thébaïde, les solitudes embrasées de l'Arabie, de la Palestine et de la Syrie se peuplèrent de leurs multitudes. Un manteau de poil de chèvre, un grossier capuchon, c'était le vêtement commun de l'esclave et du patricien. L'herbe des champs était leur unique aliment ; l'eau, leur breuvage. Soumis à la direction d'un vieillard dont les titres au gouvernement étaient une longue vie passée dans le désert et des cheveux blanchis au milieu des austérités, ils gardaient constamment le silence ; leurs lèvres ne s'ouvraient que pour prier.

A quoi servirent, dira-t-on, tant de vies immolées à la superstition ? Quelle utilité eurent-elles, et quels résultats produisent aujourd'hui ces mêmes sacrifices ?

N'auraient-ils servi qu'à assurer le salut de ceux qui les accomplirent que nous ne pourrions pas accuser de stérilité ces existences

héroïques; mais ils servirent à purifier le monde, à assainir le paganisme, à lui apprendre la possibilité de la vertu. Depuis longtemps, il n'y croyait plus; quelques-uns de ses philosophes en avaient vanté la grandeur et le charme; mais la foule tenait leurs conseils pour des artifices de rhétorique sans réalité pratique. Les humbles solitaires lui parlèrent un langage plus éloquent que celui de Sénèque ou de Cicéron. Par leurs exemples, ils lui enseignèrent qu'il est possible à l'homme de se détacher des richesses, de ne pas rechercher les honneurs, d'assouplir et de réfréner ses sens, de contenir l'orgueil de son âme.

Les religieux de notre temps donnent encore ces grandes leçons au siècle présent. Jamais peut-être, sauf dans le paganisme, le règne des appétits matériels n'avait été plus universel et plus étendu. Autrefois, la religion persuadait aux hommes de ne pas chercher ici-bas leur fin dernière, mais depuis qu'ils ont désappris les principes chrétiens, il ne leur reste plus que les basses jouissances de ce monde, et ils se les disputent avec colère.

Que ces affamés de richesses comprennent donc le néant de ce qu'ils aiment en voyant des pauvres volontaires qui ont tout quitté pour suivre Jésus-Christ ! Que ces âmes de chair rougissent d'elles-mêmes et s'arrachent à leurs désirs sensuels en voyant d'autres âmes rester chastes dans un corps de péché ! Que ces esprits impatients de tout joug, altérés à l'excès d'indépendance, apprécient ce qu'il y a de noble et de grand dans l'obéissance à l'autorité légitime en voyant la vertu, la science, quelquefois le génie, s'abaisser librement et humblement sous un sceptre faible et toujours respecté ! Les religieux sont les éducateurs de l'humanité, et il y a plus d'éloquence convaincante et lumineuse dans la vue d'un pauvre Capucin qui passe sous sa bure grossière, la tête et les pieds nus, les reins ceints d'une corde, que dans toutes les dissertations des sophistes et toutes les harangues des tribuns.

Plus tard, au Moyen-Age, quand la barbarie frappait à toutes les portes de l'Europe, les religieux furent le plus puissant soutien

de la société chancelante. Les monastères devinrent l'asile de l'infortune, du savoir et de la vertu, un dépôt des monuments précieux de l'antiquité, une pépinière de grands hommes et de saints. Qui peut ignorer encore que les religieux et les moines furent les sauveurs de la civilisation? Ne les vit-on pas ouvrir des écoles, transcrire les bibliothèques, se livrer à de constantes études? Et en travaillant ainsi au bien moral des peuples, ils ne négligeaient pas leur bien matériel. En Allemagne, en France, en Italie, d'immenses régions, incultes jusqu'alors, furent défrichées, grâce à leurs infatigables efforts, et rendues si fécondes qu'elles tentèrent, dans la suite, la rapacité des hérétiques et des hommes de désordre.

En même temps, d'autres hommes de cette même race tant décriée de nos jours organisèrent ces Ordres militaires qui eurent longtemps pour mission de refouler les hordes sarrasines, et qui, après les avoir repoussées dans les régions vouées à la barbarie, demeuraient sur les plages de l'Orient ou dans les îles de la Méditerranée, comme ces braves

qui, le soir d'une bataille, restent seuls en arrière, un contre cent, pour assurer, au péril de leur vie, le salut de leurs compagnons d'armes.

Pour qui connaît quelque chose de cette glorieuse histoire, il est assez surprenant que nos contemporains puissent reprocher aux religieux leur paresse et leur oisiveté. Qui donc élève de telles accusations ? Sans doute un de ces athlètes de l'étude, comme les couvents en ont souvent abrité, un Bernard, un Bonaventure, un Thomas d'Aquin ? Point du tout. Un adolescent, récemment échappé du collège, organise sa vie de la manière la plus fantaisiste : il se lève à onze heures, consacre une heure à s'ajuster comme une mondaine, passe la soirée au cercle, la nuit au théâtre. Mais la vue d'un froc ou d'une robe de bure le fait tressaillir et lui arrache des invectives contre la paresse des moines. Un paisible rentier, enfoncé dans son fauteuil, les pieds au feu, sommeille, lit son journal sans omettre même les annonces, prend régulièrement ses repas et les digère ; mais que son journal

favori vienne à signaler de nouveau à la colère publique ces hommes odieux qui ne vivent pas de leur travail et qui pèsent sur le peuple, il s'émeut, il s'indignerait même s'il se sentait moins assoupi. Ah ! si les vaillants chevaliers de Malte se dressaient dans leurs tombeaux, avec leur grande épée et leur cuirasse d'acier, quelle subite frayeur n'inspireraient-ils pas à ces chétifs adversaires ! Et avec quelle facilité aussi triomphent de tels contempteurs ces vieux moines, pères nourriciers de l'esprit humain, et dont les grandes ombres semblent errer encore, un livre à la main, dans les abbayes désertes et sous les cloîtres silencieux !

Que des abus se soient glissés quelquefois dans ces couvents, où des milliers de religieux se donnaient rendez-vous, que l'admiration et la reconnaissance des peuples y aient fait succéder une extrême richesse à une pauvreté extrême, je ne le conteste pas. Dans notre société, il y a toute une légion d'hommes qui ont acquis des fortunes colossales par des moyens inconnus aux moines. Spécula-

teurs hardis, accapareurs de la finance ou du commerce, ils ont entassé dans des coffres-forts bien fermés des monceaux d'or qui n'en sortent jamais que pour aller au luxe ou au plaisir. On ne cherche ni à leur faire rendre gorge ni même à les blâmer. La richesse monastique, à laquelle on réserve toutes les sévérités, n'avait ni tables somptueuses à entretenir, ni meubles luxueux à acheter, ni soirées brillantes à donner. S'il lui est arrivé quelquefois de prendre ces voies mondaines, ordinairement elle a été saintement employée : elle a servi à bâtir des cathédrales, à ouvrir des écoles et des universités, à établir des hôpitaux, à constituer chez les peuples chrétiens le double patrimoine de la science et de la charité.

Quant aux abus que la corruption du siècle est arrivée à introduire dans les monastères, malgré toutes les barrières élevées par la vigilance de fondateurs austères, l'Église a toujours été la première à les déplorer, à en gémir et à les corriger ; mais, par une contradiction singulière, chaque fois qu'elle en a entrepris la réforme, le monde, qui d'abord

les condamnait hautement, lui a fait une guerre à outrance et il a opposé à ses saints désirs des résistances durables et passionnées.

L'impiété est étrange dans sa haine. Elle reproche aux religieux leurs richesses excessives, et cependant, au XIIIe siècle, quand se fondèrent les Ordres religieux, elle leur reprocha avec amertume leur excessive pauvreté. Les lettrés de l'époque se mirent à la tête de cette opposition et firent retentir les écoles de leurs invectives. Mais leurs protestations et leurs satires n'empêchèrent pas les fils de saint Dominique et de saint François de couvrir leur corps d'une bure grossière, de renoncer à toute propriété, de se condamner à une mendicité perpétuelle et d'aller librement à travers le monde pour gagner des âmes à Jésus-Christ. Bientôt ils remplissaient les Universités de leurs savants, les chaires de leurs prédicateurs, et, franchissant les frontières de la civilisation, ils envoyaient des multitudes d'apôtres aux nations barbares,

Malheureusement, au XVIe siècle, la Ré-

forme comprima cet élan glorieux. Même au point de vue de la civilisation, elle est, à n'en pas douter, l'événement le plus désastreux de l'histoire moderne. Quand elle parut, l'Europe s'était ouvert des voies nouvelles sur l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, et la foi allait prendre possession de peuples innombrables. Le protestantisme ruina ces espérances. Il secoua l'Eglise jusqu'en ses fondements, et il s'efforçait de la renverser quand elle trouva un appui puissant et inattendu dans l'Institut des Jésuites.

Il a eu une histoire étrange, cet Institut : la Sorbonne l'a maintes fois condamné, les Parlements l'ont banni, un Pape l'a dissous, des Évêques l'ont expulsé de leurs diocèses, on a prêché contre lui, au temps de ses luttes avec l'Université et le jansénisme, dans toutes les chaires de France.

J'ai pu défendre devant vous l'Ordre des Dominicains, des Franciscains, de Saint-Benoît; mais celui-ci, vous n'attendez pas, je pense, que j'en fasse l'apologie? Il n'y a pas de crime dont ses ennemis ne le disent coupable : il a faussé le dogme, corrompu la

morale, méconnu Jésus-Christ, pratiqué l'idolâtrie, enseigné et même pratiqué le régicide, recommandé ouvertement le vol et le mensonge. Aussi, pour les hommes intègres et bons qui écrivent dans la *Lanterne* ou l'*Aurore*, l'épithète de jésuite est bien autrement flétrissante que celle de condamné au bagne ou de bandit. C'est l'appellation la plus odieuse que des lèvres humaines puissent proférer, et quand on a tout dit d'un homme, quand on ne trouve plus rien dans le vocabulaire pour traduire le mépris et l'indignation, on condense ces sentiments dans un mot, et on dit : jésuite !

Ce qui déconcerte, c'est qu'une foule d'hommes de bon renom, des savants illustres, des saints innombrables, se soient honorés du titre de jésuite. Mais s'il y a quelque part un père de famille débauché, un jeune homme licencieux, un sectaire étroit et haineux, il tient ce nom pour une injure suprême.

C'est assez pour que nous l'honorions. Et n'y aurait-il pas cette raison, que l'histoire nous en ferait un devoir. Elle apprend aux catholiques qu'autant qu'aucun autre cet Insti-

tut, tant décrié par les passions, a soutenu l'Église contre des agressions formidables, combattu l'hérésie, fourni des saints au ciel, des apôtres à la diffusion de la vérité, des savants à toutes les branches des connaissances humaines.

Il a glorieusement partagé les destinées de tous les Ordres religieux, toujours combattus et toujours victorieux.

Oui, convenez-en, que les rois, les empereurs, les républiques, que tous les conseils des ministres, les Pombal, les Choiseul, les d'Aranda et beaucoup d'autres ; que les Parlements, l'Université, les sophistes, les romanciers, les journalistes ; que toutes les puissances conjurées de ce monde n'aient pas pu avoir définitivement raison d'un simple Jésuite ou d'un pauvre Capucin, voilà qui démontre, mieux que tous les arguments, que ces hommes étranges portent en eux la force de Dieu. On les chasse, ils reviennent ; on les dissout, ils se rassemblent ; on les détruit, et, quand on croit que c'est fini, voici qu'ils reparaissent, avec une vie aussi florissante,

un dévouement aussi obstiné, une confiance toujours inébranlable dans leurs destinées futures, pareils à ces chênes immortels qui dominent les monts où ils résistent aux vents et survivent aux tempêtes.

DOUZIÈME CONFÉRENCE

LES ORDRES RELIGIEUX

LEUR RAISON D'ÊTRE
ET LEURS SERVICES DANS LE PRÉSENT.

DOUZIÈME CONFÉRENCE

LES ORDRES RELIGIEUX

Leur raison d'être et leurs services dans le présent

Les barbares avaient pénétré dans la ville de Trèves ; ils avaient surpris le peuple assemblé dans l'amphithéâtre et avaient commis toutes sortes de cruautés. Chargés d'or et couverts de sang, ils étaient ensuite rentrés dans leurs forêts.

Cependant, à peine se sont-ils retirés, que la foule retourne à l'amphithéâtre et réclame à grands cris le rétablissement des largesses et des spectacles ; mais les coffres sont vides, les lions sont morts, et les magistrats ne peuvent

offrir ni amusements ni pain. Le peuple frémit, il s'ameute, il menace, et ses consuls auraient succombé sous sa colère s'ils n'avaient eu sous la main des prêtres de la religion persécutée, des vierges, des soldats qui avaient refusé de sacrifier aux idoles.

A cette nouvelle, la colère de la foule se change en une joie féroce : « A la mort! à la mort! ces chrétiens de mauvais augure, ces ennemis de l'empire! Nous chercherons dans leurs entrailles le présage du retour de la fortune. Il n'y a qu'un moyen efficace pour éloigner les barbares, c'est de punir les chrétiens! »

A voir ce qui se passe dans notre société, ne croirait-on pas que nous sommes encore à Trèves, au temps de l'empire romain? De grandes souffrances tourmentent la nation; la crise agricole appauvrit l'agriculteur; la crise industrielle affame l'ouvrier; la crise commerciale impose la gêne ou même la misère à beaucoup de familles qui vivaient dans l'abondance. D'un bout du pays à l'autre, le peuple gémit, s'irrite, s'exaspère. Mais quand sa patience est à bout, tout à coup, de la tri-

bune des parlements, des bureaux de la presse, s'échappe un cri de guerre : Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! Sus aux congrégations !

La tactique est ancienne, puisqu'elle était en usage déjà au temps des persécutions ; mais, pour ancienne qu'elle soit, elle n'est pas démodée ; la foule se laisse prendre encore à ce piège vulgaire ; elle détourne sa pensée de ses propres souffrances et se console momentanément de ses maux en rendant la vie dure à d'inoffensives religieuses ou à de pauvres Frères des écoles. Ces ennemis imaginaires lui semblent coupables de tous les crimes, dignes de toutes les haines; elle estime qu'on ne peut sauver la patrie qu'au prix de leur ruine.

Et cependant, non seulement les Ordres religieux ont, dans le passé, bien mérité de l'Église et du pays, mais ils poursuivent glorieusement, dans le présent, leur diffiicile et sainte mission ; ils demeurent ce qu'ils furent toujours, des bienfaiteurs de l'humanité.

Deux services sont nécessaires à l'homme : le service du corps exposé à toutes les misères, à la pauvreté, à la maladie, à la vieillesse,

et le service de l'âme, en proie à l'ignorance, aux vices, aux passions.

Or, si vous vouliez scruter une à une toutes ces souffrances, vous verriez que, dans leur multitude, pas une seule n'a échappé à l'action persévérante et dévouée des Ordres religieux, alors que le monde s'en désintéressait ou qu'il se bornait à leur accorder un soulagement dérisoire.

On a eu, dans notre siècle, la prétention de détruire la pauvreté par voie administrative. On l'a rangée au nombre des délits et on a placé aux portes des villes des écriteaux pour annoncer que la mendicité est interdite. Écrire quatre mots sur une planchette blanchie et la fixer au bord d'un chemin, c'est une entreprise facile. Ce qui l'est moins, c'est de supprimer la maladie, les imperfections de l'organisme, les infirmité natives et cent autres causes diverses qui enfantent chaque jour la pauvreté. C'est en vain qu'on a traîné devant les tribunaux des malheureux coupables

d'avoir eu faim. Ni la vigilance de la police, ni la sévérité des lois, ni l'inflexibilité des magistrats, n'ont eu raison de la mendicité.

Quoi qu'on fasse en dehors de l'influence religieuse, on échouera dans notre pays à résoudre ce problème redoutable, ainsi qu'a échoué dans une tentative semblable l'opulente Angleterre. Elle a exilé ses pauvres de la cité, comme si leur contact devait souiller les autres hommes. Loin d'éteindre la misère, ces mesures ont provoqué le paupérisme, plaie sociale que l'Église n'avait pas connue, et elles ont donné aux souffrances populaires une extension et une profondeur inouïes. Tout le monde avait du pain sur les bords de la Tamise, alors qu'il y avait 25.000 religieux. Aujourd'hui il n'y a plus ou presque plus de moines; mais il y a 100.000 criminels dans les prisons, 100.000 désœuvrés incorrigibles dans les maisons de travail, 20.000 mendiants dans les rues de Londres, 100.000 filles perdues, une multitude innombrable d'indigents nourris par la taxe publique. Le spectacle de cette incurable misère et de l'impuissance des remèdes administratifs à la guérir

inspirait ce jugement aux ministres anglicans de l'Université de Cambridge : « La suppression des monastères a été un cruel malheur pour le pays, et les circonstances actuelles exigent impérieusement le rétablissement d'institutions analogues. »

Les Ordres religieux offrent à la pauvreté tous les services dont elle a besoin. Et d'abord, ils l'honorent et la réhabilitent. Ils la tirent de cette abjection à laquelle le paganisme l'avait condamnée et qui devient son partage chez tous les peuples modernes qui désertent la foi. On n'a pas ouï dire que la libre-pensée, même dans notre société démocratique, l'ait entourée de grands égards, qu'elle lui ouvre volontiers la porte de ses brillantes demeures, qu'elle soit quelquefois troublée sérieusement dans le repos qu'elle prend sur des lits moelleux, par la pensée des miséreux qui dorment, près de là, sous les arches des ponts ou sur les bancs des jardins publics. Au lieu qu'autrefois des personnages du plus haut rang les traitaient avec d'infinies tendresses et les servaient à genoux, le plébéien porté aux sommets du

pouvoir par les caprices de la fortune se sent pour eux des hauteurs de dédain qui les replongent dans leur néant. Le religieux a de bien autres sentiments. Voyant dans le malheureux l'image sacréé du Dieu auquel il appartient, il le poursuit de son respect dans la rue, dans les prisons, dans les tristes mansardes où le refoule la misère. Le monde lui-même, quand il entend dire que des princes descendent du trône pour se faire pauvres volontaires, quand il les voit aller pieds nus, revêtus des plus humbles livrées, le monde convient que l'indigence ne doit pas être si méprisable, puisqu'elle provoque cet amour passionné. Le pauvre lui-même, en voyant que des fils de famille sont devenus semblables à lui, qu'ils ont pour vêtement une bure grossière, pour nourriture des mets vulgaires le pauvre se prend à croire à la dignité humaine qui est en lui et cesse de rougir de sa misère.

Mais l'homme ne vit pas seulement d'honneur. Ce n'est pas assez de la fumée de l'encens pour apaiser sa faim. S'il y trouvait un

aliment suffisant, jamais, en vérité, les prolétaires ne se seraient mieux portés que depuis que tous les candidats politiques les en rassasient. Il faut au pauvre du pain pour le nourrir, des asiles pour le recevoir, des serviteurs pour le secourir.

Ce pain substantiel, la libre-pensée ne l'a jamais offert au pauvre qu'avec parcimonie. C'est qu'elle a de grandes charges, le budget du luxe, le budget du plaisir, sans compter les gros imprévus que les élections rendent périodiquement nécessaires. Quel motif d'ailleurs peut la stimuler à ouvrir ses coffres-forts en faveur de l'homme qui souffre? On a vu, dans ce temps où il s'est rencontré des familles entières qui sont mortes de faim, de riches rentiers instituer par testament des hôpitaux en faveur des chiens, des chats ou des chevaux. Aussi bien, si vous êtes libre-penseur, si vous croyez que tout l'être humain se dissout dans la tombe avec le corps, n'êtes-vous pas excusable d'hospitaliser les animaux et et de préférer aux fils d'Adam qui ne vous reviennent pas des quadrupèdes qui vous plaisent?

Quand il s'agit d'offrir à la pauvreté des serviteurs dévoués, la libre-pensée est encore plus impuissante. Elle n'a jamais réussi qu'à lui offrir des mercenaires dont le dévouement est en hausse ou en baisse suivant les variations du traitement et que même l'appât de l'or décide rarement à braver un danger sérieux. Lorsqu'il faut seulement aller et venir dans des salles confortables, où toutes les mesures d'hygiène sont convenablement prises, on peut le faire, c'est un gagne-pain. Mais que l'épidémie se déclare, qu'il faille, tout le long du jour, ensevelir les morts et entendre le râle des agonisants, les courages fléchissent, et le vide ne tarde pas à se faire autour du lit des mourants.

Les Ordres religieux ont une manière tout autre d'entendre et de pratiquer la philanthropie. Voyant Jésus-Christ dans les pauvres, ils se font un devoir et une félicité de lui offrir une part du vêtement qui les couvre et du pain qui les nourrit. Avant que les couvents eussent été rendus déserts ou silencieux, on était habitué à voir de longues files de malheureux s'arrêter à leur porte pour y

recevoir à la fois les secours matériels qui font vivre les corps et les consolations qui font vivre les âmes. Chaque jour encore, vous voyez des religieux de noms et de costumes divers poursuivre la misère jusqu'en ses plus obscurs réduits, la prendre corps à corps, essayer de l'éteindre et de la supprimer. Il n'y a pas une de ses tristes variétés qui se dérobe à leur zèle et qu'ignore leur dévouement.

Une des souffrances les plus émouvantes est celle qui atteint l'enfance. Le paganisme jetait à la voirie tout nouveau-né que le père ne jugeait pas digne de vivre. La libre-pensée contemporaine, quoi qu'il en soit de ses théories, n'est pas, au fond, beaucoup plus miséricordieuse. Ici, poussant à l'infanticide, elle a supprimé les tours, touchante invention des âges religieux; là, elle a décrété que la mère ne saurait jamais ce que devient l'enfant exposé, ce qui, sous prétexte de perfectionnement administratif, est une œuvre de bourreau.

Qui guérira ces maux? Qui portera remède

à ces souffrances dignes d'être pleurées? Qui préparera aux enfants abandonnés un dévouement capable de protéger leur berceau?

Les Congrégations religieuses veillent au soin de cette touchante infortune. Elles mettent à son service des femmes intrépides qui remplissent, à l'égard de l'enfance abandonnée, tous les devoirs de la maternité la plus tendre. Les unes recueillent et élèvent les orphelins dans des demeures somptueuses que la charité a bâties; d'autres ramassent à travers les carrefours les petits mendiants pour les nourrir, les instruire et les moraliser. Filles du pauvre, elles ont abandonné leurs villages; filles des rois, elles ont laissé leurs palais pour consacrer leur vie à cette obscure et rebutante besogne. Leur charité sauve chaque année de la mort des milliers d'enfants; elles en arrachent un plus grand nombre encore au vice et à une précoce dépravation,

Bien plus, elles remplissent ce ministère sans solliciter de l'État aucun appui, aucun secours, aucune décoration. Comment donc expliquer la haine passionnée de certaines

gens contre ces pauvres filles? Si elles vous disputaient vos plaisirs, si elles voulaient entrer en partage de vos richesses, prendre leur part au banquet où vous êtes assis, votre colère aurait une cause et une excuse; mais elles se bornent à recueillir les orphelins et les enfants trouvés, trésor qui ne séduisit jamais le cœur de la libre-pensée.

La maladie est une autre épreuve de l'humanité, qu'elle tourmente sous des formes infinies : il y a la lèpre hideuse, le chancre, l'ulcère qui corrompt et ronge les chairs; l'idiotisme et la folie, qui font de l'être humain un animal, avec les mêmes instincts, les mêmes habitudes, les mêmes fureurs; les épidémies, qui changent toute une ville ou toute une région en un vaste hôpital; l'épilepsie, dont les victimes demeurent un objet d'épouvante pour tous, et cent autres variétés, dont aucune n'échappe à la clairvoyante et intrépide charité des Congrégations. Elles entretiennent, dans ce seul pays de France, une armée de plus de cent mille religieux ou religieuses, et c'est par centaines de mille

qu'il faut compter les malheureux qu'elles s'appliquent à aimer, à secourir et à soulager. Au III[e] siècle, le diacre Laurent, sollicité par les persécuteurs de livrer les trésors de l'Église, assembla tous les pauvres que les chrétiens nourrissaient, et les montrant aux bourreaux, il dit : « Vous voulez nos trésors, les voici : prenez-les. » Qu'adviendrait-il aujourd'hui si les Congrégations abandonnaient les malheureux, les malades, les éclopés, les incurables, les frénétiques, tous les êtres délaissés que leur charité protège ? Vous ne sauriez que faire de ces multitudes ; le budget de l'État serait impuissant à leur fournir du pain pour les nourrir, des serviteurs pour en prendre soin.

Enfin l'homme est sujet à une autre souffrance qui invoque la pitié : la vieillesse. Le paganisme la condamnait à la mort ou à la faim, et partout où s'affaiblit l'influence catholique, elle est exposée à l'abandon, au mépris ou même à la brutalité. L'Église s'apitoya dans tous les siècles sur cette grande infortune. Dans le nôtre, elle a organisé un batail-

lon spécial chargé de la combattre : les Petites Sœurs des Pauvres. Pour cette entreprise, elle n'a fait appel ni à un homme politique ni à un membre de l'Institut. C'est par un simple vicaire de Bretagne qu'elle a réalisé ce miracle, honneur de notre foi dans la dernière moitié d'un siècle égoïste et jouisseur. Par ses conseils, trois pauvres servantes s'assemblent dans une mansarde enfumée, on leur amène d'abord un vieillard de quatre-vingts ans, et bientôt on leur conduit douze vieillards indigents. Après ces débuts, la Congrégation naissante se répand en quelques années dans le monde entier. Aujourd'hui les Petites Sœurs des Pauvres ont une centaine de maisons en France, une vingtaine dans les Iles Britanniques, autant en Espagne et en Amérique, dix en Belgique, une en Afrique, une en Italie. Elles en avaient une en Suisse, et quand on l'a fermée, elles n'ont pas su se décider à jeter sur le pavé leurs pauvres vieillards. Pendant qu'au nom de la liberté on mettait sous le séquestre les deux vaches, les couchettes et la batterie de cuisine de l'asile, les Sœurs partaient sans bruit avec leurs vieux enfants

et les emmenaient dans leurs maisons de France qui abritent déjà plus de vingt mille vieillards. Avec les miettes tombées de la table des riches, les marcs de café, les légumes recueillis dans les marchés, les soupes données dans les casernes, elles arrivent, par un prodige inouï, à préparer une nourriture saine et fortifiante à ces malheureux, auparavant livrés à la détresse et à la faim. Elles pourvoient elles-mêmes à tout et ne mangent qu'après avoir servi leurs hôtes. Plus d'une fois elles sentent la privation, et des vivres envoyés par le Bon Dieu qui n'oublie pas ses enfants sont heureusement offerts au moment où il n'y a plus qu'un morceau de pain.

Et maintenant, vous vous demandez sans doute ce que le pays et ses législateurs vont faire pour témoigner leur gratitude à ces femmes intrépides, à ces citoyens dévoués qui mettent leur temps, leur fortune, leur vie, au service des souffrances les plus rebutantes et les plus abandonnées. Comment va-t-on honorer leur courage et récompenser leur dévouement si noble et si désintéressé? En Angle-

terre, dans des conjonctures difficiles, pendant la guerre de Crimée, une femme se rencontra qui voulut se consacrer au service des blessés ; aussitôt le protestantisme la couvrit d'honneurs et d'applaudissements. Et ailleurs, la libre-pensée hésite à accorder aux religieux même le droit commun. Incroyants ou catholiques, qu'avez-vous donc à craindre de ces femmes inoffensives qui se consacrent au service de l'indigence et du malheur, de ces Frères de Saint-Jean-de-Dieu, qui soignent les incurables et les frénétiques ? Ces associations pacifiques n'ont jamais conspiré contre les gouvernements ; elles n'ont jamais été une menace pour la liberté ; nulle part l'égalité n'est aussi parfaite que parmi leurs membres ; elles donnent au monde les leçons d'une admirable fraternité. Pourquoi les haïssez-vous ? Pourquoi cette suspicion sans fondement dans laquelle vous les tenez, cette haine injustifiable dont vous poursuivez des gens de bien? L'histoire du passé vous apprend que cette race est immortelle et qu'elle ne succombera pas sous votre colère ; mais les coups que vous lui portez atteignent les orphelins, les

malades abandonnés, les vieillards hospitalisés par la charité catholique. Ce sont les religieux que vous voudriez frapper ; en réalité ce sont les pauvres et les malheureux de toutes sortes auxquels vous faites de douloureuses et d'incurables blessures.

Victime de la souffrance dans son corps, l'homme la supporte aussi dans son âme, dont les blessures et les plaies sont aussi douloureuses que celles du corps et aussi dignes de pitié.

La première est l'ignorance, et une des raisons qui recommandent les Congrégations au respect universel, c'est qu'elles se dévouent, pour la plupart, à combattre cette redoutable ennemie de l'âme humaine.

Comment agiraient-elles autrement, puisqu'elles s'inspirent de la volonté de l'Eglise et qu'elles vivent de son esprit ? Or, bien qu'on ait souvent représenté l'Eglise comme hostile à la diffusion des lumières, c'est un fait aussi

éclatant que le soleil, que le peuple lui doit, et qu'il doit à elle seule, d'être enseigné. Les premières écoles populaires datent de son avènement dans le monde. La Grèce, si amoureuse des arts et des sciences, Rome, au temps de la République comme sous le règne des Césars, n'avaient jamais songé à instruire le peuple. Et il ne semble pas que cette cause sacrée ait passionné davantage l'incrédulité moderne. Son représentant le plus autorisé, Voltaire, n'hésitait pas à écrire : « Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants[1]. Il est à propos que le peuple soit guidé, non pas instruit, il n'est pas digne de l'être[2]. »

Par la plume du pape Benoît XIII, dans la bulle d'approbation des Frères de la Doctrine chrétienne, l'Eglise exprimait de tout autres pensées : « L'ignorance, disait-elle, est la source de tous les maux, surtout parmi ceux qui sont livrés au travail manuel. »

Chaque jour, sous nos yeux, les Congrégations mettent leur conduite en rapport avec ces principes.

1. Lettre à Damilaville, 1er avril 1766.

2. Au même, 19 mars 1766.

Le seul Institut de Saint-Jean-Baptiste de La Salle voue à l'enseignement populaire 12.000 religieux qui donnent l'instruction à 400.000 enfants. Sur un plan analogue se sont organisés les Clercs de Saint-Viateur, de Lyon, qui ont pour vocation de diriger les classes des communes les plus pauvres ; les Frères de la Doctrine chrétienne, de Nancy, dont les pensionnats ont inauguré l'enseignement professionnel ; les Petits-Frères de Marie, avec leurs cent mille élèves et leurs écoles répandues en France, en Belgique, en Autriche et jusqu'en Nouvelle-Calédonie, et d'autres Congrégations presque innombrables qui, sous des noms divers, poursuivent par toute la terre le même but.

Tandis que ces Instituts donnent l'enseignement primaire aux enfants du peuple, des Congrégations de prêtres entretiennent des écoles florissantes qui offrent à la jeunesse studieuse l'enseignement secondaire. Dominicains, Oratoriens, Jésuites, Maristes, prêtres séculiers, rivalisent de zèle pour former des hommes instruits qui soient en même temps de bons chrétiens et de bons Français.

Est-il vrai que notre siècle soit ami des lumières? Qu'il le prouve par des faits et qu'il accorde du moins aux maîtres courageux et désintéressés dont la vie est vouée à cette œuvre obscure le bien sacré de tous, la liberté.

D'ailleurs, les religieux ne se sont pas bornés à posséder et à répandre les éléments des connaissances humaines ; jamais la haute science n'eut des serviteurs plus intrépides et plus éminents. Il y eut un temps où l'on ne trouvait de savants que parmi eux, et, si plus tard la science s'est vulgarisée, c'est parce qu'ils ont généreusement ouvert sur le monde leurs mains remplies de ce trésor.

Il serait puéril de contester l'action profonde qu'ils exercent aujourd'hui encore dans l'ordre scientifique. En supprimant les Congrégations, la Révolution suspendit la formation de tous les grands recueils de notre histoire. L'Etat confia la continuation de ces glorieux travaux à l'Institut ; mais ils furent désormais poursuivis avec une telle lenteur, qu'ils ne semblaient pas devoir devancer le jugement dernier. Ce sont des religieux qui

ont repris le *Gallia Christiana*, les *Annales Ordinis Sancti Benedicti*, les *Vitæ Sanctorum des Bollandistes*, et seuls, ils sont à même, par l'unité de la direction, la division du labeur, la multiplicité des ouvriers, de les conduire à bonne fin.

Il n'y a pas une branche des connaissances humaines dans laquelle ils n'aient eu, même dans les temps les plus modernes, d'illustres représentants. Si vous parlez de la théologie, ils nomment Liberatore, Franzelin, Carrière, Mazella. Si vous invoquez l'histoire ou la philosophie, ils présenteront Gratry, Guéranger, les Bollandistes. Si vous en venez à l'éloquence, c'est alors que leur triomphe sera plus éclatant encore, Lacordaire, Ravignan, Félix, Monsabré, ayant élevé leur renom à une hauteur que personne n'a surpassée.

Qu'on vienne proposer, dans une assemblée publique ou à la tribune des parlements, de fermer les grandes écoles, de supprimer l'Académie française et l'Institut, les protestations contre cette motion antisociale seront unanimes. Les divisions politiques se tairont et tous les partis se trouveront unis pour affir-

mer que détruire les foyers de la science, c'est combattre la civilisation et rouvrir les portes d'un pays à la barbarie. Or, il n'y a pas au monde d'école qui rende à la science d'aussi grands services que les Ordres religieux. C'est pourquoi l'histoire jugera sévèrement ceux qui aspirent à amoindrir ou à supprimer leur action, et ces tentatives ne sauraient trouver grâce, même dans le présent, aux yeux de tout homme qui jouit, je ne dis pas des lumières de la foi, mais simplement de celles d'un esprit impartial et éclairé.

L'ignorance à combattre n'est pas le seul objectif des Ordres religieux; ils se proposent aussi de détruire l'erreur.

Pour vous en convaincre, ouvrez la carte du monde et examinez les contrées dans lesquelles se trouvent encore les temples des doles, les horreurs de l'esclavage, de la polygamie, de l'abandon légal des enfants, de l'anthropophagie. Vous vous attendez peut-être à y rencontrer des légions de libres-penseurs, pionniers intrépides de la civilisation?

Point du tout. On les trouve sur les bancs des assemblées publiques, sous les portiques des Académies, sous la coupole de l'Institut, mais non pas dans ces tristes régions où il n'y a que des embûches et des périls. Cela est bon pour des Jésuites, des Dominicains, des Capucins, des Lazaristes, des Liguoriens. Et de fait, ils y sont par milliers. Leurs puissantes voix font entendre à toutes les extrémités du monde le nom du Christ et prêchent l'amour de l'Eglise en même temps que l'amour de la France.

Un discours ne suffirait pas à tracer seulement un résumé des travaux immenses que les Congrégations poursuivent dans les contrées lointaines. Les Jésuites partagent avec les prêtres des Missions Etrangères ce vaste champ des Indes et de la Chine que leur légua François Xavier ; les Dominicains évangélisent la Mésopotamie et les Antilles ; les Maristes, l'Océanie. Les missionnaires de Notre-Dame d'Afrique font bénir le nom français à Tunis. à Jérusalem, dans le Sahara tripolitain, jusqu'au centre de l'Afrique. La Congrégation du Saint-Esprit envoie d'intré-

pides apôtres au Gabon, au Congo, au Zanguebar, et dans la plupart de nos colonies.

En même temps des femmes courageuses, à l'imitation de Marthe et de Madeleine, vont seconder au loin l'œuvre des apôtres. Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres desservent près de cinquante hôpitaux à la Martinique, à la Guadeloupe, en Cochinchine, en Chine, au Japon, sous le soleil meurtrier de Cayenne. Huit cents religieuses de Saint-Joseph de Cluny tiennent des écoles ou des hospices dans les pays d'outre-mer, où elles s'occupent avec prédilection des nègres. La Congrégation de Saint-Vincent-de-Paul envoie vingt-cinq ou trente mille religieuses dans le monde entier, même dans l'Angleterre protestante, vaincue, elle aussi, par leur charme et leur dévouement.

Il n'est donc pas discutable que les services rendus par les Ordres religieux dans le passé et dans le présent doivent leur mériter de tout

homme impartial l'estime et l'affection du pays, tout au moins la liberté.

Qui a répandu les puissantes et fécondes idées qui ont civilisé le monde? Les Ordres religieux.

Qui a défriché le sol et assaini les régions marécageuses et inhabitables? Les Ordres religieux.

Quand les hordes barbares se pressaient les unes sur les autres en longues et frémissantes traînées, qui est allé à elles pour les instruire et les civiliser? Les Ordres religieux.

Qui, dans l'âge des ténèbres, éclaira le monde et l'empêcha de sombrer dans la nuit? Les Ordres religieux. Seuls, ils savaient; seuls, ils prêchaient; seuls, ils enseignaient; seuls, ils écrivaient.

Qui a bâti un grand nombre de ces monuments superbes, de ces cathédrales que les siècles ont admirées? Les Ordres religieux.

Qui a légué à la science ces collections merveilleuses dont elle s'enorgueillit, ces incomparables bibliothèques, sa gloire et sa richesse? Les Ordres religieux.

Qui, dans les temps modernes, a procuré

du soulagement à l'infortune, une mère aux orphelins, du pain et de l'honneur aux indigents? Qui a combattu, avec un héroïque courage, l'ignorance et l'erreur, et promené dans le monde entier le flambeau de la foi? Les Ordres religieux.

A défaut de reconnaissance, l'intérêt fait à tous les hommes un devoir de leur vouer un culte fidèle et de les couvrir d'une protection courageuse.

D'ailleurs, ces institutions saintes sont issues de la parole de Jésus-Christ. Elles sont l'œuvre de Dieu. Or, l'œuvre de Dieu peut être en butte aux préjugés, aux passions ; elle peut être ébranlée, amoindrie, rendue chancelante, mais elle résiste à tous les chocs ; on ne la renverse pas, on ne la supprime pas, on ne l'anéantit pas.

APPENDICE

APPENDICE

NOTE I

Nous reproduisons, en les réduisant aux proportions d'une note, les pages remarquables et très théologiques, écrites par M. le chanoine Moulart, sur la Constitution de l'Église[1].

Constitution de l'Église. — Forme de son gouvernement. — De la monarchie, de l'aristocratie et de la démocratie dans l'Église.

Notions préliminaires. — Trois éléments distincts, mais harmonisés, entrent dans la Constitution de l'Église : la monarchie, l'aristocratie et la démocratie.

Pour comprendre comment ces trois éléments se combinent, il faut distinguer la *constitution* ou l'*état* de l'Eglise d'avec son *gouvernement* ou *régime actif.* Par constitution nous entendons le corps social tout entier, pouvoir et sujets avec leurs rela-

1. *L'Église et l'État*, par le chanoine MOULART, 2e éd. — Voir *la Foi, l'Église, la Papauté*, par le l'abbé de PASCAL, p. 431.

tions réciproques ; et par gouvernement, le pouvoir à ses divers degrés.

Deux éléments constituent le gouvernement ecclésiastique, la monarchie et l'aristocratie. Dans le premier réside la souveraineté suprême, cause et centre de l'unité. L'aristocratie, tout en jouissant de droits divins, ne peut prétendre à la suprême autorité. La démocratie appartient à la constitution de l'Eglise, avec la faculté de pénétrer dans le gouvernement.

ARTICLE PREMIER

FAUX SYSTÈMES TOUCHANT A LA CONSTITUTION DE L'ÉGLISE

§ I

Systèmes protestants, épiscopal, territorial et collégial.

En vertu de leur grand principe d'inspiration individuelle, les protestants ont été logiquement amenés à proclamer chaque fidèle prêtre et docteur de la loi nouvelle, et indépendant de tout pouvoir spirituel, en un mot la *démocratie la plus radicale*[1].

De droit divin, d'après eux, l'Église ne peut avoir la forme sociale. *Ecclesia enim status non est,* dit Puffendorf. Mais comme toute société humaine, si

1. Voir Mœhler, *La Symbolique,* §§ 45 et suiv.

invisible qu'on la suppose dans son essence, a besoin d'être gouvernée, les protestants se sont adressés à l'autorité civile. De là les *Eglises nationales*. Pour justifier ce fait, la science protestante a successivement prôné trois systèmes.

I. *Système épiscopal,* de Stephany et de Carpzov, le premier en date. — Voulant trouver une base juridique au pouvoir royal et sacerdotal créé par leurs théologiens, les juristes protestants rattachèrent leur théorie à la paix religieuse d'Augsbourg de 1555. On y avait, en substance, décrété « la suspension, dans les Etats protestants adhérents à la confession d'Augsbourg, de la juridiction ecclésiastique ou épiscopale, jusqu'à la solution définitive du différend religieux ». Les juristes en conclurent que cette juridiction épiscopale avait été dévolue au pouvoir séculier. Tel est le système épiscopal, né vers la fin du XVI[e] siècle.

II. *Système territorial* de Mozer, enté sur les pernicieuses doctrines de Grotius, Hobbes et Spinoza. — Le système épiscopal ne vécut pas longtemps. Partant de ce principe fondamental du protestantisme, que l'épiscopat est contraire à la loi évangélique, les légistes dirent que la paix d'Augsbourg de 1555 était non une dévolution, mais une restitution de droits usurpés. Voici leur raisonnement : Le prince peut exercer sur les Églises particulières, existant dans ses États, les droits inhérents au territoire et à l'État : de là les deux maximes : *Ecclesia*

est in statu et *Cujus est regio, illius est et religio*. Le territoire, voilà le fondement des droits de la souveraineté spirituelle !

Ces deux théories sont aujourd'hui presque universellement abandonnées par les protestants.

III. *Système collégial* de Puffendorf et de Pfaff, vulgarisé par Bœhmer. — Bœhmer repousse le système territorial comme ruinant la société humaine : la nature n'a pas transmis au prince le droit religieux. La base de son système est ce principe : que les citoyens ont le droit naturel de former des associations subordonnées à l'Etat, des espèces de *collèges* dont les membres sont égaux : tout au plus distingue-t-on des docteurs et des auditeurs. Les docteurs n'ont aucune juridiction, ils exercent un ministère : l'obéissance est toute spontanée : tout au plus a-t-on le droit d'exclure les dissidents du collège.

Mais l'État a sur les collèges le droit : 1° d'en apprécier la convenance ; 2° de les surveiller ; 3° de leur accorder ou de leur ôter l'existence légale, de laquelle émanent leurs droits civils.

Le droit de surveillance constitue pour le prince celui de s'ingérer dans les choses spirituelles ; il peut se prémunir contre tout empiétement possible, de là le *Placet* et les *Appels comme d'abus*. Il peut constituer les docteurs, régler l'enseignement, exercer le pouvoir judiciaire, convoquer les conciles, etc.

On voit par ce simple exposé que la plupart des erreurs modernes sur la constitution de l'Église,

sur ses rapports avec l'État, sur ses droits et la limite de ses droits, ont une étroite affinité avec le système du protestant Bœhmer.

§ II

Système représentatif ou de la monarchie constitutionnelle.

I. *La démocratie spirituelle mitigée au XIVe siècle.* Au XIVe siècle, Marsil de Padoue et Jean de Jande ou de Gand, docteurs de l'Université de Paris, placèrent la souveraineté spirituelle dans la communauté elle-même. D'après eux, la communauté est la source de tout pouvoir dans l'Église. Ne pouvant l'exercer par elle-même, elle désigne des mandataires qui lui restent soumis ; c'est la hiérarchie. Au reste, le prince politique est-il *fidèle,* le peuple lui donne *immédiatement* son autorité. Ainsi les Pontifes sont comptables de leur autorité au peuple et au prince, quand ce dernier est dans la foi, au peuple seul quand le prince est hérétique.

C'est l'aurore de la Réforme.

II. *La monarchie constitutionnelle d'Edmond Richer.* — Au XVIIe siècle, Edmond Richer, syndic de la Faculté de théologie de Paris, renouvela la théorie démocratique, mais d'une manière plus mitigée encore. Dans l'opinion précédente, la *primauté* et les *distinctions hiérarchiques* sont d'institution humaine : Richer les donne comme étant *d'institution divine* ; mais de *droit divin* aussi, il les dit subor-

données au corps des fidèles, en qui réside, selon lui, l'autorité spirituelle. En 1611, il publia l'ouvrage intitulé : *De ecclesiastica et politica potestate*, source à laquelle ont puisé tous ceux qui ont attaqué la constitution de l'Église.

Voici les fondements du système de Richer :

I. « En établissant son Église, le Christ a confié la suprême autorité *plutôt, plus immédiatement* et *plus essentiellement* à toute l'Église qu'à Pierre[1]. » Il considère donc le Pontife romain et les évêques comme les instruments et les ministres de l'Église : ils n'ont que le pouvoir exécutif. C'est le principe de la monarchie constitutionnelle représentative.

II. « Le Christ a transmis par lui-même et immédiatement la juridiction (l'exercice de la juridiction) ou le pouvoir des clefs à l'ordre hiérarchique tout entier, par la mission réelle et immédiate qu'il a donnée *indistinctement* aux apôtres et aux disciples[2]. »

Donc Pape, évêques et prêtres marchent de pair. C'est l'aristocratie pure avec tous ses pouvoirs. De là les maximes : « *Le concile général est au-dessus du Pape ;* — L'Église est gouvernée par les canons, etc. »

III. « Tout pouvoir, quant à sa force coactive, dépend du consentement de la multitude. » Donc la démocratie est prédominante dans l'Église.

1. Op. cit., cap. I.
2. Cap. II.

Quant aux rapports de l'Église avec l'État, Richer prétendait que l'Église, n'ayant de par Jésus-Christ ni territoire ni glaive, ne peut user de *coaction* ni de *peines temporelles*, mais seulement de *persuasion*. Au prince, comme seigneur du territoire, appartient de faire des lois et de tirer le glaive ; comme protecteur de l'Église et défenseur des canons, le prince est juge légitime des appels comme d'abus, et telle est l'origine des libertés de l'Église.

On comprend combien ces principes sont féconds en conséquences erronées.

Les erreurs de Richer passèrent, avec plus ou moins de déguisement, dans les ouvrages de Marc Antoine de Dominis, des Jansénistes, de Van Espen, Ellies Dupin, Launoy, Fébronius, Giannone, etc.

Ces auteurs voulaient introduire dans l'Église, institution toute positive et surnaturelle, les principes du gouvernement mixte et représentatif. Sans doute on peut concevoir un utile mélange du triple élément royal, aristocratique et démocratique, en ce sens que le roi gouverne en prenant conseil des grands, et en laissant au peuple le soin des affaires municipales. Saint Thomas, Bellarmin, ont préconisé cette combinaison qui s'applique, dans une certaine mesure, à la constitution de l'Église. Il n'y a point alors partage de la souveraineté en trois branches indépendantes, et *représentation de ces pouvoirs* ; il n'y a que *représentation des intérêts*. Le pouvoir n'est point alors partagé.

Mais il est une autre manière d'entendre le gouvernement mixte : ce que l'on appelle aujourd'hui *régime parlementaire* ou *constitutionnel*, et qui se résume dans les deux principes suivants :

1° Division de la souveraineté en trois personnes morales, le prince, une assemblée aristocratique (Sénat), et une assemblée populaire, se faisant mutuellement équilibre, parce qu'aucune ne peut rien décider sans le concours des autres ; 2° souveraineté populaire, base de tout le régime. Le peuple conserve la propriété inaliénable de la juridiction qu'il délègue aux trois pouvoirs. On le voit, il existe une grande analogie entre ce genre de gouvernement et les systèmes que nous venons d'exposer. D'après leurs auteurs, l'exercice du pouvoir est partagé entre le Pape, les évêques et les ministres inférieurs, qui sont les représentants du corps des fidèles, le pouvoir ayant été donné directement à la multitude.

§ II

Système gallican de la monarchie tempérée par l'aristocratie.

I. *Deux sortes de gallicanisme.* — Il y a deux gallicanismes : le gallicanisme théologique, et le gallicanisme politique, celui des parlements et celui du clergé. Leurs excès et leurs erreurs ne sont pas les mêmes. Nous parlons ici du gallicanisme théologique.

II. *Le gallicanisme condamné par le concile du Vatican.* — Jusqu'à notre époque, le gallicanisme avait, du moins en apparence, conservé une certaine valeur théologique. Quoique né des tendances schismatiques des XIV[e] et XV[e] siècles, il n'avait jamais franchi la ligne mathématique qui séparait le dogme défini de l'hérésie formelle. Mais ce système vient d'être directement atteint par le concile du Vatican, et il doit désormais, quant aux points fondamentaux, être mis au rang des hérésies. Seul a été condamné le système des théologiens *sur la forme du gouvernement intérieur de l'Église, sur la nature et les fonctions de la primauté, ainsi que sur ses rapports avec l'épiscopat.* Système formulé dans les trois derniers articles de la déclaration de 1682.

III. *Idée générale.* — D'après les théologiens gallicans, la souveraine puissance a été conférée simultanément au Pontife romain et aux évêques. Le Pape est un vrai monarque ; mais les évêques ont un droit divin et inamissible dans le gouvernement suprême de l'Église, et, par leur union avec leur chef, ils forment la souveraineté spirituelle. Ainsi la monarchie de l'Église est efficacement tempérée. Telle est la thèse du gallicanisme le plus modéré.

IV. *Développement.* — Ses théologiens la développent de la manière suivante :

1° *La papauté, principe monarchique.* — A la tête de son Église, Jésus-Christ a placé le Pontife romain,

dont la primauté est la condition nécessaire et éternelle de l'unité religieuse. Sa juridiction s'étend sur toute l'Église. D'elle émane toute autre juridiction, tout pouvoir externe. Le Pape réunit en lui tous les pouvoirs.

1. Il peut, *quand le bien de l'Église le commande*, édicter les lois nécessaires ou utiles, et, *dans les circonstances extraordinaires*, les abroger.

2. A son tribunal, ouvert à tous, ressortissent toutes les *causes majeures*, et qui lui sont réservées.

3. Il procure, dans le monde entier, l'observation des saintes règles, en en tempérant la rigueur *quand les circonstances l'exigent*. Il convoque, préside et confirme les conciles généraux. Il approuve les Ordres religieux. *Selon que les circonstances l'exigent*, il étend ou restreint les prérogatives des sièges épiscopaux, détermine et change les limites des diocèses. Il règle les rapports de l'Eglise avec les princes et les peuples.

4. Il propose et définit la foi et la morale et condamne les erreurs qui leur sont contraires.

2° *L'épiscopat ou l'aristocratie, pouvoir modérateur.* — Ces prérogatives ne sont pas *absolues, illimitées*. Les actes du Souverain Pontife ne sont irréformables que par le consentement commun des évêques dispersés ou réunis en concile œcuménique, que ce consentement soit explicite ou implicite, antécédent ou conséquent.

Remarque. — Avant d'aller plus loin, je veux

faire remarquer que le tempérament aristocratique, comme l'entendait M[gr] Maret, dont nous exposons ici la doctrine, est non seulement subversif de la papauté telle que le Christ l'a établie, mais encore une impossibilité. Pour le prouver, supposons une opposition du Pape et des évêques sur une question d'administration, je ne dis pas une question de doctrine, parce qu'en cette matière l'hypothèse présente des difficultés spéciales, dans lesquelles il est inutile d'entrer. Qu'arrive-t-il ? De ces trois choses l'une : Ou l'autorité du Pape l'emportera, ou ce sera celle des évêques, ou bien les deux autorités s'équilibreront. Dans le premier cas, la monarchie simple l'emporte ; dans le second, l'aristocratie pure ; dans le troisième la souveraineté sera détruite ; mais dans aucun il n'y aura concours des deux éléments.

Cette hypothèse possible avait été prévue par quelques gallicans, et dans ce cas, ils admettaient la supériorité du concile œcuménique, ce qui n'est autre chose que l'article II de la déclaration de 1682. M[gr] Maret n'est pas allé jusque-là ; il a soutenu la nécessité du concours des deux éléments pour constituer la souveraineté spirituelle. Mais cette position était intenable, nous l'avons vu : les gallicans de cette nuance n'avaient qu'à choisir entre le Pape et les évêques, ou plutôt, repoussant l'ultramontanisme, ils devaient admettre la possibilité d'un concile œcuménique sans le Pape et malgré le Pape, ce qui

était absurde, car le Pape, chef de tous les évêques pris isolément, ne pouvait être l'inférieur de tous les évêques réunis.

Suite de l'exposé. — Reprenons l'exposé du système. Du principe de la monarchie tempérée par l'aristocratie, découlent les conséquences suivantes :

1. Le Souverain Pontife ne jouit pas de la *plénitude absolue* du pouvoir législatif : il est soumis aux lois générales de l'Église. Son pouvoir administratif est réglé par les canons.

Beaucoup de gallicans admettent qu'il n'a sur les fidèles pris individuellement qu'un pouvoir *médiat* et *extraordinaire*, et non *immédiat* et *ordinaire*, ce dernier appartenant aux évêques, en tant qu'ils participent à l'autorité souveraine, et qu'ils sont établis par Jésus-Christ à la tête de leurs diocèses.

2. Il ne connaît en première instance que des causes qui lui ont été réservées : les autres ne peuvent lui être portées qu'en appel.

3. Son jugement, en matière de foi et de mœurs, n'est pas infaillible ; il n'est irréformable qu'après le consentement de l'Église universelle.

On le voit, l'aristocratie de l'épiscopat est un vrai contrepoids, un vrai tempérament apporté à ce que pourrait avoir d'excessif la puissance souveraine d'un seul.

Nous allons maintenant faire une réfutation sommaire de tous les systèmes, en exposant les vrais principes de la science théologique.

ARTICLE II

EXPOSÉ DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE

I. *L'apostolat.* — L'apostolat est le fait le plus éclatant de l'Évangile. Jésus-Christ choisit douze témoins de sa vie, il les envoie aux nations pour les instruire et les baptiser. Il leur confie le triple pouvoir de l'enseignement, de l'ordre et du gouvernement. *Envoyé* par son Père, le Christ *envoie* ses disciples, qui à leur tour *enverront* leurs successeurs. Ainsi l'exercice de tout pouvoir dans l'Église repose sur la *mission* (je ne dis pas tout pouvoir, car le pouvoir de l'ordre dérive de l'ordination).

Les Apôtres sont le fondement de l'Église : c'est un fait positif divin. Ne cherchons donc pas son origine dans les lois de la nature. Et la souveraineté spirituelle n'ayant jamais appartenu à la communauté, il faut convenir que la forme de la société chrétienne n'est point la démocratie.

Les protestants ont bien objecté l'élection par les fidèles de saint Mathias et des sept diacres, et le suffrage donné plus tard par le peuple dans le choix de ses ministres. Tout cela n'était que faveur pure ; d'ailleurs, les élus de la communauté n'étaient point pour cela constitués ministres de la parole et des sacrements. Les Apôtres s'étaient réservé l'*imposition des mains*, comme plus tard le Pape l'*institution ca-*

nonique. D'ailleurs, quand les motifs de cette faveur n'existèrent plus, l'Église dut l'abolir, et elle l'abolit.

II. *La primauté* ou *monarchie.* — Mais l'Homme-Dieu a-t-il donné à l'Église un gouvernement aristocratique? A-t-il donné à chacun des Apôtres un pouvoir égal? et au collège apostolique la souveraineté spirituelle? Non. Dieu a voulu que l'Église, royaume terrestre, fût un reflet du royaume céleste, où il règne en personne, environné des anges et des saints.

Il choisit donc Pierre — un — pour chef visible de l'Église; et il l'a investi de la plénitude des trois pouvoirs, il lui a confié le suprême sacerdoce, la suprême autorité doctrinale, la royauté une et indivisible; en un mot, il a établi la monarchie simple. Pierre seul est le fondement de l'Église: les Apôtres sont des pierres fondamentales secondaires.

Raisons de la primauté. — L'unité et la conservation de l'Église établie par et sur cette unité, tel est le but des insignes prérogatives dévolues à Pierre et à ses successeurs sur son siège épiscopal de Rome. *Una Ecclesia,* dit saint Cyprien, *a Christo Domino super Petrum origine unitatis et ratione fundata*[1].

Pour réaliser ce but sublime, l'Église tout entière est subordonnée au pouvoir auguste du monarque; c'est bien là, d'ailleurs, l'idée que donnent de la primauté de l'évêque de Rome les textes sacrés et les témoignages constants de la Tradition.

1. *Epist. 70 ad Januar.*

Définitions du concile du Vatican. — Néanmoins l'esprit de secte a cherché à ébranler la primauté de l'évêque de Rome, de nos jours surtout. Aussi le concile général du Vatican a-t-il jugé nécessaire de définir avec précision la doctrine sur l'institution, la perpétuité et la nature de la primauté apostolique, et de condamner les erreurs contraires à cette doctrine.

Il a donc enseigné et déclaré :

1° « Que le bienheureux apôtre Pierre a été établi, par le Christ Notre-Seigneur, prince des Apôtres et chef visible de toute l'Église militante, et qu'il a reçu directement et immédiatement du Fils de Dieu une primauté, non seulement d'honneur, mais de vraie et proprement dite juridiction[1]. »

Cette première définition générale renferme la condamnation de tous les systèmes qui considéraient la primauté comme une émanation du corps des fidèles.

2° « Qu'en vertu de cette primauté, le Pontife romain a, non une simple charge de direction et de surveillance, mais le plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Église universelle, non seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Église répandue dans tout l'univers; — qu'il possède, non la principale part seulement, mais toute la plénitude de ce pou-

1. Chap. I et can. correspondants.

voir suprême; — et que son pouvoir est *ordinaire* et *immédiat* sur toutes les Églises et sur chacune d'elles, sur tous les pasteurs et sur tous les fidèles et sur chacun d'eux[1]. »

Ce canon définit la nature, la force et les attributs de la primauté; il est particulièrement dirigé contre les gallicans, jansénistes, fébroniens, pistoriens, etc.

3° « Que de droit divin saint Pierre a dû avoir des successeurs perpétuels dans cette primauté, et que les Pontifes romains sont ses successeurs[2]. »

Double unité, infaillibilité. — En donnant à Pierre une si haute prérogative, Jésus-Christ a réalisé dans son Église l'unité dans le gouvernement et l'unité dans la doctrine. La première prévient le schisme : la seconde, l'hérésie. Celle-ci implique nécessairement l'infaillibilité doctrinale du Pape; car il répugne qu'il puisse enseigner l'erreur. Cette infaillibilité a été proclamée dans le concile du Vatican. Il y a été défini « comme dogme divinement révélé », que « lorsqu'il parle *ex cathedra,* c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Église universelle, le Pontife romain jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du

1. Chap. III et can. correspondants.

2. Chap. II et can. correspondants.

bienheureux Pierre, de l'infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue en définissant la doctrine touchant la foi et les mœurs; et par conséquent que ces définitions du Pontife romain sont irréformables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Église. »

Cette définition emporte expresse condamnation de l'article 4 de la déclaration de 1682.

III. *La hiérarchie.* — L'Église est une monarchie : elle est en même temps une hiérarchie. Les pouvoirs qui la constituent se divisent en degrés distincts, nettement marqués : ce sont les *évêques*, les *prêtres*, les *ministres*. Toute l'antiquité atteste l'origine divine de cet ordre hiérarchique. Les plus célèbres protestants, Mosheim, Blondel, Néander, Bauer, etc., ont avoué que les principes de la constitution actuelle de l'Église existaient déjà clairement appliqués dès le milieu du second siècle. A qui persuaderont-ils que l'Église ainsi instituée a duré quelques années à peine? Le concile de Trente n'a-t-il pas porté cet anathème : *Si quis dixerit in Ecclesia catholica non esse hierarchiam divina ordinatione institutam, quæ constat ex episcopis, presbyteris et ministris, anathema sit*[1] ?

L'épiscopat. — Les évêques, successeurs des Apôtres, occupent le premier rang de la hiérarchie : ils sont les pierres fondamentales secondaires de l'Église.

1. Sess. XXIII, can VI, *De sacram. ord.*

Par ces mots : successeurs des Apôtres, il ne faut pas entendre que chaque évêque succède à un apôtre déterminé, *non singuli singulis*; car les Apôtres, à l'exception de saint Pierre et de saint Jacques le Mineur, n'ont pas occupé régulièrement un siège particulier : d'ailleurs, le nombre des évêques est de beaucoup supérieur à celui des Apôtres. Voici donc le sens de la formule :

1. Les évêques, en tant que formant un corps uni à la tête, sont les successeurs des Apôtres; en d'autres termes, l'épiscopat remplace l'apostolat.

2. Les pouvoirs de chaque Apôtre n'ont pas passé à chaque évêque. Premiers fondateurs de l'Église naissante, les Apôtres étaient investis de pouvoirs *extraordinaires*, entre autres : *a*) de l'universalité de juridiction, avec toutes ses conséquences; *b*) l'infaillibilité doctrinale. — Le pouvoir universel n'a pu être continué aux évêques, il eût engendré le désordre; il a été limité à *un pouvoir particulier*. L'infaillibilité est la prérogative propre du Pape.

3. Enfin les Apôtres ont reçu leur mission *immédiatement* de Jésus-Christ; les évêques ne la reçoivent (selon l'opinion communément reçue) que *médiatement*, par l'intermédiaire du Souverain Pontife.

Les évêques sont la plus haute noblesse de l'Église. Ils ont deux sortes de pouvoirs :

a) Considérés individuellement, ils ont la juridiction ordinaire sur les Églises particulières qui leur sont confiées.

b) Comme corps moral uni à son chef, ils ont part au gouvernement de l'Église, ils assistent aux conciles généraux, et y sont juges de la foi.

Mais tous ces pouvoirs sont subordonnés au pouvoir plus sublime du Pape, qui, loin de diminuer celui des évêques, l'affirme, le corrobore et le défend, selon l'expression du concile du Vatican.

L'aristocratie. — Une aristocratie existe donc de droit divin dans l'Église. Cela autorise-t-il à dire que l'Église est *une monarchie tempérée d'aristocratie*?

Cette formule a été employée par les docteurs les plus ultramontains — c'est-à-dire les plus catholiques. — Cependant le cardinal Gerdil la tenait pour suspecte, parce que les novateurs en avaient abusé. Le cardinal avait raison pour le temps où il écrivait, mais aujourd'hui qu'il est clairement défini que la primauté pontificale emporte l'idée d'une vraie souveraineté, une et indivisible, cette formule n'offre plus le même danger : nous pouvons la conserver. Elle signifie, non ce que voulaient lui faire signifier les gallicans, mais qu'à côté du pouvoir suprême du Pape, il existe d'autres pouvoirs institués par Jésus-Christ, pouvoirs que le Pape doit respecter, qu'il ne peut détruire.

Ainsi l'Église n'est pas un gouvernement *absolu, illimité, de bon plaisir*; le Pape n'a pas *une irresponsabilité absolue* : ce sont les qualifications données par les gallicans à la doctrine improprement appelée

ultramontaine. Or, cette doctrine est aujourd'hui un dogme de foi!...

Loin d'être illimité, le pouvoir du Pape est pondéré.

1° Il a son tempérament dans le caractère de douceur que le Christ lui a imprimé : le Pape est le *servus servorum Dei*.

2° Il a une limite infranchissable dans la volonté de Jésus-Christ, qui a déterminé la constitution de l'Église : son œuvre ne peut être altérée.

3° Il a son contrepoids dans l'assistance de l'Esprit-Saint : assistance générale pour les affaires d'administration; spéciale ou infaillibilité pour la doctrine.

Quelles garanties plus sûres auraient offertes les gallicans? Celle du nombre? Mais, outre qu'il ne faut pas raisonner de l'Église, œuvre divine, comme des monarchies humaines, qui aurait garanti les fidèles contre le despotisme de la majorité? Les gouvernements représentatifs ne nous montrent-ils pas tous les jours ce despotisme en action? Il aurait fallu chercher un tempérament au tempérament même, et où le trouver, sinon dans la démocratie, comme l'a fait Richer, comme l'avaient fait les protestants?

Les prêtres et les ministres. — Après les évêques viennent les prêtres et les ministres. De droit divin, ils ne sont pas appelés à prendre part au gouvernement de l'Église, mais à la confection et à l'adminis-

tration des sacrements, ainsi qu'à l'exercice du culte.

IV. *La démocratie.* — La démocratie appartient à la Constitution de l'Église. Quel rang occupe-t-elle? Quels sont ses rapports avec la hiérarchie?

Tout gouvernement ayant pour fin le bien commun, l'Église est, sous ce rapport, la mieux réglée de toutes les sociétés. Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, par conséquent tout ministre de l'Église est obligé d'appliquer le prix de ce sang précieux à l'édification des membres du corps social.

Encore que Jésus-Christ n'ait pas conféré la souveraineté au peuple, il a donné à chaque fidèle le droit d'aspirer à entrer dans la hiérarchie, et d'en franchir tous les degrés. Point de castes ni privilège du sang. Le baptême et l'ordre ouvrent toutes les portes. C'est en ce sens que la démocratie fait partie essentielle de la constitution de l'Église, qu'elle y existe matériellement et politiquement.

1° Matériellement. — Jésus-Christ est venu surtout ennoblir, diviniser la partie infime de la société. Avec l'Église et par l'Église on a vu s'élever d'admirables institutions de charité. Ces institutions, paraît-il, ne suffisent plus à nos sociétés modernes, il faut les monopoliser, les séculariser. Cette substitution, en train de s'opérer partout, de la charité légale à la charité libre, à cette charité stimulée par le clergé et dirigée par l'Église, cette substitution blesse les droits de la religion, est contraire aux vrais inté-

rêts des pauvres, et est nuisible à la société elle-même.

2° Politiquement. — Sous le rapport politique, le peuple a acquis dans l'Église et par l'Église une existence civile, une liberté et une indépendance inconnues jusqu'alors, et partout où l'Église perd son influence efficace. N'est-ce pas l'Église qui a fait de l'abolition de l'esclavage son œuvre exclusive ?

C'est l'Église qui a établi dans le monde l'*égalité*, la *liberté* et la *fraternité* : c'est elle qui veille, par son enseignement, à ce que la fange du socialisme ne vienne pas troubler et corrompre ces trois sources de toute justice sociale.

La démocratie a donc des droits vis-à-vis du gouvernement ecclésiastique. Quels sont-ils ?

1° Le peuple a le droit, *droit divin et nécessaire*, d'être gouverné avec respect et charité ; de participer à tous les bienfaits de la Rédemption : sacrifices, sacrements...

2° De droit divin, il peut aspirer à passer dans la hiérarchie.

3° Il y a aussi des droits humains accordés par l'Église, tels sont : 1° la part faite autrefois aux rois dans la convocation des conciles ; 2° le vote sur le choix des pasteurs, accordé autrefois, mais aujourd'hui aboli ; 3° la présentation aux bénéfices majeurs, et le droit de patronage sur les autres ; 4° l'administration des biens affectés à l'exercice du culte ; 5° les concordats nous donnent des exemples d'autres concessions analogues.

Tous ces droits ne viennent que de la hiérarchie divine.

4° Les laïques jouissent encore : 1° de la liberté de concourir, sous le contrôle de l'Église, à l'enseignement des vérités éternelles; 2° de la faculté de posséder des biens temporels; 3° du pouvoir de fonder par le mariage des familles chrétiennes, et de perpétuer les membres de la société ecclésiastique.

Développement historique de la constitution de l'Église. — Conclusion. — Nous venons d'esquisser l'organisation fondamentale du gouvernement de l'Église : unité monarchique et répartition du pouvoir sacerdotal en trois degrés d'institution divine, qui se sont dédoublés et dont sont sorties ces créations étonnantes — depuis la Papauté jusqu'au plus humble aumônier, — qui font de l'Église la plus admirable des sociétés.

L'Église est l'unité souveraine et la suprême variété. La souveraineté y est de droit divin et de droit humain. Le droit divin se manifeste dans l'institution, les formes, les limites et les règles de transmission du pouvoir; le droit humain, dans la désignation et l'élection des personnes qui doivent l'exercer.

Monarchie une, indivisible, universelle, l'Église renferme les avantages de la monarchie héréditaire et de la monarchie élective : elle est absolue et limitée de toutes parts; elle est une sorte de confédération dans laquelle les Églises particulières jouissent

d'assez d'indépendance et de liberté d'action pour répondre pleinement aux traditions et au génie propres de chaque peuple chrétien.

Enfin, elle est puissante, mais ne saurait être oppressive : elle est de toutes parts entourée de gardiens des principes et de l'ordre ; et d'ailleurs elle ne se transmet ni par la naissance ni par la fortune ; les rangs les plus élevés sont le prix du mérite et de la vertu.

NOTE II

Saint Pierre, fondateur de l'Église de Rome

Si nous en croyons les meilleurs annalistes ecclésiastiques, tels qu'Eusèbe, Noël Alexandre, Palma et d'autres, Pierre visita, après l'ascension de Notre-Seigneur, les différentes villes de la Judée, de la Galilée, de Samarie ; puis il vint à Antioche, dans la Syrie, vers la 36e année de l'ère chrétienne, et gouverna cette Église plusieurs années. Ayant ensuite élevé Evode à la dignité d'évêque du siège d'Antioche, il se dirigea vers la capitale de l'Empire romain, où il transféra sa chaire apostolique vers l'an 42. Nécessairement il emporta avec lui sa suprême autorité et sa suprême juridiction sur l'Église universelle ; et voilà pourquoi ces trois choses furent identifiées dans la personne de Pierre, le Pontife de Rome, le Primat de la chrétienté et le centre de l'unité catholique.

On a toujours été d'avis que les prérogatives essen-

tielles de pouvoir et de juridiction dont le premier évêque d'un siège était revêtu, devaient passer à ses successeurs. Nous en trouvons la preuve dans les quatre grands Patriarches qui se partagèrent la chrétienté et prirent le rang suivant : Rome, Alexandrie, Antioche et Jérusalem. Rome est en tête, parce que ce siège fut fondé par saint Pierre et qu'il s'y établit d'une manière permanente. Alexandrie tient le second rang, parce que saint Marc, disciple de saint Pierre, fut le fondateur de ce patriarcat. Antioche arrive le troisième, parce que saint Pierre y avait fixé son siège avant de le transporter à Rome. Vient en quatrième lieu Jérusalem, qui eut saint Jacques pour premier évêque. Les droits sacrés, les privilèges, les pouvoirs que les fondateurs apportèrent à ces quatre sièges éminents, passèrent à leurs successeurs immédiats. Il en est de même de tous les autres sièges d'un rang inférieur. Toute personne versée dans la science du droit canon n'ignore pas cette règle reconnue dans l'Église, à savoir : que les droits essentiels de l'épiscopat passent au successeur légitime dans chaque diocèse particulier.

Toute l'antiquité chrétienne atteste que saint Pierre a fondé l'Église romaine ; c'est pourquoi les droits sacrés de saint Pierre passèrent à ses successeurs, les Pontifes romains. Or, saint Pierre eut sur toute l'Église une juridiction entière, suprême ; conséquemment le Pontife romain jouit de ce privilège.

Toute l'antiquité chrétienne appelle le siège de

Rome la *Chaire de Pierre, Cathedra Petri.* L'a-t-on jamais appelée la Chaire de Paul ou d'un autre Apôtre ?

Toute l'antiquité chrétienne considéra l'Évêque de Rome comme le Chef de l'Église, son Gouverneur suprême, tenant la place de saint Pierre, et comme son légitime successeur dans la primauté.

C'est ce que nous établirons distinctement quand nous citerons les passages tirés des saints Pères. L'épître de saint Paul aux Romains prouve, au moins *indirectement*, que saint Pierre a fondé leur Église. Elle fut écrite environ vingt-quatre ans après l'Ascension du Sauveur. Il commence par saluer « tous les amis de Dieu qui sont à Rome et qui sont saints par leur vocation » ; puis il rend grâces à Dieu de ce que « l'on parle de leur foi dans tout le monde ». Quelques lignes plus bas, il ajoute « qu'il brûle d'envie de *les* voir, *eux*, dont on a tant parlé ». — « Si c'est la volonté de Dieu, je le prie de m'ouvrir *enfin* quelque voie favorable pour aller vers vous. » Il est donc bien certain que jusqu'alors il n'avait pas été à Rome : de là son vif désir de visiter cette Église, qui était déjà devenue si célèbre.

Maintenant, je demande qui fonda cette Église si renommée, dont la foi, même du temps des Apôtres, « était connue dans le monde entier » ? Évidemment, ce ne fut pas saint Paul, qui n'avait pas encore visité la cité impériale. L'antiquité chrétienne, je le répète, ne parle que de saint Pierre; en conséquence, c'est à cet

Apôtre que reviennent l'honneur et la gloire d'avoir fondé la sainte Église romaine, — *mater Urbis et Orbis*. Saint Paul vint plus tard travailler avec saint Pierre à la vigne du Seigneur. Les auteurs anciens parlent, en effet, de saint Paul comme étant venu en aide à saint Pierre pour développer davantage les fondations de cette Église romaine. Tous deux rivalisèrent de sollicitude et de zèle, et terminèrent à Rome même leur glorieuse carrière, en versant leur sang pour la foi.

Les archives les plus authentiques de l'histoire à la main, il nous est facile d'éclaircir tous les points de controverse sur ces matières. Les anciens historiens nous ont laissé par ordre chronologique les noms des successeurs de saint Pierre après son glorieux martyre.

« Après le martyre de saint Pierre, dit Eusèbe[1], Lin fut le premier élu Évêque de l'Église des Romains. »

Saint Irénée[2], évêque de Lyon, qui écrivait dans le second siècle, dit : « Les bienheureux Apôtres, ayant fondé et établi l'Église, confièrent l'administration épiscopale à Lin, qui fut à son tour remplacé par Anaclet, et Anaclet par Clément. Ces deux derniers virent les Apôtres et conversèrent avec eux. »

Il est probable que ce Clément, troisième succes-

1. *Histoire ecclésiastique*, l. III, c. IV.
2. *Livre contre les hérétiques*, c. III.

seur de saint Pierre, est celui dont parle saint Paul dans son épître aux Philippiens, chapitre IV, « qui travailla avec moi dans l'œuvre du saint ministère, et dont le nom est écrit dans le livre de vie ».

Optat de Milève[1], qui vécut dans le IVe siècle, et d'autres auteurs aussi anciens, déclarent d'une manière positive que Lin fut le premier Pontife qui succéda à saint Pierre.

Les anciens auteurs des catalogues des Pontifes romains placèrent Lin immédiatement après saint Pierre. L'ancien auteur du poème contre Marcion dit que Lin occupa le premier la chaire de Pierre.

Tertullien[2] traite les hérétiques de son temps de *nouveaux sectaires*, et il leur demande de montrer en faveur de leurs maîtres une ligne de succession dans l'épiscopat. Il dit que Polycarpe fut placé par Jean dans l'Église de Smyrne, et que Clément, ordonné par Pierre, occupa ensuite le siège de Rome. « Que les hérétiques, s'écrie-t-il ensuite, nous montrent l'origine de leurs Églises ; — qu'ils déroulent, depuis le commencement, l'ordre de succession régulière de leurs évêques ; qu'ils prouvent que leur premier évêque a été un des Apôtres, ou qu'il a eu pour prédécesseur un de ces hommes apostoliques qui persévérèrent dans la foi et la communion des Apôtres. »

1. *Livre contre Parménion.*
2. *Livre sur les Évêques.*

Dans les catalogues des Pontifes romains que nous ont laissés les auteurs les plus distingués de l'antiquité, tels qu'Irénée, Eusèbe, Optat, Augustin, qui, écrivant à diverses époques et en divers lieux, n'ont pu, par conséquent, agir de connivence et faire un arrangement de convention, la ligne de succession sur le siège de Rome est distinctement marquée jusqu'à l'époque de chacun d'eux. L'ancien catalogue de Libère, ainsi appelé parce qu'il fut dressé sous son pontificat, présente la liste des évêques romains depuis saint Pierre jusqu'en 354, époque à laquelle ce catalogue fut fait. Tous ces écrivains attachent donc la plus grande importance à cette succession non interrompue des pasteurs suprêmes dans l'Église romaine. Il semble que ce soit tout l'objet de leur sollicitude. Ils ne parlent pas de leurs propres sièges ; ils sont d'une importance secondaire. Eusèbe n'insiste pas sur la succession des évêques de Césarée, Irénée ne parle pas du siège de Lyon ; Optat, de celui de Milève ; Augustin, de celui d'Hippone. Tous, d'un commun accord, montrent Rome, et ne s'occupent que de la succession des évêques de Rome. Pourquoi cela ? C'est qu'ils regardaient la succession des évêques de Rome comme un fait frappant et comme l'argument théologique le plus important. Donc tous les saints Pères, sans exception, et tous les anciens écrivains proclament d'une seule voix le Siège de Rome, la Chaire de Pierre, — l'Église-mère de toutes les Églises, — la seule Église

qui enseigne la vraie foi, — la seule Église *gardienne de la vraie religion.*

Dans les catalogues dont nous venons de parler, on désigne le second successeur de saint Pierre par le nom de Clet et d'Anaclet. Irénée et Eusèbe disent qu'Anaclet succéda à Lin. Jérôme, Rufin, et l'auteur contre Marcion, cité par Tertullien, appellent le successeur de Lin du simple nom de Clet. Vraisemblablement, sous cette double appellation, on veut désigner le même Pontife ; c'est l'opinion de Valois, dans ses *Notes sur l'Histoire d'Eusèbe* ; c'est aussi celle de Tillemont, dans sa *Vie de saint Clément.* Après tout, c'est une question qui peut appartenir au légitime domaine de la critique historique sans porter la moindre atteinte à l'ordre de succession des Papes.

Écoutons maintenant Irénée [1], qui nous a conservé les noms des Pontifes romains, depuis saint Pierre jusqu'au temps où il écrivait. Il ne fait nullement mention des sièges des autres patriarches ; il s'attache à celui de Rome comme le premier et le plus grand : « Comme il serait ennuyeux d'énumérer toute la liste des successeurs dans tous les patriarcats, je m'arrêterai à celui de Rome, l'Église la plus grande, la plus ancienne, la plus illustre, fondée par les glorieux successeurs des Apôtres Pierre

1. *Contre les hérétiques,* I.

et Paul, tenant d'eux sa doctrine qui a été annoncée à tous les hommes, et qui, par la succession des Évêques de Rome, est arrivée jusqu'â nous. C'est à cette Église, *à cause de son autorité supérieure*, que doivent avoir recours toutes les autres, c'est-à-dire les fidèles de toutes les contrées. C'est pourquoi, après avoir fondé et enseigné cette Église, ils en conférent l'administration à Lin. A Lin succéda Anaclet; à Anaclet, Clément; à Clément, Évariste; à Évariste, Alexandre. Puis vint Sixte, qui fut remplacé par Télesphore; Télesphore par Hygin; Hygin par Pie; Pie par Anicet; Anicet par Soter, qui a aujourd'hui pour successeur Eleuthère, treizième pape depuis les Apôtres [1]. »

Le Père Monsabré écrit sur ce même sujet les observations suivantes :

Les *Vaudois* (XIIIe siècle), au témoignage de Moneta, Marsile de Padoue (XIVe siècle), pour complaire à Louis de Bavière et favoriser son schisme, ont prétendu que saint Pierre n'était jamais venu à Rome et que, par conséquent, il n'avait jamais pu être évêque de cette ville.

Les *protestants* ont exploité cette négation pour justifier leur refus de reconnaître la primauté du Pontife romain. *Ulrich Velm* et *Frédéric Spanheim*

1. *La Suprématie de saint Pierre*, par Mac-Corry, p. 150.

avec grand appareil de critique, et, plus près de nous, *Brans, van Volkom, Taillefer, And. Blanc, Ellendorf, A. Scheller, Gavazzi, Roller, Thom. Collins, Simon, J.-H. Brown, C. Hoole,* ont multiplié les arguments contre le fait historique qui explique à notre foi la perpétuité du pouvoir souverain que le Christ a confié à l'apôtre saint Pierre. Remarquons que ce fait est attesté par une tradition respectable qui, jusqu'au XIIIe siècle, n'a jamais été niée, et que cette tradition est intimement liée à une vérité qu'il faut croire sous peine d'anathème, à savoir : « que le Christ a voulu que l'apôtre saint Pierre eût, dans sa primauté, de perpétuels successeurs, et que ces successeurs sont les Pontifes romains : *Si quis dixerit non esse ex ipsius Christi Domini institutione, seu jure divino, ut beatus Petrus in primatu super universam Ecclesiam habeat perpetuos successores; aut Romanum Pontificem non esse Beati Petri in eodem primatu successorem, anathema sit.* (Conc. Vat., const. de *Ecclesia Christi,* cap. II.)

La négation vient bien tard. Il faudrait de forts arguments pour lui donner quelque valeur ; elle n'en a que de faibles à son service.

On invoque : 1° le silence des Actes des Apôtres, qui racontent ce que saint Pierre fit en Judée et ne disent rien de son voyage à Rome ; 2° le silence de saint Paul, qui, dans son épître aux Romains, salue plusieurs personnages importants et oublie saint Pierre, et, dans les épîtres qu'il écrit de Rome, ne

fait aucune mention du prince des Apôtres; 3° le silence de Flavius Josèphe, qui, dans son histoire, parle de Jésus-Christ, de saint Jean-Baptiste, de saint Jean et de saint Jacques, frères du Seigneur, et se tait absolument sur la mort de saint Pierre, à l'endroit où il raconte les cruautés de Néron.

Ces preuves toutes négatives n'ont aucune valeur.

1° Saint Luc, dans les Actes des Apôtres, ne raconte que les commencements de l'Église en Judée et en Syrie, et, à partir du chapitre XIIIe, il consacre tout son récit aux travaux et aux voyages de saint Paul. Encore omet-il plusieurs faits importants que le grand Apôtre mentionne dans ses Épîtres.

2° Si parce que saint Paul omit de saluer saint Pierre dans son Épître aux Romains, on devait conclure que ce dernier n'était pas Évêque de Rome, il faudrait conclure que Timothée n'était pas Évêque d'Éphèse, puisque, dans son Épître aux Éphésiens, l'Apôtre ne lui envoie aucune salutation.

Quand saint Paul écrivait de Rome ses Épîtres aux villes de l'Asie et leur envoyait le salut des chrétiens, saint Pierre pouvait être absent. Du reste, si le silence de l'Apôtre prouvait que saint Pierre n'était pas à Rome, il prouverait aussi que lui-même n'y était pas, puisque, dans ses Épîtres, il n'est fait aucune mention de la ville et de l'Église de Rome.

3° Flavius Josèphe ne parle pas de la mort de saint Pierre; mais il ne parle pas non plus de l'incendie

de Rome et de la mort de Sénèque. Faut-il conclure de là que ces faits ne sont pas vrais?

Un autre genre d'arguments consiste à déconsidérer l'autorité de ceux dont les saints Pères ont invoqué le témoignage; de Papias, qu'on représente comme un homme ignorant et crédule, des écrits apocryphes, qui sont remplis de faussetés.

A cela on peut répondre que, si Eusèbe accuse Papias de n'avoir qu'une médiocre intelligence dans l'interprétation de l'Apocalypse, il loue son empressement et sa fidélité à recueillir les anciennes traditions. Quant aux écrits apocryphes, ils ne jouissaient pas d'une telle autorité auprès des premiers chrétiens qu'ils aient pu induire en erreur toutes les Églises sur un fait public et important comme le séjour et l'épiscopat de saint Pierre à Rome. Leur unanimité dans la relation de ce fait prouve qu'il était universellement connu.

Les plus sérieuses difficultés qu'on puisse opposer au séjour de saint Pierre à Rome sont :

1° La division de l'apostolat en apostolat des gentils et en apostolat de la circoncision. Ce dernier, confié à saint Pierre, n'avait aucun objet à Rome, où le petit nombre des Juifs était noyé dans la foule des gentils.

2° Le but de l'Épître de saint Paul aux Romains. Il l'écrivit pour apaiser les troubles qui s'étaient élevés dans leur Église relativement à la vocation à la foi. Qne ne renvoyait-il les chrétiens à saint Pierre, si ce dernier eût habité Rome?

3° L'étonnement des Juifs que saint Paul convoqua à Rome dès son arrivée. Ils lui parlèrent du christianisme comme d'une secte inconnue. Pourquoi cette ignorance, si l'apostolat de saint Paul avait été précédé de celui de saint Pierre?

Quelques courtes explications suffisent pour faire évanouir ces difficultés.

1° La division de l'apostolat n'est pas tellement rigoureuse que saint Paul, apôtre des nations, se soit interdit d'annoncer l'Évangile aux Juifs, et que saint Pierre, apôtre de la circoncision, n'ait jamais prêché les gentils. Il affirme lui-même, en présence des Apôtres, que Dieu l'a choisi pour ce ministère : *Viri fratres, vos scitis quoniam ab antiquis diebus Deus in nobis elegit per os meum audire gentes verbum Evangelii et credere.* (Act., XV, 7.) — Du reste, les Juifs, au témoignage de Dion Cassius, étaient très nombreux à Rome au commencement du règne de Claude. Chassés de la ville par cet empereur, ils y revinrent sous le règne de Néron.

2° L'Épître de saint Paul aux Romains s'explique par l'absence de saint Pierre, soit parce que celui-ci fit lui-même appel à l'éloquence du grand Apôtre et à l'autorité de sa profonde connaissance de la loi ancienne, soit par des raisons de prudence qui obligeaient saint Pierre à se cacher à cause de la haine des païens, qui ne pouvaient lui pardonner sa victoire sur Simon le Magicien. C'est peut-être à ces raisons de prudence qu'il faut attribuer ces paroles

discrètes de saint Luc (*Act.*, XII, 17), qui, pour ne point trahir le séjour de saint Pierre à Rome, se contente de dire : « *Et egressus abiit in alium locum.* Pierre, étant sorti, s'en alla dans un autre lieu. »

3° Il est certain qu'avant la venue de saint Paul à Rome un grand nombre de Juifs avaient été convertis au christianisme, puisque l'Apôtre dans son Épître dit que leur foi est connue du monde entier. Or, d'où venaient ces conversions, sinon de la prédication de saint Pierre? L'ignorance des principaux d'entre les Juifs convoqués par saint Paul prouve qu'ils ont méprisé, par orgueil, la prédication de Pierre, mais non pas que celui-ci n'ait pas prêché.

En résumé, aucun argument positif à l'appui de la négation du séjour et de l'épiscopat de saint Pierre à Rome, rien qui puisse infirmer l'autorité de l'imposante tradition de l'Église, tardivement contredite par l'hérésie.

Cette tradition s'exprime par des témoignages et des monuments.

Nous lisons dans la première Épître de saint Pierre ces paroles : « *Salutat vos Ecclesia, quæ est in Babylone collecta, et Marcus filius meus*. L'Église rassemblée dans Babylone vous salue, ainsi que Marc mon fils. » Il est évident que la Babylone dont parle l'Apôtre ne peut être que Rome. Papias et Clément d'Alexandrie, nous dit Eusèbe, pensent que saint Pierre a parlé figurativement : « *Romam figurate Babylonem appellat.* » (*Hist. Eccles.*, l. II, c. XV.) La

Babylone d'Assyrie n'existait plus de son temps ; la Babylone d'Égypte était un lieu obscur, complètement ignoré des Juifs.

Saint Pierre appelle Marc son fils, c'est-à-dire son disciple de choix, son compagnon fidèle. Or, d'après le témoignage de Clément d'Alexandrie, de saint Jérôme, de saint Irénée, de Tertullien, de saint Augustin, c'est à Rome que saint Marc écrivit son Évangile sous la dictée de saint Pierre. Eusèbe (*loc. cit.*) raconte à quelle occasion « Pierre prêchait avec tant de force et d'éloquence que ses auditeurs prièrent Marc, son disciple, de leur donner par écrit la doctrine du saint Apôtre et ne lui laissèrent de repos que lorsqu'il eut composé son Évangile. Saint Pierre, touché de leur zèle pour la vérité, approuva le livre de son disciple, pour qu'il fût lu dans les assemblées. »

Saint Clément, écrivant aux Corinthiens, leur parle du grand exemple de force et de constance que les Apôtres Pierre et Paul ont donné au milieu des tourments, dont le souvenir est encore vivant à Rome (cap. VI). « C'est par ces Apôtres, écrit-il plus loin, que commence, à Rome, la succession de l'épiscopat. »

Selon saint Irénée (lib. III *Adv. Hæreses*), saint Pierre et saint Paul ont fondé l'Église de Rome.

Enfin, toutes les listes des pontifes romains données par les saints Pères, le *Liber Pontificalis*, et les auteurs ecclésiastiques commencent par saint Pierre.

Remarquons qu'il ne s'agit pas ici d'une pieuse légende sans importance dogmatique, mais d'un fait capital, auquel est suspendue l'autorité suprême des pontifes romains. Un fait aussi considérable ne peut s'accréditer universellement pendant tant de siècles que parce qu'il défie toute contradiction. Les hérétiques et les schismatiques avaient tout intérêt à le nier, l'Église grecque surtout, pour justifier son schisme ; tous se sont tus, jusqu'aux Vaudois, dont la contradiction est plus que douteuse. Ce qui nous mène au XIV[e] siècle, époque à laquelle Marsile de Padoue prétendit étouffer, sous les éclats de sa voix de courtisan, le grand bruit de la tradition. Nous voyons les Églises d'Orient célébrer, de concert avec les Églises d'Occident, la fête de la Chaire de saint Pierre à Rome, et cela depuis un temps immémorial.

A l'autorité des témoignages se joint l'autorité des monuments. On montre à Rome le lieu où saint Pierre rencontra le Sauveur lorsqu'il fuyait la persécution, sa chaire, les autels qu'il a sanctifiés par la célébration des saints mystères, sa prison, ses chaînes, le lieu de son martyre. On ne peut visiter la ville sainte sans se sentir comme envahi de sa présence. C'est cette présence qui a attiré et attire encore dans la capitale du monde catholique des flots de pèlerins.

« Le fait historique du séjour et de l'épiscopat de saint Pierre à Rome, dit le Père Perrone, est confirmé par un accord si universel et si constant des écrits et

des monuments, qu'il faut l'admettre ou nier toute l'histoire. » (*Prælect. Theol.*, Tract. *de Locis theol.*, p. I, sect. II, cap. II.)

Aucun fait particulier n'a été l'objet d'un aussi grand nombre d'apologies. Le Père de Smedt (*Diss. in Primam ætatem Hist. Eccles.*) ne cite que les plus célèbres et les plus complètes ; il en compte une trentaine. (R. P. Monsabré, *Conférences de Notre-Dame, Gouvernement de Jésus-Christ, Index.*)

NOTE III

Saint François de Sales a résumé dans ce texte célèbre le témoignage de la Tradition en faveur de l'autorité du Pape :

Confirmateur de la foi des chrétiens,	*S. Jérôme, in præf. in Evang. ad Damasum.*
Grand Prêtre,	*Valent., et avec lui toute l'antiquité.*
Souverain Pontife,	*Conc. de Chalcédoine, in epist. ad Theod., imper.*
Prince des évêques,	*Ibid.*

Gouvernez-nous !

Héritier des Apôtres,	*S. Bernard, lib. de Consid.*
Bouche de Jésus-Christ,	*S. Chrysost., hom. 2 in divers. serm.*
Bouche et chef de l'Apostolat,	*Orig., hom. 55 in Matth.*
Chaire et Eglise principale,	*S. Cyprien, epist. 55 ad Cornel.*
Siège sur lequel le Seigneur a construit l'Eglise universelle,	*S. Damase, epist. ad univ. Episc.*
Siège suprême apostolique,	*S. Athanase.*
Siège suprême qui ne peut être jugé par aucun autre,	*S. Léon, in nat. SS. Apost.*

Fontaine apostolique,	*S. Ignace, epist. ad Rom. in subscript.*

Enseignez-nous !

Abraham, par le patriarcat,	*S. Ambroise, in I Timoth., III.*
Melchisédech, par l'ordre,	*Conc. de Chalcédoine, epist. ad Leonem.*
Moïse, par l'autorité,	*S. Bernard, epist. 190.*
Samuel, par la juridiction,	*Id., ibid. et in lib. de Consid.*
Très saint évêque de l'Église catholique,	*Concile de Soissons, de trois cents évêques.*
Très saint et très heureux Patriarche,	*Ibid., tom. VII Concil.*
Très heureux Seigneur,	*S. August., Epist, 95.*
Patriarche universel,	*S. Léon, P. Epist. 62.*
Chef de l'Église du monde,	*Innoc. ad PP. Concil. Milevit.*
Evêque élevé au faîte apostolique,	*S. Cyprien, Epist. 3, 12.*
Père des Pères,	*Concil. de Chalcéd., sess. 3.*

Veillez sur nous !

Souverain Pontife des évêques,	*Conc. de Chalcéd., in præf.*
Souverain Prêtre,	*Conc. de Chalcéd., sess. 16.*
Prince des Prêtres,	*Etienne, évêque de Carthage.*
Préfet de la maison de Dieu,	*Concile de Carthage, Epist. ad Damasum.*
Gardien de la vigne du Seigneur,	*Id.*
Vicaire de Jésus-Christ,	*S. Jérôme, in præf. in Evang. ad Damasum.*
Pierre, par la puissance,	*S. Bernard, epist. 190, et in lib. de Consid.*
Christ, par l'onction,	*Ibid.*

Pasteur de la Bergerie de Jésus-Christ,	*Id., lib. 2 de Consid.*
Porte-clef de la maison de Dieu,	*Id., ibid., c. 8.*
Pasteur de tous les Pasteurs,	*Ibid.*
Pontife appelé à la plénitude de la Puissance,	*Ibid.*
Eglise présidente,	*L'emper. Justin, in l. 8, cod. de sum. Trinit.*
Port très sûr de toute la communion catholique,	*Concile de Rome sous S. Gélase.*

Gardez-nous !

Origine de l'unité sacerdotale,	*S. Cyprien, epist. III, 2, ad Cornel.*
Lien de l'unité,	*Id., ibid., IV, 2, id.*
Eglise où réside la puissance principale *(potentior principalitas)*,	*Id., ibid., III, 8, id.*
Eglise, Racine, Matrice de toutes les autres,	*S. Anaclet, pape, epist. ad omn. episc. et fideles.*
Point cardinal,	*S. Marcellin, P., epist. ad episc. Antioch.*
Chef de toutes les Eglises,	*Id., ibid.*
Refuge des évêques,	*Concile d'Alex., epist. ad Felic. P.*
Eglise préposée et préférée à toutes les autres,	*Victor d'Utique, in lib. de Perfect.*
Premier de tous les Sièges,	*S. Prosper, in lib. de Ingrat.*

Unissez-nous !

NOTE IV

Appel comme d'abus[1]

I

Jansénistes et gallicans, les Parlements, sous l'ancien régime, s'évertuèrent à susciter des entraves à l'exercice de la juridiction ecclésiastique.

Avant la Pragmatique sanction de 1438, il n'est pas question d'*appel comme d'abus* proprement dit. C'est elle qui donna occasion aux appels de ce genre. Les Parlements étaient chargés de faire observer cette Pragmatique, de rechercher et de punir toutes les infractions. C'est là ce qu'on appelait l'*action en infraction de la Pragmatique.*

Lorsque, en 1461, la Pragmatique fut abolie par Louis XI et ensuite définitivement en 1516 par le concordat de François Ier, l'action en *infraction de la Pragmatique* disparut, mais les abus qui, auparavant, étaient sous ce prétexte traduits devant les Parlements, continuèrent à leur être déférés, sous le nouveau titre inventé alors d'*appel comme*

1. *Univers,* numéro du 4 février 1901.

d'abus. Les Parlements, ayant déjà, grâce à la Pragmatique, mis le pied dans les affaires ecclésiastiques, ne voulurent plus l'en retirer.

Jamais ni les rois ni les Parlements n'ont voulu fixer d'une manière précise les différents cas dans lesquels on pouvait appeler *comme d'abus*. Toutefois on a réduit ces différents cas à cinq chefs principaux.

Le premier moyen d'abus, c'est l'entreprise de juridiction, c'est-à-dire le fait par un évêque, un juge ecclésiastique, un membre du clergé d'outrepasser ses pouvoirs, d'empiéter sur la juridiction séculière.

Le second moyen, c'est l'*attentat contre les décrets et canons reçus en France.*

Le troisième moyen, c'est l'*attentat contre les droits et liberté de l'Église gallicane.*

Le quatrième moyen, c'est l'*attentat contre les concordats, les édits et ordonnances des rois*. Le dernier moyen d'abus, c'est l'*attentat contre les arrêts du Parlement.*

C'est en vain que les assemblées du clergé réclamèrent fréquemment contre ces usurpations successives de l'autorité civile ; les différents souverains qui se succèdent sur le trône reçoivent avec une certaine bonne volonté extérieure ces doléances, mais elles ne sont suivies pratiquement d'aucun résultat.

Les Parlements imaginent à chaque instant de nouveaux moyens d'abus, si bien qu'au XVIII[e] siècle, il n'y avait presque aucune partie de la juri-

diction ecclésiastique qui ne fût réduite à l'impuissance par ce singulier moyen de protection.

Il suffit du simple bon sens pour condamner une pareille jurisprudence. Un juge ecclésiastique, par exemple, porte une ordonnance, exerce un acte de l'administration spirituelle : un fonctionnaire de l'État, un ministre, croient trouver dans ces actes un empiètement, un excès de pouvoir. Qui pourra connaître ou juger de cet abus ? Évidemment, un supérieur hiérarchique seul, et non pas un inférieur, ou un supérieur dans un ordre différent.

Or, dans l'État, il n'est aucun fonctionnaire, aucun corps moral, même le Conseil d'État, composé souvent de catholiques, juifs et protestants, qui soit hiérarchiquement supérieur à n'importe quel supérieur ecclésiastique.

Dans l'État, il n'y a pas même le chef du gouvernement qui soit supérieur hiérarchique des ministres de l'Église agissant dans le cercle de leurs fonctions.

S'agit-il de choses mixtes, touchant au spirituel et au temporel : pour juger des usurpations de pouvoir de la part des ecclésiastiques, il faudrait à tout le moins le concours de l'autorité religieuse avec l'autorité civile.

Quand, dans notre société civile, il y a *conflit* entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire, le différend n'est-il pas jugé par un tribunal spécial appelé le tribunal des conflits ? Ce tribunal devrait avec encore plus de raison exister entre l'autorité

religieuse et l'autorité civile, et l'on ne devrait pas confier les affaires de ce genre à un Conseil d'État absolument incompétent. On ne saurait admettre cette compétence qu'autant que l'Église serait subordonnée à l'État. Quand deux sociétés sont voisines et que l'une est subordonnée à l'autre, si les frontières des pouvoirs et juridictions ne sont pas déterminées d'un consentement commun, ou s'il reste des points indécis dans la ligne de démarcation, c'est à l'autorité supérieure à trancher le différend, et la société subordonnée n'a droit qu'à l'obéissance. Or, de l'Église et de l'État, quelle est la société supérieure ? C'est évidemment l'Église, préposée aux intérêts spirituels et éternels de l'individu, de la famille et de la société.

Cette proposition qui découle des seules lumières de la raison est aussi l'enseignement de l'Église, clairement exposé par l'organe infaillible de la vérité.

Les articles organiques 6 et 8 énumèrent les différents cas d'abus.

Le premier cas d'abus est l'excès de pouvoir. Mais n'est-il pas évident que, pour juger de cet excès de pouvoir, l'État est radicalement incompétent ?

Ce n'est pas de lui qu'émane le pouvoir qu'exercent les pasteurs de l'Église ; il émane de Jésus-Christ, qui l'a communiqué à Pierre et à ses successeurs, et par eux à tous les pasteurs légitimes. L'État n'a aucune mission pour déterminer son objet, son étendue. L'Eglise seule peut connaître la nature et

l'objet, ainsi que l'étendue du pouvoir reçu du fondateur de l'Église. Le Conseil d'État déclare donc abusif ce qui est l'exercice d'un droit.

Le second cas d'abus est la contravention aux lois et règlements de la République. Mais si ces lois et règlements sont en contradiction avec les articles du Concordat, ils n'ont aucune valeur. Dans l'article premier de ce document, il est dit que le culte de la religion catholique sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique. Mais en dehors de ces règlements de police qui concernent la publicité du culte en dehors des édifices religieux, l'État n'a aucun droit de faire des lois sur les matières ecclésiastiques. C'est ainsi que sont sans valeur juridique les articles organiques, élaborés par l'État seul sans que l'Église y ait participé, ou plutôt contre les légitimes protestations de l'Église. Loin donc que la contravention à ces articles soit un abus, ce sont plutôt ces articles qui sont un abus.

Ces articles ne font pas partie des dix-sept articles du Concordat ; ils n'ont pas un caractère contractuel : je dirai même qu'ils n'ont pas les conditions voulues pour être une loi. Car, à l'époque de leur apparition, on était sous la Constitution de l'an VII. Les articles 25, 28, 34, de cette Constitution déterminaient le mode, la forme selon lesquels devaient être faites les lois. Les articles organiques ne se

sont pas présentés de cette façon et n'ont pas été votés ; ils ne sont pas même une loi ; ils furent subrepticement annexés au Concordat.

Le troisième cas d'abus, c'est l'infraction aux règles consacrées par les canons reçus en France. Mais qui ne voit le ridicule anachronisme de ce titre de protecteur des canons, donné à l'État en France depuis la Révolution ? Avec le principe de la liberté des cultes, l'État ne saurait imposer à aucun citoyen français l'observation des canons. Tout citoyen a le droit de rejeter en bloc le christianisme, le catholicisme, à bien plus forte raison tel ou tel canon de l'Église. Les canons dont l'État à cette heure se déclare le protecteur, ce sont ceux dont la protection peut aboutir à vexer les pasteurs de l'Église.

Le quatrième moyen d'abus ; c'est l'attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Église gallicane. Ces libertés, ce sont les servitudes de l'Église gallicane. Attenter aux libertés de l'Église gallicane serait, par exemple, pour un évêque, publier sans autorisation du gouvernement un décret des Congrégations romaines. Or, tout le monde sait aujourd'hui que, dès que ces décrets ont été publiés à Rome, ils ont par eux-mêmes une autorité dans tous et chacun des diocèses en France, et lient la conscience de tous les catholiques sans qu'il soit besoin d'aucune autorisation du gouvernement.

Avec la liberté de la presse, les rédacteurs des journaux auraient la faculté de publier ces décrets, et

les pasteurs des diocèses seraient, eux, privés de cette faculté, eux qui ont la charge et le devoir de gouverner les fidèles confiés à leurs soins et de leur faire connaître toutes les décisions du Saint-Siège ! Il est inutile de s'appesantir davantage sur cette singulière prétention de l'État de vouloir se constituer comme le protecteur des libertés, franchises et coutumes de l'Église gallicane.

L'Etat est protecteur des droits des citoyens, mais seulement des droits civils, des droits que tout citoyen peut avoir dans la société civile ; dans le domaine religieux, il ne jouit d'aucune prérogative.

Ce serait, par exemple, vraiment étrange qu'un citoyen pût outrager l'Eglise, ses croyances, ses ministres, se moquer de ses lois et mourir en refusant de s'y soumettre, et qu'ensuite cette même Église fût forcée par l'Etat à accorder à cet indigne chrétien les honneurs qu'elle réserve à ses enfants fidèles.

Le Conseil d'État n'a donc aucune mission ni autorité pour connaître ou interpréter les lois ou les droits de l'Eglise : ces droits ne viennent pas de l'État, mais de Jésus-Christ, et en conséquence, la connaissance et l'interprétation de ces droits ne peuvent appartenir à l'Etat, qui n'en est pas la source. Toute ingérence de l'État en ces matières est une usurpation que l'Église frappe d'excommunication dans sa Bulle *Apostolicæ Sedis*.

GOYÉNÈCHE.

NOTE V

Erreurs prétendues des papes Honorius et Libère

Un auteur récent répond ainsi à l'objection tirée des prétendues erreurs des papes Honorius et Libère :

« En fait les Papes se sont trompés, objecte-t-on, il est donc impossible qu'en droit ils soient infaillibles. » Les Papes se sont trompés ? On vous l'a dit, et vous l'avez lu. Êtes-vous bien sûrs que ceux qui disent et qui écrivent ces choses ne soient en rien de l'espèce crédule ou ignorante qui s'en va répétant qu'Alexandre VI est mort en damné du poison qu'il avait préparé pour d'autres, bien que nous ayons le journal authentique des sept jours de fièvre qui l'ont emporté, de l'heure de sa confession, de sa réception du saint viatique, en présence de cinq cardinaux, de l'extrême-onction qui a précédé son dernier soupir ? Les Papes ont erré, dit-on, et, ramassant des thèses surannées, cent fois démontrées insoutenables, et qui traînent dans quelque vieille théologie gallicane, l'on nous cite triomphalement les chutes de Libère

et d'Honorius. Deux mots donc sur ces fameuses chutes ; et par ces deux objections historiques vous verrez ce que valent les autres, sur lesquelles d'ailleurs nos adversaires font peu de fond.

Remarquez avant tout que, pour prouver quelque chose contre l'infaillibilité pontificale, il faudrait prouver : 1° Que les faits dont il s'agit sont historiquement certains ; 2° que les Papes ont erré touchant la foi ; 3° que, comme Papes et en qualité de docteurs universels, ils ont officiellement et dogmatiquement imposé l'erreur à l'Église. Cela posé, examinons.

Libère, saint Libère, est accusé d'être tombé dans l'arianisme. Des historiens protestants, les centuriateurs de Magdebourg vont répondre : « Tout ce qu'on raconte de la souscription de Libère, disent-ils, ne tombe nullement sur le dogme arien, qui n'était pas exprimé dans la formule, mais sur la condamnation d'Athanase, et il est certain que Libère ne cessa pas de professer la foi de Nicée[1]. »

Et puis, Libère proposa-t-il à la foi de l'Église la formule qu'il signa, orthodoxe au fond, mais répréhensible par ses réticences ? prononça-t-il une définition dogmatique ? Nullement. Je veux être généreux : Libère eût-il défini l'erreur, que l'on ne pourrait en tirer aucun argument contre l'infaillibilité pontificale. Car nos docteurs affirment, avec raison,

1. *Hist. Eccl.,* cent. IV, c. x.

qu'une décision émanée d'un Pontife soumis à la contrainte est de nulle valeur. Or, de l'aveu des adversaires eux-mêmes, Libère n'aurait donné sa signature que vaincu par les souffrances de l'exil et par la crainte du supplice. « Ce fut, dit Bossuet en parlant de la prétendue chute de ce Pape, ce fut par une violence manifeste, et tout acte extorqué par la force ouverte est nul de droit et réclame contre lui [1]. »

Jusqu'ici, j'ai raisonné dans l'hypothèse de la réalité de la chute de Libère. Or, à l'heure présente, il est prouvé que Libère n'a pas même eu à se reprocher une faiblesse. Les nécessités du discours m'empêchent d'entrer dans les détails de cette démonstration, mais il me sera bien permis de trouver étrange que des publicistes qui se mêlent de faire la leçon à nos Papes, dissertent sur la chute de Libère avec un aplomb imperturbable, sans tenir compte des récents travaux de la science contemporaine. Si ces doctes connaissaient ces travaux, où est leur impartialité? Et s'ils ne les connaissaient pas, où est leur science? Parler aujourd'hui de la chute du Pape Libère, ce n'est pas seulement une erreur, c'est une indignité qu'on pourrait s'épargner par la lecture de la dissertation bien connue d'un érudit de nos jours [2].

Sur Honorius je serai très bref, car, à l'heure pré-

1. *Inst. IIe sur l'Église*, n. 105.

2. *Saint Libère, son exil, sa prétendue faiblesse, son triomphe.* Article de M. Dumont, *Revue des Quest. histor.*, 1re année, 1re livraison.

sente, la question est claire comme le jour. On l'accuse d'être tombé dans le monothélisme en répondant aux consultations de l'astucieux Sergius, patriarche de Constantinople. Je réponds : Honorius n'a point entendu donner une définition dogmatique ; il le déclare positivement dans sa seconde lettre à Sergius : « *Non unam vel duas operationes in mediatore Dei et hominum confiteri debemus.* » D'ailleurs, « on peut dire que le fond de l'opinion d'Honorius, la base de son argumentation était orthodoxe, et que lui-même l'était de cœur ; toute sa faute consista en une maladroite exposition du dogme et en un manque de logique. » Ainsi s'exprime un homme qui a été au concile du Vatican l'une des lumières de l'opposition [1]. Comme le dit le comte de Maistre, administrativement parlant, Honorius semble avoir manqué de prudence et s'être trop fié à la parole byzantine de Sergius.

Cependant, s'écrie-t-on, Honorius a été condamné par le sixième concile général. Tel est le plus puissant argument de nos adversaires. Pauvre argument ! Le sixième concile général, concile qui n'est complet qu'avec la lettre confirmatoire de saint Léon II, « inscrivit seulement Honorius parmi ceux qui, tout en demeurant orthodoxes dans leur pensée et dans leurs écrits, ont le tort d'exposer la sûreté de la foi

1. *Histoire des Conciles*, par Mgr Hefelé, t. IV, p. 45 ; traduct. franç. par M. l'abbé Delarc.

par leur silence lorsque leur devoir est de la protéger et de la défendre[1]. » En flétrissant l'acte de ce Pontife, le sixième concile et saint Léon II donnèrent un avertissement solennel aux pasteurs des âmes qui, dans les questions de la foi, se laissèrent gagner par des considérations d'une prudence trop humaine. Mais, reconnaître une faute administrative dans un Pape, c'est déclarer, ce dont personne ne doute, que les Papes ne sont point impeccables. Je ne vois pas quelle atteinte peut en recevoir l'infaillibilité pontificale. (Abbé de Pascal, *La Foi, l'Église*, p. 375.)

1. Dom Guéranger, *De la Monarchie pontificale*.

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LE PAPE.

Origine divine de son pouvoir. Témoignage de l'Évangile et de la Tradition.

TROISIÈME CONFÉRENCE

LE PAPE.

Origine divine de son pouvoir.
Témoignage de l'histoire.
Les gloires historiques de la Papauté.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

LE PAPE.

Origines divines de son pouvoir. Témoignage de l'histoire. Luttes de la Papauté contre la force matérielle.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LE PAPE.

Origine divine de son pouvoir.
Témoignage de l'histoire.
Luttes de la Papauté
contre la force intellectuelle.

SIXIÈME CONFÉRENCE

LE PAPE.

Origine divine de son pouvoir.
Témoignage de la raison.
Stabilité du pouvoir pontifical.

SEPTIÈME CONFÉRENCE

L'AUTORITÉ DU PAPE.

HUITIÈME CONFÉRENCE

L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE.

NEUVIÈME CONFÉRENCE

L'ÉPISCOPAT.

DIXIÈME CONFÉRENCE

LE CLERGÉ CATHOLIQUE.

ONZIÈME CONFÉRENCE

LES ORDRES RELIGIEUX.

Leur nature et leur légitimité, leurs services dans le passé.

DOUZIÈME CONFÉRENCE

LES ORDRES RELIGIEUX.

Leur raison d'être et leurs services dans le présent.

APPENDICE

LIGUGÉ (VIENNE)
IMPRIMERIE SAINT-MARTIN
M. BLUTÉ

Paris. — J. Mersch, imp., 4 bis, Av. de Châtillon.